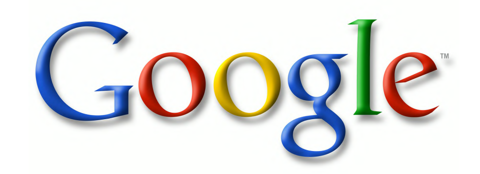
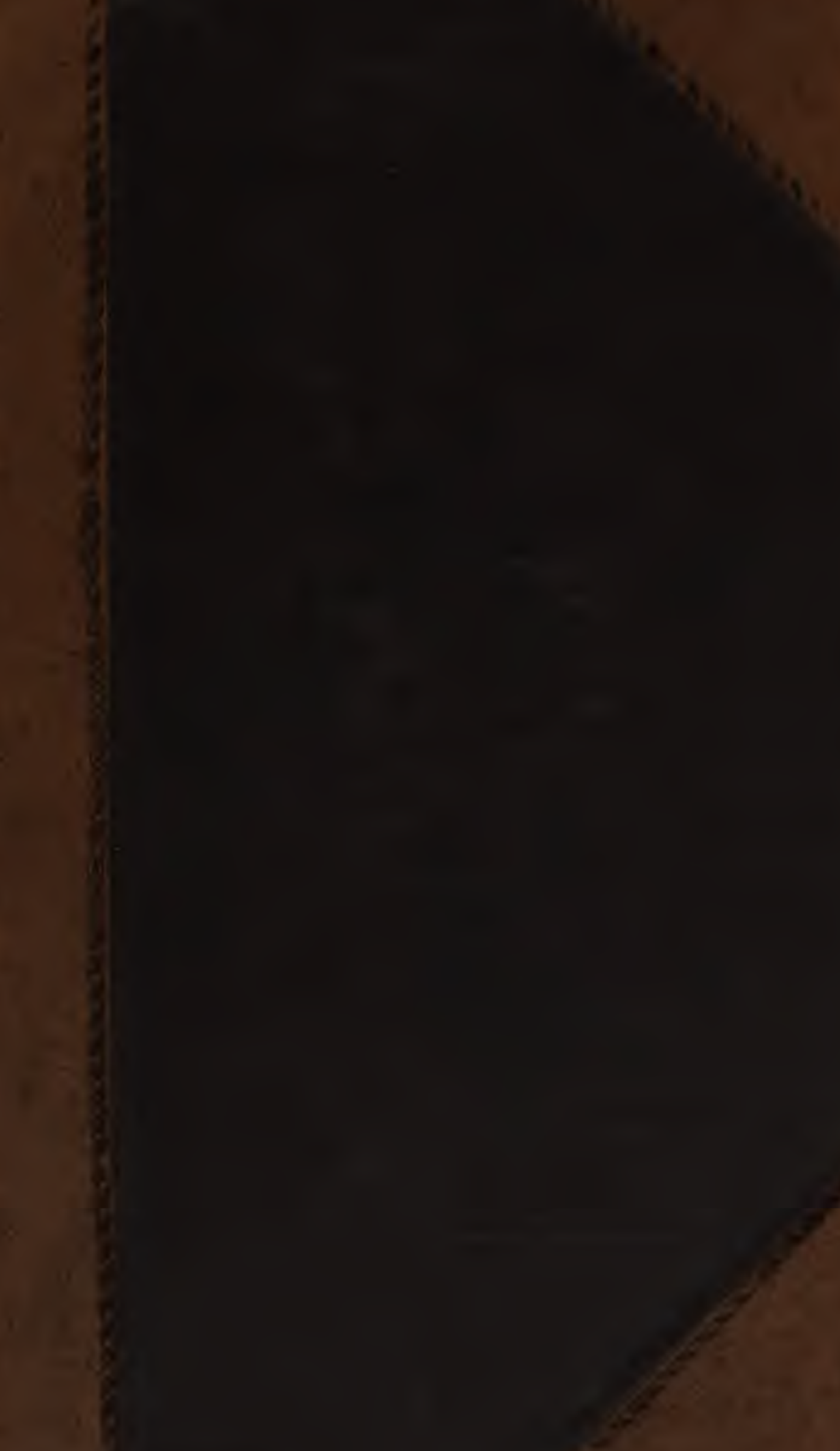




SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

DES SCIENCES,

ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

DES SCIENCES,

ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

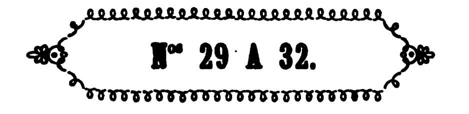
DES SCIENCES,

ARTS ET BELLES-LETTRES

Du Département de l'Aube.

TOME XVIII DE LA COLLECTION.

TOME V. — DEUXIÈME SÉRIE.



ANNÉE 1854.

TROYES.

BOUQUOT, IMPr DE LA SOCIÉTÉ, RUE NOTRE-DAME, 43.

VIE DU PAPE URBAIN IV,

PAR M. MAGISTER,

CENSEUR DES ÉTUDES AU LYCÉE IMPÉRIAL DE CHAUMONT;

Ouvrage couronné par la Société d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

Non e virtu di nascere nobile, ma il farsi nobile.

Ce n'est point un mérite de naître noble; c'en est un de le devenir.

(LE PAPE URBAIN IV.)

INTRODUCTION.

Les peuples ramenés à l'unité par le Christianisme. — Différence entre l'esprit ancien et l'esprit moderne. — Rome seule comprend l'unité des nations. — Décadence de l'empire romain. — Puissance nouvelle qui s'établit sur ses débris. — Les papes protecteurs des peuples. — Origine de leur puissance temporelle. — Pépin, Charlemagne, Grégoire VII. — Lettre de ce dernier pontife à l'abbé de Cluny. — Réforme qu'il fait de l'Eglise catholique. — Sa lutte contre l'Empire. — Sa mort. — Jugement porté sur sa mémoire. — Les croisades. — Les Albigeois. — Lutte des papes contre la maison de Souabe. — Changement dans la politique européenne.

Le Christianisme a créé l'idée de la véritable association parmi les hommes. Ce fait puissant et glorieux a rendu à l'humanité un service incomparable. L'unité de l'Eglise a seule maintenu quelques liens entre les peuples et les contrées que tout tendait à

séparer. Du sein du plus épouvantable désordre, s'est élevée l'idée la plus pure qui ait jamais rallié les hommes, l'idée de la société spirituelle. Mais, pour constituer cette unité puissante, pour que la doctrine pût se produire, pour bien formuler le dogme, il fallait recueillir, en un seul faisceau, les traits de flamme divine, rayonnant des différents points du monde chrétien; il fallait un centre qui vînt coordonner, réchauffer, vivifier les diverses parties de la grande communauté religieuse. Cette immense et magnifique centralisation se réalisa dans la papauté.

Nous ne voulons point retracer ici l'histoire de cette imposante institution; mais comment, en écrivant l'histoire d'un grand pape, se soustraire à la nécessité de rappeler, en quelques pages, ce que fut la papauté au moyen-âge, à cette époque de cahos, de troubles, de violence, d'aspirations nouvelles et d'enfantements douloureux? Comment, avant de découvrir la statue d'un grand homme, ne pas la placer sur le piédestal, d'où elle pourra se laisser voir à tous dans son majestueux éclat? Esquissons donc, en quelques traits, l'origine et le développement d'une institution qui a si longtemps dominé le monde politique, et qui remplit encore, en ce moment, le monde catholique.

L'historien qui s'enfonce dans les temps anciens n'y reconnaît point la noble généralisation de l'esprit chrétien; il voit les hommes vivre isolés, malheureux, ennemis les uns des autres, étrangers à cette communauté de sentiments qui, dans nos temps modernes, fait circuler dans les âmes les germes de compassion et d'intérêt que les peuples ressentent les uns pour les autres.

Le fatalisme domine dans l'Inde ; les habitants de cette énervante contrée s'y abandonnent avec un sombre découragement ; ne développant jamais l'élément d'une association féconde, ils se laissent aller avec résignation, à toute la dégradation d'un triste et avilissant esclavage.

En Egypte, les sciences, les arts et la liberté s'arrêtent étouffés sous la mystérieuse tyrannie des prêtres, sous l'égoïsme de caste qui frappe de mort et de stérilité les facultés les plus brillantes.

Le juif seul voit luire les rayons de la vérité divine; mais, les décrets de la Providence le retiennent et l'enchaînent au milieu de ses montagnes ; il ne peut répandre sur le monde la céleste lumière qui déjà l'éclaire et se manifeste dans l'unité d'un seul Dieu, ainsi que dans les dogmes consolateurs qui en découlent.

La liberté, ce noble cachet de la dignité humaine, semble vouloir se fixer en Grèce ; les hommes y forment entre eux l'étroite association qu'on appelle la *Cité*, société naissante et active qui nous semble parée des grâces du premier âge. Mais, la Grèce ne peut étendre ses efforts, même sur la totalité de sa péninsule ; elle meurt d'épuisement, après avoir exhumé des ténèbres l'immortel flambeau des sciences et des lettres, mais sans avoir pu régénérer l'humanité.

A Rome seulement, nous verrons cesser la haine des races, la proscription des vaincus. La *Cité* s'ouvre aux plébéiens ; la famille se recrute par l'adoption ; le peuple-roi se reproduit dans ses colonies portées aux diverses extrémités du monde : tous cherchent à devenir citoyens de cette grande patrie qui les fera participer aux plus hautes destinées.

Rome semble marquée dans les décrets de la Providence, pour devenir l'instrument de civilisation et de salut.

Son immense empire s'étend sur tout le monde connu; mais, bien qu'il ait duré plus de cinq siècles, il n'avait en lui aucun germe de force et de durée. L'hérédité était inconnue aux empereurs ; la force militaire et brutale disposait seule de la pourpre, et maintenait le gouvernement dans une perpétuelle anarchie : aussi, les Romains n'ont-ils laissé partout que des camps, des retranchements, des ouvrages préparatoires; ils ont travaillé pour l'avenir : ils ne devaient être que les précurseurs du monde chrétien.

Par le prestige de son nom, par la forte discipline de ses infatigables soldats, Rome faisait trembler ces vastes régions qu'elle appelait barbares. Mais insensiblement, la discipline disparut; le prestige suivit de près; on vit alors les Germains se ruer sur le colosse qui tant de fois les avait repoussés dans leurs forêts; ils brisèrent l'idole, mais ce fut au profit du vrai Dieu. Toutefois, la transformation ne fut qu'un enfantement pénible; elle s'accomplit dans la douleur, dans les larmes; la foi nouvelle grandit au milieu des luttes, des souffrances et des angoisses de plusieurs générations.

Malgré ces bouleversements sans fin, la religion chrétienne avait heureusement jeté de profondes racines : elle étonnait les destructeurs par la sublimité de sa morale : elle les retenait par la crainte du châtiment futur.

Les classes populaires qui avaient tant souffert se jetaient avec ardeur vers un culte qui leur montrait

en perspective un bonheur éternel, comme échange des douloureuses épreuves qu'ils supportaient sur la terre.

Les ministres de la religion nouvelle, dégagés des richesses de ce monde, puisaient dans leur détachement des biens de la terre, la fermeté qui leur était nécessaire, pour affronter la colère des puissants et des barbares.

Dans tous ses actes, l'Eglise proclame l'unité comme son principe, l'universalité comme son but : ce sera l'évêque de Rome qui représentera cette unité; groupés autour de lui comme des troupeaux timides, les peuples attendent et implorent son appui. Le pape saint Léon se rend seul au-devant d'Attila, comme autrefois le grand-prêtre Jaddus accourut au-devant d'Alexandre irrité. Il touche, il frappe le conquérant farouche. Attila s'arrête au milieu de ses fureurs; il recule dompté par une force invisible dont il ne s'explique, ni l'entraînement, ni la puissance.

Jamais, il faut le reconnaître, l'Eglise, dans ces temps de misère, n'a déserté le noble rôle de protectrice des faibles. Il y avait, dans les paroles de ces prêtres vieux et faibles, un accent d'autorité qui semblait aux barbares une émanation de la voix du Tout-Puissant.

Les peuples de Rome, tant de fois protégés, sauvés de la destruction par leur évêque, voulurent l'investir d'une autorité dont ils pensaient que l'usage tournerait à leur profit.

Léon l'Iconoclaste, dans sa fureur aveugle, leur en fournit bientôt l'occasion; il voulut forcer ses sujets à briser les saintes images et à se soulever contre le

pape : mais ils s'empressèrent de se séparer violemment d'un pouvoir qui ne les protégeait plus, pour s'abriter, à l'ombre de celui dont ils avaient tout à attendre.

Les habitants de Rome, en constituant à leur évêque un pouvoir temporel, avaient lu dans l'avenir; ils avaient, à leur insu, contribué à fortifier cette unité puissante qui a fait la force et la grandeur de l'Eglise. Investi d'une autorité semblable à celle des rois, l'évêque de Rome prenait déjà sur ses collègues une supériorité marquée; son séjour dans la ville éternelle l'entourait d'un prestige immense, et continuait, dans le monde barbare, l'ascendant que Rome païenne avait exercé sur les provinces conquises.

Il y avait là, toutefois, un danger qu'il était impossible de se dissimuler : le pouvoir temporel des papes établissait la lutte avec d'autres pouvoirs jaloux et ombrageux; la ville de Rome était une proie qui devait plaire à tous les envahisseurs dont l'Italie était alors remplie : aussi fut-elle constamment l'objet de leurs plus ardentes convoitises. Comment la papauté pourra-t-elle se défendre contre tant d'ennemis ? Jalousée par les Grecs, attaquée par les barbares et par les séditions intérieures, il lui fallait des champions courageux et inébranlables. Elle tourna les yeux vers les Francs, ce peuple nouvellement converti, qui apportait dans sa foi l'ardeur du prosélytisme et le respect le plus profond pour l'autorité religieuse. Pépin-le-Bref commença ce grand patronage, qui ne s'est presque pas démenti pendant quatorze siècles; il châtia les Lombards, qui voulaient anéantir la puissance temporelle des papes.

Mais ce fut à Charlemagne seulement qu'il fut donné de les détruire et de consolider pour jamais le pouvoir des successeurs de saint Pierre.

Qu'on ne nous dise pas que la politique seule domina les résolutions de Charlemagne; ce grand prince vit bien que, dans le temps où la puissance extérieure attirait seule le respect, il fallait à l'Eglise un prestige de même nature, afin qu'elle pût dompter plus efficacement la force et faire prévaloir les lumières de l'esprit.

Charlemagne comprit que l'avenir intellectuel et moral de l'humanité ne pouvait être que dans l'Eglise : aussi remit-il à ses ministres la direction des affaires, et assura-t-il à son chef, dans l'intérêt d'une prééminence nécessaire, de vastes possessions territoriales.

La conduite du grand homme était, en cela, naturelle et logique. Les institutions romaines n'étaient que des débris sans nom; il fallait en vivifier l'esprit, les rendre populaires et accessibles à tous : l'Eglise seule le pouvait, au milieu de ces barbares qui s'inclinaient devant elle, avec une foi ferme et vierge, qui faisait de ces hommes un puissant instrument de régénération sociale.

Un moment, Charlemagne put croire accomplie l'œuvre qu'il avait rêvée, qu'il avait entreprise avec un salutaire enthousiasme; mais Dieu n'est pas si libéral envers les hommes. Charlemagne avait jeté les bases du monument, mais il ne devait pas achever l'édifice de la civilisation chrétienne; et, dans les guerres confuses, interminables, qui suivirent sa mort, au milieu des crimes et des calamités de tout genre dont les peuples étaient alors accablés, l'E-

glise perdit quelque chose de sa force morale; elle parut s'imprégner des vices et des violences de la société civile. On ne voit plus, en effet, de constitutions générales; les conciles ont cessé; les instructions religieuses ne viennent plus réchauffer la piété des fidèles; une partie du clergé semble avoir oublié ce qui faisait la véritable puissance de ce grand corps; les clercs ne veulent plus que l'accroissement de leur domaine; ils recherchent l'autorité, non par la foi et les lumières, mais par les armes et les richesses; ils veulent presque transformer les gouvernements de l'Europe en une vaste théocratie militaire; les cathédrales et les monastères fortifiés soutiennent des siéges; la force a remplacé l'élection; la corruption achète audacieusement les charges et les dignités ecclésiastiques; au grand étonnement des peuples, on ne voit plus, à la tête des évêchés et des abbayes, que des barons avides et belliqueux.

Qui donc va ramener ces brebis égarées dans la voie évangélique? La papauté aura-t-elle ce pouvoir? Malheureusement, elle se ressent de la corruption commune; elle n'aspire plus à la domination spirituelle du monde; elle ne veut que se faire dans Rome une seigneurie féodale.

La force brutale semble de nouveau maîtresse du monde. Mais il faudra bien que le spiritualisme revienne dans le gouvernement de l'Église; la société religieuse aura seule assez de vigueur pour féconder l'autorité populaire; elle seule est pleine de force et d'avenir, que cet avenir soit ou non chargé d'orages.

Il fallait, pour sauver l'Eglise catholique, un

homme d'un génie vigoureux, d'une piété austère, d'une foi vive et ardente, décidé à porter une main ferme et inflexible sur les abus qui entravaient le développement de la puissance ecclésiastique. La Providence le suscita dans la personne du moine Hildebrand qui, l'an de l'ère chrétienne 1073, monta sur la chaire de saint Pierre, sous le nom de Grégoire VII.

A peine en possession de l'autorité suprême, il jette sur le monde chrétien un regard plein de tristesse et de désolation ; il confie en ces termes, à l'abbé de Cluny, les tourments de son âme agitée :

« Ah ! si tu savais les tribulations que je souffre, » ta compassion se tournerait vers moi; ton cœur » s'épancherait en un torrent de larmes ; tu ten- » drais la main au pauvre de Jésus-Christ. L'Eglise » d'Orient est poussée par le diable vers le schisme... » Que mon œil tombe sur l'Occident, le Midi ou le » Septentrion, je trouve à peine un évêque légitime » et qui gouverne le peuple chrétien pour l'amour » de Jésus-Christ ! Parmi les princes séculiers, pas » un seul qui préfère la gloire de Dieu à son propre » honneur, la justice à l'argent. Quant à ces Ro- » mains, à ces Lombards, ils sont, je le leur ai dit » cent fois, pires que les juifs et les païens....... Je » suis affaissé, la miséricorde du Christ peut seule » me sauver. »

Malgré cette apparente incertitude, il marche à son but avec une résolution inébranlable. Déjà, depuis vingt ans, il dirigeait les affaires de l'Église et préparait la révolution qu'il allait accomplir. Il voulait, dit M. Guizot, soumettre le monde civil à l'Église, et l'Église à la papauté, dans un but de réforme et

de progrès, et non dans un but stationnaire et rétrograde, comme l'ont répété quelques historiens modernes.

Grégoire trouve en face de lui l'empereur d'Allemagne, qui ne gouverne que par le droit et la force, mais qui n'a pas reçu la mission de proclamer la sainte alliance entre les peuples : prince féodal, homme barbare, l'empereur ne peut parler qu'au nom du glaive. Il ne lui appartient pas de réaliser la paix sous la loi, la conciliation définitive des nations. C'est la féodalité seule qu'il représente, et ce principe, sauveur peut-être, après la mort de Charlemagne, est devenu destructif et oppresseur, n'ayant plus pour mobiles que la violence, le caprice et l'intérêt.

Le baron féodal ne saurait s'attendrir à l'aspect des souffrances; il demeure enfermé dans son égoïsme et dans son orgueil; il ne peut rien pour la pacification des âmes.

Grégoire le sait et le proclame; il veut que l'Eglise triomphe, mais l'Église s'est aussi féodalisée. Le prêtre a oublié le vœu qui l'enchaîne à l'autel; il ne connaît plus, au sein des agitations terrestres, la grande poésie de la solitude, les mâles voluptés de l'abstinence, la plénitude de charité, où l'âme embrasse Dieu et le monde, les méditations solitaires, les rêves mystérieux, les orages du cœur, où les passions humaines et les aspirations divines se livrent de perpétuels combats! L'orgueil et les intérêts matériels absorbent les hauts dignitaires de l'Église; le véritable esprit chrétien s'est réfugié dans les moines, dont le Pape va se servir pour renverser, à son profit, l'aristocratie féodale.

Le peuple était alors sans aucune influence; les barons et les dignitaires de l'Église s'abandonnaient à des querelles intestines, oubliant cette force encore faible, incertaine et inconnue, dont ils usaient au gré de leurs passions, mais qui devait plus tard se retourner contre eux.

Hildebrand comprend que, pour retrouver sa vigueur morale, le clergé doit être réformé. Aussi, fait-il établir, au concile de Latran et à celui de Melfi, de sévères règlements pour purifier les mœurs; il veut également que les clercs se distinguent par la science; il ordonne que les ecclésiastiques soient instruits dans les lettres, *ut omnes episcopi artes litterarum in suis ecclesiis doceri faciant*. Les prêtres n'avaient point la permission de se marier; mais l'Église admettait dans les ordres sacrés des hommes mariés, que l'esprit de famille détournait bientôt des soins spirituels. Grégoire, au concile de Rome, en 1074, déclare le mariage incompatible avec les fonctions ecclésiastiques. Il se prépare à la grande lutte qu'il doit ouvrir avec les empereurs d'Allemagne; il dispose ses armes. L'Église, pour servir à ses projets, avait à se retremper dans la chasteté, dans les vertus de l'abstinence et des sacrifices. La langue romaine devait aussi être conservée, pour être, pendant six siècles encore, la langue de la civilisation.

Depuis longtemps déjà, les Normands occupaient l'Italie méridionale. Nous n'avons pas à raconter ici leurs conquêtes; mais, comme il fallait aux papes une épée pour défendre l'Église, les pontifes adoptèrent celle des chefs normands.

Des actes d'une hostilité non déguisée avaient

éclaté : les nobles prenaient, en général, parti pour l'Empereur; mais le peuple se rangeait toujours du côté de la papauté.

Hildebrand rassemble à Rome cinquante évêques, peu de temps après son élection. Il défend aux laïques de recevoir l'investiture de la main d'un laïque. Voici ce que signifiait ce décret. De vastes domaines, avec juridiction civile sur ceux qui les habitaient, étaient attribués aux grandes dignités ecclésiastiques. Ces domaines constituaient des fiefs ou des gouvernements dont les chefs touchaient les revenus. Il était bien clair que la puissance civile devait intervenir dans la collation des bénéfices, de la même manière qu'elle intervient aujourd'hui dans la nomination des prélats de l'Église. Seulement, il y avait un point qui devait soulever d'ardentes controverses : c'était ce qu'on appelait l'investiture par la crosse et l'anneau, c'est-à-dire l'investiture purement ecclésiastique. Il est bien évident que la puissance civile devait s'arrêter devant cette prérogative, exclusivement réservée aux pontifes. C'est cependant ce qu'elle ne fit pas, et ce qui attira sur les peuples d'incalculables malheurs.

Henri IV était alors empereur d'Allemagne; il s'indigne et veut résister : il oppose un synode d'évêques allemands au synode de Rome, il fait prononcer la déchéance du pape. La violence se donne alors libre carrière. Grégoire VII, à son tour, délie les sujets de Henri IV du serment de fidélité; il déclare ce prince déchu de l'empire. Henri IV se voit de plus obligé de combattre l'opposition de ses barons. Un vaste complot s'organise contre lui; il est forcé de céder. Il n'obtient, pour se faire absoudre,

qu'un délai de trois mois, passé lequel on le menace de lui donner un successeur. On vit alors l'autorité religieuse faire acte d'une puissance inouïe.

L'empereur se présente à la forteresse de Canossa, après avoir traversé les Alpes, au milieu d'un rigoureux hiver. Il est introduit dans la première enceinte, mais on lui ordonne de s'arrêter. Il faut que, par les ordres du pontife, il échange ses riches vêtements contre un cilice; il est abandonné, pendant trois jours, presque sans vêtements et sans nourriture. Grégoire consent enfin à l'admettre à la sainte table et à lever ainsi l'anathême prononcé contre lui.

Ce n'était là qu'une première phase de la lutte. Les nobles Italiens, ayant connu le traitement infligé à l'Empereur, sentent se réveiller leur vieux respect pour la majesté impériale. Ils viennent en foule grossir les rangs de l'armée de Henri, et l'aident à reprendre l'offensive. Le pape, serré de près dans Rome, allait succomber sans l'intervention de Robert Guiscard.

Une femme rendit aussi un grand service au pape dans ces circonstances critiques : c'était la comtesse Mathilde, fille du marquis de Toscane, et cousine de l'Empereur. Elle venait d'hériter de vastes possessions dans la péninsule. Son autorité s'étendait sur la Toscane, sur Parme, Plaisance, Modène, Reggio, Mantoue, Vérone, une partie de la Romagne, depuis Orvieto jusqu'à Viterbe; elle possédait presque le tiers de l'Italie. Elle se montra très-dévouée à l'Église, et lui fit don de ces immenses domaines; mais elle les tenait de l'Empereur à titre de fief, et la donation fut toujours contestée par les princes germaniques.

Robert Guiscard, chef normand, faisait, pendant ce temps, la conquête du midi de l'Italie, qui appartenait aux Grecs. En rase campagne, les Normands étaient toujours vainqueurs; mais, dans les siéges des villes, les Grecs reprenaient l'avantage sur les Normands, qui ignoraient cet art difficile. Ainsi, le seul siége de la ville de Bari dura quatre années. Les Grecs perdirent successivement toutes leurs possessions d'Italie. Cependant, les Sarrasins qui s'étaient fixés dans l'île servirent avec les chrétiens dans les armées normandes, et obtinrent la permission de pratiquer librement leur religion. Les Lombards, qui possédaient Salerne et Bénévent, furent vaincus à leur tour, et ces anciens ennemis de la puissance des papes perdirent leur nationalité, pour ne plus la retrouver.

Un peu plus tard, le pape Grégoire VII, assiégé dans le château de Crescentius, appelle Robert Guiscard à son aide. Celui-ci accourt du fond de la Bulgarie, marche sur Rome, où l'empereur d'Allemagne n'ose l'attendre; il escalade les murs et brûle les quartiers qui s'étendent de l'église de Saint-Jean-de-Latran au Colysée. Robert, voulant punir les habitants de Rome de leur alliance avec les Impériaux, en réduisit un grand nombre en esclavage. Il rétablit le pape et lui donna Salerne pour résidence. Ce fut là que mourut Grégoire VII, exilé, repoussé par les Romains. Il mourut en prononçant ces paroles, à la fois nobles et amères : *J'ai trop aimé la justice et la vérité, voilà pourquoi je meurs en exil!*

La mémoire de ce grand pape est encore aujourd'hui un sujet de passion et de controverse : les uns le louent et l'exaltent sans réserve, d'autres le blâ-

ment sans ménagement et sans justice. Voici le jugement assez impartial que porte sur le pontife un savant bénédictin, Dom Clément, dans son ouvrage sur l'*Art de vérifier les dates* :

« On ne peut nier, dit-il, que Grégoire VII n'ait » eu de grandes qualités, des mœurs ecclésiastiques, » de bonnes intentions et beaucoup de zèle pour le » bien ; mais ce zèle tenait à un caractère impé» tueux, altier, inflexible, que les obstacles irritaient » et pour qui le danger avait de l'attrait, lorsqu'il » pouvait servir à établir sa domination. Il est visi» ble, par ses maximes et par sa conduite, que son » but était de soumettre toutes les couronnes à sa » tiare, et de s'attribuer une monarchie universelle, » tant au spirituel qu'au temporel, sur toute la catho» licité. Il n'y avait pas de royaume qu'il ne prétendît » être tributaire du Saint-Siége, et, pour le prouver, » il ne craignait pas d'alléguer des titres qui se con» servaient, disait-il, dans les archives de l'Église » romaine ; mais il ne les produisit jamais. »

Cette position prise par Grégoire VII laissait à ses successeurs l'héritage de périlleux combats. Nous nous sommes étendu sur la vie de ce célèbre pontife ; nous devions le faire ; son histoire seule peut éclairer celle d'Urbain IV, qui sera l'un de ses continuateurs. La lutte va durer sans relâche avec les empereurs d'Allemagne, tour à tour vainqueurs et vaincus. Nous avons vu les Sarrasins établis au midi de l'Italie ; les empereurs n'hésiteront pas à s'en servir contre les États de l'Église.

Jamais les esprits ne furent animés d'une piété plus ardente que vers la fin du XIe siècle ; la tiare pontificale était alors toute puissante. Urbain II jugea le mo-

ment favorable pour prêcher la croisade qui seconda puissamment le mouvement d'unité religieuse. Le monde du moyen-âge, renfermant en soi des principes divers, encore déchiré par les haines de races, avait besoin de se reconnaître et de se voir appliqué à une œuvre commune. Il fallait, pour assoupir les guerres implacables et pour imposer silence aux nombreuses exigences de tant d'intérêts politiques, unir l'Europe dans une confédération générale, et préparer les éléments de cette grande épopée chrétienne. Les papes travaillèrent à la former dès le xe siècle. Un pape français, Gerbert, qui prit le nom de Sylvestre II, écrivit le premier aux princes pour les attendrir sur les malheurs de Jérusalem. Urbain II, français comme Gerbert, alla plus loin : il prêcha directement la croisade, et il obtint un plein succès.

La croisade était prêchée au nom du souverain pontife; elle fut accueillie avec enthousiasme; outre la foi religieuse qui l'inspirait et lui donnait de la puissance, la papauté avait été relevée par le grand caractère de Grégoire VII.

Ce fut le plus beau mouvement qui ait jamais paru dans l'histoire de l'humanité. Laboureurs, artisans, serfs ou esclaves, se précipitent, avec la même ardeur, sous la bannière du Christ. Cette première croisade a une couleur toute populaire; le peuple n'attend rien; il se met en marche. Il suit Pierre-l'Hermite, moine de la Picardie, homme qui cachait, sous un extérieur simple, une âme ardente et inquiète. Il avait accompagné les nombreux pèlerins qui avaient déjà visité les saints lieux; il était revenu en Europe rempli d'inspiration et d'enthousiasme. Sa parole puissante entraîne sur ses pas les masses subju-

guées; on veut entendre l'envoyé du Saint-Père, toucher ses vêtements, recevoir sa bénédiction. Au Concile de Clermont, le pape Urbain II prêche à son tour, et d'unanimes acclamations répondent à sa voix. Dieu le veut! s'écrie la foule : *Diex el volt! la croix!* Chacun se hâte de s'enrôler. Les étoffes ne suffisent plus à marquer les Croisés du signe de délivrance. Éprouvées par les privations et les douleurs, écrasées par l'oppression et la violence, les basses classes de la société se sentaient éprises d'un ardent amour pour le tombeau du Christ; elles comprenaient instinctivement que là était le berceau de leur liberté. Elles se marquèrent toutes de la croix; ce fut le sceau de leur affranchissement; elles ne le perdirent jamais.

Les Croisés cherchaient en Orient un empire terrestre; ils rêvaient une Jérusalem remplie de délices; ils allaient à la découverte de royaumes, de principautés, de riches et vastes domaines : tout cela se mêlait à leurs idées religieuses.

Mais la foi seule les soutint, à l'heure du désenchantement, lorsqu'ils succombaient, au milieu des sables, frappés de l'acier de Damas, brûlés par le feu grégeois; lorsqu'ils voyaient les cadavres de leurs frères devenus la pâture des vautours. Toutefois, le torrent jeté sur l'Asie devínt moins dangereux pour l'Europe. Un million d'hommes périrent dans cette première expédition. Ceux qui revinrent appliquèrent, sans le savoir, la civilisation orientale déjà vigoureuse à leurs mœurs et à leurs usages barbares.

Au milieu de cet ébranlement universel, la puissance de la papauté n'eut pas de bornes. Le pape

ouvrait ou fermait le ciel, enlevait ou donnait les empires. Il était, par ainsi dire, transporté au sommet de la montagne dont parle l'Evangile; il voyait, de cette hauteur, les principautés et les trônes à ses pieds; il les distribuait ou les arrachait aux princes prosternés et tremblants.

Chargée de cette tâche immense, la papauté la remplit sans hésitation et sans faiblesse; elle frappe ou elle console; elle encourage ou elle lance l'anathême; elle façonne l'humanité, pour la mieux pénétrer du sentiment chrétien; elle réveille en elle la puissance morale qui devait la délivrer du joug de l'esclavage et des entraves de la barbarie. Cependant, il faut bien le dire, ce rôle magnifique ne dura qu'un instant. Cet imposant spectacle d'autorité suprême ne se renouvela plus, et, dans les siècles qui suivirent, d'autres croisades furent prêchées; mais les papes furent obligés d'avoir recours à la puissance et à l'influence des rois. D'ailleurs, les habitants de l'Italie ne s'étaient jamais montrés trop zélés pour les croisades; le régime municipal avait chez eux une très-grande force. Les Communes s'organisaient et se mettaient en mesure de lutter avec les empereurs d'Allemagne, qui ne manqueraient pas de tomber sur elles, dès que la guerre qu'ils soutenaient contre la puissance religieuse leur permettrait d'user librement de leurs forces. Nous ne pouvons, dans un exposé aussi court, donner à ce vaste sujet tout le développement qu'il comporterait. Disons seulement que la papauté eut à souffrir des schismes et des divisions intestines, sans que jamais son unité en fût altérée.

Un mouvement populaire se produisit, en Italie,

à Rome, par suite des prédications d'Arnaud de Brescia. Arnaud était disciple d'Abailard. Il avait été, comme son maître, accusé d'hérésie; comme son maître, il avait été exilé. Il revint triomphant, par suite d'un mouvement populaire. Il fit chasser de la ville le préfet nommé par le souverain pontife, et il y eut à sa place un patrice et cinquante-six sénateurs élus par le peuple. Innocent II en mourut de douleur; Lucius II périt dans une émeute, et Eugène III fut forcé de s'éloigner d'une ville où il n'était pas en sûreté.

Pendant près d'un siècle et demi, la papauté va présenter ce phénomène aux yeux de l'historien que, redoutée, respectée, honorée dans toute la chrétienté, hors de l'Italie, elle est, dans le pays où elle devait recevoir les plus grands honneurs, dédaignée, outragée, repoussée. Aussi, ne voyons-nous plus les papes dans Rome; ils abandonnent cette ville qui méconnaît leur autorité, menace leur personne et outrage leur dignité.

Pendant que la papauté luttait, au sein de l'Italie, contre les embûches et la violence des empereurs d'Allemagne, elle avait à repousser les attaques bien plus dangereuses des hérétiques du midi de la France, dont presque la moitié échappait à sa domination spirituelle; elle entreprit alors la fameuse croisade des Albigeois, qui coûta tant de larmes et causa tant de désastres. L'hérésie fut écrasée, l'orthodoxie sortit victorieuse de la lutte.

N'hésitons pas à l'avouer cependant, le cri du sang versé troubla la joie du triomphe. Dans les affreux massacres de Toulouse, de Béziers, de Carcassonne, le glaive n'alla pas toujours frapper le coupable.

Que de villes en cendres ! que de châteaux dévastés ! combien d'églises renversées ! combien d'enfants châtiés, malgré leur innocence, du crime de leurs pères ! Le spectacle de tant de ruines a pu, aux yeux des contemporains et de la postérité, faire douter de la justice de la cause. On ne saurait nier cependant que le déchirement causé par un schisme n'eût été fatal, non seulement au christianisme, mais encore à la civilisation de l'Europe.

Les Siciliens jouaient, au moyen-âge, un grand rôle dans les affaires de l'Italie; on se rappelle que cette partie de la péninsule était occupée par les Normands, en qualité de chefs militaires. Ils avaient su inspirer leur ardeur guerrière aux peuples de cette île, qui les secondaient dans toutes leurs expéditions.

Nous trouvons dans la variété des mœurs de la péninsule, l'explication de ces revers subits, de ces attaques, de ces triomphes inattendus dont l'histoire de l'Italie, au moyen-âge, nous présente l'étrange spectacle. Quelques villes sont en possession de droits municipaux; d'autres, soumises au régime impérial, en sont tout-à-fait privées : ici, un prince barre la route avec une menaçante forteresse ; plus loin, les Normands possèdent une ou plusieurs citadelles. Partout, diversité de lois et de garanties : ici, les affranchissements ont été assez nombreux pour faire disparaître les derniers serfs ; là, l'esclavage dure encore; les Normands guerriers s'énervent dans les douceurs orientales ; la cour se corrompt, et cette corruption passe rapidement dans la nation.

Vers ce même temps, les Guelfes et les Gibelins

d'Allemagne (1) mirent fin à leurs tristes querelles, et proclamèrent pour empereur le fameux Frédéric Barberousse.

Les choses changent alors de face : l'Allemagne pèse de tout son poids sur l'Italie; l'Empereur va devenir le maître absolu de la contrée. Mais la résistance inattendue des villes lombardes arrête les progrès de ses conquêtes, et son autorité sur la péninsule allait devenir des plus restreintes, lorsque le mariage de son fils Henri, avec Constance, héritière de la Sicile, vint assurer aux empereurs allemands la possession de ce beau royaume.

Cette union fut le grand événement de l'époque; elle devint la cause d'un duel à outrance entre les papes et les princes de la maison de Souabe, qui, se voyant maîtres au Nord et au Midi, tentèrent de nouveau d'anéantir la puissance temporelle des papes.

La maison de Souabe fut illustre entre toutes celles qui régnèrent sur l'Allemagne : ses princes, doués des agréments extérieurs, séduisants, beaux, généreux et braves, réveillèrent en Italie le goût des arts; mais ils choquèrent les peuples par leur incrédulité, par le mépris qu'ils affichaient pour les coutumes et les cérémonies religieuses. Prenant plaisir à heurter de front les idées contemporaines, ils se montraient passionnés pour la littérature arabe; ils affectaient le relâchement des mœurs orientales; ils

---

(1) Les Guelfes et les Gibelins étaient deux grands partis politiques qui, après avoir divisé l'Allemagne, ensanglantèrent l'Italie pendant plus de quatre siècles. Par Guelfes on entend les amis de la liberté italienne, et par Gibelins les partisans de l'empereur.

faisaient tout, en un mot, pour justifier, à l'avance, les anathêmes que les papes allaient bientôt lancer sur eux : aussi, furent-ils cruellement châtiés d'avoir méprisé la plus redoutable autorité de leur époque.

Ce fut avec les forces populaires que les papes parvinrent à les vaincre ; mais les pontifes, en agissant ainsi, ne pouvaient prévoir ce que deviendrait cette puissance qui, tout en étant entre leurs mains un instrument docile, devait être, plus tard, un foyer toujours ardent de séditions et de désordres, l'occasion de fâcheuses atteintes portées à leur autorité. La politique suivie, à ce moment, par les papes, explique ces révolutions soudaines qui, tout-à-coup, chassaient les papes de Rome et les y faisaient, plus tard, rentrer victorieux, triomphants.

L'Italie semblait, à cette époque, être en possession d'une civilisation complète; cependant, les mœurs offraient un singulier mélange de culture et de barbarie, de despotisme et de liberté. Outre le droit de cité, les principales villes jouissaient de franchises municipales très-étendues; mais les petites villes étaient, avec les campagnes, l'apanage des feudataires de l'Eglise. En même temps que les états et les villes développaient les progrès des arts et des lettres, ils négligeaient l'organisation de la force publique : aussi, étaient-ils la proie du premier envahisseur, du premier barbare venu, qui réduisait en poussière cette civilisation sans défense. Il fallait alors tout reprendre et revenir aux premiers éléments des sciences et des arts. Les choses se passèrent ainsi, pendant plusieurs siècles, entre les Allemands, les Italiens, les papes, les Espagnols les Français.

Nous devons nous arrêter au rôle joué par la papauté au XIII[e] siècle, le reste appartient à l'histoire générale et ne regarde plus celle que nous voulons écrire. Nous touchons, d'ailleurs, à un moment critique pour la puissance temporelle de la papauté; rien ne va plus arrêter les envahisseurs qui tenteront, dans toutes les circonstances, de porter sur elle une main hardie; elle se défendra longtemps encore, mais elle doit plus tard perdre dans la lutte une partie de sa prépondérance politique.

Avec les croisades finit l'immense influence qu'elle a si longtemps exercée sur les destinées de l'Europe. Les guerres changent de caractère; c'est l'intérêt qui les inspire et non plus la foi; ce n'est plus ce puissant levier qui a soulevé le monde du moyen-âge et qui a préparé l'âge moderne. Les passions n'ont pas disparu, tant s'en faut; mais ce n'est plus que par un faux semblant d'intérêt général, qu'elles parviennent à troubler le monde : les nations en se formant se personnifient dans leurs princes; elles prennent, dès-lors, à leur charge et sous leur responsabilité, les fautes, les erreurs, et souvent même les crimes de ces princes; c'est ce qui explique comment la question des guerres nationales a été si souvent mal entendue et mal interprétée, et comment les peuples, au fur et à mesure qu'ils s'éclairent sur leurs véritables intérêts, manifestent une répugnance d'autant plus invincible pour des luttes stériles et sans profit pour leur gloire ou leur bien-être.

Ainsi donc, avec la dictature politique des papes, finissent les guerres exclusivement consacrées à la défense des principes religieux. On verra plus tard un grand nombre de luttes dites aussi religieuses.

Malheureusement, l'intérêt politique y tiendra une trop grande place, pour que l'historien impartial puisse sans hésitation leur attribuer ce caractère.

Urbain IV fut l'un de ces intrépides champions de la foi catholique ; il fut l'un des derniers de ces grands papes, dictateurs spirituels et maîtres des nations. Jacques Pantaléon, le fils d'un cordonnier troyen, est devenu, à son moment, la lumière du monde.

Notre but, en retraçant à grands traits, l'histoire de la papauté, a été, nous l'avons dit, de la montrer sous son véritable jour. Trompés par le spectacle que nous avons sous les yeux, nous aurions pu croire à la ressemblance du XIIIe siècle avec le nôtre; sans les quelques pages qui précèdent, nous n'aurions jamais compris ce qu'il fallait de science, de courage, de résolution et d'adresse pour gouverner l'immense république chrétienne; peut-être aussi, nous, chrétiens du XIXe siècle, aurions-nous, sans cette introduction imparfaite, moins de respect pour une grande mémoire, moins d'orgueil dans nos souvenirs.

CHAPITRE Ier.

Naissance d'Urbain IV. — La ville de Troyes et la Champagne au XIIIe siècle. — Condition modeste de la famille d'Urbain IV. — Heureuses dispositions de l'enfant. — Il fréquente l'école épiscopale de Troyes. — Il est envoyé à Paris pour y continuer ses études. — Tableau de l'Université de Paris. — Le jeune lévite est ordonné prêtre. — Il devient archidiacre de Laon. — Trésorier de l'église Saint-Pierre de Rome. — Mort de son père. — Ce que deviennent les autres membres de sa famille. — Il envoie à sa sœur Sybille une copie de la sainte face. — Lettre qu'il lui écrit à cette occasion. — Il est nommé archidiacre de Liége.

Jacques Pantaléon, désigné par les historiens sous le nom d'Urbain IV, naquit à Troyes, vers la fin du XIIe siècle, en 1185, sous le règne de Philippe Auguste, Manassès de Pougy étant évêque de Troyes, Henri II le jeune étant comte de Champagne, l'année même où l'archevêque de Milan, Hubert Privelli, était proclamé pape sous le nom d'Urbain III.

Au temps de la naissance d'Urbain IV, la ville de Troyes jouissait déjà d'une haute renommée. Séjour et capitale des comtes de Champagne, elle avait vu sa grandeur répondre à celle de ses maîtres.

Les comtes de Champagne, par leurs richesses, par l'étendue de leurs domaines, par une puissance dont l'éclat n'enlevait rien à la force, rivalisaient

avec les souverains de l'Europe, et surtout avec les rois de France. L'un d'eux, Thibaut-le-Grand, déploya, pour embellir la ville de Troyes, toute la magnificence d'un prince libéral et éclairé; il comprit le véritable élément de prospérité de sa capitale, en tournant vers les arts utiles l'esprit et l'industrie de ses sujets, en attirant toute l'Europe aux foires de la Champagne; ses successeurs firent de même, et l'habile distribution des eaux de la Seine, l'intelligente protection accordée aux marchands par les comtes de Champagne, perpétuèrent cet esprit industriel et commercial qui a maintenu la ville de Troyes au premier rang des cités de France, bien qu'elle ait depuis longtemps perdu son importance politique et ses anciens privilèges.

La Champagne, habilement administrée par ses comtes, ne fit jamais de grands efforts contre l'autorité royale. Le génie administratif et commercial dont elle était empreinte, lui donnait conscience de la force et de la sécurité qu'elle pouvait gagner en s'unissant à la royauté, dont l'autorité n'avait jamais été sérieusement contestée par les provinces qui avoisinaient la capitale.

Telle était, au XIIe siècle, la situation sociale et politique de la ville de Troyes et de la Champagne.

Jacques Pantaléon fut baptisé dans l'église de Notre-Dame-aux-Nonnains, devenue depuis la paroisse Saint-Jacques. Cette église, située jadis sur la place de la Préfecture, a été démolie dans ces derniers temps.

Quelques écrivains donnent au pape Urbain IV le

nom de Court-Palais, qui était, dit-on, son nom de famille (1).

Rien de plus humble que la famille de Jacques, qui, de la condition la plus obscure, allait s'élever à la dignité la plus éminente, donner un nouvel et grand exemple de l'égalité que le Christianisme avait introduite entre tous les hommes.

L'opinion la plus accréditée fait de son père un cordonnier, ou chaussetier; de tous ses parents, des artisans honnêtes, vivant du travail de leurs mains (2).

La condition modeste du père de Jacques Pantaléon ne pouvait lui permettre de donner à son fils une éducation libérale; mais alors que la religion était une institutrice universelle, indispensable, en étudier les dogmes, c'était déjà travailler pour une élévation future; aussi, l'enfant que sa famille disposait, en apparence, à la continuation de la modeste industrie de son père, préludait-il à ses hautes destinées, en se pénétrant des saintes écritures et des préceptes de la loi divine.

---

(1) Courtalon nous a conservé les deux vers suivants, inscrits sur les fonts baptismaux de la paroisse Saint-Jacques :

Hic fuit ablutus purâ baptismatis undâ
Jacobus, nomen et inde tulit.

(2) Le même auteur rapporte qu'on voyait, dans l'église Saint-Urbain de Troyes, une tapisserie datant de 1525, et qui retraçait l'enfance d'Urbain IV; son père y était représenté travaillant de son état de cordonnier, sa mère filant avec une quenouille.

Ses contemporains admiraient la douceur de son caractère, sa piété ardente, son inclination pour la science; mais les éminentes facultés dont il paraissait doué se seraient perdues pour lui-même et pour son siècle, si elles n'eussent trouvé l'occasion de se développer.

Un peu après les invasions barbares, l'Église, âme de la société régénérée, avait établi des écoles auprès de chaque cathédrale; l'évêque lui-même, quoique chargé des soins importants du gouvernement civil, ne dédaignait pas de descendre au rôle modeste d'instituteur. Les matières d'enseignement étaient la Grammaire, la Dialectique, l'Eloquence sacrée et profane. Une de ces écoles, spécialement destinée à recruter le sacerdoce, avait été fondée à Troyes; Jacques Pantaléon obtint d'en suivre les cours. Il s'y distingua bientôt par la vivacité de son imagination, par son ardeur à triompher des difficultés de l'étude, en même temps que se faisant remarquer par son ardente piété, il méritait cet éloge que lui donne l'historien Papyre Masson : *Dilectus Deo et hominibus. Cher à Dieu et aux hommes.*

Tous ceux qui pouvaient fonder une espérance sur l'avenir, tous ceux qui se sentaient quelque science, se devaient nécessairement à l'Eglise; la carrière ecclésiastique était la seule ouverte à l'intelligence; elle se recrutait souvent par les fils des artisans et des serfs, qui, sous leur robe de bure, défiaient l'insolence des barons et des comtes, et leur faisaient courber la tête, par la crainte de l'anathême.

D'ailleurs, les goûts et les instincts du jeune étudiant le portaient naturellement à la vie religieuse; une tradition rapporte même que, dans son enfance,

il avait, au milieu de ses jeux, pronostiqué la haute dignité à laquelle il devait être un jour appelé.

Desguerrois prétend qu'il fut, dès sa tendre jeunesse, chanoine de la cathédrale de Troyes; mais le fait paraît peu probable, et lorsque devenu pape, il appelle l'église, ou plutôt la cathédrale de Troyes, *le principe de son origine, la nourrice de son âge et de sa grandeur* (1), il fait évidemment allusion aux soins et à l'instruction qu'il en avait reçus pendant sa jeunesse.

L'enfant du chaussetier Jacques n'était pas doué d'une santé robuste; mais il annonçait déjà une âme forte, un cœur mâle et un génie élevé : sa physionomie était heureuse, sa figure prévenante; il cultivait avec succès l'art musical; il aimait ces nobles chants d'église qui rehaussent la pompe et la majesté de l'office divin, disposent l'esprit au recueillement, à la prière, à toutes les émotions religieuses.

Bientôt, cependant, son intelligence active eut embrassé toutes les connaissances qui pouvaient lui être transmises au sein de sa ville natale, et le chapitre de la cathédrale l'envoya poursuivre ses études à l'Université de Paris, ainsi que cela se pratiquait pour les clercs qui donnaient de grandes espérances.

C'était alors un grand foyer de lumière que l'Université de France, et ce foyer attirait toutes les re-

---

(1) Originis nostræ matricem, ac primevæ ætatis, ac provectionis alumnam. Epist. ad Episc. Trec.

nommées. Les idées, jusque-là dispersées, convergeaient vers un centre commun, en même temps que la langue française commençait à prendre un caractère pour ainsi dire universel. Si la féodalité avait pu trouver dans Paris son centre politique, la même ville allait aussi devenir le centre de la pensée humaine. Ces grandes écoles étaient peuplées d'hommes faits qui, réunis à des maîtres nombreux et influents, inquiétaient de leurs prétentions et de leurs perpétuelles agitations les rois et les dépositaires de l'autorité municipale.

Les conciles venaient frapper aux portes de ces écoles, et dans le concile que le pape Pascal II tint à Troyes en 1107, il y appela Guillaume de Champeaux et Joscelin, dont le seul titre était de professer la théologie à Paris. Vers la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe, le concours des étudiants augmentant sans cesse, les maîtres des différentes écoles s'associèrent, formèrent une corporation qui naquit d'elle-même, et dont nulle part on ne retrouve l'acte d'institution.

L'étude des langues, le droit canon, le droit civil, la médecine elle-même étaient enseignés publiquement à Paris et par des maîtres dont le nom retentissait alors dans toute l'Europe. Paris possédait ainsi dans ses murs un concile permanent dont les décisions étaient aussi respectées que celles d'un véritable concile. La liberté de la parole et de la discussion n'y rencontrait guère d'entraves, et, dès le XIIIe siècle, la licence se glissa dans ce grand corps, indépendant de l'autorité royale, et l'un des plus fermes appuis de l'autorité religieuse. Rois absolus au milieu de leurs écoliers, toujours défendus par

eux, les docteurs se permettaient des hardiesses théologiques qui sembleraient inouïes de nos jours, et dont Bérenger et Abailard n'avaient que trop donné de dangereux exemples.

Les ordres mendiants, Dominicains, Franciscains, disputaient à l'Université le droit d'enseigner; celui de conférer les grades; ce qui engendrait des discussions, des contestations, des troubles, voire même des combats livrés par les écoliers aux milices bourgeoises, quelquefois aux troupes royales. Lorsque l'Université voyait arriver du prévôt des marchands, ou du prince, un édit contraire à ses priviléges, elle avait aussitôt recours à la violence, et, si la violence ne lui réussissait pas, elle fermait ses écoles et les transportait dans d'autres villes du royaume. Les écoliers, en les suivant, dépeuplaient ainsi la capitale, et forçaient, par cette retraite, les rois et les magistrats à céder devant leurs prétentions.

On voit par ce tableau que c'était dans l'Université qu'on trouvait la sève, le mouvement et la vie. La complication de tant d'intérêts, le choc de toutes ces doctrines furent, pour le jeune lévite, un curieux spectacle et un utile enseignement.

Les Universités étrangères échangeaient alors leurs titres, comme on le fait aujourd'hui pour les sociétés savantes. D'après un manuscrit assez authentique, Jacques Pantaléon aurait été, sans déplacement, agrégé à l'Université de Bologne, rien ne démontrant qu'il ait, à cette époque, fait un voyage en Italie.

Ce fut pendant son séjour à Paris qu'il fut ordonné prêtre. Il porta dans ses fonctions l'élan d'une

foi vive, l'exaltation d'une âme passionnée. Il croyait de toute l'ardeur d'un chrétien des premiers âges, et souvent, au milieu de la célébration des saints mystères, on voyait son visage mouillé de pleurs. Il fut, dit-on, professeur de théologie à peu près en 1215, au temps où Robert de Courçon réforma, par un règlement et sur l'ordre du pape Innocent III, la discipline et les études des écoles de Paris. L'étude approfondie qu'il avait faite de la Bible, de la politique des papes, des décisions des conciles, le disposaient aux succès de la chaire : aussi ne tarda-t-il pas à devenir un prédicateur distingué, non moins remarquable par sa sensibilité que par sa parole onctueuse et pénétrante.

En même temps que le futur Pontife illustrait déjà sa ville natale, Troyes se glorifiait de voir élever à l'archevêché de Rouen Maurice, un autre de ses fils, évêque du Mans, recommandable par ses vertus et sa science, et par son noble désintéressement.

Le jeune étudiant revint enfin au milieu de ses compatriotes. Déjà la renommée de ses brillantes qualités le faisait rechercher de divers prélats, dont il était la lumière et l'oracle, qui tous s'empressaient de le consulter, pour s'aider de ses conseils et de sa pénétrante sagacité.

Anselme, évêque de Laon, né à Bercenay-le-Hayer, dans le diocèse de Troyes, se l'attacha comme chapelain, comme aumônier, ou plutôt comme théologien ; puis il en fit successivement un curé, un chanoine, un archidiacre, et le rendit maître à-peu-près du gouvernement de son diocèse.

Cette dignité fut le commencement de sa fortune. Il se montra, dans ces importantes fonctions, aussi

habile que modeste; il sut se concilier tous les esprits, et devint l'unique représentant des intérêts du chapitre, qui le députa trois fois à Rome, pour y soutenir des droits attaqués. Il montra, dans ces missions diverses, tous les talents de l'homme d'affaires et du négociateur. Il eut un plein succès dans ses demandes, et l'église de Laon conserve encore un cartulaire écrit, en entier, de sa main.

Dans ce temps-là, mourait son père, sans avoir pu être témoin de la grandeur de son fils, qui le fit inhumer à l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains. Il envoya sa mère dans l'abbaye de Notre-Dame-aux-Prés, non loin de la ville de Troyes. Ce fut là qu'elle termina ses jours, dans une douce et paisible retraite. Jacques s'occupa également du sort des autres membres de sa famille : il fit donner une brillante éducation à Ancher, l'un de ses neveux; il en fit un chanoine de l'église Saint-Pierre de Laon, pour l'élever plus tard au Cardinalat. De ses deux sœurs, l'une, nommée Agnès, embrassa l'ordre de Sainte-Claire, et l'autre, connue sous le nom de Sybille, entra dans le monastère de Montreuil, dont elle devint abbesse. Ce monastère était situé dans le diocèse de Laon.

L'archidiacre avança bientôt dans la voie des honneurs; il devint successivement archidiacre de Liége, chapelain du pape Innocent IV, trésorier de l'église de Saint-Pierre de Rome. Lorsqu'il occupait ce dernier poste, il fut supplié par sa sœur Sybille d'envoyer au monastère de Montreuil l'image de la Sainte-Face, déposée au Trésor. Le Pape s'y refusa, mais il permit à son trésorier d'en prendre une copie, que l'Archidiacre envoya à sa sœur, avec

une lettre, dont voici les principaux passages ; la lettre s'adresse à toutes les religieuses :

« Par la relation de notre très-chère sœur, avons » entendu que, d'une ardente affection, vous avez » désiré voir et avoir auprès de vous la face et figure » de Notre Sauveur qu'avons en notre garde, lequel » a été vu en terre et converser avec les hommes, » beau par-dessus tous les humains.

» Voulant, de tout notre pouvoir, satisfaire aux » désirs de notre dite sœur bien aimée, nous vous » envoyons la Sainte-Face ci-dessus mentionnée, et » n'ayez égard, si vous la trouvez flétrie et défaite, » car, comme ceux qui toujours résident sous la » fraîcheur tempérée et continuellement reposent » ès lieux voluptueux, ont la chair blanche et déli- » cate, et, au contraire, ceux qui ne bougent des » champs sont hâlés, noircis et altérés, ainsi a été » cette face bienheureuse, décolorée par le soleil et » les ardeurs des tribulations, comme lisez ès can- » tiques que Notre Seigneur travaillait au champ de » ce monde mortel, pour notre rédemption.

» Ayez mémoire de nous, à vos saintes prières et » méditations.

» Fait à Rome, l'an de grâce 1249, 3 juillet, jour » de lundi, après la fête de saint Pierre et saint » Paul. »

De l'Archidiaconat de Laon, Jacques Pantaléon passa à celui de Liége, appelé par Robert de Torotte, évêque de Liége, parent de Thibaut, roi de Navarre et comte de Champagne. Ses vertus et ses talents lui méritèrent la même vénération que dans le diocèse de Laon. Il fut lié d'amitié avec Hugues de Saint-Cher, qui passait pour un des plus savants

docteurs de son siècle; avec une religieuse, connue sous le nom d'Ève-la-Récluse, par les conseils de laquelle il institua, dit-on, plus tard la fête du Saint-Sacrement.

CHAPITRE II.

Continuation de la lutte des Papes et des Empereurs. — Concile de Lyon. — Excommunication de Frédéric II. — Colère de l'Empereur. — Vains efforts de St Louis pour réconcilier les deux partis. — L'archidiacre de Liége envoyé à Breslaw. — Habileté de ses négociations. — Mort de Fredéric II. — Jugement sur ce Prince. — Election de Guillaume, comte de Hollande, comme empereur d'Allemagne. — Son caractère. — Jacques Pantaléon est nommé à l'évêché de Verdun.— Il a une seconde mission pour l'Allemagne. — Sa captivité. — Sa mise en liberté. — Il prend part à la querelle des Ordres Mendiants. — Il est élu patriarche de Jérusalem. — Triste état des affaires de la Terre-Sainte. — Le nouveau patriarche n'en est pas découragé. — Il établit sa résidence à Saint-Jean-d'Acre. — Il passe en Europe pour solliciter les secours de la Chrétienté. — Mort du pape Alexandre IV.

La grande querelle entre les Papes et les Empereurs d'Allemagne poursuivait son cours. L'Empire et le Sacerdoce continuaient leur lutte avec le même acharnement, le même désir de vengeance. Innocent IV avait convoqué un Concile à Lyon, afin de prêcher la Croisade pour la Terre-Sainte, et de régler les autres affaires de la Chrétienté.

Les pères du Concile arrivèrent en moins grand nombre qu'on ne l'avait cru. Il y eut trois sessions dans ce Concile; la seconde s'ouvrit dans la cathédrale de Lyon. Là, le Pape, d'une voix entrecoupée

par les sanglots, raconta les douleurs de l'Église Romaine. Il retraça avec véhémence les déréglements de Frédéric II, depuis son bas-âge, sa cruauté envers ses ennemis. Il l'appela épicurien, hérétique et même athée, lui reprochant ses alliances coupables avec les Sarrasins, ses projets contre le haut clergé, que Frédéric voulait réduire à l'indigence.

Thadée de Suessa, son ambassadeur, entreprit de le justifier; mais il ne put empêcher la sentence terrible qui fut prononcée contre son maître, et qui se terminait ainsi :

« Nous, à qui il a été dit : Tout ce que tu lieras » sur la terre sera délié dans le ciel, nous déclarons » Frédéric, enchaîné par ses péchés, rejeté par Dieu, » indigne du rang qu'il occupe. En conséquence, il » est déclaré déchu de l'Empire et de ses Royaumes. » Nous absolvons et libérons, à perpétuité, tous » ceux qu'un serment lie envers lui, défendant, sous » peine d'excommunication, de lui obéir en quoi » que ce soit, de lui prêter aide, protection ou fa- » veur. Nous ordonnons enfin à ceux qui, dans l'Em- » pire, jouissent du droit électoral, de procéder à » l'élection d'un autre Empereur.

» Donné à Lyon, le seizième jour avant les ka- » lendes d'août, de notre Pontificat l'an onzième. »

Cet arrêt, dit un historien, épouvanta comme la foudre ceux qui l'entendirent. L'Empereur, qui était à Turin, en eut bientôt connaissance; il fut saisi, en l'apprenant, d'une violente colère.

« Cet homme, dont la naissance est vulgaire, s'é- » criait-il avec emportement, prétend me précipiter » du trône, moi, le premier entre les Princes, moi, » qui ne connais point de supérieur, ni même d'é-

» gal! » Et se faisant apporter sa couronne, il ajouta, en la plaçant sur sa tête : « La voici; je la » possède encore, et, quoi qu'il fasse, je ne la per» drai pas. »

Cet acte eut un immense retentissement, mais les deux ennemis manquèrent d'ardents auxiliaires parmi les Princes de l'Europe. Seulement, le Pape avait eu soin de se faire de nombreux partisans dans le Concile. L'archidiacre Pantaléon avait été député à cette assemblée par le Chapitre de Liége; il y embrassa chaleureusement les intérêts du Pape, qui l'en récompensa par une confiance qui devait être le présage de son élévation dans l'Église.

Frédéric n'avait pas abandonné la lutte; il s'y préparait par des manifestes insultants pour la Papauté. En voici quelques passages extraits d'une lettre qu'il adressait à ses vassaux :

« Nos féaux porteurs de la présente vous com» muniqueront en secret beaucoup d'autres choses. » Vous connaîtrez par eux les mesures que nous » croyons devoir adopter sur des affaires communes » à tous les Rois, et avec quelles forces nous espé» rons, dès le printemps prochain, écraser nos en» nemis. Ils vous instruiront, en même temps, des » machinations de la cour de Rome contre le pou» voir séculier. Ces complots n'ont pu échapper à » notre pénétration ni à celle de certaines per» sonnes *qui sont nos agents et féaux dans cette cour.* » Croyez aux paroles de nos employés, comme si le » bienheureux Pierre lui-même les affirmait par ser» ment. Notre intention, Dieu en est témoin, a tou» jours été d'obliger les ecclésiastiques à suivre les » traces de la primitive Eglise, à mener une vie apos-

» tolique, et à se montrer humbles comme Jésus-
» Christ. Veillons donc tous ensemble à ce qu'en
» perdant leur superflu, ils servent le Très-Haut en
» se contentant de peu. »

Saint Louis fit d'inutiles efforts pour réconcilier les deux adversaires ; il ne put y parvenir et ne rencontra qu'une implacable soif de vengeance. Jacques Pantaléon fut envoyé en Allemagne par le Pape, afin d'en tirer des soldats et des secours pécuniaires. L'archidiacre de Liége tint à Breslaw un Concile dans lequel il demandait, au nom du Pape, le tiers des revenus ecclésiastiques pendant trois ans; mais cette demande ne fut pas accueillie, et les Prélats, après avoir fait bien des objections, se décidèrent à accorder le cinquième de ces mêmes revenus, et ils le firent immédiatement parvenir au Souverain Pontife.

L'ambassadeur du Saint-Siége s'occupa également de faire disparaître, en Pologne, quelques points de dissidence, avec l'Eglise Romaine, dans l'observance du Carême. Jacques se rendit également en Prusse, en Livonie, en Poméranie, où il fit de sévères remontrances aux Chevaliers de l'Ordre Teutonique établis en Prusse, pour convertir la contrée. Malgré le but de leur institution tout évangélique, ils tenaient les habitants sous le poids d'un despotisme vexatoire. L'idolâtrie régnait encore dans certaines contrées; l'archidiacre de Liége en dispersa les restes, confondit dans des discussions publiques les prêtres païens, qui avaient conservé une certaine influence sur les paysans. Il sut enfin réconcilier le duc de Poméranie avec les Croisés, c'est-à-dire avec les chevaliers de l'Ordre Teutonique, souvent désignés sous le nom de *Croisés*.

Plus les négociations dont l'archidiacre de Liége était chargé devenaient importantes, plus il montrait d'adresse et de génie diplomatique : aussi, le Pape, satisfait d'avoir eu la main si heureuse, lui prodigua-t-il, à son retour, les marques de la plus tendre affection, de la plus vive reconnaissance.

Deux ans plus tard, mourait Frédéric II, ayant le sort de tout ce qui a quelque célébrité sur la terre, rencontrant de chauds partisans et de violents détracteurs qui lui ont prodigué, sans modération, l'injure ou la louange; mais les écrivains les plus passionnés, qui ont condamné sa conduite envers le Saint-Siége et ses mœurs déréglées, n'ont pu lui refuser des qualités éminentes : du courage, une rare intelligence et une grande instruction pour son époque. Le trône appartenait à son fils Conrad, qu'il avait eu d'Yolande de Brienne; mais le Pape refusa de placer la couronne sur le front du fils d'un maudit et d'un excommunié.

Il y avait déjà longtemps que le Pape offrait la couronne à ceux qui se montreraient disposés à l'accepter. Le cardinal Capoccio, légat du Pape, se donnait, pour arriver au but, une peine énorme mêlée à la plus grande activité; mais tous repoussaient également le fardeau de la Royauté : les uns, parce qu'ils étaient trop pauvres; les autres redoutaient ce dangereux honneur. Le comte de Gueldre, le roi de Danemark et le duc de Brabant lui-même refusèrent les uns après les autres; enfin, sur la désignation de ce dernier, on choisit Guillaume, frère du comte de Hollande, à peine âgé de vingt ans

Ce jeune Prince, rempli d'ardeur, de courage et de confiance dans sa cause, était un rival des plus

dangereux pour Conrad. Il fut sacré Roi des Romains, par le Légat revêtu de ses habits pontificaux, dans la cathédrale de Cologne, en ayant le Roi de Bohême pour parrain. Le Légat aurait bien désiré lui conférer également la couronne de Germanie, dans Aix-la-Chapelle; mais cette ville tenait pour Conrad, il fallait s'en rendre maître. Le siége en fut long et pénible; à la fin, Guillaume la prit d'assaut, et, le jour de la Toussaint 1248, il reçut solennellement, dans l'église de la Vierge, la couronne de Germanie, que l'archevêque lui donna, en présence des Prélats, des Seigneurs de son parti et d'une multitude de peuple.

Ainsi, comme on le voit, la déposition de l'Empereur avait eu de terribles conséquences pour son héritier; tout était prêt, à la mort de Frédéric, pour arracher la couronne à son fils et détourner les Allemands de l'obéissance.

Déjà plusieurs fois, les Pontifes, pour cause de sédition, ou pour d'autres motifs, avaient été contraints de quitter la résidence de Rome. Innocent IV, qui voulait se placer directement sous la protection de saint Louis, avait transporté à Lyon le Siége Pontifical, et c'est là que Frédéric comptait aller l'assiéger. Lorsque le Pape eut vu son ennemi frappé par la mort, il ne put contenir sa joie, s'applaudissant de voir ainsi terrassé celui qu'il appelait l'ennemi de la liberté des peuples et le persécuteur de l'Église; mais rien n'était fait, si Conrad héritait de l'Empire : aussi, fallait-il lancer de nouvelles foudres sur *cette infâme maison de Souabe, écraser à jamais cette race de vipères (viperinum semen)*. Jacques de Troyes fut encore l'un des instruments de la co-

lère du Pontife. Il fut envoyé en Allemagne, chargé de lettres pour les grands de l'Empire, pour Guillaume, roi de Germanie; il exhorta ce dernier à soutenir avec vigueur ses prétentions à la couronne impériale. Il obtint le même succès que dans sa première mission, et le Pape l'en récompensa en le nommant à l'évêché de Verdun (1252).

Ce siége étant devenu vacant par la mort du titulaire, Jean d'Aix, le Chapitre fit une élection et la présenta à la ratification du Pape; mais Innocent IV n'eut aucun égard au choix du Chapitre; il appela son Légat à l'évêché de Verdun. L'intention du Pape n'était point qu'il gouvernât personnellement son diocèse; le Pontife savait trop quels services il pouvait attendre du nouveau Prélat, pour consentir à l'éloigner; il ne voulait que lui conférer une dignité plus éminente, qui lui donnerait plus de poids et d'autorité dans les affaires où il pourrait être employé.

Cette occasion ne tarda pas à se présenter. Le parti de Guillaume n'avait pas pris de racines en Allemagne; il devenait chaque jour de plus en plus méprisable, de plus en plus décrié. Le Pape tenta de nouveaux efforts pour lui rendre la vie et l'autorité. Il envoya en Allemagne l'évêque de Verdun, accompagné de Thierri, maître des Chevaliers de l'Ordre Teutonique; mais, cette fois, les chances ne tournèrent pas en faveur du négociateur. Arrêté par l'un des partisans de la maison de Souabe, il fut jeté en prison, comme cherchant à exciter des troubles dans le royaume. Ce n'était pas lui qui était personnellement l'objet de la haine; on punissait en lui l'envoyé d'Innocent IV.

Rien ne semblait annoncer la fin de sa captivité,

lorsqu'elle fut tout à coup abrégée par la mort d'Innocent IV.

Ce Pontife venait de mourir à Naples, en répétant ce verset du Psalmiste : *Domine, propter iniquitatem meam corripuisti hominem* : « *Seigneur, tu m'as frappé pour mon iniquité!* » Esprit fin et cultivé, sincère dans sa foi, irréprochable dans ses mœurs, mais entraîné par l'ambition, Innocent IV était naturellement enclin aux mesures promptes et immodérées. Il adopta les plans de ses prédécesseurs contre la politique impériale, et en poursuivit l'exécution, avec une rare constance, jusqu'à la mort de Frédéric II. L'Europe, sous son Pontificat de onze ans, fut remplie de troubles, et les Empereurs, attaqués au foyer même de leur puissance, préparèrent, en se défendant, des révolutions morales et politiques qui devinrent plus tard désastreuses pour le pays.

Jacques Pantaléon fut mis en liberté, afin que sa délivrance devînt, pour ainsi dire, le gage d'une réconciliation avec le nouveau Pontife qui allait être élu; mais il ne voulut plus retourner à Rome après la mort de son protecteur : le séjour dans cette ville ne pouvait plus lui offrir les mêmes espérances. Il retourna donc dans son diocèse, résolu à se consacrer tout entier au service de son troupeau spirituel. Son arrivée fut accueillie avec des transports de joie. Il gouverna son diocèse avec sagesse, défendit avec persévérance les intérêts matériels de l'Évêché, en la possession duquel il fit rentrer des biens qui lui avaient été longtemps contestés.

L'évêque de Verdun ne devait pas demeurer longtemps livré à des soins d'une si médiocre importance; il eut bientôt à exercer, sur un plus vaste

théâtre, les talents dont il avait déjà donné tant de preuves.

Les Cardinaux, rassemblés à Naples, après la mort d'Innocent IV, élurent pour son successeur Renaud, évêque d'Ostie, qui fut proclamé sous le nom d'Alexandre IV. Né près d'Anagni, il avait été longtemps membre du Chapitre de ce diocèse; c'était un homme de mœurs exemplaires, ami des lettres, habile théologien, prédicateur éloquent. Doué d'un caractère naturellement pacifique, il se montrait animé des meilleures intentions; mais il était peut-être trop facile à dominer par ceux qui l'entouraient. Peu de temps après son exaltation, il appela près de lui l'évêque de Verdun, pour s'éclairer de ses lumières, afin de pacifier la querelle qui venait d'éclater entre les Ordres Mendiants et l'Université de Paris.

Les premiers, entraînés par un mysticisme ardent, annonçaient, d'après Joachim de Florès, que *la fin des temps était venue,* que l'Evangile ne suffisait plus à la perfection, qu'il avait encore six ans à vivre, qu'un Evangile plus durable allait être prêché aux hommes, un Evangile d'intelligence et d'esprit, dont jusque là, disaient-ils, l'Eglise n'avait eu que la lettre.

Guillaume de Saint-Amour, Franc-Comtois, répondit au nom de l'Université. Il publia contre les Ordres Mendiants une suite de pamphlets aussi éloquents que spirituels. Esprit doué de force et de flexibilité, il puisait tous ses arguments dans l'Ecriture Sainte, dont il sut faire une admirable application. Les esprits s'échauffaient, et le procès vint enfin se débattre à Anagni, devant le Pape. Guillaume de Saint-Amour avait pour adversaires : le dominicain Albert-le-

Grand, archevêque de Mayence, et saint Bonaventure, général des Franciscains. Le Pape, qui avait parmi ses conseillers l'évêque de Verdun, condamna solennellement les deux partis, dont il redoutait l'entraînement : les partisans de la lettre, comme ceux de l'esprit ; il leur ordonna de cesser immédiatement leur querelle, et, sous la pression de cette autorité tutélaire, la controverse, qui pouvait dégénérer en un schisme déplorable, fut soudainement apaisée.

Vers ce temps-là, Robert, dix-septième Patriarche de Jérusalem, vint à mourir. Jadis chassé de la Pouille par Frédéric II, ce Prélat était venu porter en France sa disgrâce et sa colère. Grégoire IX l'avait fait Patriarche de Jérusalem. Il fallait immédiatement pourvoir à son remplacement. Alexandre n'hésita pas à appeler à ce poste important l'évêque de Verdun, qui fut élevé, pendant son séjour à Rome, à la dignité de Patriarche de Jérusalem.

C'était alors une position dangereuse que celle des Patriarches de la Sainte Cité. Leur mission était à peu près la même que celle des Evêques chrétiens dans les siècles de l'Invasion Barbare ; ils étaient pour les fidèles de la contrée l'unique refuge, la seule force protectrice. Les affaires des Orientaux y étaient dans la plus triste décadence. Saint Louis avait essayé vainement de mettre la concorde parmi les Chrétiens : tous, Génois, Pisans, Français, Allemands, se faisaient une guerre plus ou moins déclarée. Louis IX, si justement appelé le Saint Roi, n'avait pu réaliser le rêve des âmes pieuses du moyen-âge : la possession des Lieux Saints. Il en était revenu profondément malheureux et humilié, laissant sur

la terre infidèle un de ses frères, tous ses plus loyaux serviteurs, les os de tant de martyrs !

« Si mes péchés, s'écriait-il, n'avaient pas tourné » au préjudice de l'Eglise Universelle, je me résigne» rais. Mais, hélas! toute la Chrétienté est tombée » par moi dans l'opprobre et la confusion (1). »

Robert, le prédécesseur de l'évêque de Verdun, avait été jeté à la mer; le voyage en Terre-Sainte était long et périlleux; la foi dans la nécessité des Croisades allait s'affaiblissant de plus en plus; l'Europe cessait de regarder vers l'Orient, sentant qu'elle avait peu de prise sur l'impénétrable civilisation de l'Asie, où le Vrai Dieu était sans cesse maudit et outragé. Peut-être le nouveau Patriarche n'aurait-il qu'à recueillir les gémissements des vierges chrétiennes, les derniers cris des mourants, à succomber enfin lui-même, victime d'un dévouement impuissant!

Tous ces obstacles ne produisirent aucun ébranlement sur la résolution de l'archevêque de Jérusalem. Il ne craignit pas, malgré ses soixante-dix ans, d'entreprendre le voyage de la Terre-Sainte; il débarqua à Saint-Jean-d'Acre, le 22 mars 1256.

Cette ville devint sa résidence, comme elle avait été celle de ses prédécesseurs, qui, depuis 1187, avaient été forcés d'abandonner Jérusalem occupée par les Sarrasins.

Située le long du rivage de la mer de Phénicie,

---

(1) Si non redundarent peccata mea, in Ecclesiam universalem, æquanimiter sustinerem. Sed heu mihi! tota christianitas, per me induit opprobrium et confusionem.

(MATHIEU PARIS.)

dans une belle et riche campagne que terminaient : au Nord, le mont Saran; au Midi, le mont Carmel; à l'Orient, les montagnes de la Galilée, cette ville était alors, par son port et par son commerce étendu, l'une des plus florissantes cités du Monde.

Le nouveau Patriarche, à peine installé dans ses fonctions, se mit en mesure de lutter contre les obstacles sans nombre dont il avait à triompher. Jérusalem n'avait plus de Roi Chrétien, et les fidèles, sans défense, n'avaient d'espoir que dans leur Evêque, obligé bien des fois d'imiter le bon Pasteur de l'Evangile et d'exposer sa vie pour son troupeau. Il fallait recevoir les pélerins, les guider, les consoler, soutenir le courage des habitants, leur promettre un avenir dans lequel le Patriarche n'espérait plus. Jacques Pantaléon suffit admirablement à cette tâche de dévouement; il mérita vraiment des Chrétiens d'Orient les noms de Pasteur et de Père. Ce fut à Saint-Jean-d'Acre qu'il dressa de la Palestine cette relation ample, détaillée, d'une telle exactitude, qu'elle fut à peu près entièrement copiée par Adricomius, géographe du XVIe siècle, dans un livre intitulé : *Théâtre de la Terre-Sainte.*

Cependant, la situation des affaires devenant de plus en plus déplorable, le Patriarche crut devoir retourner lui-même en Europe, afin de solliciter les secours nécessaires à l'affranchissement de la Terre-Sainte. Il se rendit à Anagni, qui était devenue la résidence des Pontifes, depuis que l'esprit turbulent des Romains les avait contraints d'abandonner la Métropole de la Chrétienté. Jacques fut reçu par tous les Cardinaux avec de grandes marques d'honneur. Il songeait à s'occuper sérieusement des intérêts dont

il était chargé, lorsque le Pape Alexandre IV, déjà parvenu à un âge avancé, mourut, à Viterbe, le 25 mai 1261, après un Pontificat de six ans cinq mois et quelques jours. Le lendemain, ses funérailles eurent lieu, en grande pompe, dans l'église Saint-Laurent de cette ville.

CHAPITRE III.

Mode d'exaltation des Papes. — Dissensions au sein du Conclave. — Le Patriarche de Jérusalem est élu; il prend le nom d'Urbain IV. — Elévation d'autres Troyens aux premières dignités de l'Eglise. — Etat du monde chrétien, au moment de l'élection d'Urbain IV. — Tristesse du Pontife. — Il notifie son élection à St Louis. — Lettre qu'il écrit à sa sœur, abbesse d'un couvent près de Pérouse. — Agitations perpétuelles dans Rome. — Urbain ne va point y résider. — Manifestes injurieux des Empereurs d'Allemagne. — Tableau de l'Italie par Thierri de Vaucouleurs. — Création de quatorze Cardinaux. — Lettre du nouveau Pape aux Evêques d'Espagne. — Il rentre dans les domaines usurpés. — Destruction de l'Empire des Latins. — Ruse de Paléologue pour abuser le Pape.

La Papauté avait été, dans l'origine, une magistrature purement élective; le choix du Pontife revenait au peuple et au clergé romain. Nicolas II le réserva aux seuls Cardinaux. Ils se rassemblèrent, après la mort d'Alexandre IV, afin de procéder à l'élection de son successeur, et comme le dernier Pape n'avait point créé de ces hauts dignitaires de l'Église, les Cardinaux étaient réduits au nombre de huit. L'élection,

pour être valide, nécessitait les deux tiers des suffrages; il fallait une majorité de six voix, qu'on essaya vainement de réunir. *L'homme ennemi,* dit Grégoire de Bayeux, *sema la division parmi les Cardinaux* (1)*; ils ne purent s'entendre,* et le Conclave devint un foyer d'intrigues, dans lequel les ambitieux se disputaient le pouvoir suprême. Trois mois s'écoulèrent ainsi en vaines querelles, et cependant le temps pressait. Il fallait un chef à l'Église; Manfred s'affermissait en Sicile; la faction Gibeline gagnait du terrain dans la haute Italie. Un seul moyen s'offrait pour en finir : c'était de choisir le futur Pape en dehors du Sacré Collége. On hésita longtemps; mais les Cardinaux, ne voyant pas d'autre issue, finirent par se décider à prendre ce parti.

Gaëtan des Ursins proposa de nommer le Patriarche de Jérusalem, qui n'avait eu pour titre d'avancement que ses vertus, son savoir et son intelligence. Comme on le savait doué d'une grande vigueur d'âme, beaucoup de voix le désignaient aux Cardinaux, comme étant le plus capable de relever le trône apostolique de l'infériorité dans laquelle il était tombé sous le dernier règne. Toutes les voix se réunirent donc sur Jacques de Troyes, et le 29 août 1261, il fut proclamé Pape, après une vacance de trois mois et quelques jours, sous le nom d'Urbain IV. Son sacre eut lieu le dimanche suivant, 1er septembre, dans l'église des Frères Mineurs de Viterbe.

---

(1) Cardinalibus, inimico homine superseminante discordiam, non volentibus concordare.

Son élection eut cela de remarquable et de digne d'éloges, qu'elle se fit en dehors des intrigues, des sollicitations, de la faveur des Princes et de tous les ressorts ordinaires de l'ambition, dont son humilité chrétienne et l'austérité de son caractère le rendaient incapable. L'Église entière applaudit à ce choix; la ville de Troyes surtout fit éclater ses transports d'allégresse, et certes elle avait le droit d'être fière, la Cité qui, dans le XIIIe siècle, où la puissance religieuse avait tant de force et d'éclat, avait vu un de ses enfants élevé à la Chaire de Saint-Pierre; un autre, Thibaut, de Troyes, nommé à l'évêché de Châlon-sur-Saône; un autre enfin, promu à la dignité de Prince de l'Eglise, le cardinal Ancher.

Cependant, quand tous se réjouissaient, le nouveau Pontife se sentait saisi de douleur et d'une inexprimable angoisse : de tous côtés grondait la tempête; de tous côtés semblait venir la crainte du naufrage; attaquée au nord et au midi, la Chrétienté pouvait à peine repousser les efforts des Tartares et des Mongols : les Papes avaient cessé de trouver leur sûreté dans Rome; le domaine de Saint-Pierre était en proie aux usurpations; la faction Guelfe et la faction Gibeline se partageaient l'Allemagne et l'Italie; l'Espagne était encore en partie au pouvoir des Maures; les Princes de la maison de Souabe étaient venus aux portes de Rome planter, pour ainsi dire, le drapeau du Mahométisme, inaugurer cette religion qui, en détruisant la famille, énerve l'intelligence, affaiblit les races, rompt les rapports extérieurs, et fait passer les hommes sur la terre, comme la poussière du désert. Ajoutez à tant de sujets d'inquiétude, le Midi

recélant une foule d'autres sectaires qui professaient le mépris de toute religion et de toute croyance.

Tel était l'état du monde chrétien, au moment où Jacques de Troyes fut appelé à le diriger. Du haut de ce trône environné d'orages, il promena ses regards sur ces ennemis conjurés contre la loi du Christ ; il ne fut point ému de leur nombre et prépara tout pour la résistance et le triomphe.

Il écrivit aux Evêques et aux Archevêques pour que le ciel voulût bien, d'après leurs prières, lui accorder la force dont il avait besoin pour gouverner l'Eglise.

Il notifia également sa promotion à saint Louis, dont il était né sujet. Sa lettre témoigne de l'affection pleine de déférence que les Pontifes Romains conservaient envers les Rois de France. Avec les Evêques et les Archevêques, au contraire, le Pape conserve la hauteur et la dignité de son rang.

« Nos prédécesseurs les Pontifes Romains, écrit-il » à saint Louis, ont toujours honoré les Rois de » France, tes illustres ancêtres, comme ayant, pour » ainsi dire, en propre, le privilège spécial de dé- » fendre la foi et les libertés ecclésiastiques. Nous, » qui avons gardé le souvenir de la terre natale, » nous nous sentons, plus encore que nos prédéces- » seurs, engagé par une nécessité naturelle, et » nous voulons honorer avec plus d'empressement » ton trône, dont Dieu puisse augmenter la force, » et nous nous proposons de remplir avec plus de » faveur et d'efficacité, quand même tu ne nous les » aurais pas fait connaître, les vœux que tu pour- » rais former, ou que nous saurions être agréables » à ta magnificence. »

Il termine sa lettre en accordant à saint Louis et à son fils Philippe, plusieurs brefs d'indulgence.

Une des sœurs d'Urbain IV avait été nommée abbesse du monastère de Mont-Luisant (monte Lucido), situé près de Pérouse. Elle n'avait appris que par la renommée la nouvelle de l'exaltation de son frère, et n'avait pu se défendre de la plus vive allégresse; elle écrivit au nouveau Pape une lettre dans laquelle, tout en lui reprochant son silence, elle le félicitait du haut rang auquel il était parvenu.

Urbain, dont l'âme était contristée, découragée, la reprend doucement de sa vanité; il lui révèle, dans sa réponse, les tourments dont son cœur était agité. Nous croyons cette lettre assez intéressante pour mériter d'être citée tout entière. Voici la traduction du texte latin conservé dans les annales des Frères Mineurs :

« Vous vous étonnez peut-être, ô ma fille chérie » en Jésus-Christ, ma sœur selon la chair, de ce » que la volonté divine, plutôt que notre consente» ment, nous ayant fait atteindre le faîte des gran» deurs apostoliques, dont nous souhaitons bien ne » pas être indigne, nous vous ayons tenue un peu » de temps dans l'attente de nos lettres; mais nous » sommes, à ce qu'il nous semble, différemment af» fectés l'un et l'autre; vous vous enorgueillissez du » haut rang auquel nous sommes parvenu, comme » s'il nous était arrivé un grand bonheur, et pour » mettre le comble à votre joie terrestre, vous at» tendez de nous des détails sur cette élévation, » tandis que nous, triste et non joyeux d'un tel » évènement, nous aimons à raconter, seulement à

» ceux que nous croyons compâtissants à nos maux,
» cet immense sujet de notre douleur.

» Ah! si vous sentiez l'aiguillon des soins que
» nous donne un changement si grand, lorsque
» nous voyons imposer à nos faibles épaules le
» fardeau de l'Univers, lorsque nous avons la con-
» tinuelle sollicitude de toute l'Eglise, lorsque pour
» un tel emploi nos forces succombent, vous verriez
» que, loin de vous réjouir, il vous faut, au con-
» traire, pour prendre part à notre anxiété, verser
» un torrent de larmes. Si vous saviez par combien
» d'angoisses notre âme est ébranlée, depuis que
» nous sommes monté à cette hauteur, vous fein-
» driez de l'ignorer plutôt que de la vouloir con-
» naître!

» Pensez-vous que cette éminente dignité, qui
» paraît nous élever si haut, soit pour nous un
» bonheur si grand, et ne nous afflige pas autant
» au dedans de nous-même qu'elle semble aux
» yeux du monde nous donner de félicité? Regar-
» dez plutôt comme heureux les hommes que le
» Père Céleste semble durement éprouver, mais
» qui trouvent en eux-mêmes un sujet de consola-
» tion supérieur à leurs peines. Il nous fallait vous
» dire ces choses, afin que vous souffriez avec nous
» de l'affliction de nos entrailles troublées par ce ca-
» lice que nous sommes contraint de boire, vous qui,
» avant tous les autres, tenez à nous dans le Sei-
» gneur, par des liens plus étroits, vous qui, par
» votre parenté selon la chair, devez plaindre notre
» sort, dans toutes les afflictions qui viennent briser
» notre cœur.

» Lorsqu'est venu retentir à nos oreilles le son

» de cette voix terrible qui nous portait au sommet
» de la grandeur d'où nous vîmes tant de périls, telle
» fut notre stupeur, que, loin de vous plaindre de
» notre silence, vous devez plutôt vous étonner et
» vous informer s'il nous est resté quelque force et
» quelque raison. Ajoutez qu'au milieu des tristes
» présages de notre exaltation, le trouble qui boule-
» verse à chaque instant les affaires nous arrête;
» les difficultés amoncelées nous enveloppent de
» toutes parts.

» Il n'est pas seulement une heure où notre âme,
» à l'abri des soucis, puisse se livrer au repos ; les
» orages la bouleversent encore pendant notre som-
» meil, au milieu du silence de la nuit. Il vous
» faut donc plutôt pleurer sur nous que vous ré-
» jouir.

» Nous succombons sous un fardeau qui dépasse
» nos forces; nous sommes brisé sous les tortures
» de cette servitude qui nous est imposée, harcelé
» que nous sommes par le souci des affaires accu-
» mulées sur notre tête. Comment pourrons-nous
» en soutenir le poids, si la clémence divine et le
» filial appui de l'Eglise ne viennent en aide à notre
» faiblesse?

» Pour vous, ma fille, qui reposez tranquille aux
» pieds du Seigneur; vous qui, loin du bruit du
» siècle, jouissez de la meilleure part, nous vous
» supplions de nous prêter devant Dieu le secours
» de vos prières, à nous qui exerçons un ministère si
» redoutable, à nous qui sommes absorbé par les
» soins d'une sollicitude à laquelle il nous faut
» obéir.

» Nous espérons que si votre amour, devenu plus

» tendre encore, fait monter vers les oreilles du
» Très-Haut le cri de votre cœur, vous nous ob-
» tiendrez, avec plus d'abondance, le secours de la
» faveur céleste, grâce qui, en augmentant vos mé-
» rites, sera pour nous une consolation suprême,
» lorsque nous nous sentirons soulagé dans l'œuvre
» du Seigneur, par la paix de votre esprit. »

Urbain n'alla point demeurer à Rome, où les Pontifes avaient, en y résidant, subi plus d'une douloureuse épreuve, bien que toute l'Europe les entourât de vénération et de respect. Les Romains voulaient, comme les villes Lombardes, s'affranchir de l'autorité de leur Evêque, et rêvaient sans cesse le rétablissement des anciennes républiques. La ville était continuellement agitée : Pascal II était mort dans les guerres civiles; le pape Gélase avait été assassiné pendant qu'il officiait; Lucius II avait été tué dans une émeute; Lucius III avait été attaqué à coups de pierres, avec les prêtres qui l'accompagnaient. Quelques-uns de ceux-ci avaient été saisis; on leur avait crevé les yeux, et on les avait renvoyés au Pape revêtus dérisoirement de mîtres en papier.

Les Empereurs d'Allemagne augmentaient ces troubles, soit en les soldant à prix d'argent, soit en faisant contre la Papauté des manifestes injurieux.

« Rome, disait Frédéric II, Rome, qui doit être
» la résidence de la vertu, s'est changée, comme
» tant d'évêques eux-mêmes l'ont déclaré, en une
» caverne de voleurs. La Cour Papale dit des Alle-
» mands qu'ils sont des êtres lourds, façonnés à
» l'obéissance ; mais personne de ce noble peuple,
» de ces guerriers irrésistibles, ne se laissera décou-

» rager par un pouvoir dont on se rit, même en » Italie. »

Le poëte qui a raconté en vers la vie d'Urbain IV, Thierri de Vaucouleurs, nous fait lui-même le triste tableau des affaires de l'Italie, au moment de l'exaltation d'Urbain IV.

« Il est utile de rapporter, dit-il, ce que furent » les dissensions de l'Italie, après la mort de Fré» déric II.

» Le serpent de la jalousie arme les villes les unes » contre les autres. Dans toutes, la discorde est en » honneur. D'abord, c'est Florence qui n'est pas » restée fidèle au même drapeau : Gibeline en pre» mier lieu, elle finit par devenir Guelfe. Le parti » Guelfe soutient l'Eglise ; l'Empire et des hommes » d'une trop grande scélératesse font la force du » parti Gibelin. De toutes parts surgit l'hérésie; par» tout, les incendies, les vols et les rapines. L'union » est bannie de toutes les cités italiennes.

» Seule, Florence était prospère ; maintenant elle » languit, déchirée par les partis qu'elle renferme. » Le perfide Hubert Pallavicino et, après lui, Man» fred causèrent aux Guelfes une foule de malheurs; » usant de crimes et de forfaits, ces brigands sou» levèrent toujours les hommes pervers contre l'É» glise. »

Urbain se vit obligé d'établir sa résidence à Orviette; de cette ville il répondit aux Evêques et aux Archevêques de Norwège, qu'il ne lui était pas possible de les assister contre les Tartares ; il les engage à s'adresser aux princes voisins, pour en obtenir des secours efficaces.

Le nombre des membres du sacré collége, infiniment trop réduit sous le dernier Pontife, ne donnait plus à ce corps assez d'autorité dans l'administration des affaires ecclésiastiques; Urbain, pour lui rendre son éclat, créa quatorze cardinaux ; sept au mois de décembre 1261, sept au mois de mai 1262. Voici ceux de la première promotion :

1°. Raoul de Grosparmi, d'une famille noble de Normandie, évêque d'Evreux, garde des sceaux du roi saint Louis, puis enfin cardinal-évêque d'Albane.

2°. Gui Fulcod : d'abord avocat et jurisconsulte fameux, membre du Conseil privé du roi saint Louis. Il était entré dans les ordres après la mort de sa femme; il devint évêque du Puy, archevêque de Narbonne. Urbain le fit cardinal, évêque de Sabine. Comme il ne pouvait se résoudre à quitter son église, il fallut les plus pressantes instances du Pape pour l'obliger à se rendre à Rome.

3°. Simon de Monte-Silice, chanoine de Padoue, renommé par son savoir et ses mœurs.

4°. Simon de Brie, chanoine et trésorier de Saint-Martin de Tours.

Les trois autres furent : Godefroy d'Alatri, Jacques Savelli et Hubert Lombard.

Ceux de la promotion de mai 1262 furent :

1°. Henri de Luze, archidiacre d'Embrun, évêque de Sisteron, cardinal-évêque d'Ostie. Célèbre jurisconsulte et canoniste, il composa, par l'ordre d'Alexandre IV, une *Somme* ou recueil du droit ecclésiastique et du droit romain.

2°. Ancher Pantaléon, né à Troyes, neveu du Pape Urbain, archidiacre de Laon, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Praxède.

3°. Gui, abbé de Cîteaux, nommé cardinal-prêtre.

4°. Guillaume de Bray-sur-Seine, archidiacre de Reims, doyen de Laon, cardinal-prêtre de Saint-Marc.

5°. Annibal Annibaldi, de l'Ordre romain des Frères Prêcheurs.

6°. Jourdain Conti, né à Terracine.

7°. Enfin, Mathieu des Ursins, romain, cardinal-diacre de Sainte-Marie-au-Portique.

Tels furent les quatorze cardinaux créés par Urbain IV. On voit que la France y est largement représentée. Deux de ces cardinaux, Gui, dit le Gros, et Simon de Brie, parvinrent à la Papauté.

Fidèle au souvenir de son pays natal, le Pape écrivit, au commencement de son Pontificat, aux Evêques d'Espagne, pour les exhorter à célébrer dans toutes les églises et les monastères un service pour le repos de l'âme du Roi de Navarre, comte de Champagne, et de la reine son épouse. Le comte de Champagne en avait lui-même adressé la demande au nouveau Pape. Quelque temps après, un de ses parents, son neveu, dit-on, fut élu abbé de Montier-la-Celle, près Troyes. Le titulaire était moine de Saint-Benoît. Le Pape, après avoir ratifié l'élection, adressa au Comte de Champagne une lettre dans laquelle il engage ce prince à prendre l'Abbé sous sa protection, à le préserver des rapines, des vexations de ses baillis, de ses prévôts et de ses agents; document qui se joint à tant d'autres, pour démontrer par l'histoire sé-

rieusement étudiée que, si le moyen-âge a des vertus et des qualités qui lui sont propres, il ne brille guère par la paix publique, par l'amour de l'ordre et le respect de la loi.

Le Pape s'occupa ensuite de faire rentrer l'Église dans la possession des biens qui lui avaient été enlevés ou avaient été distraits de ses domaines. Urbain IV, nous disent les historiens contemporains, était bon administrateur, habile homme d'affaires. Il combla le déficit du trésor public, ruiné par des guerres dispendieuses; il paya toutes les dettes, et sut recouvrer par les armes les territoires usurpés.

L'aristocratie dominait dans Rome; c'était l'ennemie la plus dangereuse du Souverain Pontife; elle seule entretenait l'agitation du petit peuple, afin de s'en faire un instrument contre le Gouvernement Pontifical; elle se cantonnait dans les places de guerre et les fortes positions, afin de pouvoir mieux attaquer l'autorité centrale. Urbain lui reprit le domaine de Chiesa, le château de la Marche, l'île de la Marche, l'île Bizontine, où il bâtit une forteresse qui, de son nom, fut appelée Urbanea.

Il rentra aussi dans les duchés de Spolette et de Castro, dans les villes de Bielda, de Montefiascone, d'Aquapendente. Il fortifia les places, releva le palais de Latran, et fit décorer de peintures et de sculptures l'église Saint-Pierre. Margaritone d'Arezzo, célèbre peintre et sculpteur, lui prêta pour cette œuvre le concours de ses conseils et de son talent.

Le Schisme des Grecs de Constantinople avait fait

à l'Église une plaie profonde; dans les relations publiques et les manifestations solennelles, les Papes ne cessaient de déplorer la robe du Christ déchirée en deux, tant de brebis ravies au bercail, l'affaiblissement qui, pour la Chrétienté, avait suivi cette funeste scission. Bien des efforts avaient été tentés pour opérer un rapprochement, mais toujours ces efforts avaient été infructueux.

En 1204, les Occidentaux s'emparèrent de Constantinople, malgré le Pape; ils y fondèrent un gouvernement connu sous le nom d'Empire des Latins. Il semblait que tout dissentiment religieux dût s'effacer devant ce fait extraordinaire; les Papes eux-mêmes le croyaient, mais leurs espérances furent déçues, elles furent même anéanties par Michel Paléologue, qui renversa, tout-à-coup, l'empire des Latins.

L'âme d'Urbain IV en avait été brisée de douleur; les Français et les Vénitiens cherchèrent à rentrer dans les possessions dont on venait de les expulser. Le Pape, secondant ce mouvement, fit prêcher une croisade contre Paléologue, promettant à ceux qui l'entreprendraient les mêmes indulgences qui jadis avaient été accordées aux Chrétiens partant pour les expéditions de la Terre-Sainte.

Paléologue avait éprouvé la valeur des Occidentaux; il n'ignorait pas que, sans leurs dissensions et leurs excès, jamais il ne serait venu à bout de les chasser de Constantinople. Il fut effrayé de ce projet de Croisade, et, pour détourner l'orage prêt à fondre sur sa tête, il envoya une ambassade proposer la grande affaire toujours remise en délibération, lors-

que les Grecs se sentaient menacés d'un grand péril, la réunion des deux Eglises.

Urbain se laissa prendre au piége des astucieux Bysantins : il crut à cette conversion tant de fois promise et tant de fois éludée. Paléologue ne voulait que gagner du temps ; aussitôt qu'il crut n'avoir plus rien à redouter de sérieux, il reprit audacieusement les hostilités, en bravant l'excommunication impuissante que le Pape lança contre les Génois, ses alliés. Remarquons, en passant, que déjà l'intérêt commercial s'apprête à étouffer l'intérêt religieux ; cependant, nous sommes au XIIIe siècle, en plein moyen-âge, dans le siècle de saint Louis. Comme jadis, on avait vu les Vénitiens spéculer sur les Croisés qu'ils conduisaient à la Terre-Sainte, les rançonner, lorsque cela leur était possible ; on voit maintenant les Génois, dirigés par un intérêt mercantile, faire alliance avec les Grecs schismatiques.

Mais la grande affaire de la vie d'Urbain IV, celle qui a rendu son nom fameux dans l'histoire, c'est l'affaire du royaume de Sicile et sa lutte avec le fils de Frédéric II. Nous allons la raconter, avec quelques détails, en reprenant les choses d'un peu haut, afin de donner l'intelligence des faits que nous aurons à mettre sous les yeux de nos lecteurs.

CHAPITRE IV.

Partage de l'Empire entre les fils de Frédéric II.— Les dispositions de l'Empereur ne sont pas respectées. — L'Allemagne soulevée contre Conrad. — Ce dernier Prince se rend en Italie pour y rétablir ses affaires. — Il s'unit à Manfred. — Naissance de Conradin, fils de Conrad. — Mort de Conrad. — Portrait de Manfred. — Habile administration de ce Prince en Sicile. — Il usurpe la couronne de son neveu. — Il est sacré dans l'église de Palerme.— Négociations de la cour de Rome avec les Princes étrangers, pour les opposer à Manfred.

Nous avons raconté la mort de Frédéric II, ainsi que l'anathême qui l'avait frappé. Ce prince avait laissé trois fils. Conrad, l'aîné, son successeur à l'Empire, devait avoir ses états héréditaires en Allemagne et en Italie; Henri, son second fils, dix mille onces d'or et le royaume d'Arles ou celui de Jérusalem, au choix de Conrad. Manfred, le seul de ses enfants naturels que l'Empereur ait légitimé, obtenait la principauté de Tarente, les comtés de Saint-Angelo de Gravina, plusieurs autres fiefs et leur dépendance, à la condition de les tenir du Roi. Si Conrad, au moment de sa mort, ne laissait pas d'enfants, le Royaume passait à Henri; à défaut de ce dernier, il revenait à Manfred. Le petit-fils de l'Empereur, appelé comme lui Frédéric, devait avoir en propriété les duchés d'Autriche et de Styrie, avec dix mille onces d'or.

Ces dispositions ne furent pas respectées par la Cour de Rome, qui voulait poursuivre, jusqu'à la dernière descendance, la ruine de la Maison de Souabe. Guillaume fut, ainsi que nous l'avons vu, opposé en Allemagne à Conrad.

Des moines, des pénitenciers, des moines mendiants parcouraient dans tous les sens les provinces germaniques, pénétrant dans les châteaux et dans les plus humbles chaumières, rassurant les consciences, à propos du serment prêté à Conrad, en exigeant un autre en faveur de Guillaume. Ce fut dans l'une de ces missions que Jacques Pantaléon fut arrêté. Innocent IV fit publier que les condamnations prononcées contre le père étaient applicables au fils; on prêcha la Croisade contre lui, et les ecclésiastiques récalcitrants furent frappés d'interdit.

Conrad se trouva alors dans la situation la plus critique; mal servi par les feudataires, il faillit tomber, à Ratisbonne, dans une odieuse embuscade; on voulait l'assassiner, et il dut la vie seulement à l'erreur qui fit prendre un des officiers de sa suite pour le Roi.

Voulant ensuite livrer bataille à son rival, il fut vaincu à Oppenheim. Il se retira alors en Bavière, pendant que son compétiteur allait près du Pape Innocent IV, recevoir les honneurs royaux, dans la ville de Lyon.

Conrad, voyant ses affaires tourner si mal en Germanie, résolut de passer en Italie, d'y reprendre son influence, tant sur le nord de la Péninsule que sur la Sicile, en espérant que, s'il revenait de ce pays, riche et victorieux, il triompherait aisément de ses ennemis. Il arriva sans obstacles à Vérone, et

indiqua un Parlement à Goïto. Les conférences durèrent quinze jours; Conrad s'embarqua ensuite sur une des galères que Manfred lui avait envoyées, et il arriva sans obstacles à Siponte.

Les affaires de l'Etat avaient été conduites par Manfred avec une grande habileté : tout le Royaume était parfaitement soumis; mais bientôt les symptômes d'une insurrection se manifestèrent après l'arrivée de Conrad. Les deux frères se réunirent pour l'administration et la guerre; mais deux Princes d'une nature si différente ne devaient pas demeurer longtemps en bonne intelligence. Conrad, élevé à la manière allemande, entouré, dès le berceau, de complots et d'embûches, avait le caractère sombre; il croyait voir partout des amis prêts à le trahir; il se défia naturellement de Manfred, et se tint avec lui sur la plus grande réserve : mais un évènement subit parut changer les dispositions de Conrad.

Le 25 mars 1252, la reine Elisabeth, sa femme, mit au monde un fils, évènement qui combla les vœux du Roi, en lui faisant espérer une réconciliation avec l'Église. Mais la Cour Romaine, loin d'avoir compassion de cet enfant au berceau, comprenait déjà l'infortuné Conradin dans l'arrêt de proscription porté contre les Hohenstaufen. D'ailleurs, le Pape n'abandonnait pas ses droits sur le Royaume de Sicile; les Napolitains étaient secrètement excités à la résistance. Conrad prit leur ville d'assaut, et se montra dans la victoire inexorable et cruel. Il mourut quelque temps après, dans une sorte de désespoir. « Pourquoi mon père m'a-t-il engendré? s'é-
» cria-t-il dans son délire. Pourquoi ma mère m'a-
» t-elle porté dans son sein? »

Comme cet évènement rapprochait Manfred du trône, ses ennemis ne manquèrent pas de dire qu'il avait empoisonné son frère; mais le temps n'a pas confirmé cet injuste arrêt. Déjà le prince Henri, le second fils de Frédéric, avait succombé par le poison; du moins, le bruit en avait couru en Allemagne et en Italie. Ainsi, de la postérité de Frédéric, il ne restait plus que Manfred, son fils naturel, et Conradin, son petit-fils. Comme ce Manfred doit jouer un grand rôle dans la lutte qui va s'ouvrir avec Urbain IV, il ne sera pas sans intérêt d'esquisser le tableau de ses vices et de ses qualités.

Manfred, né vers la fin de 1232, de Frédéric et de la fille d'un seigneur Piémontais, avait dix-huit ans à la mort de son père, dont il était tendrement aimé et qui l'avait fait élever par les plus habiles maîtres de l'Italie. Manfred parlait plusieurs langues, était versé dans l'étude de la philosophie, de la grammaire et de l'histoire; il était passionné pour la musique et la poésie, et composait même, dans la langue italienne, des chansons dont aucune ne nous est parvenue.

De longs cheveux blonds, tombant en boucles, ombrageaient sa figure parée des plus vives couleurs. Sa taille était grande et bien prise; ses manières étaient à la fois nobles et gracieuses. Il excellait dans les jeux et les exercices militaires; on vantait son courage, et l'on affirmait généralement que, malgré son ambition, il aurait préféré la mort au déshonneur.

Doué d'un esprit élevé, d'une parole entraînante, d'une remarquable finesse de jugement, il paraissait destiné à de grandes choses : un bruit populaire

veut qu'au moment de sa naissance, des spectres aient apparu dans la nue, au milieu d'un orage épouvantable, image trop fidèle des factions qui déchiraient l'Italie, des guerres auxquelles le jeune Prince devait prendre part. Du reste, vrai fils de son père, Manfred était spirituel, impie, brillant, débauché comme lui. Personne ne put l'aimer, ni le haïr à demi. Il se moquait des idées, des croyances de son temps, en se servant des Sarrasins pour sa garde, en adoptant leurs usages et leurs mœurs.

Ses ennemis pensaient qu'aussitôt après la mort de son père, il succomberait sous le poids des affaires; mais il trompa leurs espérances, et, par sa conduite pleine d'énergie, par la vigueur et l'habileté qu'il développa dans les circonstances les plus difficiles, il donna la mesure de ce qu'on devait attendre de lui.

Le vœu le plus cher des Papes était d'assurer la possession du royaume de Sicile à l'Eglise Romaine. Ils croyaient ainsi détourner d'elle les dangers qui la menaçaient dans sa puissance temporelle. Ils succombèrent à la peine; mais ce ne fut pas sans avoir tenté de prodigieux efforts.

Manfred administrait donc la Sicile, au nom de Conradin, son neveu; il avait, avec des ressources disproportionnées à la grandeur de l'entreprise, dompté les factions, triomphé de la politique romaine, et battu de nombreuses armées; il eût mérité une gloire immortelle, s'il ne se fût point laissé éblouir par sa fortune. Quand il vit dans sa main la couronne de son neveu, il voulut la mettre sur son propre front. Une ruse grossière trompa l'opinion :

il répandit partout le bruit de la mort de Conradin, dont le Pape empêchait l'élection, en Allemagne, comme Empereur, et qui se vit encore arracher la Sicile. Manfred se fit couronner le 11 août, dans l'église de Palerme. Rien ne semblait devoir interrompre le cours de ses prospérités, lorsque la mort d'Alexandre IV lui envoya un nouveau sujet d'alarmes. Toutes les inquiétudes se réveillèrent alors à la cour de Sicile. Un autre Innocent IV pouvait ramener les tempêtes. Manfred et les Gibelins regrettèrent le Pontife dont la mort les exposait à tant de périls, et tous se préparèrent, en silence, aux événements de l'avenir.

Manfred avait, tour-à-tour, employé la force des armes et la conciliation; il avait simulé le plus grand intérêt pour son neveu, en ayant l'air de le placer, pour ainsi dire, sous la protection du Saint-Siége. Innocent IV ne s'y était pas laissé prendre, et, sentant qu'il ne pouvait réussir à lutter par les armes, il avait ouvert des négociations avec les Princes étrangers, pour les attirer en Italie. Charles d'Anjou avait paru le plus propre à faire cette guerre, et le projet de se servir d'auxiliaires étrangers, conçu sous le pontificat d'Innocent, ne se réalisa que sous Urbain IV.

CHAPITRE V.

Premiers soins d'Urbain IV, parvenu à la Papauté. — Sa nouvelle politique. —Citation donnée à Manfred. — Défection du peuple des Etats Romains. — Douleur du Pape. — Ses efforts pour gagner S[t] Louis à sa cause. — Portrait de Charles d'Anjou, par Villani. — Politique de Manfred. — Il essaie de traiter avec le Pape. — Rupture des négociations. — Tentative de l'Archevêque de Mayence pour rendre la couronne à Conradin.— Croisade prêchée contre Manfred. — Expédition de Robert, fils du duc d'Anjou. — Révolte des Romains. — Le Collége des Cardinaux appelle le comte de Provence. — Conditions de la négociation. — Modifications apportées au traité. — Lettre de Paléologue à Manfred. —Troubles à l'occasion de l'élection du Sénateur.— Tactique des deux partis. — Fondation de Manfredonia.

En voyant le Patriarche de Jérusalem monter sur la Chaire de Saint-Pierre, on pouvait supposer que son vœu le plus cher comme son plus ardent désir serait d'organiser une Croisade pour la délivrance des Lieux Saints : il n'en fut rien, cependant, malgré le triste état dans lequel se trouvaient les Colonies Orientales. Dévastées par les Tartares, ruinées par les guerres intestines, elles se trouvaient livrées, sans défense, au glaive des Soudans d'Egypte. Si la Chrétienté ne faisait un puissant effort, la Terre-Sainte allait lui échapper sans retour; mais, depuis longtemps déjà, la question des Croisades était abandonnée par la Cour Romaine. Les Peuples Occidentaux, soumis chez eux aux plus rudes épreuves, devenaient de plus en plus insensibles aux

malheurs de Jérusalem. D'ailleurs, les Troubadours, ces anciens promoteurs des Guerres Saintes, faisaient tout pour en détourner la Noblesse.

Urbain IV allait inaugurer une politique bien différente de celle d'Alexandre IV. Aussi ferme, aussi actif que le dernier Pape était faible et temporiseur, il adopta la politique de ses prédécesseurs contre l'Empire Germanique; il sut la soutenir avec énergie, sans perdre de vue la Terre-Sainte, qui lui rappelait tant de pieux souvenirs; il se voua, sans ménagement pour lui-même, au rétablissement de l'autorité pontificale dans la Péninsule. Il aurait probablement réussi, sans une mort trop prompte qui, en abrégeant ses jours, mit à néant ses efforts.

La politique du Pontife fut d'abord d'isoler Manfred de toute alliance avec les Souverains de l'Europe. Il mit en jeu tous les ressorts, afin d'empêcher le mariage déjà conclu entre Pierre, fils de Jacques, roi d'Aragon, et Constance, fille de Manfred.

Plus ardent que son prédécesseur, le Pape renouvela toutes les excommunications lancées contre le bâtard de Frédéric. Il publia contre lui un manifeste, qui fut affiché aux portes d'Orviette.

Manfred était cité à comparaître devant le Pape : il devait s'y défendre des énormes forfaits qui lui étaient reprochés; il devait entendre son acte d'accusation, et recevoir ensuite le châtiment qu'il avait mérité.

L'historien Tuttini nous a conservé les griefs contenus dans ce manifeste.

Voici les principaux :

1°. Manfred, avec le secours des Sarrasins, avait

fait abattre et détruire, jusque dans ses fondements, la ville d'Ariano.

2°. Il avait indignement fait tuer Thomas Doria, Thomas Salice; il avait, par trahison, cruellement égorgé Pierre Ruffo de Calabre, comte de Catanzaro, ainsi que plusieurs autres sujets de l'Eglise.

3°. Au mépris de l'autorité apostolique et des censures ecclésiastiques, Manfred faisait célébrer devant lui et dans les lieux interdits, les offices divins; ce qui élevait contre lui des soupçons d'une méchanceté hérétique. Cité pour ce fait par Alexandre, prédécesseur d'Urbain IV, et n'ayant point comparu, il en avait été excommunié.

4°. Au détriment et à la honte de la foi catholique, Manfred préférait les Sarrasins aux Chrétiens; il entretenait des relations intimes avec les premiers, et réduisait par tous les moyens possibles les revenus de l'Eglise.

5°. Enfin, il faisait peser sur les Siciliens, qu'il appelait ses sujets, un joug intolérable, les laissant à peine maîtres de l'air qu'ils respiraient.

Le roi de Sicile, après avoir vainement essayé d'adoucir le Pontife, jeta le masque, leva de nouvelles compagnies de Sarrasins, qu'il envoya sur-le-champ aux limites de son royaume, afin de leur faire ravager l'Etat de l'Eglise et la campagne de Rome.

Il dirigea ses troupes vers la Marche d'Ancône, et se retira ensuite dans la Pouille pour y faire les préparatifs de la nouvelle guerre qu'il allait entreprendre. Le Pape eut la douleur de voir les villes abandonner son parti. Il en fut rempli de chagrin

et de colère; il leur en adressa les reproches les plus amers :

« Peuple ingrat, leur dit-il, voyez ce que l'Eglise » a fait pour vous, et le peu de reconnaissance » que vous montrez de ses bienfaits; jusqu'à pré- » sent, elle vous a témoigné la tendresse d'une » mère; elle diffère sa vengeance; elle vous invite » au repentir, mais prenez garde. »

Malgré ces avertissements mêlés de menaces, le parti de Manfred grossissait toujours, et le Pape, voyant que l'Angleterre restait sourde à ses invitations réitérées, essaya de tenter le Roi de France, en lui offrant pour son fils Jean, comte de Nevers, l'investiture du royaume de Naples.

Dans ce moment, le Roi de France avait une réputation de sainteté qui, indépendamment de sa souveraineté temporelle, le faisait respecter à l'égal d'une puissance ecclésiastique.

Le Roi ne voulait pas s'emparer de l'héritage de Conradin, d'un orphelin confié à la foi des monarques ; à ses yeux, c'était ébranler la piété des fidèles, leur montrer que les puissances de la terre ne savaient pas respecter les droits d'un enfant, droits transmis par Dieu lui-même. Urbain, voyant que la conscience de Louis IX hésitait pour continuer l'entreprise, écrivait à son Légat, Albert de Parme :

« Je vois par les lettres du Roi, que, prêtant l'o- » reille à des discours pleins de ruse, il se laisse per- » suader que Conradin, le petit-fils de l'ex-Empe- » reur Frédéric II, est l'héritier du trône de Sicile; » que dans tous les cas, si les droits de cet enfant » n'existent plus, le trône appartient au Prince » Edmond d'Angleterre, à qui vos prédécesseurs en

» ont fait donation : ainsi donc, bien que le Roi re-
» connaisse que l'élévation de son frère Charles
» d'Anjou sera l'honneur du Siége apostolique, et
» qu'il convienne que cette élévation seule pourra
» relever l'Empire de Constantinople et soulager
» avec efficacité les Chrétiens de la Terre-Sainte, il
» hésite. Malgré son vif désir, il voit d'un mauvais
» œil cette négociation, sous prétexte qu'il n'est pas
» licite de s'emparer du bien d'autrui. Certes, nous
» loüons le ciel de voir le Roi dirigé dans une telle
» pureté de sentiments ; mais ne doit-il pas, à cet
» égard, s'en rapporter à nous et à nos frères les
» Cardinaux ?

» Qu'il croie donc que notre détermination a été
» mûrement réfléchie ; que nous ne voulons rien
» entreprendre au préjudice de Conradin, d'Ed-
» mond ou d'aucun autre, ni l'engager lui-même
» dans une mauvaise action, dont nous aurions ainsi
» que lui à répondre devant Dieu. »

« Quelle ignominie ! écrivait-il d'autre part, au
» Roi d'Aragon, pour le détourner de son alliance
» avec Manfred, quelle ignominie de souiller, par
» un tel mariage, l'honneur de ta famille ! Ne serait-
» il pas odieux de voir un Prince si dévoué à l'E-
» glise, faire alliance avec son ennemi et son per-
» sécuteur le plus acharné ? Considère la noblesse
» de ta maison, son ancienneté, qui se perd dans la
» nuit des temps, ta parenté avec tous les Souve-
» rains, ta propre puissance, le soin de ton honneur.
» Ton fils aurait-il donc essuyé le refus des Princes
» de la terre, désespérerait-il de trouver une épouse
» de race royale ? Quelle honte pour lui, quelle
» ignominie pour toi, si, par cette coupable action,

» tu rompais avec le ciel, si tu sacrifiais la Sainte » Eglise à son persécuteur! Alors, la fin de ta car» rière ne répondrait pas au début. Toi qui, dès tes » plus jeunes années, a constamment poursuivi les » ennemis de l'Eglise, voudrais-tu, dans un âge » plus avancé, entacher ton nom, en leur accordant » ta protection et ta bienveillance?

» Eloigne donc cette tache qui serait imprimée à » ta gloire; éloigne la pensée de cette honte. »

Ces deux lettres montrent, avec l'habileté du Pape Urbain IV, la déférence respectueuse qu'il conserve pour le Roi de France. Toutefois, ne jugeant pas le Monarque assez disposé à entrer dans sa politique, il reprit avec activité les négociations commencées avec Charles d'Anjou, frère du roi, prince qui paraissait plus propre à entrer dans les vues du Pontife, si nous en croyons le portrait que nous en a laissé l'historien Villani.

« Charles, nous dit cet écrivain, était frère de saint Louis, et comte de Provence par son mariage avec Béatrix, femme altière et ambitieuse, dont les sœurs étaient reines, et qui souffrait elle-même de se voir dans un rang inférieur.

» Quoique d'un caractère impétueux, la retenue que lui inspirait sa mère, Blanche de Castille, lui fit contracter de bonne heure des habitudes graves et pieuses. Il n'osa jamais se livrer aux ardeurs de la jeunesse, et presqu'au sortir de l'enfance, il avait des habitudes de maturité. Sage au conseil, hardi dans la guerre, redouté de tous les Rois du monde, ennemi des jongleurs, des troubadours et des courtisans; du reste, dépourvu de sentiments généreux, ne connaissant pas la véritable grandeur.

» Egoïste, rempli d'orgueil, il se croyait, en pensée, supérieur à son frère, né, disait-il, d'un Prince, lorsque lui était né d'un Roi. Il faisait allusion à Louis IX, venu au monde lorsque son père, Louis VIII, n'était encore que Dauphin, tandis qu'il était Roi de France au moment où il devint le père de Charles d'Anjou.

» Dominé par la cupidité et le besoin d'argent, il écrasait de taxes ses sujets provençaux; il disputait même à de fidèles serviteurs un salaire légitimement acquis. Cruel, sanguinaire, implacable envers ses ennemis, il regardait comme licite tout moyen d'atteindre le but; il n'en connaissait pas de plus sûr, pour maintenir ses peuples dans le devoir, que de les appauvrir et de les opprimer. Il était, nous dit encore le même historien, d'une taille élevée et bien prise; il était d'un tempérament sec, robuste; ses traits, fortement prononcés, laissaient soutenir à peine son regard pénétrant et sévère; jamais le sourire ne tempérait la dureté de ce visage osseux et inflexible. Il parlait peu, dormait à peine, et regrettait toujours le temps consacré au sommeil. »

Tel était l'homme sur lequel les Papes avaient jeté les yeux : il faut avouer qu'il était plus propre que tout autre à faire réussir leur politique. Voyons comment cette politique fut conduite.

Manfred, qui voulait éviter une collision immédiate, parut se conformer à la citation qu'il avait reçue et faire acte de soumission envers le Saint-Siége. Ritardo de Venossa, juge, et le notaire Jean de Brindes, furent envoyés à la Cour Pontificale. Ces délégués, pour gagner du temps, annoncèrent que

leur maître ne confierait à personne le soin d'une affaire qui entraînait après elle des intérêts aussi puissants, et qu'il viendrait se justifier lui-même, si l'on consentait à lui donner sécurité pleine et entière.

A cette époque, les personnages illustres ne marchaient jamais sans une suite nombreuse de soldats, de chevaliers et de serviteurs. Urbain offrit un sauf-conduit, à condition que l'escorte ne serait pas de plus de huit cents personnes, dont cent seulement auraient des armes. Le Pape exigeait de plus que, sur les Saints-Évangiles, et en présence des deux Nonces, Manfred jurât de ne point venir en ennemi, de ne rien entreprendre contre le Saint-Siége apostolique; faute de se conformer à cette condition, le sauf-conduit devait être nul, et Manfred frappé d'anathême.

Il y avait sans doute quelque chose de sérieux dans les propositions de Manfred, puisque le Pape écrivit à son Légat de ne rien conclure avant d'en avoir reçu l'ordre formel. Les choses restèrent ainsi jusqu'au moment où Manfred, voyant qu'on ne cherchait qu'à l'endormir par de fausses espérances, voulut reprendre tous ses avantages. Il fit, sur-le-champ, un manifeste aux Romains, dans lequel il conteste au Saint-Siége le droit de donner ou de retirer la Couronne Impériale, droit qui, selon Manfred, appartenait au Sénat et au Peuple Romain.

« Que le Chef de l'Eglise, ajoutait-il, cesse de » mettre la faux dans la moisson d'autrui; qu'il » obéisse à cette parole sortie d'une bouche divine : » Rendez à César ce qui appartient à César, et à » Dieu ce qui est à Dieu. »

De telles paroles n'étaient point faites pour rame-

ner la conciliation. Manfred y ajouta un fait plus significatif : il envoya des auxiliaires allemands à son lieutenant Pierre de Vico, en lui ordonnant de ravager l'Etat Ecclésiastique. La guerre se trouva donc rallumée.

Les nouvelles que le Pape avait reçues de la Haute Italie avaient certainement relevé les espérances du Pontife, en lui permettant de reprendre avec plus de suite les projets belliqueux de ses prédécesseurs. La cause Guelfe triomphait dans ces contrées. La désunion causée en Allemagne par la double élection d'Alphonse et de Richard, donnait à penser que, de longtemps, le Pape n'aurait rien à redouter des Allemands ainsi désunis. Alphonse, roi de Castille, ne pouvait assouvir la soif d'argent dont ses amis étaient dévorés ; quant à Richard d'Angleterre, les troubles de son Royaume et ses trop longues absences nuisaient au succès de sa cause.

Ces deux Princes, ne sachant comment terminer leur différend, s'adressèrent au Pape, en réclamant de lui séparément la Couronne Impériale. Urbain, qui n'avait nulle raison de mettre fin à leur conflit, leur répondit que l'état de l'Europe ne lui permettait pas de prendre une décision définitive.

Pendant ce temps, Verner, l'un des ennemis de Richard d'Angleterre, fut élevé à l'Archevêché de Mayence. Il mit ses talents au service de Conradin, qui revendiquait son héritage. Le jeune Prince ne comptait que onze ans, mais le sang de la race de Souabe coulait dans ses veines ; et, à l'époque où les enfants ne rêvent qu'à des jeux, à des amusements futiles, il couvait déjà dans son cœur des idées d'ambition et de gloire. Le jeune prétendant venait

de se présenter aux Peuples de la Souabe comme leur Souverain légitime; il avait exercé des droits de royauté sur ce pays, dont ses amis lui avaient livré les villes et les lieux forts. Conradin espérait que la protection des trois Electeurs Ecclésiastiques serait pour lui un acheminement au trône de ses ancêtres.

Mais le Roi de Bohême, tout dévoué à Richard, envoya à Viterbe un de ses chapelains pour avertir le Pape de ce qui se passait.

Urbain prit alors l'alarme, et sous peine d'excommunication majeure, il défendit d'élire Conradin, en déclarant qu'aux yeux du Saint-Siége, cette élection serait nulle et sans valeur. Conradin cette fois dut perdre l'espoir de sa promotion à l'Empire.

Malgré le peu d'entraînement de saint Louis, le Pape n'en poursuivit pas moins l'exécution de ses projets. Il publia une croisade en France; il y envoya un Légat Apostolique pour enrôler des soldats; indulgence plénière devait être accordée à ceux qui prendraient les armes contre Manfred, qualifié de *tyran, d'hérétique, d'ennemi de l'Eglise de Dieu.*

Arrivé en France, le Légat y publia la Croisade et leva un grand nombre de soldats qui furent placés sous les ordres de Robert, fils de Charles d'Anjou, prince qui n'avait pas jugé les négociations assez complètes pour prendre lui-même le commandement des troupes. Robert arrive en Italie et relève aussitôt, par sa présence, le parti Guelfe; l'épouvante se répand parmi les Gibelins; Manfred rappelle ses troupes disséminées; les Guelfes de la Romagne et de la Pouille s'agitent et battent le marquis Hubert Pallavicino. Manfred en personne vient

se poster de manière à arrêter les ennemis, soit qu'ils prennent leur route par les Abruzzes, soit qu'ils arrivent par la terre de Labour. Il campe entre Anagni et Frosinone.

Urbain était alors à Viterbe; il veut que toute l'armée de Robert traverse la ville; il comble les chefs de caresses et d'éloges; il bénit les drapeaux et les soldats, qu'il exhorte à poursuivre courageusement leur entreprise. Robert se sent animé d'un tel enthousiasme, qu'il poursuit sa route, sans même vouloir s'arrêter un instant dans Rome; il vient camper en face de Manfred. Ce dernier n'ose point accepter la bataille, et, comprenant l'impossibilité de tenir tête à tant d'ennemis en rase campagne, il s'occupe seulement de fortifier les villes et d'y enfermer ses troupes.

Pendant ce temps, l'impétueux Robert allait franchir le Garigliano, qui séparait les états de l'Eglise du royaume de Naples, lorsqu'une révolte vint à éclater tout-à-coup dans Rome, et l'autorité du Pape fut complètement méconnue. Urbain tremble alors pour sa propre sûreté; il craint que tout l'Etat Ecclésiastique ne suive l'exemple de Rome; il se hâte d'appeler l'armée française à son secours.

Manfred profite de cette heureuse diversion : à peine l'armée de Robert a-t-elle décampé, qu'il passe la rivière; mais les Barons du Royaume refusant de ravager les terres de l'Eglise, il permet à tous ceux qui le désireront de se retirer. Accompagné seulement des Sarrasins, il entre sur le territoire ecclésiastique, où il met tout à feu et à sang. Les Français, que le Légat avait amenés, n'ayant pas été payés, avaient repassé les Alpes, et le nombre de ceux qui

étaient restés devenait insuffisant pour protéger les terres du Saint-Siége.

La révolte des Romains, les liaisons que Manfred entretenait avec les rebelles, mirent le comble à la colère du Pontife. Il résolut, à tout prix, de renverser ce redoutable ennemi ; il s'occupa de moyens plus efficaces que ceux dont il avait usé jusque-là. Il n'avait à lui opposer ni armées, ni flottes ; il rassembla donc le Sacré Collége pour lui exposer la situation.

Là, dans un discours étudié, le Pape rappelle les dommages, les maux, les injures de toute nature que, depuis cinquante ans, l'Eglise souffrait de la part de Frédéric, de Conrad et de Manfred.

« Ils ont, dit-il, foulé aux pieds tout ce que la religion et l'humanité ont de plus respectable. Il importe à la réputation du Saint-Siége Apostolique, à la conservation de nos propres personnes, d'exterminer cette Maison impie et méchante, en suivant ce qui avait été statué par la sentence de dégradation donnée au Concile de Lyon par le Pape Innocent IV contre Frédéric. Il faut concéder l'un et l'autre Royaumes justement dévolus à l'Eglise, à quelque Prince valeureux et puissant qui entreprenne, à ses dépens, d'affranchir l'Eglise et ce grand nombre de peuples opprimés par Manfred, tyran cruel et perfide, qui paraissait à chaque instant disposé à charger de chaînes le Pontife et ses Cardinaux, pour les envoyer ramer sur ses galères. »

Urbain parlait avec véhémence ; ses raisons émurent tellement le Sacré Collége, que tous les Cardinaux se rangèrent à son avis, en lui donnant les plus grands éloges, pour l'intérêt qu'il portait à

leur sûreté commune, ainsi qu'à la puissance du Siége Apostolique.

On passa ensuite à l'examen du Prince dont il conviendrait de faire choix : grandes alors devenaient les difficultés. Le Roi de France avait refusé ; il n'y avait pas à compter sur l'Allemagne, embarrassée dans des guerres intestines : les Princes d'Espagne étaient ou parents de Manfred, ou trop éloignés pour soutenir une cause de cette importance. La France seule offrait une ressource certaine, tant par sa proximité, que par les liens de reconnaissance et d'amitié qui l'unissaient au Saint-Siége.

Charles de Provence, dont nous avons plus haut esquissé le portrait, parut seul réunir les conditions nécessaires ; ses talents militaires, sa bravoure et son audace ne devaient pas lui susciter de rivaux : aussi, à peine son nom eut-il été prononcé, qu'une acclamation unanime s'éleva parmi les Cardinaux. Ils décidèrent aussitôt que l'Archevêque de Cosenza, Barthélemy Pignatelli, serait envoyé en qualité de Légat, près de Charles de Provence, afin de lui communiquer les intentions du Pape et du Sacré Collége, de lui demander s'il consentait à régner sur les deux Royaumes de Pouille et Sicile. Dans le cas où le Prince aurait accepté les propositions, le Légat devait presser le départ de l'expédition qui allait entreprendre la conquête.

Dans cette même année 1263, Urbain IV envoyait en Angleterre un autre Légat, qui avait pour mission de représenter au roi Henri, ainsi qu'au prince Edmond, son fils, que la non acceptation des conditions auxquelles on leur avait promis l'investiture des royaumes de Naples et de Sicile, les

dépouillait en quelque sorte de ce privilége. Il leur fallait donc renoncer, entre les mains du Légat Apostolique, à tous les droits auxquels ils pourraient prétendre sur ces deux Royaumes. Les Princes cédèrent aux représentations du Légat, et renoncèrent sans difficulté à des droits qu'ils ne se proposaient point de faire valoir.

Charles, comte de Provence, était alors occupé à guerroyer contre les Seigneurs dont il voulait ruiner la puissance, à lutter contre l'esprit républicain des grandes villes, dont il espérait abattre l'influence. Sa femme, Béatrix, non moins ambitieuse que son mari, voyait avec chagrin son front paré d'une simple couronne de Comtesse, pendant que ses sœurs étaient Reines. Un jour, elle fut obligée de s'asseoir sur un escabeau, à leurs pieds, dans l'église de Saint-Denis; elle s'en plaignait en pleurant à son mari, au moment même où Charles recevait des ouvertures de la part du Légat. « Séchez vos larmes, lui » dit-il, car, avec l'aide de Dieu, je vous donnerai » une couronne plus brillante que celle dont vos » sœurs s'énorgueillissent. »

D'après le projet présenté au comte d'Anjou par le Légat, Naples, Capoue, la terre de Labour, les îles, le val de Scudio, jusqu'à Bénévent, passaient dans le domaine de l'Eglise. Le Saint-Siége percevait un tribut de deux mille onces d'or, tribut qui devait être acquitté régulièrement, sous peine d'excommunication. En cas de guerre, trois cents chevaliers, ayant chacun quatre chevaux, devaient servir pendant trois mois dans les armées pontificales. On devait payer, en outre, au Saint-Siége et en plusieurs termes, une somme de cinquante mille livres ster-

ling. Le Roi devait présenter tous les trois ans, une haquenée blanche, en signe de vasselage; si le Roi venait à mourir sans postérité, son royaume faisait retour à l'Eglise.

Jamais l'Empire et les états Siciliens ne pouvaient être réunis sous une même domination, et s'il arrivait que le Souverain de la Sicile fût élu Roi des Romains, Seigneur de Lombardie et de Toscane, il devait renoncer formellement à l'une de ces dignités.

Le comte d'Anjou s'obligeait à passer les Alpes avec des forces suffisantes, à envahir le royaume de Naples dans un délai de trois mois, à moins qu'il ne fût retenu en Italie par les événements de la guerre. Enfin, à toutes ces conditions, on en ajoutait une plus humiliante : on voulait que Charles exigeât de ses sujets le serment de lui refuser obéissance, dans le cas où il viendrait à violer l'une des conditions du traité. Les frais de la guerre devaient être entièrement à la charge du comte d'Anjou et à la charge de la France.

On fit parvenir ce projet au Légat, qui devait le soumettre à l'approbation du Roi et de son frère; mais ce dernier y fit de grands changements. Il raya, comme injurieuse pour lui, la clause qui exigeait le serment de ses sujets. Il entendit que l'Eglise payât une partie des frais de la guerre. On fut quelques semaines avant de pouvoir s'entendre; mais le Pape, qui prévoyait ces difficultés, avait eu soin de joindre au traité une série de modifications qui devaient en changer l'esprit. Ainsi, par exemple, le droit d'hérédité pouvait passer des fils du

comte d'Anjou aux fils de saint Louis. Le Pape offrait en outre :

1° Les décimes ecclésiastiques de France, de Provence, des diocèses de Lyon, Vienne, Embrun, Besançon et Tarentaise, qui seraient donnés au frère du Roi, s'il l'exigeait, pendant trois ans ;

2° Une Croisade devait être prêchée, au nord et au sud des Alpes, pour laquelle seraient réservées les indulgences accordées aux croisades en Terre-Sainte ;

3° En aucun temps, le Saint-Siége ne permettra que Conradin, ou tout autre descendant de Frédéric II, obtienne l'Empire ; Manfred et ses adhérents seront frappés d'anathême ;

4° La déchéance sera prononcée contre tout Prince qui oserait soutenir Manfred après l'investiture donnée à Charles d'Anjou ;

5° Enfin, les possessions de ce dernier Prince devaient être placées sous la protection de l'Eglise.

Le roi Louis IX avait montré quelque penchant pour le prince de Tarente ; mais ces bonnes dispositions tendaient à s'effacer par les efforts multipliés du Légat. Aussi, Baudouin, empereur détrôné de Constantinople, crut-il devoir en prévenir Manfred dans une lettre à peu près ainsi conçue :

« Nous venons d'arriver à Paris, où nous avons » appris les accusations portées contre vous. Des » lettres pontificales vous accusent et déclarent au » Roi que les efforts tentés pour vous faire rentrer » dans l'Eglise, demeurent infructueux par votre » faute. Nous combattons, de tout notre pouvoir, la » fâcheuse impression que ces griefs ont produite ;

» le moment est venu d'envoyer au Roi et à la Reine » un agent fidèle, au moyen duquel vous solliciterez la paix, et si, comme nous le pensons, vous » êtes accusé à tort, n'hésitez pas à demander une » enquête ; si, au contraire, les faits sont réels, dé» clarez-vous prêt à réparer vos torts, en vous con» formant aux bons avis du Roi.

» Nous ne pouvons trop vous recommander de » faire ce qui dépendra de vous pour rentrer en » paix avec l'Eglise Romaine. Nous vous en prions, » dans votre intérêt, et pour éviter les suites que » cette affaire aurait infailliblement, s'il ne plaisait » pas à la divine Providence d'y mettre un terme. » Surtout, ne perdez pas un instant; agissez avant » que les choses s'aggravent, et pendant notre sé» jour en France.

» La mission de votre délégué devra être célée » aux yeux de tous ; c'est au duc de Bourgogne qu'il » vous faudra l'adresser, et tous deux, nous lui don» nerons les avis dont il aura besoin. »

La lettre fut interceptée par Malatesta, seigneur de Rimini, qui l'envoya au Pape, auquel il était tout dévoué. Urbain vit alors qu'il n'y avait plus à hésiter; il pressa son légat Pignatelli d'activer la négociation. Ce Prélat, d'un zèle éprouvé, convenait tout-à-fait à cette mission. Professeur de décrétales à l'Université de Naples, il avait été entraîné dans la disgrâce de sa famille, qui, lors de la seconde excommunication de Frédéric, avait suivi le parti de l'Eglise. Il s'exprimait avec facilité, comprenait avec promptitude; son esprit vindicatif n'avait point pardonné à Manfred. Le Pape lui avait remis des lettres pour les plus hauts personnages des deux royaumes

de France et d'Angleterre, ainsi que pour les supérieurs des Ordres Mendiants.

La négociation allait aboutir lors de la révolte des Romains que nous avons indiquée, et sur laquelle nous croyons utile de donner quelques détails.

Un seigneur, nommé Castello d'Andolo, avait été élu Sénateur par la faction populaire et contre le gré du Saint-Siége : la dignité de Sénateur équivalait à celle de Gouverneur civil et militaire de Rome. D'Andolo n'avait pu se maintenir longtemps, et les partisans du Pape, qui avaient repris le dessus, l'avaient jeté en prison.

De grands troubles eurent lieu ensuite à l'occasion d'une élection nouvelle. Un Cardinal-Prêtre de Saint-Laurent de Lucerne faisait de grands efforts pour faire élire Richard de Cornouailles. Les partisans de Manfred n'en faisaient pas moins, de sorte que les deux princes furent élus simultanément. La ville fut alors en combustion : ce n'étaient partout que violences, pillages et anarchie. Alexandre IV parvint à rétablir un calme momentané; mais, à peine Urbain fut-il assis sur le trône pontifical, que les troubles recommencèrent. Un troisième parti se forma, qui voulait élire Pierre d'Aragon, le gendre de Manfred. Pour mettre fin à cette anarchie, les citoyens notables, connus sous le nom de *Boni Uomini*, élurent Sénateur, pour un an, Charles d'Anjou, en le nommant, en outre, Gouverneur, et en lui donnant un salaire de 10,000 livres. Il devait venir résider avant la Notre-Dame de septembre, et, dans les trois jours qui suivraient la notification du décret, il devait déclarer s'il acceptait ou s'il refusait.

Il est certain que cette élection était le résultat des intrigues de Charles, et c'est un singulier spectacle de voir un Prince, appelé pour consolider l'autorité temporelle du Saint-Siége, travailler pour son compte personnel au renversement de cette autorité.

Cette élection ne pouvait être agréable au Pape, qui redoutait, avec raison, qu'un Prince étranger, à ce point maître dans Rome, ne se tournât contre sa propre puissance. Charles d'Anjou pouvait devenir bien autrement redoutable que Manfred, et, pour détourner ce nouveau péril, Urbain écrivit à son Légat en France :

« Nous ignorons encore si l'élection est faite à vie » ou pour un temps déterminé; mais c'est à nous » seulement et à l'Église Romaine qu'il appartient » de choisir un Sénateur. Le plus dévoué à nous et à » l'Église n'eût jamais obtenu le gouvernement à » perpétuité; c'est pourquoi nous recommandons » au duc d'Anjou de ne prendre le gouvernement » que pour autant de temps qu'il nous plaira, et de » nous le remettre à notre première sommation. »

Charles refusant d'exécuter cette clause, Urbain consulta les Cardinaux, qui, d'une voix unanime, déclarèrent que, sous peine d'excommunication, Charles d'Anjou devait s'engager à se démettre de la dignité de Sénateur dès qu'il en serait requis par le Pape.

Cette décision fut immédiatement transmise au Légat, avec invitation d'obtenir de Charles d'Anjou la promesse de consacrer tous ses efforts à restaurer l'autorité pontificale à Rome. La lettre du Pape se terminait ainsi :

« Si nos volontés sont méconnues, que les négo-

» ciations pour la Sicile soient aussitôt interrom-
» pues, et qu'il nous en soit référé : en voulant évi-
» ter Scylla, nous ne voulons pas tomber dans le
» gouffre de Charybde. »

Les négociations demeurèrent en suspens. Charles attendait toujours; mais l'activité du Pape contre le fils de Frédéric ne se ralentissait pas. Urbain faisait aux Gibelins, c'est-à-dire aux partisans de Manfred, les plus brillantes promesses, auxquelles il mêlait des menaces, pour les attirer dans la cause de l'Eglise. Certaines villes perdirent le rang de villes épiscopales, parce qu'elles avaient persisté dans ce que le Pape appelait la rébellion; mais, pour faire compensation à quelques défections, la ville de Lucques se rendit à Manfred. Le Pape écrivit aux mercenaires allemands qu'ils eussent à abandonner le parti du fils de Frédéric. Les Consuls des arts et métiers de Florence reçurent ordre d'interrompre toute espèce de transactions avec des excommuniés. Le Pape, sachant que les partisans de Manfred faisaient de grands progrès en Toscane, envoya l'ordre à l'archevêque d'Arborea de prêcher une Croisade contre eux.

Dans le royaume de Sicile, des agents secrets poussaient les peuples à la révolte; dans le mois de juin 1261, il y eut à Naples quelques symptômes d'insurrection. Manfred était tombé sérieusement malade, chez son beau-frère, à Caserte, et, ce qui a lieu dans de telles circonstances, on répandit le bruit de sa mort; mais il se rétablit promptement, et sa présence déjoua tous les complots. Voulant gagner la faveur des Napolitains, il rendit à cette ville ses priviléges, en y réunissant les écoles supérieures des

autres provinces, à l'exception de l'école de médecine, qui fut maintenue à Salerne. Ce bienfait n'eut pas le résultat que Manfred en attendait : on profita de sa générosité, sans lui en témoigner plus de reconnaissance.

Manfred ordonna également à ses agents de montrer plus de respect qu'ils ne l'avaient fait jusqu'alors pour les franchises municipales. La Capitanate n'avait d'autre port que celui de Syponte, à l'embouchure du Candelara, dans un pays couvert de marais salants et de lagunes, qui engendraient des fièvres perpétuelles. La côte était presque déserte et la ville ruinée. Malgré les embarras d'une situation si pleine de périls, Manfred voulut créer ailleurs un port sûr et spacieux, auquel il donnerait son nom. Il en choisit l'emplacement lui-même, auprès du mont Gargano. Il consulta son astrologue, qui indiqua le jour et l'heure où la première pierre devait être posée. Les matériaux manquaient. Sept cents ouvriers furent employés aux constructions : la ville s'éleva en moins de deux ans, elle fut appelée *Manfredonia*, la ville de Manfred. Plus tard, la haine voulut lui enlever ce nom, qui rappelait l'origine et le fondateur de la nouvelle cité ; mais la haine ne put prévaloir, et Manfredonia rappelle encore aujourd'hui le souvenir du prince de Tarente.

CHAPITRE VI.

Paléologue reprend Constantinople. — Efforts d'Urbain pour lui arracher l'empire d'Orient. — Désolation de la Terre-Sainte. — Urbain fait prêcher une Croisade.— Lettre pressante qu'il adresse à St Louis. — Retentissement de cette missive en Europe. — Nouvelle lettre aux Evêques et aux Archevêques. — Le Pape nomme un Patriarche à Jérusalem. — Guerres intestines des Chrétiens d'Orient.

Paléologue avait repris Constantinople sur les Latins : la ruse l'avait servi autant que la force. Urbain avait tenté bien des efforts pour remettre Baudoin sur le trône; le Pape fondait surtout son espoir sur saint Louis. Il écrivit au Provincial des Frères Mineurs en France, pour l'engager à persuader au pieux Monarque de remettre Baudoin en possession de Constantinople. « De combien de douleurs fut affligée » l'Eglise Romaine, lui écrit-il ! que de soupirs elle » poussa ! que de larmes amères elle répandit, lors- » qu'elle perdit cette ville brillante, qui, en demeu- » rant dans l'unité catholique, jetait encore un plus » grand éclat (1)! » Le pape accordait en même

---

(1) O quantos dolores concepit ! ô quot suspiria protulit ! ô quam acerbas effudit lacrymas Romana Mater Ecclesia, cum audivit eam Civitatem, quæ in ejus permanens unitate relucebat, amitti !

temps les indulgences à ceux qui s'armeraient pour cette cause. Toutefois, malgré les instances du Légat et les sollicitations pressantes d'Urbain IV, saint Louis n'entreprit rien contre Constantinople, et ne se laissa point aller à suivre la politique belliqueuse de la Cour de Rome. Il est à croire également que le Pape fut refroidi pour la cause de Baudoin par la lettre surprise par Malatesta, lettre dans laquelle l'ex-Empereur de Constantinople paraissait prendre tant d'intérêt à Manfred.

Au milieu de ces événements, l'âme d'Urbain IV fut émue par les plaintes et les gémissements qui lui arrivaient des Chrétiens de la Terre-Sainte. Il n'avait rien pu faire pour elle, depuis son avènement, si ce n'est imposer d'un centième, pendant cinq ans, les églises et les chapelles des couvents. Pendant ce temps, Biban-Bondoc-Dars, sultan du Caire, surnommé *l'Epée de la Foi*, faisait éprouver aux Chrétiens des dommages incalculables. Vainqueur des Tartares, dont il avait châtié les invasions, il s'était emparé d'Antioche et des autres forteresses. L'église de Nazareth avait été détruite, la maison de la vierge Marie profanée, saccagée. Il fallait, pour sauver Ptolemaïs d'une ruine qui ne pouvait être douteuse, lever une puissante armée en Europe, et la conduire dans ces parages lointains, afin de sauver les derniers débris de la puissance des Chrétiens en Orient. En voyant les fidèles de la Terre-Sainte réduits à cette extrémité cruelle, Urbain fit prêcher la Croisade et pressa la perception du centième : mesures impuissantes qui ne pouvaient point changer la face des affaires.

Il écrivit à saint Louis une lettre, expression des

sentiments douloureux dont son âme était pénétrée, une lettre retraçant un pathétique tableau des misères des Chrétiens, une lettre tout enflammée du désir de sauver du naufrage le triste royaume de Jérusalem.

« Nous avons entendu, lui écrit le vénérable Pon-
» tife, les accents de l'épouvante; partout règnent
» le trouble et la terreur; cette voix, messagère
» de tant de douleurs, nous est arrivée du fond de
» l'Orient jusque sur notre trône, voix de lamenta-
» tions, de deuil et de larmes. Le petit nombre des
» Chrétiens qui survivent exhale ses gémissements.
» Ce n'est pas sans raison que ces malheureux pleu-
» rent et se lamentent : la terreur plane sur eux; les
» piéges et les embûches les assiégent. Eux, qui se
» croyaient délivrés de l'horrible aspect des Tar-
» tares, sont confondus par la fureur du Babylo-
» nien; ils tombent dans ses embuscades; ils sont
» enlacés dans ses filets; c'est pourquoi leurs inquié-
» tudes sans nombre font redoubler leurs lamenta-
» tions. Leurs sanglots se confondent avec leur dou-
» leur, et cette persécution, constante, intolérable,
» qui menace de les exterminer jusqu'au dernier,
» continue leur malheur et ne leur laisse pas sus-
» pendre leurs plaintes.

» Ils crient vers le vicaire du Christ, vers tous les
» princes chrétiens, vers toi surtout, qu'ils appel-
» lent, ô le plus chrétien des princes; rassasiés d'op-
» probres, à demi-morts, ils comptent, après Dieu,
» sur le bras vengeur de ta puissance.

» Lorsque, par des lettres et par des messages,
» nous faisons, dans notre anxiété, tous nos efforts
» pour représenter à notre cher fils et à nos véné-
» rables frères le lamentable récit du misérable état

» de la Terre-Sainte, notre esprit se replie sur lui-
» même. Ces lieux, où nous étions en personne, ces
» lieux menacés d'une destruction si funeste, nous
» les voyons en souvenir, comme si nous les habi-
» tions encore ; nous nous sentons pris alors d'une
» affection paternelle ; les soupirs s'échappent du
» fond de notre cœur ; nos yeux fondent en larmes,
» nous éclatons en sanglots, lorsque nous venons à
» considérer l'esclavage dans lequel cette terre a
» toujours été opprimée, les coups récents qui
» viennent de lui être portés. Le cœur le plus dur
» ne saurait, sans des soupirs continuels, sans un dé-
» luge de larmes, sans des sanglots multipliés, se
» rappeler les dangers qu'elle a courus, se repré-
» senter ceux qu'elle peut courir dans l'avenir, lors-
» que ce même cœur trouve dans le passé un tel
» sujet de gémir, et dans le présent tant de motifs
» de terreur et de désolation !

» Qu'il considère, dans l'impartialité d'une pieuse
» sympathie, les tribulations passées et accomplies
» au sein de cette région malheureuse : quel plus
» grand motif d'affliction et d'horreur pour les Chré-
» tiens que de voir ces lieux consacrés par la piété
» honteusement occupés par les Sarrasins, qui s'en
» sont emparés par violence, de voir souillés par
» leur indigne contact ces lieux à jamais sanctifiés
» par le meurtre de tant de fidèles, ces lieux té-
» moins de tant de succès, de tant de revers, ces
» lieux que le Seigneur désigna pour l'enfantement
» divin de la Vierge, ces lieux où il voulut, agissant
» lui-même, vivre, souffrir et mourir !

» Oh ! de quelle compassion ne doivent pas être
» émues les entrailles de tous les Chrétiens, s'ils dis-

» cernent avec prudence, s'ils se hâtent de réfléchir
» à l'état de la Terre-Sainte en ces derniers temps!
» Combien il est petit le troupeau des Chrétiens,
» combien sont nombreux les Tartares, fiers de leur
» innombrable multitude, redoutables par leur féro-
» cité naturelle, se précipitant sur les royaumes voi-
» sins, subjuguant les uns, domptant les autres,
» après les avoir dépeuplés! Ils épouvantaient les
» derniers restes des Chrétiens, en faisant planer sur
» eux mille terreurs, soit pour les mettre à mort,
» soit pour leur infliger une intolérable servitude.

» Si, maintenant, nous faisons porter votre atten-
» tion sur la désolation prochaine de cette terre,
» désolation qui la menace et qu'on ne saurait plus
» dissimuler, nous verrons la terreur et la conster-
» nation; nous entendrons les gémissements et les
» lamentations des habitants. Nous verrons pour
» tous les membres de la communauté chrétienne
» un excès de honte, le stigmate d'une confusion im-
» mense, si, par une longanimité condamnable, si,
» par une tolérance funeste, nous laissons outrager
» d'une manière aussi cruelle notre divin Rédemp-
» teur et sa très-pieuse Mère.

» Il y a plus : cet ennemi sacrilége, issu d'une ori-
» gine impure, poursuit sans relâche la haine invé-
» térée qu'il porte au monde chrétien; il prépare des
» piéges; il enfante l'iniquité. C'est ainsi que la vé-
» nérable église de Nazareth, dans l'enceinte de la-
» quelle la Vierge des Vierges, saluée par l'Ange,
» conçut du Saint-Esprit; cette église, où s'opéra
» l'enfantement divin annoncé par la voix angélique,
» a été non-seulement occupée par eux, mais encore
» renversée! Les instruments sacriléges de cette im-

» piété l'ont rasée jusqu'au sol; ils n'ont plus rien » laissé subsister de ces nobles constructions.

» Telles sont, mon très-cher fils, les tempêtes qui » ébranlent la Terre-Sainte, sans en citer de plus » terribles encore; tels sont les flots qui l'entraînent; » tels sont les orages qui la bouleversent; telles sont » les injures dont on outrage en cent lieux la Chré- » tienté. Tu vois les embûches dont on l'assiége, la » masse des vexations sous laquelle on l'écrase.

» Si les autres princes du monde catholique et toi » surtout ne la soutenez sur vos épaules, si vous ne » vous hâtez de leur tendre une main secourable, » elle demeurera vraisemblablement dans un éter- » nel esclavage. O ciel! l'ennemi se dresse; il porte » une main profane sur ce que la Terre-Sainte ren- » ferme de plus sacré. Le sanglier, s'élançant de la » forêt, ravage la vigne du Seigneur, sans rencontrer » le moindre obstacle; cette bête furieuse dévore les » fidèles, les uns après les autres, sans que rien ar- » rête sa frénésie!

» La patronne de la famille chrétienne ne saurait- » elle rencontrer un avocat qui plaide en sa faveur, » un homme qui la protége, un refuge où elle trouve » un appui? Dieu, notre Seigneur, ne verra-t-il pas un » ministre de sa colère prendre en main ses droits et » venger les outrages dont on l'abreuve!

» Non, le reste de l'avant-garde chrétienne ne sera » pas abandonné à la mort, exposé à la dent des » bêtes fauves; non, les intérêts de notre Rédemp- » teur, soutenus par toi et par tes illustres ancêtres, » au moyen de tant de travaux, de tant de dépenses, » ne seront pas délaissés par des Princes de la même

» race, engloutis, par une catastrophe finale, dans
» le gouffre sans fond d'où il serait impossible de le
» faire jamais sortir. Que ton zèle s'enflamme donc
» au nom de tant d'affreux outrages portés à ton
» Sauveur !

» Déploie, nous t'en conjurons, déploie ta royale
» munificence, pour le service du Christ! Lève-toi,
» mon fils, au nom du Seigneur, contre ces mé-
» chants! Oppose ton courage habituel à tous les ar-
» tisans d'iniquité.

» Au reste, bien que, par nos lettres, nous exhor-
» tions les autres grands de ce monde à défendre
» cette terre de prédilection, c'est toi cependant, ô
» le plus pur des Rois! c'est toi que réclame et im-
» plore la cause du Très-Haut. Nous conjurons avec
» amour ta royale Excellence; nous la supplions en
» Jésus-Christ Notre Seigneur, pour obtenir la ré-
» mission de tes fautes, pour venger ses injures,
» celles de sa sainte Mère, ainsi que celles de tous
» ceux qui sont morts pour nous, à notre honte.
» Etends la main secourable de ta Majesté puissante;
» montre ta piété, en faisant parvenir d'une manière
» efficace la subvention nécessaire et aux conditions
» déjà connues de ta royale Majesté !

» Excités par ton exemple, les autres fidèles se
» hâteront d'envoyer le secours réclamé par cette
» nécessité suprême. C'est ainsi que, par la force
» protectrice de la divine puissance, les efforts de
» cette nation perverse et impie seront confondus;
» c'est ainsi qu'en terrassant l'orgueil de nos enne-
» mis, nous rendrons la piété aux fidèles.

» C'est ainsi que l'héritage du Seigneur sera af-
» franchi; c'est ainsi que le peuple chrétien sera

» arraché à la gueule du lion, à la fureur des loups, » et tu verras s'accroître ton éternelle récompense, » non-seulement en raison des bienfaits que tu auras » répandus sur cette terre, mais en raison de ceux » qu'elle aura reçus des hommes qui auront suivi le » noble exemple que tu leur auras donné. »

Cette lettre eut un grand retentissement en Europe; elle produisit chez le saint Roi surtout une sorte d'enthousiasme pour de nouvelles expéditions en Terre-Sainte; mais ce ne fut qu'un mouvement passager, qui ne fut réalisé que six ans plus tard. Le Pape ne dut pas s'en tenir à cette seule démarche; il avait, pour aiguillonner son zèle, les envoyés des Chrétiens d'Orient, qui étaient venus dans l'espoir de toucher son cœur par l'excès de leur misère.

Urbain écrivit encore au clergé des diocèses de Reims, de Sens, de Bourges, afin de leur demander de nouveaux sacrifices.

» Quelle honte, leur dit-il, si, dans l'œuvre de la » foi et de la charité, vous étiez devancés par des » laïques! La nécessité vous presse; votre cons- » cience ne vous laisse pas de repos; agissez donc » et soyez tout à Dieu. »

La dignité de Patriarche de Jérusalem était vacante depuis le départ d'Urbain IV. Il y éleva l'évêque d'Agen, en lui donnant les pouvoirs sur la Syrie, l'Arménie, Chypre et Antioche, pouvoirs qui, néanmoins, devaient cesser par l'envoi d'un Légat extraordinaire.

Malgré l'attention soutenue que le Pape donnait aux affaires de la Terre-Sainte, les Chrétiens ne pouvaient pas se maintenir dans ces contrées : non-seu-

lement les ravages des Sarrasins et des Tartares les mettaient continuellement en péril, mais les Vénitiens et les Génois s'y faisaient une guerre continuelle, acharnée, s'assiégeaient mutuellement dans les villes qu'ils occupaient, anéantissaient leur commerce, et incendiaient réciproquement leurs comptoirs. Le Pape n'avait pas assez de larmes pour déplorer un tel aveuglement, pas assez de paroles conciliantes pour les exhorter à l'union qui, dans ces circonstances malheureuses, leur devenait si nécessaire.

CHAPITRE VII.

Urbain détourne le roi de Hongrie de l'alliance des Tartares. — Ravages de ces Barbares. — Négociations de l'archevêque de Cosenza. — Nouvelles instances près de S[t] Louis. — Lettre du Pape au comte de Provence. — Gantelin envoyé à Rome. — Pierre de Vico. — Manfred convoque un parlement à Naples. — Mort de Parceval Doria. — Récit de Thierri de Vaucouleurs. — Lettre d'Urbain IV à Manfred. — Réponse de ce dernier.

Les Papes avaient alors la sollicitude de l'Univers, et leurs regards se tournaient constamment du Nord au Midi, pour l'administration générale de la Chrétienté : les affaires de Hongrie attirèrent l'attention d'Urbain IV.

Les Tartares, ayant en vue de faire sur les territoires voisins des incursions plus faciles, recherchaient l'alliance de Bela IV, roi de Hongrie, qui semblait vouloir prêter l'oreille à leurs propositions. Urbain lui envoya des lettres apostoliques, pour le détourner d'une telle résolution.

» Veux-tu, lui dit-il, unir les ténèbres à la lumière? toi, notre cher fils, veux-tu mettre ensemble ces loups ravissants, toujours avides de troubles, et les brebis du pasteur éternel ? Veille donc, mon cher fils, veille avec le plus grand soin sur tes propres intérêts. Si la voix de la conciliation n'avait pas été entendue, si tu avais pu te laisser entraîner par les séductions de ces barbares, nous serions, à regret, forcé d'avoir recours au châtiment, pour réprimer un acte contraire à la sécurité de la Chrétienté ainsi qu'aux intérêts de la Foi catholique. »

Bela se soumit; l'alliance avec les Tartares fut rejetée. Le Pontife avait vu juste, car, malgré le refus d'alliance fait par le Roi du pays, les Tartares se répandirent dans la contrée et y commirent d'affreux ravages. Le Pontife fut forcé de prêcher une Croisade contre eux. Il eut de plus à ramener la concorde entre les Princes de la famille royale : le Saint-Père les conjurait d'avoir pitié de la Hongrie menacée, de ne point appeler par leurs discordes intestines les Barbares au sein de leur patrie, et de tourner plutôt leurs armes contre ces ennemis du nom chrétien. Les Princes se montrèrent dociles aux représentations du Pape : la paix se rétablit entre le père et le fils. Urbain, dans une de ses lettres, avait vivement réprimandé les Prélats hongrois d'avoir

entretenu cette querelle par des menées et par des intrigues.

Revenons maintenant aux affaires du Midi de la Péninsule italienne : nous en étions au moment où Manfred prend ses dispositions pour repousser l'invasion de Charles d'Anjou.

L'archevêque de Cosenza avait facilement obtenu du roi d'Angleterre la promesse de renoncer à l'investiture du royaume de Sicile, à la condition que l'Eglise lui donnerait protection contre ses barons; mais les démarches de ce Prélat n'avaient pas eu à la cour de France tout le succès qu'on pouvait en attendre, et le Pape devait se hâter de conclure un arrangement définitif, s'il ne voulait en perdre tout le prix.

Charles d'Anjou était en dissension avec la Reine de France, par la communauté d'intérêts; Urbain, pour y mettre un terme, employait vainement les observations, les prières et les remontrances. Pignatelli fut rappelé; la légation fut alors confiée à un Prélat supérieur en dignité : le Cardinal de Sainte-Cécile, homme rompu aux affaires et l'un des plus habiles du Sacré Collége. On lui donna les pouvoirs les plus étendus pour cette négociation : il fut autorisé à prêcher la Croisade, à lever les décimes nécessaires.

« Que les fidèles, écrivait le Pape, volent au secours de l'Eglise opprimée; qu'ils châtient l'insolence de nos implacables ennemis et celle des Sarrasins de Lucera; qu'ils extirpent à jamais des pays catholiques un fléau si nuisible aux intérêts chrétiens. La tyrannie exercée, dit-il, par l'infâme descendance de Frédéric, surpasse toutes les autres

» tyrannies; l'Eglise et ses membres ne trouvent
» aucune grâce devant elle. »

De nouvelles et plus pressantes instances furent faites au Roi saint Louis, appelé le Libérateur de l'Eglise; on lui retraça sous les couleurs les plus sombres la série des crimes attribués à Manfred, l'hérésie partout en honneur et triomphant de l'orthodoxie, la religion mise en péril, le Saint-Siége aux abois, les prêtres torturés, mutilés, attachés au gibet; on savait que ce dernier tableau devait impressionner le pieux Monarque. On écrivit encore à la Reine, à Alphonse, comte de Toulouse. Ce dernier se disposait à partir pour la Terre-Sainte; mais il fut relevé de son vœu, à la condition qu'il s'armerait contre Manfred.

Urbain se montrait facile sur les clauses de l'investiture; un seul point était embarrassant : c'était celui de la dignité sénatoriale, que Charles d'Anjou désirait avec ardeur, mais que le Pape ne lui permettait point d'accepter. Du reste, le Pontife faisait tout pour irriter Charles contre Manfred; il annonce au Comte qu'on attente à sa vie; que les agents de Manfred, se glissant autour de lui dans l'ombre, vont le frapper par le poison.

« Un certain Cavalanti, lui écrit-il, en a de cin-
» quante sortes. Prends garde; fais tout pour préve-
» nir un tel malheur. Manfred est près de nous; que
» de fois n'a-t-il pas machiné notre mort! Ah! si Dieu,
» qui nous a préservé de toutes ses embûches, ne
» le laissa pas s'emparer des terres de l'Eglise, ne
» souffre pas qu'il poursuive aujourd'hui son entre-
» prise. Tu aurais alors plus de peine à l'expul-
» ser, qu'à faire la conquête du royaume de Naples.

» Nous faisons, quant à nous, tous nos efforts pour
» conserver cette terre; grâce à Dieu, nous n'en
» avons rien perdu encore.

» Les troupes sont entretenues, à nos frais, dans
» le patrimoine de Saint Pierre, dans la Toscane,
» dans le duché de Spolète et dans la Marche d'An-
» cône; nous sommes en état de continuer ces sacri-
» fices jusqu'à la prochaine fête de Saint-Michel,
» époque à laquelle, nous l'espérons, tu viendras
» à notre secours, avec une formidable armée. Ne
» tarde point, nous t'en prions, nous t'en conju-
» rons; que nous ne soyons pas trompé dans nos
» espérances, et si, ce qu'à Dieu ne plaise, tu n'arri-
» vais pas au temps marqué, nous ne pourrions
» suffire à tant de dépenses; nous serions forcé d'a-
» bandonner le pays et de prendre d'autres me-
» sures, afin de pourvoir à notre sûreté. »

Cependant, à la demande du parti Guelfe, Charles avait envoyé à Rome un officier du nom de Gantelin, chargé de prendre en son nom la direction des affaires, en attendant qu'il pût lui-même se rendre en Italie; ce qui, selon lui, ne pouvait avoir lieu que dans le mois de septembre suivant. Gantelin, brave guerrier, n'avait pas avec lui de trésors à dépenser; ce qui déplut assez fort aux Romains, qui s'attendaient à de grandes largesses. Il n'avait qu'un petit nombre d'hommes d'armes français et provençaux.

Un peu avant son arrivée, les Gibelins s'étaient emparés des principales forteresses des Etats pontificaux. Pierre de Vico, entre autres, était maître de la campagne et de la province maritime. Ce dernier, ayant été rejoint par un corps de cavalerie allemande à la solde de Manfred, prit la ville de Sutri

par escalade, et força les habitants à prêter le serment de fidélité au Roi de Sicile. Aussitôt que ces événements furent connus du lieutenant du Sénateur, il se mit en marche, à la tête des Milices romaines, et marcha contre Sutri. Le peuple était au fond du cœur partisan du Saint-Siége; aussi se tourna-t-il aussitôt contre les soldats de Manfred, qui prirent la fuite. Pierre se réfugia à Vico, où il fut suivi de Gantelin, qui tenta inutilement de l'y assiéger. Cet officier, ayant d'ailleurs appris que la retraite allait lui être coupée par deux corps de troupes siciliennes, et, voyant la plupart de ses soldats l'abandonner, retourna précipitamment à Rome.

La lutte devenait donc plus ardente que jamais. Manfred se disposait à reprendre l'offensive, si l'occasion s'offrait à lui, ou au moins à empêcher ses ennemis de se fortifier dans l'Italie centrale. Un parlement fut convoqué à Naples; le Roi obtint de ses Barons les forces et les secours dont il avait besoin pour une invasion dans l'état ecclésiastique. Un corps d'armée fut concentré dans la marche d'Ancône. Le comte Jourdan Parceval Doria fut envoyé dans le duché de Spolète, avec un grand nombre d'hommes d'armes et d'archers sarrasins; leur intention était d'enlever le Pape. Manfred s'avança aussi de sa personne jusqu'à la frontière pontificale.

Urbain, de son côté, ne s'était pas endormi; il avait fait publier, à trois reprises différentes, la Croisade à Rome et dans le Nord de la Péninsule. Les Français venus avec Gantelin et beaucoup d'Italiens prirent la croix. L'Evêque élu de Vérone commandait pour l'Eglise dans la Marche; il fut fait pri-

sonnier dans un engagement. On choisit pour lui succéder le Cardinal de Saint-Martin, à qui l'on envoya cinq cents lances payées par la Chambre apostolique, avec un pareil nombre d'hommes des Communes. Doria, démoralisé par son insuccès, perdit un temps précieux devant Cella, près de Rivoli, dans l'espoir de relever sa faction à Rome. Mais Gantelin, qui avait reçu un renfort, paralysait tous ses efforts. Il prit alors la route de Rieti, se dirigeant vers Orvieto, résidence du Pontife.

Il trouva la Néra considérablement grossie par les pluies ; il voulut cependant en essayer le passage; une partie de sa troupe était déjà parvenue sur l'autre rive, lorsque son cheval s'étant abattu, il fut entraîné par le torrent et s'y noya. Jean de Maneria, qui prit le commandement à sa place, eut bientôt à repousser les efforts des Croisés pontificaux, de deux cents arbalétriers, et de huit cents lances levées en Lombardie.

Il ne put lutter contre ces forces supérieures, et l'entreprise contre Orvieto n'eut pas de succès. Le comte d'Anguillara, qui commandait les troupes papales, crut l'instant favorable; il attaqua l'armée du Roi de Sicile, mais il fut complètement défait. Dès le premier choc, les Lombards tournèrent le dos. Les Romains tombaient sous les coups des Allemands, ou mouraient suffoqués par la chaleur; le général des Romains fut lui-même fait prisonnier.

Le Pape n'en ressentit pas moins une grande joie de la mort de Doria; il en rendit à Dieu de solennelles actions de grâces, lui demandant la continuation d'un tel succès dans l'intérêt comme pour la gloire de l'Eglise. Les contemporains crurent à un

miracle, comme nous le voyons par le récit de Thierri de Vaucouleurs :

« Le Seigneur Pandolphe, nous dit le poète et les » autres complices d'un si grand crime, passèrent à » gué, suivis de toute l'armée, sans éprouver le » moindre mal; mais Parceval s'enfonce comme le » plomb dans les eaux où il est submergé : tel fut » l'effet de la vengeance céleste; tel fut le jugement » de Dieu, jugement qu'il sait appliquer à chacun » selon son mérite. »

Les choses étaient en cet état, lorsque Manfred, à sa grande surprise, vit arriver près de lui un Cardinal chargé de lui demander la liberté de l'évêque de Vérone, retenu prisonnier dans une forteresse de la Pouille; ce Cardinal était porteur d'une lettre adressée au Roi de Sicile, lettre dont nous remarquerons les passages suivants :

« Vois quelles sont tes injures, quels sont tes outrages envers l'Église Romaine! Rentre en toi-» même; reconnais tes crimes, et fais pénitence; » offre à Dieu le sacrifice d'un cœur contrit et hu-» milié. Pourquoi ne mets-tu pas en liberté l'évêque » de Vérone? ne sais-tu pas qu'il est défendu de » toucher aux oints du Seigneur? Tu peux cepen-» dant faire une chose agréable au Tout-Puissant, » ainsi qu'à nous, et nous donner une preuve de ta » clémence et de ta bonté, si par respect pour le » Saint-Siége, et pour ton propre honneur, tu dé-» livres le Prélat de ses fers. Nous osons espérer » qu'il te reste encore une étincelle de la crainte et » de l'amour de Dieu. »

Manfred, qui unissait l'habileté, la politique et la

ruse, au courage et à la bravoure, feignit une grande surprise en recevant cette lettre.

« Comment, répondit-il au Pape, comment puis-
» je être appelé l'auteur d'injures atroces, le moteur
» de crimes énormes, lorsque ma conscience ne
» me reproche absolument rien? De quels excès
» suis-je coupable ? De ne vous avoir point obéi;
» vous m'avez privé de mon héritage, et vous m'a-
» vez empêché de mériter une réconciliation, qui
» est depuis longtemps l'objet de tous mes vœux;
» ne dois-je pas me défier de votre affection pater-
» nelle, vous qui prêtez la main pour m'enlever ma
» succession; vous qui, par haine, m'arrachez ma
» couronne, pour la donner à mon ennemi. Que
» puis-je espérer de vous, lorsque le Légat du Saint-
» Siége me dénonce dans la Marche comme un au-
» dacieux voleur, comme un persécuteur public,
» comme un fils de Satan ?

» Vous m'ordonnez de mettre en liberté l'évêque
» de Vérone; vous m'en priez même, et vous relevez
» de tout votre pouvoir le mérite de ce Prélat. Je
» veux bien avoir égard à vos prières; je veux bien
» respecter vos ordres, et cependant cet Evêque
» s'est-il montré à moi comme un ange de paix ?
» Non, certes, mais bien comme un guerrier. Est-il
» tombé entre mes mains comme un ministre de
» Dieu ? Ne s'est-il pas présenté plutôt comme un
» messager de destruction ? Ainsi donc, très-saint
» Père, ne soyez point irrité contre moi, si je ne me
» rends pas sur-le-champ à vos désirs; il m'est im-
» possible de rien faire sans le secours des Grands
» qui m'accompagnent; cependant, pour montrer
» mon respect envers vous et envers le Saint-Siége,

» je donnerai à ce Prélat une prison honorable ;
» vous reconnaîtrez du moins par là une partie de
» l'attachement que je regrette de ne pouvoir vous
» témoigner dans toute son étendue. »

CHAPITRE VIII.

Efforts de Manfred pour relever son parti.— Coup de main tenté sur Orvieto. — Le Pape se montre moins exigeant pour l'affaire de Sicile. — Révolte des villes des Etats Romains. — Le Pape obligé de se réfugier à Pérouse.— Manfred essaie une surprise sur Rome. — Troubles dans les Etats Européens. — Tranquillité de la France. — Conclusion de la négociation avec Charles d'Anjou. — Mort d'Urbain IV. — Bruits sur sa mort. — Apparition d'une comète dans le ciel. — Récit de Thierri de Vaucouleurs. — Opinion du Pape sur Manfred.

Urbain, plus irrité que jamais, adressa une circulaire à tous les Chrétiens, pour leur dénoncer ce qu'il appelait un acte de félonie, ainsi que le nouvel attentat commis contre les libertés de l'Eglise. Manfred résistait ainsi à toutes les sollicitations du Pape ; la haine persévérante des deux partis ne laissait ni repos, ni trêve ; croisades, excommunications, tout avait été inutile ; Charles d'Anjou n'arrivait pas ; l'armée des Sarrasins était toujours dans ses retranchements, nombreuse, menaçante et aguerrie ; Manfred faisait porter le ravage et la dévastation dans tous les pays soumis à l'obéissance du Saint-Siége. Des villes entières suivaient son parti ; il les gagnait par

des présents, ou les détachait du parti pontifical par les manifestes injurieux qu'il lançait contre le Pape, en le représentant comme un ambitieux tyran.

Il s'efforçait également de relever l'amour de la patrie dans le cœur des Italiens, en leur montrant les Français comme des usurpateurs avides et altiers, s'arrogeant des droits sur l'Italie, et prétendant y asseoir leur domination définitive. Charlemagne, leur disait-il, est venu détruire le royaume des Lombards, et sous prétexte de protéger le Pape, il a gouverné l'Italie, il en a fait sa proie; il l'a donnée en héritage à ses fils. Ne vous souvenez-vous plus des ravages des Normands français qui ont si longtemps opprimé la Sicile? Charles d'Anjou va renouveler leur despotisme et leur violence; il ira plus loin encore, car il amène avec lui, contre vous, une troupe cent fois plus nombreuse et cent fois plus redoutable.

Urbain était en de fort mauvais rapports avec la commune d'Orvieto qui, sans égard pour ses représentations, s'était emparée d'une terre du domaine Pontifical. Il n'avait qu'une garde peu nombreuse, et les Gibelins comptaient beaucoup d'amis dans la ville. Une trame se forma pour le livrer au Roi de Sicile. Un corps allemand était cantonné en Toscane; il pouvait, en se réunissant au milieu de cette province. être tout-à-fait propre à un coup de main. D'ailleurs, Manfred arrivait lui-même avec de puissants renforts; le Pape, informé du complot, se hâta d'en donner avis aux Podestats des principales villes de son domaine; il les engagea à se mettre en mesure de déjouer les efforts de l'ennemi. Cette sage précaution fit échouer le coup de main.

Le Pape comprit, d'après ces nouvelles circonstances, qu'il devait se montrer moins exigeant pour l'affaire de Sicile. « Notre situation est fort critique, » écrivait-il à son Légat; nous habitons ici entre des » scorpions et des serpents très-venimeux, redou- » tant sans cesse d'y être assiégé. Toutefois, nous » mettons notre confiance en Dieu, et nous comp- » tons sur le comte d'Anjou. »

Cependant, les efforts de Manfred portaient leur fruit; ce prince, dans son ardeur infatigable, sent que, pour neutraliser les efforts des Français, il faut brusquer l'attaque. Il ne perd pas un moment, con centre ses forces, et par une invasion subite, s'empare de toute la Marche d'Ancône. De là, il s'avance sur Viterbe, passe la Néra, à la tête d'une armée grossie par la jonction des Pisans et des Siennois, de presque toutes les forces de la Toscane. Rien ne saurait plus l'arrêter; les excommunications et les anathêmes sont contre lui de faibles armes; il annonce ouvertement son intention de détruire l'empire temporel du Pape; il veut, avant tout, s'emparer de sa personne; il l'assiége dans Orvieto; il sait, par ses artifices, gagner les habitants eux-mêmes, qui se déclarent contre le Souverain Pontife.

On ne saurait peindre la douleur du Pape, lorsqu'il voit cette défection déplorable. Il lui faut, vieux et infirme, chercher son salut dans la fuite; l'état des affaires lui semble désespéré; l'épée de Charles d'Anjou lui manquait au moment décisif; il avait la destinée de Grégoire VII; il mourait après avoir cru au triomphe; il mourait en se sentant abandonné, maudit, peut-être, par les habitants auxquels Manfred l'avait représenté comme l'auteur des

guerres qui désolaient alors toutes les provinces de l'Italie.

Quelques amis fidèles lui restent encore ; avec eux il se met en marche vers Pérouse, qui n'avait point abandonné son parti ; mais ce Pontife éprouve tout-à-coup une chaleur intérieure des plus ardentes ; la fièvre le saisit à la première marche et le retient à Todi, dans le duché de Spolète. Il veut ensuite se diriger vers Assise, mais il ne peut faire plus de deux lieues à cheval ; il faut le transporter en litière à Pérouse, après l'avoir laissé reposer quinze jours à Assise.

Charles d'Anjou, craignant de laisser échapper la couronne qu'on lui offrait, ne mit plus d'obstacle à la réconciliation qu'on exigeait de lui pour l'office de Sénateur. Le bruit de sa venue s'étant répandu dans la Pouille, les courtisans l'appelaient par dérision *Carlotto*, le petit Charles ; mais le Roi Manfred, qui savait ce dont il était capable, continua de mettre tout en œuvre pour l'empêcher d'arriver en Italie.

Les côtes d'Italie étaient gardées par une flotte allemande. Les Mercenaires étaient campés à Cella, d'où ils devaient se porter sur tous les points où leur présence serait nécessaire. En Lombardie, l'armée Gibeline n'allait pas à moins de trois mille chevaux et de neuf mille fantassins. La Toscane entière s'était déclarée pour les Gibelins. Pierre de Vico, confiant dans la promesse de ses amis, se préparait à tenter sur Rome un hardi coup de main.

Il arrive un peu avant le jour aux portes de Rome, à la tête d'une nombreuse cavalerie, après avoir marché toute la nuit. Contre son attente, peu de gens se joignent à lui. Il pouvait trouver une position excellente dans l'île du Tibre, unie par

deux ponts, d'une part au faubourg de Transtevère, et de l'autre, aux quartiers déserts de l'antique capitale du monde. Pierre de Vico essaya de s'en rendre maître, mais elle fut vigoureusement défendue par la garnison; le lieutenant du Sénateur accourut, les Gibelins furent repoussés avec perte. Tout fut tué ou fait prisonnier; Pierre de Vico parvint seul à s'échapper avec trois de ses gens.

Dans ce moment d'agitations et de troubles, la France était le seul Etat qui jouît de la paix intérieure. Urbain IV lui-même, forcé de vivre loin de sa capitale, où il n'entra jamais, était dans de continuelles alarmes; il donnait ou retirait des couronnes, et c'est à peine si, dans une ville de ses Etats, il trouvait une sûreté douteuse!

Dans la Haute Italie, les villes étaient continuellement ensanglantées par des luttes intestines. Chacune des factions, victorieuse, envoyait l'autre en exil ou la faisait périr dans les supplices. Il n'était plus question de l'esprit démocratique; les chefs des différentes factions tenaient tous à s'appeler Princes, et la prétendue liberté dont ils avaient fait parade n'avait été pour eux qu'un marchepied vers le pouvoir. Le parti Guelfe n'était plus, comme il l'avait été, le parti de l'indépendance italienne; il dégénérait en véritable faction. En Allemagne, la guerre était entretenue par les prétentions de Richard d'Angleterre et d'Alphonse de Castille à gouverner le pays, autant que par la neutralité que le Saint-Siége gardait entre eux, afin de consacrer toutes ses ressources contre Manfred. L'archevêque de Mayence avait profité d'une absence de Richard, afin de faire monter sur le trône Conradin, le petit-

fils de Frédéric; mais cette tentative n'avait pas mieux réussi que les précédentes.

On ne saurait dire si Conradin seconda le mouvement qui s'opéra en sa faveur; une lettre d'Urbain IV, insérée au registre du Vatican, semble indiquer le contraire; Conrad y est loué de sa fidélité au Saint-Siége et de la résistance qu'il oppose à ceux qui veulent le tourner contre la Papauté. L'Espagne était tout entière à sa guerre contre les Maures, et l'Angleterre était plus que jamais déchirée par la guerre civile. Louis IX, appelé pour vider le différend soulevé entre Leicester et Henri III, avait rétabli le Monarque dans l'exercice de sa puissance; mais il avait exigé de lui une amnistie générale. Cet acte, loin de satisfaire les mécontents, n'avait fait que leur rendre une plus grande audace; une nouvelle prise d'armes avait eu lieu. Londres était en pleine révolte; on y massacrait les Juifs, pour s'emparer de leurs richesses. La bataille de Lewes mit l'autorité royale à la merci de Leicester. Henri III, qui combattit avec courage, y eut un cheval tué sous lui; il tomba, avec Robert, son fils aîné, au pouvoir des rebelles. Richard, Roi des Romains, fut fait prisonnier et enfermé avec son fils au château de Kenil-Worth; ce qui facilitait les entreprises de ses ennemis en Allemagne.

Le Pape avait promis sa protection à Henri; il tint parole. Le cardinal Guy, du titre de Sainte-Cécile, fut envoyé en Angleterre; mais l'attitude par trop hostile du comte de Leicester le retint de l'autre côté du détroit. Il dut se borner à une menace d'anathême, si la liberté n'était pas rendue au Monarque avant le 1er septembre. Quatre des principaux

Prélats furent sommés de comparaître devant lui, le 12 octobre suivant, et, comme ils en appelèrent à l'équité du Pape ou bien au premier Concile général, on les frappa d'excommunication. Le Cardinal, réduit à une inaction impuissante, abandonna cette négociation et se rendit à Paris, pour lever les faibles et derniers obstacles qui s'opposaient encore au départ du comte d'Anjou.

Toutefois, Urbain IV ne devait pas voir la conclusion de cette affaire : vers la fin de juillet, le mal dont il était tourmenté fit des progrès de plus en plus rapides; il sentit qu'il était près de la mort, et il se fit administrer les sacrements de l'Eglise; il mourut le lendemain de son arrivée à Pérouse, le 2 octobre 1264, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, quelques semaines après avoir donné la bulle d'Institution du Saint-Sacrement. Il avait occupé le Siége pontifical pendant trois ans un mois et quelques jours.

Le bruit se répandit qu'il avait été empoisonné dans des figues sèches. Cette rumeur ne nous est pas démontrée, mais elle n'aurait rien d'invraisemblable : la politique de ce temps ne reculait guère devant l'empoisonnement ou l'assassinat, mais il est probable qu'il succomba par suite des infirmités de la vieillesse et du chagrin qu'il éprouva de la défection des villes italiennes. La santé du Pape s'était néanmoins fortifiée sur la fin de sa vie; malgré toutes ses fatigues, il avait même pris un certain embonpoint et une apparence de force extérieure.

Lorsque le Pontife tomba malade, il apparut dans le ciel une comète chevelue, dont la tête, nous dit un chroniqueur, ressemblait à la voile d'un navire

et semblait jeter des flammes; la traînée lumineuse paraissait large d'une coudée; elle s'étendait, vers l'Occident, dans une grande partie de la voûte céleste. L'effroi fut général; les uns prédisaient que cette comète présageait l'arrivée des Français en Italie; les autres y voyaient l'annonce de la mort du Pape. Cette comète demeura sur l'horizon pendant deux mois, et, par une singulière coïncidence, elle disparut le jour même de la mort du Pontife.

« Il nous faut ensuite raconter, dit Thierri de » Vaucouleurs, les signes qui, dans les étoiles, an- » noncèrent la mort d'un si grand homme. Cette » vision nous fit connaître sa maladie et sa fin, ainsi » que le prouve l'instant précis de son trépas. »

Le poëte se livre ensuite à une longue dissertation astronomique sur la marche et la révolution de cet astre.

» Et lorsqu'il termina ses jours, continue Thierri, » la comète, ne paraissant point, sembla connaître » sa fin; ce qui doit faire penser qu'il était vérita- » blement grand celui dont tant de signes annon- » cèrent la mort.

» Nous sommes persuadé que ses œuvres le fe- » ront jouir à jamais de l'éternel bonheur. Si cepen- » dant il a commis quelque faute qui demande un » certain temps d'expiation, le Pasteur dont il a fait » paître ici bas les brebis, lui donnera dans les cieux » la céleste pâture. »

Urbain IV, en appelant les Français, allait donner le signal des invasions régulières des étrangers en Italie; ce qui devait pour l'avenir porter le coup fatal à l'indépendance du pays et à ce qu'on est convenu d'appeler de nos jours la nationalité italienne.

« Le prophète Jérémie, disait Urbain, dans une » de ses lettres, affirmait que les maux de ce monde » venaient de l'Aquilon; nous affirmons, nous, au » contraire, qu'ils viennent pour nous de l'usurpa» teur de la Sicile, de cet homme pervers qui cor» rompt les peuples par ses richesses, déchire le » patrimoine de saint Pierre, et nous sépare violem» ment du reste des fidèles.

» Non-seulement il conteste l'autorité que nous » tenons du bienheureux Pierre; mais il ose braver » les censures ecclésiastiques, et, en voyant son au» dace impunie, ceux qui tremblaient devant l'ex» communication apprennent à la mépriser. »

CHAPITRE IX.

Joie de Manfred en apprenant la mort du Pape. — Révolte des Siennois. — Manifeste des Cardinaux pour ramener les rebelles. — Inhumation d'Urbain IV. — Son affection pour son pays natal. — Son épitaphe. — Election de Clément IV. — Levées d'hommes en Provence.— Préparatifs de Manfred. — Le comte d'Anjou se met en route. — Sa flotte est battue par la tempête. — Il entre en triomphe à Rome. — Il y reçoit l'investiture du royaume de Sicile.— Parlement convoqué par Manfred à Bénévent.— Couronnement de Charles d'Anjou. — Inutiles négociations de Manfred. —Trahison de ses feudataires. — Bataille de Bénévent. — Manfred est tué dans la mêlée.

En apprenant la mort d'Urbain IV, Manfred fut rempli d'espoir et de joie; il croyait que cet événement le délivrait à jamais de toutes ses inquiétudes; il comptait sur la discorde qu'il allait entretenir au

sein du Conclave et sur les intrigues qu'il emploierait pour faire élire un Pape italien, à l'exclusion des Français.

Les Siennois, secrètement excités par lui, firent irruption sur les terres du Saint-Siége, et les ravagérent avec toute la fureur d'ennemis acharnés. Les Cardinaux firent paraître un manifeste pour témoigner de leur indignation, de leur douleur, pour tâcher de ramener les rebelles au repentir.

« L'Eglise, disaient-ils, l'Eglise, votre mère, la » tête, la reine et la maîtresse de l'Univers, exhale » ses gémissements, et voici ce qu'elle vous fait en- » tendre, à vous qu'elle a nourris de la substance de » la doctrine catholique : Si je suis votre mère, où » donc est l'honneur que vous me rendez ? Si je suis » votre Reine, quelle crainte avez-vous de ma puis- » sance? Est-ce là ce qu'une mère doit attendre de » ses fils ? Lorsqu'elle souffre de son veuvage, était- » ce bien à vous d'ajouter de nouveaux outrages à sa » douleur ? Vous venez la provoquer par vos injures » au moment où elle suit les funérailles de l'époux » qu'une mort récente vient de lui ravir, et lorsque, » pour remplacer ce digne Pasteur, elle fait tant de » laborieux efforts, vous venez la distraire par vos » attaques, au grand péril de vos âmes et de votre » réputation.

» Vous ravagez son territoire en Toscane. Vous » accablez de vexations et d'insultes Viterbe, le do- » maine de l'Eglise, depuis longtemps illustré par sa » fidélité envers nous.

» Telles sont donc les consolations que, dans ce » triste moment, vous apportez à votre mère affli- » gée ; telles sont les marques de votre repentir et

» les offrandes expiatoires que vous offrez à l'Eglise,
» en réparation de vos excès. Votre situation, de
» même que celle de l'Eglise, exigeait autre chose.
» Mais la main de Dieu n'est pas tellement affaiblie
» qu'elle ne puisse encore humilier les superbes et
» briser l'orgueil obstiné des coupables révoltés.
» Prévenez la vengeance par votre repentir, et sa-
» chez bien que, si vous refusez d'obtempérer à nos
» avertissements et à nos ordres, nous prendrons
» contre vous les mesures nécessaires pour compri-
» mer votre insolence et dompter votre rébellion. »

Ce manifeste fut sans effet; les Siennois ne purent être réduits que par les Français.

Urbain IV fut inhumé à Pérouse, dans l'église cathédrale de Saint-Laurent; le temps lui a sans doute manqué pour demander à reposer dans la magnifique collégiale qu'il a fait construire à Troyes, la première année de son Pontificat. Lorsque plusieurs Evêques demandent au chef de la Catholicité la translation de quelques reliques des saints martyrs, ne conviendrait-il pas au vénérable chef de ce diocèse, aux administrateurs de la ville de Troyes de réclamer les restes sinon du plus illustre de ses enfants, au moins de celui qui a joué le plus grand rôle dans le monde. Nous ne savons quelles difficultés pourraient traverser l'accomplissement du vœu que nous formons, mais nous désirons vivement que ce vœu soit pris en sérieuse considération.

Jacques Pantaléon ne fut pas ingrat envers son pays natal, envers l'église cathédrale qui avait été son berceau : par une bulle, datée de 1262, il invite tous les fidèles à travailler à la reconstruction de cette précieuse basilique; il accorde à ceux qui in-

terviendront dans cette œuvre pieuse un an et quarante jours d'indulgence. Une telle bulle au XIIIe siècle, alors que la foi conservait encore sa première vigueur, était aussi avantageuse que le produit d'un impôt.

Il remit également à des négociants de Troyes une somme considérable, dont l'emploi devait avoir quatre destinations différentes : l'une pour la cathédrale, la deuxième pour l'église de Notre-Dame-aux-Nonnains, la troisième pour l'église collégiale de Saint-Etienne, la quatrième, enfin, pour le village de Notre-Dame-aux-Prés, où était le tombeau de sa mère.

Si nous en croyons les annales des Frères Mineurs, Urbain IV eut après sa mort une épitaphe composée par saint Thomas-d'Aquin, son ami. Voici comment elle était conçue :

ARCHILEVITA FUI PASTOR GREGIS ET PATRI
TUNC JACOBUS POSUI MIHI NOMEN AB URBE MON } ARCHA
NUNC CINIS EXIGUI TUMULI CONCLUDOR IN
TE SINE FINE FRUI TRIBUAS MIHI SUMME HIER

Bien que notre tâche semble terminée à la mort d'Urbain, notre récit serait incomplet, si nous ne faisions pas connaître à nos lecteurs la destinée finale de tous les personnages qui ont figuré dans la grande lutte à laquelle la vie de notre Pontife emprunte tout son intérêt; nous allons donc poursuivre et raconter succinctement les péripéties et la conclusion du drame.

Manfred s'était trop légèrement flatté de faire triompher sa politique dans le choix d'un Pape; l'œuvre d'Urbain ne devait pas périr avec lui. Les Cardinaux, qui redoutaient au plus haut point le prince de Tarente, mirent tous leurs soins à nom-

mer un Pontife dont les talents et l'activité ne le céderaient en rien à ceux d'Urbain IV.

Réunis, dans cet intérêt, à Pérouse, au mois de février 1265, ils élurent le cardinal de Narbonne, Guy Fulcodi, le même que le Pape Urbain IV avait fait entrer dans le Sacré Collége, au commencement de son Pontificat. Il était en France au moment de son élection ; il gagna Pérouse déguisé en mendiant. Les Cardinaux le reçurent avec les marques de la plus profonde vénération, et le conduisirent en grande pompe à Viterbe. N'est-ce pas un spectacle digne de fixer l'attention de l'historien que celui de la vie des Papes au moyen-âge ? Voilà un Pontife qui meurt exilé de sa Métropole, et voici son successeur, élu par le Sacré Collége, obligé de traverser, sous un déguisement vil et nécessaire à sa sûreté, l'Italie catholique et ses propres Etats, pour pouvoir prendre possession du Siége pontifical !

Le nouveau Pape, né le jour de la Saint-Clément, le 23 novembre, se fit appeler Clément IV. On vantait ses vertus apostoliques, ses mœurs austères, son intégrité, sa prudence ; il affectionnait la maison de France, qu'il avait servie avec dévouement ; il connaissait l'ambition sans bornes de Charles d'Anjou, son avidité, la raideur de son caractère. Le prudent Pontife se promit de ne pas se livrer à lui et de l'empêcher de sortir du royaume de Sicile. Le Cardinal de Sainte-Cécile, maintenu dans sa légation, agit avec tant d'habileté, que le comte d'Anjou signa enfin le traité, envoya des hommes d'armes en Italie, et promit d'arriver lui-même à Rome avant les fêtes de la Pentecôte.

Cette nouvelle combla de joie la Cour pontificale ;

de grandes levées d'hommes et d'argent furent faites en Provence et en Anjou. Béatrix, femme du Comte, vendit ses joyaux et tout ce qu'elle avait de précieux, trop heureuse d'obtenir la couronne au prix des plus grands sacrifices, dût-elle ne porter cette couronne qu'un seul jour.

Les forces réunies que Charles conduisait dans la Péninsule s'élevaient à 5,000 lances, 10,000 arbalétriers, 15,000 fantassins. Comme on manquait de vaisseaux pour embarquer cette multitude, Charles la quitta et se dirigea vers Marseille, où il s'embarqua sur vingt galères, avec mille lances.

Manfred, de son côté, faisait venir des Sarrasins d'Afrique, amassait de l'argent et approvisionnait les places de la frontière. Sa flotte établit une croisière entre la Sardaigne, la Corse et les côtes d'Italie. Non-seulement elle devait fermer le passage à l'expédition, mais elle devait même, si l'occasion s'en présentait, attaquer le port de Marseille.

Le comte d'Anjou, se reposant sur la Providence, dont il croyait servir les desseins, s'était mis en mer, malgré un très-gros temps; il eut le bonheur de ne pas rencontrer la croisière sicilienne. La flotille provençale, battue par une furieuse tempête, fut dispersée; la galère royale échoua sur un banc de sable, près de Porto-Pisano, et le Prince français faillit être pris.

Le vent, de plus en plus impétueux, poussa la flotte vers une terre basse et découverte, qu'on reconnut pour être la plage romaine. Charles se jeta dans une frêle barque et ordonna d'aborder, dût cette barque être ensevelie sous les flots. Son audace le sauva : il n'était éloigné du Tibre que de quel-

ques milles, et les Guelfes de Rome le conduisirent en triomphe au monastère de Saint-Paul, où il attendit ses navires.

Le peuple crut le Comte protégé par la main divine. Le samedi 23 mai, veille de la Pentecôte, les habitants de tout âge, laïcs, clercs, bourgeois, moines, se rendirent processionnellement à Saint-Paul, portant des branches de verdure et chantant des cantiques d'actions de grâces. Tout respirait la joie et l'ivresse; l'air retentissait des plus bruyantes acclamations.

Le Comte voulait aller à Pérouse ou bien il désirait que le Pape vînt à Rome pour la cérémonie de l'investiture; mais le Pontife sut éluder cette demande : il lui annonça que trois cardinaux avaient été délégués pour cette cérémonie. On ne perdit pas de temps : cinq jours après l'arrivée du comte d'Anjou à Rome, les cardinaux délégués se rendirent en grand appareil à la Basilique Constantinienne.

Là, devant le maître-autel, en présence du clergé, des nobles et du peuple, on donna lecture des conditions acceptées par le Prince pour devenir Roi de Sicile. Il prêta le serment exigé, reçut l'investiture provisoire par le drapeau de l'Eglise, qu'on lui mit dans la main.

Le serment fait et l'investiture donnée, au nom du Pape, Charles prit le titre de Roi de Sicile, et data ses actes de la première année de son règne; vingt-trois jours après l'investiture, il prit possession de la dignité sénatoriale, dans le cloître des Cordeliers, au Capitole. Il contracta ensuite un emprunt, sous la garantie du Pape, afin de faire face aux dépenses que l'expédition devait occasionner.

Manfred fut douloureusement surpris de ce que la flotte provençale avait échappé à ses nombreux vaisseaux, mais il ne se laissa pas abattre par ce revers inattendu. Il voulait marcher aussitôt sur les Etats-Romains, les envahir avec des forces considérables, y exterminer tous les Français, avant l'arrivée de la grande armée qu'on supposait à tort en Lombardie. Le Pape Clément IV déployait aussi la plus grande activité; il annonçait à l'Europe catholique les progrès menaçants de Manfred; il écrivait lettres sur lettres à saint Louis, pour l'engager à prendre à la lutte une part plus active et plus efficace; il le suppliait, au nom du salut de son âme, au nom du divin Rédempteur, de ne point abandonner le Saint-Siége dans cet instant décisif. Les peuples de la Sicile étaient excités à la révolte, pendant que l'infatigable Pignatelli se rendait dans l'Italie supérieure, afin d'y faire réparer les ponts et les routes, pour faciliter, autant que cela se pourrait, le passage des armées françaises.

Manfred convoqua, de son côté, un parlement général, à Bénévent, dans lequel se trouvèrent les feudataires et les députés des villes. Le Roi leur peignit en termes chaleureux les malheurs qui leur arriveraient s'ils tombaient entre les mains des Français, *gens pauvres et féroces, avides de pillage et de domination*. On convint d'un rendez-vous général, au mois de septembre suivant, dans la vallée du Garigliano; mais déjà le zèle des Barons s'était refroidi d'une manière sensible, et, si le dévouement était sur les visages, la trahison était au fond des cœurs.

A l'époque fixée, les troupes féodales se rendirent au lieu qui leur avait été assigné. Aussitôt qu'elles

furent assez nombreuses, Manfred envahit le territoire de l'Eglise, jusqu'à Frosinone; cependant, malgré les renforts qui lui arrivaient tous les jours, il était clair que la nation n'épousait point sa cause.

Charles d'Anjou, voyant approcher les Siciliens, sortit de Rome à la tête des Provençaux et des Croisés de l'armée d'Italie; lui-même avait pris la croix, qu'il faisait porter devant lui par deux hérauts d'armes. Manfred, accompagné de ses barons, annonça que l'on marchait sur Rome; mais les hauts feudataires déclarèrent qu'ils n'avaient pris les armes que pour la défense du Royaume, et qu'ils refusaient d'envahir les Etats de l'Eglise. Manfred permit aux récalcitrants de se retirer; puis, prenant avec lui neuf mille Sarrasins, il fit sur Rome une tentative qui ne réussit pas mieux que les autres : Charles d'Anjou se tenait sur ses gardes.

En France, le cardinal de Sainte-Cécile venait de lever les derniers obstacles, et l'armée d'expédition allait se mettre en route; elle s'ébranla enfin. Une partie se dirigea par les montagnes de l'Argentière, le reste par le col de Tende. Les deux corps se réunirent à Asti, au commencement de novembre.

Pierre, dit *le Petit-Charlemagne,* duc de Savoie, leur ouvrit le passage des Alpes; ce Prince était déjà un déserteur de l'alliance du Roi de Sicile. Aucune force ne pouvait arrêter l'armée, qui, d'après les chroniqueurs contemporains, s'élevait à plus de soixante mille hommes; elle arriva à Rome vers le commencement de janvier 1266.

Les Français étaient las et harassés, privés de tout; ils comptaient sur une abondance qui leur fit

défaut. Ils s'emparèrent alors de plusieurs châteaux et places fortes, où ils s'établirent. Non-seulement la Cour romaine ne fit rien pour s'y opposer, mais elle donna des ordres pour hâter le couronnement de Charles et de sa femme Béatrix. Charles aurait vivement désiré que le Pape vînt lui-même poser la couronne sur son front, mais le Pontife n'avait garde de se mettre à sa merci : ce fut Ancher, neveu du Pape Urbain IV, qui fut délégué pour cette cérémonie, qui eut lieu le 6 janvier, jour des Rois, dans l'église Saint-Pierre, en présence des nobles, du peuple, des soldats, des seigneurs français et provençaux. Les voûtes de l'immense basilique retentirent d'acclamations et de cris d'allégresse; Béatrix était enfin l'égale de ses sœurs ; elle était Reine.

Le Roi Charles fit ensuite hommage et prêta le serment de fidélité. Pendant plusieurs jours, la Chevalerie célébra cet heureux événement par des jeux et par des fêtes. Les désertions commencèrent alors dans le parti de Manfred. Pierre de Vico, qui avait été son plus ferme soutien dans l'Italie centrale, l'abandonna l'un des premiers, et vint, avec d'autres transfuges, grossir le parti du comte d'Anjou.

Charles, à bout de vivres et de promesses, n'a pas d'autre moyen de sortir de l'impasse où il se trouve que de donner l'ordre de marcher en avant. Les soldats accueillent cet ordre avec enthousiasme et paraissent insoucieux des fatigues que présente une campagne d'hiver et de celles que les hasards de la guerre peuvent les contraindre à endurer. L'armée sort de Rome, en chantant des hymnes guerriers; les Cardinaux l'accompagnent, en donnant à tous

ceux qui la composent les bénédictions et les indulgences promises.

Pendant ce temps, Manfred assemblait ses troupes, faisait garder les passages et fortifiait par de bons retranchements la rive du Garigliano, tant au-dessus qu'au-dessous de Ceprano. Il ne pouvait que se tenir sur la défensive; mais il savait son ennemi dépourvu de ressources, et il attendait avec confiance. Toutefois, il avait trop compté sur la fidélité de sa Chevalerie. Parmi les nobles, les uns, vendus à l'étranger, ne répondirent pas à l'appel royal; les autres vinrent, mais pour tromper le Roi par l'apparence d'un faux dévouement. Le menu peuple, la bourgeoisie, tous désiraient un changement, sans soupçonner que l'invasion étrangère est toujours pour un peuple une source de ruine, de honte et de déshonneur. Au moment du péril, Manfred ne pouvait donc guère compter que sur les Sarrasins, toujours fidèles, et sur les mercenaires allemands; mais son âme élevée se refusait à croire à la trahison qui allait le frapper.

Ses troupes n'étaient pas toutes arrivées; on avait fait des levées en Allemagne; ces levées avaient besoin d'un long espace de temps pour se rendre sous leurs drapeaux. Il fallait donc retarder les hostilités. Manfred essaya de nouvelles soumissions près du Pape, mais il fut accueilli avec dérision et mépris. Il fit enfin une tentative près de Charles lui-même, lui offrant la paix à des conditions avantageuses. Mais le comte d'Anjou lui répondit en français : *Allez et dis moi à le Sultan de Locere o je mettrai lui en Enferne o il mettra moi en Paradis*. Des deux côtés, il ne restait plus qu'à combattre.

Les défections se succédaient dans le parti de Manfred, avec une rapidité qui devait lui faire prévoir la funeste issue de la lutte. Le commandant d'Arce livra sa forteresse, et l'armée française se trouva, sans combattre, maîtresse d'une position qui assurait ses communications avec Rome, et devenait la base de ses opérations dans le pays ennemi. Bientôt tous les châteaux voisins imitèrent la trahison du commandant d'Arce, et n'attendirent pas même la première sommation de l'ennemi pour ouvrir leurs portes.

Un heureux coup de main rendit les troupes de Charles maîtresses de San-Germano. Plus de mille Sarrasins furent massacrés, et leurs corps, laissés sans sépulture, devinrent la pâture des corbeaux. Manfred eut bientôt connaissance de ce nouveau désastre. Etourdi des coups que lui portait la fortune, il eut à changer tout son plan de campagne. D'après l'avis de ses meilleurs capitaines, il laissa une forte garnison à Capoue, afin d'empêcher les Français de passer le Vulturne, et lui-même se porta à Bénévent, afin d'y rallier les troupes qu'il attendait des Abruzzes et d'y livrer bataille, s'il était suivi par l'ennemi.

L'armée française se porta en avant, vers Capoue et vers Naples; elle traversa le Vulturne au-dessus de Venafres; le passage n'en fut point disputé. Charles, apprenant ensuite que l'ennemi se concentrait à Bénévent, résolut d'aller l'y trouver par le plus court chemin. Il s'engagea dans un des plus dangereux défilés de l'Apennin, et, le lendemain 26 février, les troupes, après une marche pénible de plus de trois lieues dans un pays abrupt, où le pas-

sage aurait pu être facilement disputé, arrivèrent au lieu désigné; l'avant-garde atteignit, à neuf heures, le dernier sommet, à deux lieues nord-ouest de Bénévent.

Charles plaça son camp sur quatre collines qui pouvaient former une étendue de six kilomètres. En apercevant l'ennemi si près de lui, Manfred était d'avis de traîner la guerre en longueur et d'attendre les renforts qui ne manqueraient pas d'arriver. Cet avis pouvait être bon, mais il avait le tort d'être trop tardif. Il fallait d'abord défendre les montagnes; maintenant il était impossible d'arrêter un ennemi maître des hauteurs. Après bien des hésitations, la bataille fut résolue.

Les troupes sortirent de la ville et se formèrent dans la plaine de la Grandella, au lieu dit Pierre-de-la-Roseraie (Pietra del Roseto), nom qui s'est conservé jusqu'aujourd'hui. Manfred rangea son armée en bataille, et plaça au premier rang dix mille Sarrasins archers et arbalétriers, qui, selon l'usage, devaient engager l'action.

La même hésitation régnait dans le camp des Francais : les chefs ne savaient quel parti prendre; mais le Connétable de France, Gilles le Brun, termina la discussion, en s'écriant que, Dieu étant avec les Croisés, il fallait sur le champ engager l'action. Charles soutint cette opinion avec chaleur, fit descendre son armée dans la plaine, en parcourut les rangs, faisant des chevaliers, recommandant de frapper de la pointe, de s'efforcer d'atteindre les chevaux plutôt que les hommes. L'évêque d'Auxerre bénit l'armée, au nom du Pape. Rois, barons, soldats, à genoux, écoutèrent dans le plus profond re-

cueillement les paroles sacramentelles. Les Siciliens étonnés contemplaient ce spectacle en silence; tout à coup, des cris se font entendre : c'étaient les archers Sarrasins qui, sans attendre le signal, engageaient le combat, en poussant de grands cris. La bataille se trouvait ainsi livrée au hasard. Après des vicissitudes diverses, Manfred dit à sa noblesse : Marchons, la victoire est dans nos mains. Elle eût pu encore le favoriser peut-être, mais il n'avait autour de lui que des cœurs lâches et perfides : les uns passèrent à l'ennemi, d'autres prirent la fuite; il ne resta avec lui qu'un petit nombre d'amis décidés à partager son sort.

Manfred, à l'aspect de cette trahison, demeurait comme frappé de stupeur. Il n'avait plus à espérer qu'une mort glorieuse; il n'hésita pas à l'appeler. « Plutôt mourir en Roi, s'écria-t-il, que de vivre » honteusement, en mendiant la pitié! » Il prit à l'instant une armure sombre, afin d'être moins vite reconnu. Le cimier d'argent représentant un aigle tomba sur l'arçon de sa selle : *Hoc est signum Dei*, dit Manfred, sans se troubler : Ceci est l'avertissement de Dieu. Suivi de ses amis qui ne l'avaient pas abandonné, il se précipita au plus épais des ennemis, en y faisant des prodiges de valeur; mais cette lutte inégale ne pouvait se prolonger plus longtemps. Accablés par le nombre, les Siciliens furent rompus et dispersés, et le Roi Manfred trouva enfin la mort qu'il cherchait, depuis le moment où la trahison lui avait montré que sa cause était à jamais perdue.

CHAPITRE X.

Entrée des Français dans Bénévent. — Cruauté des vainqueurs. — Entrée de Charles d'Anjou à Naples. — Sa dureté, son despotisme. — Regrets des Siciliens. — Bataille du Salto. — Victoire de Charles. — Conradin, fait prisonnier avec Charles d'Autriche. — Leur procès, leur supplice. — Barbarie de Charles d'Anjou. — Pierre d'Aragon. — Les Vêpres Siciliennes. — Jugement sur la lutte des Papes et des Empereurs.

Immédiatement après la bataille, les Français se précipitèrent dans Bénévent, où ils se mirent à piller amis et ennemis. L'Archevêque qui, en se tenant à l'entrée du pont, voulait implorer le vainqueur pour cette ville malheureuse, se vit dépouillé de ses ornements, puis frappé et accablé d'injures. Pendant huit jours entiers, le sang inonda les rues ; on ne respecta ni l'âge, ni le sexe, ni les laïques partisans du Saint-Siége, ni les prêtres qui voulaient les défendre.

Charles ne se tenait pas pour victorieux, s'il n'avait devant les yeux le cadavre de son ennemi. Après beaucoup de recherches, on le trouva couvert de blessures ; Charles refusa de le laisser inhumer en terre sainte ; mais chaque soldat de son armée, touché par le malheur de ce Prince chevaleresque, apporta une pierre pour le couvrir.

Après une telle catastrophe, la haine devait être appaisée ; Pignatelli, s'autorisant d'un ordre pré-

tendu de Clément IV, obtint que ces faibles honneurs rendus au cadavre d'un ennemi mort en combattant loyalement, fussent aussitôt annulés; à la honte éternelle du roi Charles, on exhuma avec ignominie les restes du Prince de Tarente; on les jeta hors du royaume, dans un champ, sans daigner les couvrir d'un peu de terre, et en les exposant à devenir la pâture des animaux féroces.

Ainsi périt Manfred, à l'âge de 34 ans. Si les seules chroniques Guelfes nous restaient, il aurait pris dans l'histoire la place réservée aux plus indignes tyrans. Heureusement pour sa mémoire, des documents authentiques le représentent comblé de tous les dons de la nature, ardent, généreux, plein de courage; seulement, il ne valut pas mieux que son époque; il fut ce que l'on était dans ce siècle, où la politique italienne ne vivait que de fourberies et de faussetés, où l'on se jouait avec indignité des plus saintes promesses et des serments les plus sacrés. Le peuple, qui l'avait soutenu, l'abandonna pour quelques avantages illusoires, et les nobles, qui avaient espéré reprendre avec lui tous leurs privilèges, l'abandonnèrent pour se tourner du côté des Français.

Après la bataille de Bénévent, la résistance devenait impossible. Toutes les villes ouvrirent leurs portes, tous les chefs se soumirent. La Reine, femme de Manfred, qui faillit presque mourir de douleur, en apprenant le malheureux sort de son époux, fut livrée par trahison à Charles d'Anjou, avec tous ses enfants. Ce Prince, qui n'avait dans le cœur aucun sentiment généreux, accabla d'indignes traitements la famille prisonnière. La Reine mourut de chagrin

à l'âge de 30 ans. Sa fille Béatrix demeura dix-huit ans captive, et les trois fils de Manfred achevèrent misérablement leur vie, traînés de prison en prison, comme de vils criminels.

Charles, maître d'un grand royaume, entra en triomphe dans la ville de Naples, aux acclamations d'un peuple qui ne prévoyait pas ce qu'allaient être ses nouveaux maîtres.

En effet, le peuple, qui s'imaginait bonnement que les taxes allaient être abolies, vit non-seulement les anciennes conservées, mais encore l'établissement de nouveaux impôts. Les exactions devinrent si criantes, et la misère si profonde, que l'ancien Roi fut enfin regretté.

« O roi Manfred, s'écriaient-ils dans leur douleur, » tu as été méconnu; nous te croyions un loup rapace, et tu étais un agneau plein de mansuétude, » comparé aux nouveaux maîtres auxquels nous a » livrés notre inconstance. Trop tard, nous reconnaissons combien ton sceptre était léger, au prix » du joug qui pèse sur nous. Nous sommes réduits » à la misère. Nos biens et nos personnes sont » mises à la merci de l'étranger. »

Ainsi, dès le début, l'administration du comte d'Anjou devenait impopulaire par suite de son humeur tyrannique et violente. La lutte n'était cependant pas terminée; Charles allait avoir à combattre un autre rival, le jeune Conradin, qui venait revendiquer son héritage. Tout s'annonça d'abord en faveur du jeune prétendant; il eut très-promptement une armée; il entra en triomphe dans Rome, dans cette ville qui prodiguait ses acclamations avec indifférence; il se fit illusion sur ses ressources et sur la

fidélité des partisans qui paraissaient avoir embrassé sa cause. Il n'avait que quinze ans, mais il était, comme son aïeul, beau, spirituel et intrépide. Charles d'Anjou, qui l'avait d'abord méprisé, reconnut qu'il aurait à combattre un assez redoutable adversaire. Il marcha contre lui, et les deux armées se trouvèrent en présence sur les rives du Salto, près de la colline d'Albe, ancienne cité des Eques, sur la frontière des Marses. D'abord, les Allemands se crurent victorieux; ils taillèrent en pièces une grande partie de l'armée de Charles, qui se consumait dans un désespoir impuissant. La bataille de Bénévent allait être vengée, lorsqu'une réserve, prudemment ménagée par l'un des officiers de Charles, ramena les fuyards, tomba sur les Allemands dispersés, et les mit en pleine déroute. Ce fut au tour de Conradin à prendre la fuite; il disparut du champ de bataille et s'enfuit avec son compagnon inséparable, le jeune duc d'Autriche.

Le carnage fut encore plus effroyable qu'à Bénévent, et Charles, qui avait à ménager les grands feudataires, assouvit sa cruauté sur les Romains, qu'il fit déclarer transfuges et félons; plusieurs centaines de ces malheureux eurent les jambes coupées, puis on les entassa dans un étroit espace, où ils furent brûlés tout vivants. Les deux nobles fugitifs, Conradin et le duc d'Autriche, étaient sur le point de quitter l'Italie, lorsqu'ils furent livrés par un indigne seigneur italien, du nom de Frangipani. On les conduisit près de Charles d'Anjou, qui, redoutant qu'un jour la Papauté ne vînt à opposer un autre droit au sien, médita un drame sanglant qu'il laissait pressentir, lorsque dans une lettre aux Lu-

quois, il leur disait, en parlant de Conradin arrêté : « Rassurez-vous ; les têtes une fois abattues, les membres ne résistent plus. »

La bataille du Salto acheva la ruine de la maison de Souabe ; elle décida le triomphe définitif de Charles d'Anjou. Si les partisans de Conradin avaient voulu s'unir, ils auraient pu opposer une certaine résistance qui les aurait fait ménager. Désunis, ils se trouvèrent à la merci d'un vainqueur inexorable, qui voulut inaugurer ses vengeances par l'immolation des deux nobles victimes que le sort des combats avait fait tomber dans ses mains.

Les prisonniers furent conduits à Naples et enfermés dans le château de San-Salvador. Conradin, se voyant chargé de chaînes, s'écria, les yeux pleins de larmes et en pensant à sa mère : « O ma mère, quelle dure nouvelle on va te rapporter de moi ! » Bien des fois, en effet, la Reine, sa mère, l'avait dissuadé d'une entreprise sur l'Italie, en lui montrant quels dangers il allait courir.

Un religieux célèbre, nommé Ambroise, touché du triste sort des prisonniers, se rendit près du Pape et chercha à l'intéresser en faveur de ces illustres captifs. Son récit fut tellement attendrissant, que le vieux Pontife, ému de pitié, s'écria : « Ambroise, je veux la miséricorde et non le sacrifice. » Le sacrifice seul devait s'accomplir.

Le procès s'instruisit rapidement; le tribunal était composé de juges vendus à Charles d'Anjou. Ils prononcèrent la mort, et Charles se hâta de ratifier la sentence. Un homme d'armes, tout dévoué au Roi de Sicile, se chargea d'apprendre la fatale nouvelle au fils de Conrad, ainsi qu'à son infortuné

compagnon. Tous deux entendirent avec calme la nouvelle de leur arrêt; ils demandèrent seulement un délai de trois jours pour se préparer à la mort. Ce délai leur fut accordé.

Le matin du quatrième jour, ils furent conduits au supplice, après avoir reçu les sacrements de l'Église, au milieu d'une foule nombreuse, muette et consternée. Conradin s'avançait le premier; sa beauté, sa jeunesse, la grâce répandue sur toute sa personne, faisaient couler les larmes des assistants. Charles, déshonorant jusqu'au bout sa victoire, assistait à l'exécution, d'une fenêtre où il s'était placé, pour voir couler le sang généreux de son ennemi.

« Vous tous qui m'écoutez, s'écria Conradin, » vous voyez devant vous le petit-fils de l'Empereur » Frédéric II. Un vil esclave vient d'oser déclarer » coupable le fils et l'héritier des Rois. Qu'on interroge les Rois de la terre, et qu'ils disent si celui-là » est coupable qui vient réclamer son héritage. Ah! » que ceux qui ont eu foi dans la justice de ma » cause ne partagent pas mon sort, et si ma prière » est encore repoussée, que je sois frappé le premier, afin de n'avoir pas la douleur de les voir » mourir. »

Le jeune Prince ôta ensuite ses vêtements, s'agenouilla et reçut le coup mortel. Puis vint le tour du duc d'Autriche, qui, exaspéré par le supplice de son ami, saisit sa tête à deux mains et l'embrassa avec transport. Il fut frappé au milieu de ses sanglots. Puis vinrent les autres, et les seigneurs siciliens réservés à un supplice infamant, qui furent pendus le même jour.

Ainsi périssait le dernier des Hohenstauffen; triste

et détestable exemple qui, pour la première fois, osait faire couler le sang royal sur un infâme échafaud! Sans doute en punition de ce crime, ce ne devait pas être pour la dernière fois. Après l'exécution de Conradin, il faut renoncer à décrire les supplices, les confiscations, les barbaries qui signalèrent la domination et la victoire de Charles d'Anjou. La plume se refuse à retracer tant d'horreurs, un aussi sauvage mépris de la charité chrétienne et de l'humanité. Le Pape se repentit alors d'avoir appelé un tel défenseur. Le cri des malheureux Siciliens monta jusqu'à lui. Il fit entendre des reproches sévères, mais impuissants. Charles poursuivit le cours de ses exactions et de ses cruautés, mais la justice divine lui réservait un terrible châtiment.

Pierre d'Aragon, gendre de Manfred, savait combien les conquérants de Naples s'étaient rendus odieux par leurs cruautés et par leurs débauches. La Sicile, affectionnée à la race de Rois qu'elle n'avait pas su défendre, détestait *l'Antechrist qui leur avait été donné pour Roi*. Jean de Procida, médecin plein de fiel et de haine, se mit à ourdir une vaste conspiration, au moment même où l'insatiable comte de Provence convoitait le trône de Constantinople. Pierre d'Aragon avait, d'après une chronique, recueilli le gant que Conradin avait jeté dans la foule, au moment de son supplice; il prépara une flotte avec laquelle il devait, disait-il, combattre les Musulmans d'Afrique. La flotte avait été équipée aux frais de l'Empereur de Constantinople, qui se croyait menacé dans ses possessions. Procida parcourait la Sicile, distribuant des armes, de l'argent, et promettant des libérateurs.

Le 30 mars 1283, au moment où les cloches appelaient les fidèles aux vêpres, un français ayant outragé une femme en voulant la fouiller, sous prétexte qu'elle avait des armes cachées sous ses vêtements, fut tué par un sicilien; le signal du massacre fut aussitôt donné; il continua pendant plus d'un mois. Huit mille Français y périrent. Les Siciliens députèrent aussitôt à Pierre d'Aragon, pour lui demander son appui et lui offrir la couronne de Sicile; il accepta l'une et promit l'autre. Aussitôt, Charles accourt et met le siége devant Messine révoltée; mais la flotte aragonaise le force à se rembarquer. Les Vêpres Siciliennes excitèrent l'indignation et la colère de la France; une foule de chevaliers, de barons et d'hommes d'armes, passèrent les Alpes pour offrir leurs services au Roi de Sicile; mais tous les secours furent impuissants. La fortune était lasse enfin de favoriser ce Prince sombre et cruel. Sa flotte fut détruite à Catane et à Reggio. Il assista à ce désastre, assis sur le rivage et rongeant son sceptre de désespoir. Il ne put lutter contre Roger de Loria, le meilleur marin de son temps. Ne sachant plus sur qui faire tomber sa colère, il imagina de proposer à Pierre d'Aragon un combat singulier. Le défi fut accepté malgré la défense du Pape; mais Pierre d'Aragon ne vint pas au rendez-vous, qui avait été fixé en Aquitaine. Il est probable que Charles lui-même ne croyait pas à cette bravade de comédie. Pendant ce temps, la Calabre secouait enfin le joug sanglant qui pesait sur elle. Le comte d'Alençon, frère du Roi Philippe III, était battu et tué, pendant que les Aragonais achevaient la conquête de la Sicile.

Le Pape Martin IV, français d'origine, déclara

aussitôt Pierre d'Aragon déchu de sa couronne ; il l'offrit à Philippe III, qui l'accepta pour son second fils. Une Croisade fut prêchée contre les Aragonais et les Siciliens. Les armements se firent avec ardeur. Charles prépara de son côté une expédition formidable dans les ports de la Provence ; mais Roger battit encore la flotte provençale près de Malte, et cinglant vers Naples, il arriva assez à temps pour détruire une autre flotte et faire prisonnier le fils de Charles, qui la commandait. Le père n'arriva que pour assister à son humiliation et à sa défaite. Ainsi, la puissance redoutée du frère de saint Louis vint échouer devant un peuple peu nombreux, mais intrépide, avide de s'affranchir d'un joug détesté.

Deux ans plus tard (1285), Charles, humilié, vaincu, découragé, mourait à Foggia, et ce Prince sanguinaire, dévoré d'une ambition farouche, protestait en mourant qu'il n'avait jamais eu d'autre but que le triomphe de la foi et la gloire de l'Église. L'héritier de la couronne, fait prisonnier dans une guerre navale, était au pouvoir des Siciliens ; pendant quatorze ans, la Sicile tint tête aux forces réunies de Naples, de la France, et vécut sous le poids de l'excommunication. Jacques, roi d'Aragon, couronné à Palerme après la mort de son père, Pierre III, se fortifia dans les deux Calabres. Il laissa le gouvernement à l'infant don Frédéric ; celui-ci allait en être expulsé par suite d'un traité honteux, conclu par les instigations du Pape Boniface VIII. Mais la haine des Siciliens pour la dynastie Angevine les fit échapper au danger. Ils s'empressèrent de proclamer Frédéric à Catane, et ce der-

nier Prince sut mettre dans les mesures qu'il prit assez d'énergie pour arriver à faire reconnaître ses droits.

Nous n'entrerons pas dans le détail d'événements qui nous entraîneraient hors de notre sujet : contentons-nous de montrer la justice de Dieu, châtiant toutes les iniquités, entendant tôt ou tard l'appel de tous les opprimés. Manfred meurt malheureux, après avoir usurpé le trône de Conradin. Charles d'Anjou, qui le remplace, se laisse aller aux plus fougueux entraînements de la vengeance et de la cruauté ; il est honteusement chassé de la Sicile, et s'il a osé faire monter l'héritier de la maison de Souabe sur un échafaud, sa dernière descendante, Jeanne de Naples, périra d'une mort ignominieuse, étouffée entre deux matelas. Les Princes de la maison de Souabe veulent détruire l'autorité pontificale, et affectent le mépris des usages et des croyances religieuses de leurs peuples ; ils succombent en face de vieux prêtres, errant loin de leur capitale, armés seulement des foudres spirituelles ; ils succombent devant l'opinion publique, car, nous dit Villani, « c'était une idée généralement répandue, que les » Princes de la maison de Souabe avaient mérité leur » triste sort, pour avoir voulu porter la main sur le » domaine de l'Église et sur les oints du Seigneur. »

CHAPITRE XI.

Appréciation du rôle d'Urbain IV. — Sa charité. — Institution de la fête du Saint-Sacrement. — Relations du Pape Urbain IV avec saint Thomas d'Acquin.— Armoiries du Pape.— Son intervention dans les affaires religieuses. — Sa sollicitude pour la Terre-Sainte. — Fondation de l'église Saint-Urbain et de son Chapitre collégial.

On peut, d'après notre récit, facilement apprécier le rôle qui a été rempli par Urbain IV, ainsi que les actes les plus importants de son trop court Pontificat; il nous reste à le juger maintenant, comme homme, comme prêtre et comme politique.

Urbain IV fut versé dans toutes les connaissances de son temps. Pendant son séjour à l'Université de Paris, il prit successivement les grades de maître-ès-arts, docteur en droit et docteur en théologie. Dès sa jeunesse, il montra le plus grand zèle et la plus grande exactitude dans l'accomplissement de tous ses devoirs; sa science le fit choisir pour enseigner la théologie, bien qu'il n'eût pas encore l'âge exigé par les réglements. Un de ses biographes assure qu'il fut l'un des prédicateurs les plus éloquents de son siècle.

Lorsqu'il fut investi des dignités ecclésiastiques, il n'apporta point dans ses rapports avec ses inférieurs, les prétentions d'un esprit hautain, qui éloi-

gnent la confiance et font détester l'élévation de ceux qui ne savent pas la rendre légère à leurs subordonnés; il joignait la douceur des paroles à l'humilité dans la conduite, à l'aménité dans les manières. A l'exemple des grands Papes, qui, avant d'être élevés à la dignité suprême de l'Eglise, avaient été la lumière et les conseillers des Pontifes, il avait joué un rôle important dans les conseils de ses prédécesseurs. Aussi, parut-il tout préparé à remplir la tâche immense dont il fut chargé par le Sacré Collége.

En montant sur la Chaire de saint Pierre, il donna lieu de tout espérer de la noblesse de son caractère. Dans une de ses légations d'Allemagne, il avait été dépouillé, emprisonné, accablé d'outrages; il se trouvait comme Pape en position de se venger, mais il sut pardonner en chrétien. La lettre qu'il écrivit, à ce sujet, au prieur des Dominicains du diocèse de Trèves, mérite d'être rapportée :

« Je n'étais encore, lui écrit-il, que simple archidiacre de Laon, lorsqu'il plut au Pape Innocent IV, résidant à Lyon, de me députer en Allemagne pour les affaires de l'Eglise. Quelques chevaliers (le Pontife en désigne quatre), accompagnés d'autres complices, tous du diocèse de Trèves, me prirent, m'enlevèrent mes chevaux, mon argent et tout ce que j'avais, puis ils me firent mettre en prison. C'est à la protection de la Reine des cieux que je dois ma délivrance.

» J'avais déjà, depuis longtemps, fait absoudre le plus vieux de mes persécuteurs; les autres, touchés de Dieu, m'ont fait dire, avec beaucoup

» de repentir du passé, qu'ils étaient prêts à me
» faire satisfaction de mes biens et de l'outrage
» qu'ils m'ont infligé. Comme ils ne peuvent se
» transporter en ma présence, ils me prient de me
» servir de vous pour leur absolution. Élevé par la
» Providence à la suprême dignité dont je n'étais
» pas digne, dignité qui m'oblige à aimer mes enne-
» mis, à secourir mes persécuteurs, je vous commets
» pour les absoudre de l'excommunication, après
» quoi vous leur direz que je leur remets entièrement
» cette injure et la restitution de ce qu'ils m'ont en-
» levé, leur ordonnant toutefois de ne plus com-
» mettre désormais de pareilles violences. »

Un des actes ecclésiastiques les plus importants du Pontificat d'Urbain IV, fut, sans contredit, l'institution de la fête du Saint-Sacrement. Voici comment cette institution est racontée dans l'histoire ecclésiastique de Fleury :

« Pendant que le Pape Urbain était occupé de la guerre contre Mainfroy, il ne laissa pas d'instituer la feste du Saint-Sacrement de l'Autel, et la célébrer pour la première fois cette année (1264), le dix-neuvième de Juin, qui était le jeudi après l'Octave de la Pentecoste, ce qu'il faut reprendre de plus haut.

« Lorsqu'il était archidiacre de Liége, il connut particulièrement une sainte fille nommée Julienne, religieuse hospitalière à Mont-Cornillon, près une des portes de la ville. Elle eut toute sa vie une dévotion particulière au Saint-Sacrement, et, dès l'âge de seize ans, c'est-à-dire en 1208, toutes les fois qu'elle s'appliquait à l'oraison, il lui semblait voir la lune pleine, mais avec une petite brêche, et cette

image se présentait à elle, sans qu'elle pût l'empêcher; ce qui dura pendant longtemps. Elle crut que c'était une tentation, elle pria pour en être délivrée; ensuite elle en demanda la signification, et il lui fut dit intérieurement que la lune signifiait l'Eglise, et la brêche le défaut d'une fête qui devait être célébrée tous les ans, pour l'institution du Saint-Sacrement. Il lui fut dit qu'elle devait commencer cette fête et annoncer la première l'obligation de la célébrer.

» Quoique Julienne crût avoir reçu cet ordre de Jésus-Christ même, elle s'en défendit longtemps, disant qu'une commission de cette importance conviendrait mieux à quelques docteurs autorisez dans l'Eglise; enfin, après plus de vingt ans, elle se rendit et découvrit la chose premièrement à Jean de Lausenne, chanoine de St-Martin de Liége, homme d'une vertu singulière, et le pria de consulter sur ce sujet les meilleurs théologiens, sans la nommer. Il communiqua le tout à Jacques Pantaléon, alors archidiacre de Liége, depuis Pape Urbain IV; à Hugues de Saint-Cher, alors Provincial des Frères Prêcheurs, et depuis Cardinal; à Gui ou Guyard de Laon, évêque de Cambrai; au Chancelier de l'église de Paris; aux trois professeurs de théologie qui enseignaient alors à Liége, et à plusieurs autres hommes sçavants et vertueux. Ils furent tous d'avis qu'il était juste et utile à l'Eglise de célébrer l'institution du Saint-Sacrement plus solennellement qu'on ne l'avait fait jusqu'alors. Julienne ainsi assurée fit composer un office du Saint-Sacrement par un religieux de la même maison, nommé Jean, encore jeune et peu instruit, mais d'une vie très-pure.

» Le projet de cette feste étant divulgué, plusieurs ecclésiastiques s'y opposèrent, disant qu'elle était superflue; que l'on faisait tous les jours, à la messe, la mémoire de l'institution de l'Eucharistie; que les révélations de Julienne n'étaient que des rêveries. Mais Robert de Torotte, évêque de Liége, n'en jugea pas de même, et, par une lettre adressée à tout le clergé de son diocèse, en 1246, il ordonna que la feste du Saint-Sacrement serait célébrée tous les ans, le jeudi après l'Octave de la Trinité, avec jeûne la veille. Il avait résolu d'en publier l'ordonnance dans son synode; mais il fut prévenu par sa mort, qui arriva la même année, le seizième d'octobre.

» L'année suivante, 1247, les chanoines de Saint-Martin célébrèrent les premiers la fête du Saint-Sacrement. Hugues de Saint-Cher, qui, étant Provincial des Frères Prêcheurs, avait approuvé le projet de cette fête, fut fait cardinal du titre de Sainte-Sabine et envoyé Légat en Allemagne. Comme il était à Liége, on lui montra l'office du Saint-Sacrement, dont il fut très-content, après l'avoir bien examiné. Il voulut même donner l'exemple et célébra cette nouvelle fête à Saint-Martin-du-Mont, où, au milieu d'une grande multitude, il prêcha sur ce sujet, puis dit la messe avec une grande solennité. Ensuite, il fit une lettre adressée à tous les Prélats et à tous les fidèles dans l'étendue de sa Légation, où il ordonne que la fête du Saint-Sacrement soit célébrée tous les ans, le jeudi après l'Octave de la Pentecôte, et exhorte les fidèles à s'y préparer, de sorte qu'ils pussent ce jour-là communier dignement. La lettre est du 29e de décembre 1252. Deux ans après, le

cardinal Pierre Capoche, aussi légat, étant à Liége, fit une pareille ordonnance.

» Henri de Gueldre, successeur de Robert dans l'Evêché de Liége, était plus militaire qu'ecclésiastique, et, de son temps, la licence fut grande dans le diocèse, en sorte que plusieurs du Clergé déclamèrent contre la nouvelle fête et les révélations de Julienne, qu'ils persécutèrent et obligèrent à sortir de Liége. Elle mourut en 1258, le 5me d'avril ; elle est honorée dans le pays comme Bienheureuse.

» Elle avait une amie particulière, nommée Eve, recluse à Liége et connue aussi du Pape Urbain, lorsqu'il était dans le pays. Quand elle eut appris sa promotion sur le Saint-Siége, elle employa des Chanoines et d'autres personnes zélées pour la fête du Saint-Sacrement, qui prièrent l'évêque Henri d'en écrire au Pape ; c'est ce qui le détermina à ordonner la célébration de cette fête dans toute l'Eglise.

» Il le fit par une bulle adressée à tous les Prélats, où il rapporte d'abord l'institution du Saint-Sacrement, puis il s'étend sur la considération de ce mystère. Venant aux raisons de l'institution de la fête, il emploie les mêmes termes que l'évêque de Liége et le légat Hugues avaient apportés dans leurs lettres. En voici la substance :

« Encore que nous renouvellions tous les jours,
» à la messe, la mémoire de l'institution de ce Sa-
» crement, nous estimons toutefois convenable de
» la célébrer plus solennellement au moins une fois
» l'année, pour confondre particulièrement les héré-
» tiques. Car, le Jeudi-Saint, l'Eglise est occupée à
» la réconciliation des pénitents, la consécration du
» Saint-Chrême, le lavement des pieds et plusieurs

» autres fonctions qui l'empêchent de vaquer plei-
» nement à la célébration de ce mystère. Elle ob-
» serve cette pratique à l'égard des Saints, dont elle
» renouvelle souvent la mémoire aux litanies et aux
» messes, et ne laisse pas de célébrer leurs fêtes à
» certains jours de l'année, et, pour suppléer aux
» fêtes que l'on y aura pu omettre, elle a institué la
» Toussaint, où elle les honore tous ensemble.

» Or, nous avons appris autrefois, étant en un
» moindre rang, que Dieu avait révélé à quelques
» personnes catholiques que cette fête devait être
» célébrée généralement dans toute l'Eglise; c'est
» pourquoi nous ordonnons que, le premier jeudi
» après l'Octave de la Pentecôte, les fidèles s'assem-
» bleront dévotement dans les églises, pour y chan-
» ter, avec le Clergé, les louanges de Dieu. Vous
» exhorterez les peuples à se préparer à cette fête
» par une pure confession, par les aumônes, les
» prières et les autres exercices de piété, afin de
» pouvoir ce jour-là communier dignement. Et,
» pour exciter les fidèles, nous accordons cent jours
» d'indulgence à ceux qui assisteront aux Matines du
» jour, autant pour la Messe, autant pour les pre-
» mières Vêpres, autant pour les secondes; pour
» Prime, Tierce, Sexte, None et Complies, quarante
» jours, et cent jours pour l'office entier de chaque
» jour de l'Octave : le tout à déduire sur les péni-
» tences qui leur auront été enjointes. »

» Remarquez que, dans cette bulle, il n'est parlé
ni de jeûne la veille de la fête, ni de procession ou
d'exposition du Saint-Sacrement.

» Le Pape Urbain envoya cette bulle en particu-
lier à Eve, la recluse de Liége, avec une lettre, datée

du 8me de septembre 1264, où il lui annonce l'accomplissement de ce qu'elle avait tant désiré, sçavoir l'institution de cette fête.

« Nous l'avons, dit-il, déclarée avec tous les Pré-
» lats qui se sont trouvés auprès de nous; que votre
» âme glorifie donc le Seigneur, et que votre esprit
» soit ravi de joie en Dieu votre Sauveur, puisque
» vos yeux voient l'objet de vos désirs que nous
» exposons à la vue de tous les peuples. Nous vous
» envoyons le cahier qui contient l'office de cette
» fête, et nous voulons que vous en laissiez volon-
» tiers prendre connaissance à toutes les personnes
» qui le désireront. »

» C'est l'office du Saint-Sacrement que le Pape avait fait composer par saint Thomas d'Aquin, et que nous disons encore; mais le Pape Urbain étant mort cette année, la célébration de cette fête fut interrompue pendant quarante ans. »

Nous lisons dans l'*Histoire de l'Eglise Gallicane*, que la fête du Saint-Sacrement ou la Fête-Dieu ne devint universelle que sous le Pontificat du Pape Clément V, qui, au Concile de Vienne, ordonna l'observation de la bulle d'Urbain IV. Le Pape Jean XXII la mit au nombre des constitutions Clémentines.

Nous ne saurions omettre de rappeler, à propos de l'institution du St-Sacrement, les relations intimes d'Urbain IV avec saint Thomas d'Aquin, le plus grand théologien de l'Eglise d'Occident, le plus illustre philosophe du moyen-âge, relations qui dénotent l'érudition profonde et la supériorité d'esprit du Pontife. Même au contact de la science moderne, la réputation de saint Thomas n'a rien perdu de son lustre : enthousiaste sectateur de l'ordre de Saint-

Dominique, il entra, dès sa première jeunesse, dans cette nouvelle confrérie; élève distingué de l'Université de Paris, plus tard de celle de Cologne, il suivit dans cette dernière ville les leçons d'Albert-le-Grand, qui développait alors les doctrines d'Aristote avec un immense succès. Il n'annonça pas d'abord tout ce qu'il devint dans la suite : son air sombre et taciturne l'avait fait surnommer par ses camarades *le Grand-Bœuf muet de Sicile;* mais il se fit bientôt admirer par ses sages réponses, et bien plus encore quand il fit profession d'instruire les autres. Il s'exprimait sur toutes les matières avec tant de précision et de clarté, que ses décisions paraissaient inspirées par la sagesse et le bon sens. Il se faisait remarquer par une discussion simple et concise; sa manière d'argumenter était le perfectionnement de la méthode scolastique.

La profondeur et l'immensité de son érudition n'enlevaient rien à l'élan de son cœur, à la vivacité de son imagination. Si nous en jugeons par l'office du Saint-Sacrement; « ouvrage incomparable, s'é-
» crie l'auteur des *Ephémérides Troyennes*, où la piété
» dicte les pensées, où la reconnaissance crée les ex-
» pressions, où l'amour divin semble se peindre lui-
» même; jamais on ne vit plus heureusement conci-
» liées la précision du dogme, avec la doctrine des
» mœurs, la richesse du génie avec les effusions du
» sentiment. »

Feu Mgr Raillon, savant prélat, ancien évêque de Dijon, ancien archevêque d'Aix, rapporte, à propos de l'institution de la Fête-Dieu, une anecdote qu'on ne lira pas sans intérêt.

Urbain IV, dit le docte Prélat, ayant décidé l'éta-

blissement de la fête, voulut que l'office fût composé par les hommes les plus savants et les plus pieux. Il mande près de lui les deux plus beaux génies du siècle : l'angélique Thomas, le séraphique Bonaventure. « Frères, leur dit-il, je veux établir, dans » toute l'Eglise, la plus grande et la plus touchante » solennité ; je veux célébrer le Sacrement d'amour » et de miséricorde. »

Il fait connaître son plan aux deux religieux et leur ordonne de se mettre à l'œuvre. Tous deux s'étonnent, résistent et veulent que le soin de ce grand ouvrage soit confié à un plus digne ; mais il faut obéir : le travail doit être soumis au Pape à une époque déterminée.

Au jour fixé par Urbain IV, Thomas et Bonaventure se rendent auprès de lui, craignant d'avoir été au-dessous de leur tâche.

« Commencez, frère Thomas, dit le Pontife. »

Le saint religieux lit d'abord les antiennes des diverses parties de l'office, les leçons, les répons : tout avait été choisi dans les Saintes Ecritures, avec le tact le plus merveilleux. Urbain garde le silence, et Bonaventure ne peut contenir un geste d'approbation, bientôt comprimé par le respect. Thomas passe à l'hymne du matin : *Sacris solemniis*, et arrive bientôt à cette strophe admirable :

Panis angelicus fit panis hominum;
Dat panis cœlicus figuris terminum :
O res mirabilis! manducat Dominum
Pauper, servus et humilis.

« Le pain des Anges devient le pain des hommes,

le pain des Cieux prend une forme terrestre. O prodige admirable! le Seigneur devient la nourriture du pauvre, du serviteur et du plus humble des hommes. »

Des larmes tombent des yeux de Bonaventure; il laisse tomber sur le sol des fragments de papier.

Quelle majesté dans le début de l'hymne de Laudes!

Verbum supernum prodiens,
Nec Patris linquens dexteram;
Ad opus suum exiens,
Venit ad vitæ vesperam.

« Le Verbe d'en haut venant en ce monde, n'a point quitté la droite de son père; poursuivant sa mission, il atteignit le soir de sa vie. »

Que de foi! que de suavité! dans cette strophe :

O salutaris hostia!
Quæ Cœli pandis ostium;
Bella premunt hostilia;
Da robur, fer auxilium.

« O victime du salut! qui nous ouvrez les portes du Ciel; de tous côtés, l'ennemi nous presse; secourez-nous, donnez-nous la force. »

Le ravissement du moine est le même; le papier continue à tomber lacéré à ses pieds. Enfin, Thomas finit par le *Pange lingua;* il cesse de parler, on écoute encore. Bonaventure, invité par le Pontife à poursuivre, à révéler, à son tour, le fruit de son travail, se jette aux pieds du Saint-Père. « Il me sem» blait, lui dit-il, entendre le Saint Esprit parler par

» la bouche de frère Thomas. Si, à côté de cette » œuvre, j'avais laissé subsister la mienne, j'aurais » cru commettre un sacrilége. »

Et le Pontife admira la modestie de l'un autant que la vertu de l'autre.

« Près de six cents ans se sont écoulés, ajoutait le savant Prélat ; l'œuvre admirable de saint Thomas est encore l'ornement des chants sacrés de l'Eglise ; la perpétuité n'appartient qu'aux œuvres de Dieu. »

Tous les historiens racontent les immenses succès que l'illustre docteur obtint dans les Universités de Paris et de Cologne. Malgré les honneurs qui, de toutes parts, venaient le solliciter, il ne voulut jamais être autre chose qu'un simple docteur. Ce fut lui qui fut appelé à plaider devant le Pape dans le grand procès engagé au sujet des Ordres Mendiants. On voulait lui refuser le titre de docteur : l'Université de Paris redoutait un tel adversaire, mais l'opinion la força de renoncer à cette mesquine vengeance.

Ces détails ont pu trouver ici leur place, en raison de l'intimité qui existait entre le Pape Urbain IV et le grand théologien ; intimité qui prouve la supériorité d'intelligence du Pontife non moins que celle du célèbre Docteur.

Le Pape Alexande IV avait fait don aux Religieux Hospitaliers du monastère de Saint-Lazare de Béthanie, ordre de Saint-Benoît; Urbain, n'étant que Patriarche de Jérusalem, avait entrepris le voyage en Europe, afin de faire au Pape des représentations sur ce don, qu'il jugeait funeste aux intérêts de l'Eglise

de Jérusalem. Devenu Pape, il cassa la donation comme illégale, et remit l'église dépouillée en possession du monastère.

Urbain IV eut pour armoiries : écartelé, aux premier et quatrième d'or, à une fleur de lys d'azur; aux deuxième et troisième d'azur à une rose d'or.

Peu de temps après sa consécration, il mit un terme à une sédition qui désolait la ville d'Orviette, dans laquelle il établit sa résidence, et qu'il se plut à orner de beaux édifices, pour la récompenser de sa fidélité à l'Eglise Romaine.

Administrateur habile, Urbain sut dégager des mains étrangères les biens du Saint-Siége, et les domaines qui avaient été aliénés, ou bien usurpés par des aventuriers qui avaient profité, pour s'en emparer, des fâcheuses circonstances au milieu desquelles la Papauté s'était trouvée.

Il fit également la fortune de la maison de Visconti, en élevant à l'archevêché de Milan Othon Visconti de Diesco, principal auteur de la grandeur de cette famille, et qui prit possession de siége au milieu du trouble et de la violence d'une sédition. Le pape Urbain IV introduisit donc la Visconti à Milan, comme il appela plus tard les Bourbons à Naples, en la personne de Charles d'Anjou.

En 1263, Pierre de Moiron, fondateur de l'ordre des frères du désert du Saint-Esprit de Magelle, désira faire constituer en ordre les nombreux disciples qui étaient venus se joindre à lui près de Solmone, dans le royaume de Naples; ils vivaient sous la règle de saint Benoît. Urbain confirma leurs statuts; plus tard, le fondateur de l'ordre étant devenu Pape

sous le nom de Célestin V, ils prirent le nom de Célestins.

Sous le pontificat d'Urbain IV, en 1261, le célèbre monastère de Longchamp, près de Paris, fut fondé par la princesse Isabelle de France, sœur de saint Louis; les religieuses suivaient la règle de saint Bonaventure et s'imposaient volontairement les plus rudes austérités; elles portaient le nom de Clarisses, du nom de sainte Claire, qui avait reçu la régle de l'ordre des mains de saint François. Mais bientôt les religieuses ne purent continuer l'austérité de leur genre de vie; elles soumirent leurs statuts au pape Urbain IV, qui en prononça la révision en 1263, et s'occupa également d'adoucir la règle de différents ordres religieux.

Le Pontife zélé, protecteur des lettres, accorda également de nombreux privilèges à l'Université espagnole de Palentin, transférée depuis à Salamanque, et qui acquit sous ce dernier nom une haute renommée.

La sollicitude qu'il conservait pour la Terre-Sainte le porta à ne point oublier de pourvoir à l'archevêché de Jérusalem; mais il y nomma successivement Barthélemi de Bragance et Humbert de Romans, qui tous deux refusèrent d'accepter ce dangereux honneur. Urbain se vit alors obligé d'unir le siége de Saint-Jean-d'Acre avec celui de Jérusalem, et d'y appeler Guillaume d'Agen, avec le titre de Légat en Syrie, en Arménie, en Chypre et dans la principauté d'Antioche.

L'âme compatissante du Pontife se sentit émue du triste sort des orphelins et des veuves; il insti-

tua, pour les protéger, un ordre militaire qu'il appela Milice de la Vierge. Les chevaliers de l'ordre chargés de la défense de cette classe intéressante des fidèles, devaient, en toutes circonstances, les protéger contre leurs oppresseurs. Les chevaliers avaient la faculté de se marier. Ils portaient pour marque distinctive, une soutane et une robe grise, sur laquelle était une croix rouge en champ d'argent, ayant au-dessus deux étoiles d'or.

Nous avons déjà parlé de la pieuse résolution qu'il forma de bâtir une église sur l'emplacement même de la maison où il vint au monde. Le 20 mai 1262, il adressa une lettre à l'abbesse et aux religieuses de Notre-Dame-aux-Nonnains, leur demandant la cession du terrain dont il avait besoin, terrain qui se trouvait dans la dépendance de leur monastère. Jean Garcie, chanoine de Troyes, Thibault d'Aunay, bourgeois de la même ville, étaient chargés par lui de la négociation; ils devaient aplanir toutes les difficultés qui pourraient se présenter.

Aussitôt que les conditions furent réglées, les ouvriers se mirent à l'œuvre. Urbain y consacra d'abord dix mille marcs d'argent, somme considérable pour l'époque. Les travaux furent conduits avec tant de diligence, que l'édifice ne tarda pas à être entièrement terminé.

Le Pape voulait que le Chapitre fût l'un des plus brillants de l'Eglise de France; son intention était de n'y admettre que des docteurs portant la soutane rouge doublée d'hermine. Il pourvut également à la dotation du chapitre par l'achat de plusieurs comtés, au nombre desquels étaient Brienne et Châ-

teauvillain ; il envoya dans l'Église de précieuses reliques; il obtint enfin du comte de Champagne divers avantages, que vint encore augmenter la munificence de Thibault V.

La mort empêcha Urbain IV de réaliser toutes ses intentions généreuses; lorsqu'on apprit qu'il avait cessé de vivre, l'argent qu'il envoyait fut arrêté en Italie et renvoyé à Rome. Toutefois, son neveu, Ancher Pantaléon, poursuivit sur les points principaux, l'accomplissement des volontés de son illustre parent.

Urbain n'entendait pas qu'aucun des fidèles soumis à l'Église osât se soustraire à sa juridiction souveraine; il destitua de sa charge Siffi, le Grand Maître des Templiers. Cet acte d'autorité ne fut pas accepté avec soumission par celui qui venait d'en être frappé ; il réclama avec arrogance et reçut pour réponse une sentence d'excommunication dont il ne fut relevé que sous le pape Clément IV.

Les historiens nous dépeignent Urbain IV comme ayant été doué d'un extérieur agréable, d'un regard doux et gracieux ; sa constitution délicate ne le fit jamais dévier de la route qu'il s'était tracée ; elle n'enleva rien à la force de son caractère, à l'énergie de sa volonté ; il est même à croire que sans les fatigues et les combats de ses dernières années, sa carrière se serait prolongée au-delà du terme de 79 ans.

CHAPITRE XII.

Conclusion.

La politique de la Cour Pontificale trouva dans le pape Urbain IV un interprète aussi éminent que ferme et courageux. Il fut l'exécuteur fidèle des plans de ses prédécesseurs. Il parut n'avoir eu qu'une pensée, la ruine de Manfred. Un historien moderne lui a reproché d'avoir, lui, français de naissance, méconnu les mœurs, les besoins de la Péninsule, de n'avoir pas trouvé dans son cœur ce sentiment patriotique qui avait poussé les grands Papes Grégoire VII et Innocent III, à affranchir leur pays de la domination Germanique.

Selon cet écrivain, le prince Italien s'efface trop pour céder la place au chef de l'Eglise, pour lequel Charles d'Anjou n'est point un étranger, mais un fidèle chrétien, vengeur de la foi et de l'autorité ecclésiastique insultée, audacieusement contestée. Nous n'admettons pas ce jugement comme entièrement fondé. Nous croyons que les papes Grégoire VII et Innocent III étaient, avant tout, les chefs de la Catholicité; leur unique but était de défendre le dogme et l'intégrité de la doctrine. Nous avons établi, au commencement de ce travail, la nécessité dans laquelle l'évêque de Rome s'était

trouvé d'avoir pour fortifier son autorité spirituelle, un pouvoir temporel incontesté. Les Empereurs Allemands menacèrent ce pouvoir; les Papes durent leur faire la guerre; plus tard, le danger vint des Princes Italiens, ou plutôt des Princes Allemands devenus Princes Italiens. La situation fut absolument la même. Manfred n'en voulait pas moins au Catholicisme qu'au pouvoir temporel du Pape, et le Pontife, ne pouvant le combattre avec ses propres ressources, se vit obligé d'appeler l'étranger.

Sans doute, en n'envisageant les choses qu'au point de vue de la politique ordinaire, le rôle de la Papauté, au moyen-âge, eût été de former une Confédération générale de tous les peuples de la Péninsule, afin de pouvoir efficacement repousser l'invasion étrangère; mais il eût fallu pour cela exercer une souveraineté incontestée, établie par les conquêtes et la puissance des armes. La Papauté le pouvait-elle? une telle œuvre était-elle dans sa mission? Nous ne le pensons pas. Son rôle est la suprématie religieuse; son devoir, de défendre son autorité temporelle, afin de conserver l'indépendance qui lui est nécessaire pour gouverner la Chrétienté.

Une politique contraire eût entraîné d'incalculables malheurs, ou bien elle eût conduit à la Théocratie universelle, forme de gouvernement qui ne pourrait prévaloir en Europe, et que les peuples du moyen-âge n'auraient pas eux-mêmes acceptée. Ils se sentaient, malgré leur piété, un génie trop ardent, une sève trop expansive, pour se plier docilement aux exigences d'un gouvernement sacerdotal.

Il faut cependant reconnaître, à l'honneur de la

Papauté, qu'elle préféra toujours un moyen d'affranchissement national, quand elle put s'y confier, aux secours toujours intéressés des princes étrangers; elle se prononça constamment pour les Guelfes, c'est-à-dire pour la liberté italienne, lorsqu'elle le put sans compromettre l'autorité de l'Eglise. Urbain suivit avec intelligence cette politique traditionnelle, et s'il appela les Français, c'est qu'il ne vit pas autour de lui de Princes Italiens à opposer à Manfred. Avec eux, d'ailleurs, il reculait la conquête allemande et repoussait les idées mahométanes dont les Princes de Souabe se déclaraient partisans et promoteurs.

Aussi habile négociateur que grand administrateur, il vit presque toutes ses entreprises couronnées par le succès, et si l'on parcourt avec attention les lettres, les dépêches, les instructions qu'il envoie dans toutes les parties de la Chrétienté, on explique le choix des Cardinaux, et l'on comprend la réputation que lui fit son siècle.

Les qualités de son cœur répondaient à l'élévation de son esprit; l'émotion qu'il ressentait d'un malheur ou d'un événement pénible, se reproduisait dans son style avec une remarquable exubérance de tendresse et de sensibilité.

Toutefois, il ne faudrait pas chercher dans les écrits d'Urbain IV la perfection des auteurs antiques; ainsi que l'a très-bien fait remarquer M. Guizot, les Pontifes des premiers siècles et du moyen-âge étaient actifs plutôt que littéraires. Ils s'inquiétaient peu des incorrections du langage ou de quelques répétions d'idées. Cependant, le latin d'Ur-

bain IV, seule langue dont se servaient alors les savants et les politiques, était loin d'être un latin barbare. Sa phrase a de l'abondance, sa période de l'harmonie. Il avait fait de Cicéron une étude particulière; on ne peut attribuer qu'à son siècle les redondances et les formes scholastiques, dont il n'a pas su trop souvent se défendre. La nature l'avait largement favorisé des dons de l'esprit. Il réunissait la vivacité de caractère, un jugement solide à une prudence consommée; ferme et intrépide dans les affaires, il mérita peut-être le reproche d'avoir usé trop largement des armes spirituelles. Ce qui, dans certaines circonstances, a pu le faire accuser d'avoir consulté la passion plutôt que la justice; mais il ne faut point se hâter de porter un jugement trop sévère. Il fut quelquefois obligé de fouler le droit au nom des intérêts chrétiens.

C'est bien à Conradin que revient l'héritage de Manfred, mais nul des Princes chrétiens ne veut secourir le Saint-Siége, s'il ne prend pour lui cet héritage. Tous, avant la moindre promesse, veulent que la possession leur en soit assurée. Aussi, voyons-nous le Saint-Siége, perpétuellement agité de cette double nécessité, apporter dans ces négociations cette prudence consommée qui souvent ne l'a pas sauvé de brutales violences.

C'est toujours sur la France que les Papes ont le plus compté. Ils sentaient le principe fécondant et plein d'avenir renfermé dans les destinées de cette nation généreuse. L'unité monarchique, déjà fortifiée dans ce royaume, lui donna dans les affaires une immense prépondérance. Urbain IV subit, à son insu peut-être, la nécessité providentielle qui faisait

des Français les défenseurs du Catholicisme. Charles d'Anjou devait détruire les Sarrasins de Manfred, comme jadis Charles Martel avait anéanti les Sarrasins dans les plaines de Potiers, comme Godefroy de Bouillon avait renversé les remparts de la Ville-Sainte défendus par les Musulmans.

Nous ne devons pas hésiter cependant à reconnaître que souvent l'intervention dans les affaires politiques du temps n'ait été au-delà des bornes prescrites par le ministère sacré des Pontifes; ce mélange forcé avec les passions humaines, avec les ruses, les perversités inséparables des intrigues politiques, a pu entraîner les Pontifes dans une voie qu'ils ne voulaient point suivre, amener des excès qu'ils condamnaient dans toute l'ardeur de leur évangélique charité. Qui pourrait douter, par exemple, de la douleur des Papes en apprenant les odieuses iniquités, les affreuses cruautés de Charles d'Anjou? Il leur était alors impossible de résister, et, malgré la piété vantée de cette époque, on voit souvent la puissance séculière, représentée par les Rois, lutter, lorsque son intérêt se trouve lésé, en véritable barbare: témoin Philippe-le-Bel avec le Pape Boniface VIII.

Malgré notre siècle d'indifférence religieuse, l'antagonisme que nous signalions plus haut n'a point cessé; le principe oriental et le principe catholique sont encore aux prises; la France, dans les plaines de l'Afrique, tient encore le Mahométisme corps à corps, elle le fait tous les jours reculer vers le détroit. Nation toujours illustre par ses armes que la nation française, et qui, après le drapeau de la liberté, de la gloire, sait tenir d'une main non moins glorieuse le drapeau du Christianisme et de la civilisation!

Nous sommes heureux de constater aussi la que grande figure d'Urbain IV nous apparaît dans l'histoire pure de toute souillure morale; les historiens ne l'ont blâmé que des anathêmes dont il avait poursuivi la maison de Souabe : nous avons exposé notre opinion sur ce point.

Urbain était orné de vastes connaissances; il aima et favorisa les savants, tendance qui, du reste, fut toujours l'apanage des Pontifes; outre la *Relation de la Palestine*, on a de lui une paraphrase du *Miserere*, que l'on trouve dans le tome Ier de la *Bibliothèque des Pères;* elle est intitulée : *Fructuosa, Urbani IV, Pontificis maximi, expositio, seu Metaphrasis in Psalmum quinquagesimum.*

Courtalon affirme que, parmi les documents propres à nous faire mieux connaître Urbain IV, se trouveraient deux volumes de Décrétales, conservés dans l'*Archivio secreto* du Vatican; il prétend avoir fait les plus grands efforts pour s'en procurer quelques copies, mais ces efforts auraient été inutiles. La Cour de Rome aurait même vu d'un mauvais œil les soixante-trois lettres publiées par le Père Dom Martenne, dans son *Thesaurus novus Anecdotorum.* Si les documents importants cités par Courtalon existent, nous regrettons vivement qu'ils n'aient pas été livrés à la publicité; on aurait trouvé là une source intéressante de renseignements et d'appréciations.

Urbain IV avait toujours la pensée de la mort devant les yeux; il avait, dit-on, pour emblême une couronne d'épines. Courtalon rapporte encore que le père Caussin, dans son livre *De la Sagesse évangélique*, dit au sujet de cet emblême : *L'amour est ingénieux; il aplanit les chemins les plus raboteux, il change*

nos tourments en plaisirs; c'est ce que voulait signifier le B. Pape Urbain IV par l'image du cœur dans une couronne d'épines.

Urbain IV n'a pas été canonisé par la Cour de Rome, malgré la demande formelle qu'avait présentée le Chapitre de la Collégiale : selon le biographe déjà cité, l'affaire seule du royaume de Naples y aurait mis obstacle. Néanmoins, ce Pontife a attaché à son nom une illustration qui rejaillit sur sa patrie : il a ouvert aux Français la route de l'Italie; il a complété la lithurgie catholique par la plus pompeuse et la plus poétique des solennités; il nous semble donc, eu égard au temps où il vécut, aux difficultés qu'il eut à vaincre, au rang éminent qu'il sut conquérir, l'homme le plus remarquable qu'ait produit la ville de Troyes, déjà riche en illustrations de tout genre.

Ceux-là méritent d'autant plus d'être loués par la postérité qui ont besoin, pour s'instruire et s'élever, d'être en tout supérieurs à leur siècle. Aujourd'hui que la science nous enveloppe, que l'érudition déborde, il est facile à l'intelligence, même ordinaire, de trouver sa voie, de grandir en s'exerçant avec persévérance; mais alors que la barbarie règne encore, alors que les ressoures manquent, il faut des esprits d'une trempe vraiment extraordinaire pour dominer ce qui les entoure.

Tel fut le Pontife troyen, et, si par ses écrits et ses actes, les causes de sa supériorité ne nous apparaissent pas aussi clairement qu'à ses contemporains, reportons-nous à son époque, au progrès intellectuel du temps où il vécut, et nous le jugerons sous un point de vue tout différent.

Il ne faut point non plus s'en prendre aux Pontifes s'ils n'ont pas réalisé de progrès dans l'ordre politique; ils ne le pouvaient pas; leurs auxiliaires, aussitôt leurs desseins accomplis, se hâtaient de se retirer avec le butin et les bénéfices de la conqnête. Heureux encore les Papes, quand ils ne voyaient pas leurs prétendus défenseurs les traiter en ennemis!

Le cardinal Ancher, à la mort d'Urbain IV, faisait partie du Sacré-Collége; s'il faut en croire les historiens, le cardinal, par son instruction et ses talents, ne se montra pas indigne de l'illustre pontife; ce fut lui qui fut chargé de présider à l'achèvement des travaux de l'Eglise Saint-Urbain; il mérita d'en être appelé le second fondateur.

Le cardinal Ancher, voulant transmettre à la postérité les principales actions de son oncle, chargea plusieurs historiens de ce soin. Il fit d'abord composer sa vie par Grégoire, chanoine et plus tard évêque de Bayeux, neveu du pape Grégoire IX. Quinze ans après la mort d'Urbain IV, sa vie fut écrite, en vers, par Thierry de Vaucouleurs. Mais ces histoires, pour la plupart écrites sans aucun esprit de critique, empreintes d'un caractère légendaire, toutes retracées d'après des traditions uniformes, ne peuvent pas offrir de documents sérieux à l'historien; ce n'est que dans l'histoire générale qu'on peut rencontrer quelques notions précises et intéressantes.

De vastes et longues recherches ne nous conduiraient encore qu'à un travail incomplet; aussi, avonsnous dû nous borner, pour tout ce qui concerne la vie privée et l'enfance d'Urbain IV, à consulter le

travail de nos devanciers, en rejetant ce qui ne nous paraissait pas démontré, en adoptant ce qui semblait d'accord avec les traditions et les écrits du temps.

C'est surtout comme politique que nous tenions à faire bien connaître le Pontife troyen, et, sous ce rapport, les documents embarrassent plutôt qu'ils ne manquent : les plus intéressants sont les lettres mêmes d'Urbain IV. Ces lettres, au nombre de près de cent, sont insérées dans *Thesaurus novus Anecdotorum* de Dom Martenne, dans les *Annales des Frères Mineurs* et dans les *Annales Ecclésiastiques*.

Peut-être, pour retracer les principales phases de cette illustre biographie, n'avons-nous pas trouvé de couleurs assez animées, un style assez élevé; nous serons heureux d'avoir frayé la route à un plus habile, d'avoir indiqué la marche à suivre et d'avoir exhumé de l'oubli qui atteint si vite le présent, à plus forte raison le passé, les principales circonstances de cette vie glorieuse.

TOPOGRAPHIE TROYENNE.

MÉMOIRE

SUR LES DIVERSES ENCEINTES ET SUR LES FORTIFICATIONS

DE LA VILLE DE TROYES,

Lu à la Séance de la Société Académique de l'Aube, du 19 Novembre 1852,

Par M. CORRARD DE BREBAN,

MEMBRE RÉSIDANT.

MESSIEURS,

Après avoir longtemps défendu l'ancienne physionomie que lui ont imprimée les diverses époques de son histoire, la ville de Troyes est à la veille de subir une complète transformation. De toutes parts, on démolit, on aligne, on élargit; les pignons ardoisés, les tourelles élancées font place aux façades à plomb; les sculptures du XVI[e] siècle, armoiries, personnages et légendes disparaissent sous le crépis et le badigeon; nos remparts sont sapés et nivelés

sur tous les points, non plus par les partis ennemis, mais par les exigences de la civilisation. Ces grands travaux ne s'accomplissent qu'en jetant un grand trouble dans la configuration des lieux, tels que nous les avons vus dans notre enfance, et tels que, par un sentiment naturel à l'homme, nous aimons à les conserver dans nos souvenirs.

Avant d'être complètement entrés dans le moule banal de toutes les cités modernes, nous avons pensé qu'il y avait opportunité à jeter un dernier regard sur un état de choses qui s'en va, non sans faire soupirer à la dérobée quelqu'amateur du bon vieux temps. Cet état de choses manquait, il est vrai, de la symétrie, de la régularité qu'on recherche aujourd'hui avant tout et à tout prix; mais il avait de la variété, de l'élégance, de l'originalité. Il se rattachait surtout aux souvenirs de notre histoire et de nos vieilles mœurs : il mérite à tous ces titres une commémoration. Fixons-en donc aujourd'hui les derniers traits, demain il n'en sera plus temps; non seulement les choses, mais les noms auront changé. Hâtons-nous d'établir la concordance entre les monuments qui ne sont plus et ceux qui ont pris leur place. C'est sous ce point de vue que nous examinerons les diverses parties de la cité, en y rattachant ce que l'histoire et l'archéologie apprennent sur chacune d'elles, et que nous puiserons soit dans des auteurs accrédités, soit dans des pièces originales qui auront passé sous nos yeux. Nous nous occuperons dans le présent mémoire des diverses enceintes et des fortifications de cette ville.

§ Ier.

1re enceinte. — Age romain.

Troyes, durant l'âge romain, était circonscrit dans un quadrilatère fort restreint, dont chaque côté était percé par une porte; c'était la forme que les Romains donnaient à leurs villes fortifiées (*oppida*).

Au midi, elle était fermée par un mur aujourd'hui remplacé par le mur de terrasse de l'Hôtel-Dieu et le côté nord de la rue du Verd-Galant. Grosley (1) a donné, sur la composition de ce mur, des détails intéressants. Du côté de la ville, il était soutenu par une masse de terres rapportées, qui formait rempart; les personnes de mon âge l'ont encore vu. On y montait par une porte et un escalier débouchant sur la rue des Trois-Petits-Ecus. Lors de la démolition qui a précédé l'établissement du mur de l'Hôtel-Dieu, M. Arnaud, qui y présidait, signala plusieurs fûts de colonnes, plusieurs fragments de frises, qui témoignaient de l'antiquité de ces fondations. Ces notes, prises sur place, ne se sont pas retrouvées.

La porte de la ville à cet aspect était située à l'extrémité de la rue des Trois-Petits-Ecus, comme Grosley l'avait soupçonné (2). Les anciens titres la qualifiaient de porte Saint-Denis, parce qu'elle desservait le quartier de ce nom; on la trouve aussi nommée porte *Jaulme* (3). Elle fut, au XVIe siècle, l'occasion d'un procès entre les chapitres Saint-Pierre et Saint-Etienne; enfin, dans la première semaine du mois de mai 1548, elle fut abattue (ou du moins les

piliers qui l'encadraient) par autorité de justice : ce qui fait voir que ces anciennes portes ont survécu longtemps aux agrandissements de la ville.

Au midi, l'ancienne ligne de clôture et l'ancienne porte sont plus difficiles à préciser; pourtant on ne manque pas de données sur ce point. Ainsi, cette ligne devait nécessairement passer entre le prieuré de Saint-Quentin, qui a toujours été renfermé dans la cité (4), et la chapelle de Saint-Jean-Châtel (aujourd'hui la propriété de M. Doyen) (5), qui, en 1122, se trouvait encore, dit l'ancienne charte, *infra muros urbis Tricassinæ*. Quant à la porte, elle était, selon toute probabilité, dans la direction des rues des Trois-Petits-Ecus et du Flacon, qui paraissent avoir partagé la cité dans un sens, alors que la rue de la Cité la partageait dans l'autre, se coupant à angles droits; on peut donc la placer à peu près à égale distance du moulin de la Tour et du débouché de la rue des Sonnettes. On trouve du reste, dans les anciens titres, plusieurs mentions de cette porte; elle est nommée successivement : *porta Sancti-Leonis* (Saint-Lyé), *porta Sancti-Martini, porta quâ itur ad Provinum*. Nous ignorons la date de sa disposition.

La limite occidentale ne dépassait pas le bâtiment de l'Hôtel-Dieu, baigné par le cours d'eau qui, depuis l'établissement du canal, en est séparé par le quai. C'est dans le même alignement et à l'extrémité de la rue de la Cité que se trouvait notre troisième porte, qui paraît fréquemment dans les titres sous diverses dénominations : en 1220, c'était la *porte d'Artaud* (6); en 1270, c'est la porte du Comte, *porta Comitis*; enfin, dès 1369 jusqu'en 1483 et au-

delà, nous l'avons trouvée qualifiée de porte de la Girouarde. Dans les xv[e] et xvi[e] siècles, de la plate-forme des tours qui la flanquaient, le clergé, dans certaines fêtes, jetait des oublies au peuple; il n'en reste rien depuis longtemps. Enfin, la ligne orientale, dans ces temps reculés, ne dépassait pas le chevet de la cathédrale; nous l'apprenons de ce qui est dit de l'évêque Hervé, qui, en 1208, pour agrandir sa cathédrale, acheta un terrain près des murs de la ville (7). Là, s'élevait, en avant du pont Ferré, la quatrième porte, nommée, au xii[e] siècle, des Usuaires : *Usuariorum,* d'où, par corruption, les chroniqueurs et les traducteurs ont fait la porte des Boursiers, puis la porte des Ursins. D'autres, plus coupables, ont méconnu son emplacement et l'ont confondue avec d'autres, selon leur caprice. L'erreur ici n'est pas possible, quand on considère que certains droits de la vicomté et de l'abbaye de Montiéramey, qui, d'après les titres originaux, devaient s'acquitter à la porte des Usuaires, se payaient, dans les derniers temps, à la porte Saint-Jacques (8). Dès le xiii[e] siècle, elle s'appelait *porta Episcopi;* l'Evêque en avait la clef et y percevait certains droits.

Les premières murailles avaient un caractère commun avec celles de plusieurs villes de l'ancienne Gaule. Elles avaient pour éléments des débris d'édifices civils, religieux, même funéraires, employés confusément, comme si on avait agi sous l'impression de quelque grand désastre imprévu, dont on voulait empêcher le retour. La même observation a été faite à Dijon, à Auxerre, à Langres, à Sens et autres lieux. On a beaucoup disserté sur la date de ces constructions; on est aujourd'hui à peu près

d'accord qu'il faut les placer dans la dernière moitié du IIIe siècle (9). Les Gallo-Romains, protégés durant trois siècles par le puissant bras de la métropole, avaient négligé tout moyen de défense; ils s'en occupèrent après qu'une cruelle expérience leur eût appris qu'ils ne devaient compter que sur eux-mêmes pour repousser les Barbares.

Cette première enceinte était défendue naturellement, du moins aux aspects de l'orient et du couchant, par deux cours d'eau, à savoir : la rivière de Vienne et la fontaine de la Vacherie, car nous verrons que la Seine n'y fut amenée que plus tard.

Son existence est constatée, sous l'année 356, par Ammien Marcellin, qui rend compte de la difficulté qu'éprouva l'empereur Julien pour s'en faire ouvrir les portes.

Ce sont ces mêmes murailles dont parle Chélembert, en 753, dans sa charte de donation à Montier-la-Celle, où figuraient *Vineæ quæ sunt prope de muro civitatis* (Viriville, p. 393).

Une nouvelle ère de sécurité avait amené la même négligence pour les moyens de défense; aussi, vers 888, à l'approche d'une nouvelle invasion des Barbares, les citoyens ne trouvèrent de salut que dans la fuite : *Cives paventes, quâ quisque potuit parte, aufugerunt*. Quand ils revinrent dans leur ville désolée par les Normands, leur premier soin fut de relever et fortifier leurs murs, pour se mettre à l'abri de nouveaux malheurs : *Licet serò*, dit la lettre du comte Adelerin, de l'an 893 (10), *muris turribus et seris civitatem obfirmaverunt*. Aussi furent-ils en mesure, au mois d'octobre 959, de soutenir avec succès un long siége,

longo tempore (11), contre l'évêque Ansegise et une armée de Saxons qu'il avait pour auxiliaire.

Du reste, l'enceinte était restée la même ; c'était toujours celle de l'époque romaine, car nous trouvons dans les auteurs qu'alors et longtemps après, ni Saint-Martin-ès-Aires, ni Notre-Dame, ni Saint-Remi, ni Saint-Denis n'étaient encore compris dans la cité (12).

§ II.

Enceinte sous Thibault II, vers 1150.

Cependant la ville de Troyes, sous la bienfaisante administration de ses comtes, était parvenue à un degré de grandeur et de prospérité qui ne pouvait plus s'accommoder des limites étroites du municipe romain. Depuis longtemps, la population, grossie par le concours des étrangers, les avait débordées ; l'accessoire était devenu de beaucoup le principal. Depuis longtemps, les comtes avaient établi au dehors leur palais, *domum suam,* et leur château fort, *novum castellum* (13), ainsi que la grosse tour, symbole de féodalité d'où relevaient leurs nombreux vassaux ; les foires, les marchés, la justice du vicomte, de nombreuses églises et couvents, des bourgs entiers, le bourg Saint-Denis, le bourg Neuf, le bourg l'Evêque, formaient une seconde ville, plus peuplée et plus riche que la première. Ce fut dans ces circonstances que Thibault II, dit le Grand, après avoir fait fleurir à Troyes les arts et l'industrie par les plus sages règlements, par les plus magnifiques encouragements, exécuta une entreprise digne d'un

souverain, en entourant de fossés et de remparts continus la nouvelle ville que le progrès des temps avait créée, et en forçant la Seine, par des moyens artificiels, de venir couler dans ces fossés (14); ce qui procurait le double avantage de favoriser l'exercice de plusieurs genres d'industrie, et d'obtenir un moyen de défense contre des attaques extérieures. Pourquoi ne dirions-nous pas qu'il s'y mêlait, peut-être très-secondairement, quelque vue financière? car le principal revenu de ces princes consistait dans des droits d'entrée sur les denrées et notamment sur les marchandises livrées aux foires, et rien ne pouvait mieux en assurer la perception que l'établissement d'une nouvelle clôture.

Aucun monument parvenu jusqu'à nous ne constate la date de ce beau et grand travail; mais la reconnaissance des peuples, la plus sûre des traditions, l'a invariablement attribué à Thibault et à son fils Henry, qui passe pour avoir perfectionné l'œuvre de son père, en subdivisant à l'infini les canaux de la Seine de manière à la mettre à la portée d'un plus grand nombre d'industries.

Ce qui est hors de doute, c'est que cette date, quelle qu'elle soit, est antérieure à 1157, car une charte de cette année en faveur de Saint-Etienne (15) mentionne la porte de Cronciaulx et le cours de la rivière de Seine à partir du pont de la Salle jusqu'à Sainte-Savine. Cette seconde enceinte, par rapport au Quartier-Haut, ne diffère pas de celle qui subsiste aujourd'hui. Pour ce qui est du Quartier-Bas, elle s'arrêtait au cours d'eau venant de la Planche-Clément; passant à Jaillard, sous le pont aux Cailles, et rejoignant un affluent supérieur, vis-à-vis Brûlé, elle

laissait en dehors les quartiers de Saint-Martin-ès-Aires, de Saint-Aventin et de Notre-Dame-en-l'Isle.

Cette seconde enceinte était à son tour percée d'un grand nombre de portes. On en a compté jusqu'à onze, que nous devons faire connaître sommairement. Pour ne pas y revenir à deux fois, nous serons forcés d'anticiper sur les temps postérieurs. Voici l'ordre qu'elles suivaient en procédant du midi au nord.

§ III.

Portes ouvertes dans la 2me enceinte.

PORTE CRONCELS.

Comme nous l'avons dit plus haut, cette porte est désignée dans une charte, dès 1157, sous le nom de Cronciaulx; elle a tiré son nom du village de Croncels, qui a depuis formé le faubourg et dont il est parlé dans un diplôme de Charles-le-Chauve en faveur de Montier-la-Celle (16). En 1175, une charte la nomme *portam de Creuncellis;* en 1364 et 1396, on la trouve désignée sous le nom de porte du Saint-Esprit, à cause de l'hôpital du Saint-Esprit (17); elle était encore connue sous le nom de porte de Bourgogne. Au commencement du XVIe siècle, l'esplanade qui se trouve en avant était fermée par un fossé que traversait un pont-levis sous lequel coulait un bras de la Seine (18). En 1524, elle fut brûlée avec toutes ses dépendances. Après l'avoir reconstruite, on éleva en avant, vers 1578, une terrasse et un bastion, qui ont disparu (19). En 1615, on inscri-

vit ces vers sur la façade, où étaient aussi sculptées les armes d'Albret Orval :

Sit portæ custos, sit murus ahæneus urbi,
Sitque urbi auxilium natus et almaparens.

Sa voûte, longue et obscure, flanquée de deux larges tours sans caractère, était peu commode pour la circulation. Elle a été démolie vers 1808, et remplacée par une simple barrière.

PORTE AU MITRE (20).

Derrière l'église Saint-Nicolas, on voit encore aujourd'hui, engagé dans le terre-plein du rempart, un portail en pierres, de grand appareil, qui depuis bien longtemps est sans usage. Là, était, en 1175, *porta Sancti Petri*, à cause de l'abbaye de Montier-la-Celle (primitivement Saint-Pierre-de-la-Celle), dans la direction de laquelle elle s'ouvrait.

En 1480, c'était la porte *au Mitre*. Un acte de vente de cette date mentionne un jardin sis entre la tour Baleau et la porte aux Mitres, en Torchepot. Un titre de 1396 est encore plus précis ; il y est dit : *La porte du Saint-Esprit, d'où l'on va à la porte au Mitre ou Bourreau de Troyes, le long des héritages du Saint-Esprit.*

Nous insistons sur cette démonstration, parce que nos annalistes ne se sont pas toujours accordés sur l'emplacement de cette porte. Nous ignorons l'origine de son nom : peut-être le bourreau, qui prélevait certains droits sur les denrées de nos marchés, y percevait-il quelque péage. Elle devait avoir de l'importance, car elle desservait l'antique voie

d'Auxerre, qui suivait alors la rue de la Grande-Planche.

PORTE DE PARIS.

C'est la porte qui conduit directement à Sens, par le faubourg Sainte-Savine; en 1231, les chartes la nomment *porta Sanctæ Savinæ;* ce nom reparaît en 1403; en 1474 et probablement avant, elle est devenue la porte de Beffroy, à raison du voisinage de la tour de ce nom. Elle périt dans l'incendie de 1524, avec les tours et remparts qui la joignaient. *On s'occupa nuit et jour*, disent les chroniques, *à la relever* telle que les personnes de ce temps ont pu la voir avant sa démolition, vers 1825. Sa masse était imposante et son architecture toute militaire, portait le caractère de solidité qui convient à de pareils monuments. Dans l'origine elle se fermait avec une herse, et des chaînes descendant des machicoulis relevaient le pont-levis, remplacé aujourd'hui par un pont de pierres; en avant, s'élevait un boulevard qui figure encore dans le plan de 1679; sa voûte était longue, obscure et légèrement inclinée. On en trouve une vue, gravée à la manière noire, dans les vues de M. Petit-Baltet. On peut prendre une juste idée de son aspect sous Henri IV dans un des charmants vitraux conservés à la Bibliothèque de Troyes. On l'a nommée porte de Paris après la clôture de celle qui suit.

PORTE SAINT-ANTOINE.

A l'extrémité de la rue des Filles et dans la direction du faubourg Saint-Martin, s'ouvrait jadis, flan-

quée de deux tours, une porte dont il ne reste plus vestige. En 1418, la reine Isabeau y fit son entrée. Dans la relation contemporaine, on la nomme porte Saint-Antoine, à cause du couvent des Antonins (aujourd'hui le Petit-Séminaire). En 1486, elle existe encore, et un titre la désigne ainsi : *la porte par laquelle on va à Pouilly*. Toutefois, cette même année, le roi Charles VIII fit son entrée par la porte de Paris, et, vers 1518, elle est dite *Etoupée*, c'est-à-dire condamnée (21). Dans les comptes de la ville pour 1495, ce n'est plus qu'un emplacement qu'on donne à loyer. On sait que, par un retour de fortune, elle vient d'être rouverte dans ces derniers temps.

PORTE DE LA MAGDELEINE.

Elle tire son nom de la paroisse qui en est voisine. On la trouve mentionnée dans les chartes dès 1308. Dans son premier état, ce n'était qu'une poterne basse et étroite; son pont-levis aboutissait à un second pont qui traversait toute la largeur du fossé. Au XVIe siècle, elle fut fortifiée; enfin, en 1740, ramenée à l'état dans lequel nous l'avons vue à sa démolition. On peut se faire une idée assez juste de sa physionomie ancienne par le plan de 1697, et mieux encore par la très-curieuse vue de Troyes gravée, en 1621, par Duvière, et conservée au cabinet des estampes (22).

PORTE DE COMPORTÉ.

Nous venons également de voir disparaître cette porte, qui regardait le faubourg de Preize, et que l'établissement du quai a rendue sans objet. Elle a

été nommée quelquefois porte de César (23); dès 1235, elle est désignée sous le nom de *Comporté :* il semble tout naturel de faire dériver ce nom de *Comitis porta*, qui lui serait venu soit du voisinage du château neuf des Comtes, soit de ce que ces princes y percevaient des droits spéciaux. Vers 1510 (24), elle était, à l'extérieur, disposée en forme de tour, décorée des armes de France, précédée d'une esplanade, entourée de fossés et défendue par une barrière. Dans son dernier état, elle se réduisait à un portail tout uni, ne se détachant point du rempart qui l'encadrait.

PORTE DE SAINT-QUENTIN.

Nous trouvons, dès 1214, dans un acte de donation au profit de la maladrerie des Deux-Eaux, mention de la porte ou plutôt de la poterne de Saint-Quentin, qui n'a jamais été qu'un dégagement très-secondaire. Nous la trouvons mentionnée de même en 1299. Sa position, selon toutes les probabilités, doit être fixée à l'extrémité de la rue de Cremone, qui passe devant Saint-Quentin, en avant du cours du rup Cordé, à l'extrémité du quartier de Nervaux. C'est à ce même point que quelques auteurs ont placé l'une des quatre portes romaines; nous avons dit les raisons qui nous éloignaient de cet avis.

PORTE DE CHAILLOUET.

Cette porte était placée en face des Moulins-Bruslé, en dedans du fossé d'enceinte. On en voit encore la figure dans le plan de 1679 (25); elle paraît avoir remplacé la porte de Saint-Quentin, pour desservir

le quartier de Chaillouet. Nous avons trouvé, dans un titre de propriété de 1409, la mention suivante, qui éclaire assez bien ce point topographique : *Rue de Nervaux qui est dès les molins de la tour par laquelle on va à la porte de Chailloel darier la poterne de Saint-Quentin.*

PORTE AUX CAILLES.

Cette porte s'élevait à peu près au milieu de la rue Saint-Jacques, en avant du cours d'eau venant de Jaillard; on la nommait la porte aux Cailles. Je l'ai trouvée en deux endroits nommée la porte des Urnes. Le nom de porte des Ursins (26) ou des Usuaires, assigné dans l'origine à la porte de l'Evêque au pont Ferré, lui fut donné concurremment, parce qu'elle la remplaçait dans la même direction. Plus tard, ayant été elle-même remplacée par une porte construite encore plus en avant, il n'en resta plus qu'une voûte et deux baies sans porte, qui figurent sur nos vieux plans, et qui disparurent au mois de mai 1697.

PORTE DE LA PLANCHE-CLÉMENT.

Elle s'ouvrait en face de la rue de la Planche-Clément, dans la direction du Pré-Lévêque; aussi, en 1191, la trouvons-nous nommée dans les titres *porta de prato Episcopi.* Dès 1304, c'est la porte *Planche-Clément tirant au Pré-Lévêque vers Sancey;* enfin, en 1391 et probablement avant, les titres la désignent sous le nom de *porte de Chappes*, et un titre de 1396 la désigne sous l'un et sous l'autre de ces derniers noms, ce qui a été en usage depuis.

C'est par cette porte que les seigneurs de Chappes, alliés aux comtes de Champagne, venaient en leur hôtel, situé près les Jacobins, lorsqu'ils ne préféraient pas y venir en bateau par le rup Clément. C'est par là que nos comtes héréditaires se rendaient dans leur maison de plaisance nommée la Bretosche, au Pré-Lévêque, au-dessus du Vouldy (27). La porte Planche-Clément figure encore au plan de 1697. C'est à peu près dans son emplacement qu'on a ouvert, au commencement de ce siècle, un passage de piéd.

PORTE DE LA TANNERIE.

Nous ne l'avons pas rencontrée dans les anciens titres avant 1349. Elle paraît n'avoir été d'abord qu'une poterne. Au commencement du XVI[e] siècle (28), elle était extrêmement surbaissée et dominée par le rempart. Abattue en 1723, elle fut rétablie avec le caractère d'extrême simplicité que nous lui avons connue lors de sa démolition, arrivée ces années dernières.

§ IV.

Complément de l'enceinte actuelle par Thibault IV, vers 1230.

Retournons au XIII[e] siècle, d'où cette digression nous a trop longtemps éloigné.

Nous avons dit que, sous Thibault III, l'enceinte, du côté du nord, ne dépassait pas le cours d'eau venant de Jaillard et passant sous le pont aux Cailles.

Il faut rechercher à quelle époque et sous quels auspices la ligne de clôture a atteint son extrême limite, en enveloppant les quartiers de Saint-Aventin et de Saint-Martin-ès-Aires.

Dans le système de Courtalon (29), ce n'est qu'au commencement du XVI[e] siècle que le Quartier-Bas fut conduit jusqu'à la porte Saint-Jacques. Grosley va plus loin (30) : il prétend que ce ne fut qu'en 1544, à l'occasion de la prise de Saint-Dizier, qui donna des inquiétudes pour nos contrées, que cet agrandissement eut lieu et la porte Saint-Jacques édifiée.

Il suffirait, pour les réfuter, de les renvoyer au plan de Saint-Pierre, où cette porte figure déjà; de citer l'ordonnance de François I[er], de 1521, qui implique l'existence bien antérieure de cette porte; il suffirait encore de feuilleter les titres des maisons sises à l'extrémité nord de la rue de Saint-Jacques : on y verrait que, dès le commencement du XV[e] siècle, elles sont désignées comme situées dans le quartier dit *Entre-Deux-Portes*.

Mais, pour se placer dans la vérité, il faut remonter bien plus haut et au début du XIII[e] siècle.

En effet, l'histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Loup, compilée sur les titres originaux de cette maison, constate que ce fut au commencement du XIII[e] siècle que Thibault IV coupa les vignes et les jardins de Saint-Martin-ès-Aires, pour établir sa nouvelle enceinte (31).

En l'an 1239, les religieux se pourvurent devant le prince pour réclamer une indemnité; ils obtinrent la pêche des fossés nouvellement creusés, où la Seine fut introduite.

Au mois de novembre 1276, nouvelles réclamations de leur part, dans lesquelles ils exposent qu'en 1224, le feu roi de Navarre avait fait passer les fossés de la ville, *fossata civitatis*, à travers leurs enclos, et qu'ils n'avaient obtenu qu'une réparation insuffisante. Sur quoi, au commencement de 1277, des lettres d'Edmond, comte de Lancastre, qui alors avait la garde de la Champagne, pour avoir épousé la veuve du comte Henry III, leur accordèrent le privilége de faire entrer en franchise le vin nécessaire à leur consommation, pourvu qu'il provînt de leurs vignes, *de vineis suis*. Or, où ces droits d'entrée devaient-ils être acquittés, sinon à une porte, qui est devenue plus tard cette charmante porte Saint-Jacques (32), modèle élégant de l'architecture militaire, qui a été démolie, il y a une trentaine d'années, au grand regret des amis des arts; mais qui n'a pas péri toute entière, car la peinture et la gravure l'ont reproduite à l'envi sous tous les aspects et me dispensent de la décrire (33).

Si on se reporte à l'Histoire Générale, on comprend que Thibault IV, prince guerroyant, n'ait pas voulu laisser plus longtemps plusieurs quartiers de la Cité en dehors du système de protection, sans compter qu'il assurait ainsi à la partie nord de l'enceinte la forme circulaire bien plus facile à défendre. Cinq ans plus tard, il avait sur les bras tous les barons du royaume, qui l'assiégèrent dans les formes.

Il résulte de ce qui précède que le périmètre de la Cité a été invariablement fixé tel que nous le voyons aujourd'hui dès le temps des comtes; mais, quelles que fussent les richesses et la puissance de ces princes, gardons-nous de croire qu'elles aient pu

suffire à l'établissement de murailles sur un pareil développement. Nous aurons occasion de voir qu'il ne s'agissait encore que de fossés d'une largeur moyenne, inondés par la Seine, et de levées de terre.

Ces fossés restèrent la propriété des comtes; ils sont partout nommés *Fossata Comitis*. Leur produit de pêche figure au XIII[e] siècle dans les revenus de leur domaine (34).

Ils en disposèrent parfois pour gratifier certaines personnes. En 1175, Henry I[er] donna à ses chapelains la pêche des fossés depuis Croncels jusqu'à la porte de Saint-Pierre.

En 1260 (35), Thibault V donna aux Trinitaires qui alors habitaient Preize, *Piscariam in suis fossatis*, depuis Comporté jusqu'au lit de la rivière de Seine.

§ V.

Enceinte fortifiée de murailles et de tours par les habitants de Troyes, dans les 14[e] et 15[e] siècles. — Faux-Fossés.

Cet état de choses dura près d'un siècle, pendant lequel aucun besoin d'une défense plus complète ne se fit sentir; mais il n'en fut pas de même au XIV[e] siècle, où la guerre malheureuse qui ouvrit la porte aux Anglais, la captivité du roi Jean, les excès en tous genres auxquels se livraient les chefs de parti, qui souvent n'avaient d'autre bannière que celle du pillage, forcèrent chaque ville du royaume à pour-

voir à sa sûreté avec ses propres ressources, le pouvoir n'existant plus alors que de nom.

Chaque jour, dit Villaret, ajoutait de nouvelles calamités aux anciennes. Les actes publics des communes et des monastères ne sont qu'un long cri de douleur et de désespoir. Citons pour exemple ce passage tiré d'un acte d'accensissement de l'église Saint-Pierre : « *Ob bellorum clades et inimicorum regni* » *Franciæ incursus, villæ nostræ et granchiæ et molen-* » *dina et alia loca nostræ ecclesiæ incendio pro majore* » *parte modernis temporibus depopulata sunt hominum-* » *que nostrorum alii neci dati sunt, alii in captivitatem* » *reducti, et, nisi Deus avertat, majora formidamus.* »

Sous la pression de ces désastres et de ces craintes, nous allons voir de grands travaux s'accomplir; nous allons voir les remparts en terre se revêtir de murailles élevées, et les fossés recevoir des développements qui leur donneront une grande valeur.

On pourvut d'abord au plus urgent en établissant une enceinte palissadée.

En 1344, le bailli de Troyes, ému des incursions des partis ennemis qui menaçaient la ville, ordonna d'élargir les anciens fossés et de les palissader.

Jussit (lit-on dans les lettres du roi Jean du 16 mai 1355) *fieri clausuram de paliis propter guerras circà villam, et elargari et evacuari antiqua fossata existentia* (36). On voit dans ces mêmes lettres qu'on prit une largeur de trente-quatre pieds tout le long de l'enclos des Jacobins, plus un chemin de ronde, *pro defensione clausuræ.*

Ce ne fut là que le premier pas de cette patriotique entreprise, qui fut poursuivie les années suivantes avec le concours des citadins et des villageois,

qui payaient de leur personne; du clergé, qui votait d'abondants subsides; du prince, qui, réduit par le malheur des temps à ne pouvoir les aider du trésor public, y suppléait par d'autres voies.

Dans des lettres de juillet 1356 (37), le roi Jean expose que les différents ordres de la ville de Troyes, dans la crainte de l'invasion étrangère, ont commencé à se fortifier, qu'ils se proposent de continuer, jusqu'à parfait achèvement et à leurs frais, *villam fossatis et aliis clausuris et fortificationibus circumdare inceperunt et opus inceptum perficere intendunt suis sumptibus et expensis;* qu'ils seront par là en mesure de fournir une retraite assurée aux populations environnantes. En conséquence, le roi leur accorde la pêche de tous les fossés creusés sous le règne de son père (Philippe de Valois), et de ceux qu'ils creuseraient par la suite. La pêche de ces fossés lui appartenait comme étant aux droits des comtes de Champagne, qui les avaient fait ouvrir à leurs frais.

D'autres lettres royales, des 17 février 1357, 10 avril 1358 et suivantes, autorisent l'établissement d'octrois sur toutes les denrées, ou bien abandonnent pour plusieurs années les droits de molage des moulins de Troyes, pour être employés aux fortifications.

Pour le même objet, en 1361, 1368, 1380, les communautés et chapitres abandonnent ou prêtent des sommes considérables pour ce temps-là.

Enfin, dans des lettres du 15 décembre 1373, Charles V, s'adressant au bailli de Troyes, s'exprimait ainsi (38) :

« Sur ce que nous avons entendu qu'entre les » dépenses plus nécessaires pour le présent pour la

» tuicion seureté et fortification de notre dite ville » le plus urgent et nécessaire est de faire accomplir » hativement les fossés d'icelle ou il y a moult à faire » à ce qu'ils soient en état convenable; ce qui ne » peut se faire par les seuls manans et habitans de » ladite ville, nous adhérons à leurs représentations » et considérant leurs grandes pertes et dommages » vous mandons que vous contraigniez et fassiez » contraindre tous les manans et habitans de ladite » ville de la prevoté d'icelle et à quatre lieues à l'en» tour à aider à faire et parfaire lesdits fossés le plus » tôt que faire se pourra. »

Ajoutons que ce concours ne devait pas être une fois donné, mais se renouveler périodiquement, quand l'état des fossés l'exigeait. Chaque village de la banlieue avait à creuser ou à curer un nombre déterminé de toises courantes assises sur un point déterminé. Nous avons eu sous les yeux un de ces états de répartition (39).

Il ne fallait rien moins qu'une telle coopération pour expliquer les énormes fossés qui entouraient encore notre ville au commencement de ce siècle. et dont on peut se faire une idée par le peu qui en subsiste.

Non seulement nos fossés reçurent à cette époque tout leur développement, mais, dans les dernières années du XIVe siècle, les palissades avaient été remplacées à leur tour par une enceinte continue de murailles flanquées de tours en pierre. Un arrêt du Parlement, rendu en juin 1401 (40), entre le commandeur de Villiers et la commune de Troyes, constate formellement cette complète métamorphose; il y est dit, en parlant des Troyens : *Dictam villam*

palis duntaxat ante firmatam, turribus et muris lapideis inexpugnabilibus vallare fecerunt. Les tours dont s'agit étaient au nombre de plus de quatre-vingts; nous verrons plus tard qu'on put en supprimer trente sans nuire à la sûreté de la place.

C'est aussi à cette époque de terreur et d'expédients, qu'on doit faire remonter l'ouvrage avancé connu sous le nom de *Faux-Fossés*, dont la ligne, distante d'environ un kilomètre de la ville, la couvrait dans la partie où elle est dominée par la campagne. Le savant Camusat (41), prenant certaines indications dans un sens trop absolu, se demande si les Faux-Fossés ne seraient pas l'enceinte primitive (*fossæ antiquæ*) de la cité, qui aurait depuis subi une réduction du territoire. Nous avons vu que c'est le contraire qui est arrivé : que la ville antique n'était pour ainsi dire que le noyau que des circonstances favorables avaient développé au moyen-âge. Courtalon (42) leur donne sans preuve une extension qu'ils n'ont jamais eue, en y comprenant les Trévois, les Tauxelles et la Vacherie; Grosley (43) hésite dans ses conjectures; il n'y a point matière à douter : les titres, comme la vraisemblance, indiquent le xive siècle.

Voici comme la Ravallière, d'après les notes de son père, greffier à Troyes, décrit la courbe tracée par les Faux-Fossés :

« Coupant la chaussée de Croncels, ils s'étendaient
» depuis la porte du séminaire (44); de cet endroit
» ils passaient par les jardins dudit séminaire, der-
» rière les maisons du faubourg Croncels, se per-
» daient dans les marais de Saint-André, recommen-
» çaient à paraître dans les jardins de la rue des

» Faux-Fossés, allaient rejoindre la porte aux Bœufs » du faubourg Sainte-Savine, et, de là, s'étendaient, » en tournant vers la Coulumière, le long des Fos» sés-Patris, passaient à travers la ruelle Derne, » gagnaient Preize, coulaient au-dessous de la cha» pelle de la Trinité (45), et tombaient dans les » vrais fossés de la ville, dont l'eau les remplissait » en partie (46). »

Nous venons de voir qu'il est question de la porte aux Bœufs, au faubourg Sainte-Savine; c'est que là où les Faux-Fossés coupaient les quatre faubourgs de Croncels, Sainte-Savine, Saint-Martin et Preize, il fallait établir un pont pour la liberté des communications, et une porte correspondante au pont, et, de même qu'on appelait faux-fossé l'avant-fossé, on appelait fausse-porte celle qui le desservait.

Je n'ai point trouvé dans les actes publics ou privés de mention des faux-fossés avant 1375.

Nous y avons noté, en 1375, le grand fossé entre Saint-Gilles et Montier-la-Celle;

En 1391, les faux-fossés de Croncels;

En 1440, le grand fossé des Noës;

En 1487, les faux-fossés Saint-Martin, etc., etc.

Camusat, dans son livre imprimé en 1610, nous apprend que les faux-fossés avaient été comblés depuis environ un siècle; ce qui s'accorde assez bien avec l'époque de 1520, que nous verrons être marquée par un système de fortifications qui pouvait se suffire à lui-même.

Mais il faut n'entendre les paroles de Camusat que dans ce sens, que les faux-fossés n'ayant plus de destination disparurent graduellement. En effet, en

1571 (47), un espace de neuf arpents de ces fossés était encore inculte et fut donné en accensissement, par Christophe des Ursins, à divers particuliers, pour y bâtir.

Grosley dit que, de son temps, ceux qui reliaient Sainte-Savine à Saint-Martin existaient encore. Nous pouvons nous-mêmes en reconnaître quelques vestiges dans les jardins de Sainte-Savine, dans la ruelle des Fossés-Patris et dans le quartier de Sainte-Jules.

Quant aux fausses-portes, leur existence apparaît tout aussi longtemps : en 1524, la porte aux Bœufs existait encore à Sainte-Savine, vis-à-vis l'hôtellerie de la Fleur-de-Lys. Pithou de Changobert, dans son *Histoire du Protestantisme à Troyes* (48), fait mention, sous l'année 1568, de la fausse-porte de Croncels, et même du faubourg de la fausse-porte, qui s'étendait du quartier renfermé entre les deux portes, et Lévêque de là Ravalière (49) assure que cette fausse-porte de Croncels ne disparut entièrement que vers 1750.

Bientôt il ne restera plus trace de ces ouvrages que dans le nom de Faux-Fossés retenus par certains quartiers construits sur leurs glacis, et dans le nom de Fossés-Patris, qui évidemment n'a pas d'autre origine.

A partir de ce moment, la ville de Troyes devint une place respectable, avec laquelle amis et ennemis eurent à compter.

L'histoire locale nous en fournit plus d'un témoignage.

Nous voyons, en 1380, une armée anglaise de 30,000 hommes, commandée par le duc de Bukin-

gham, ne pas oser l'attaquer, bien que maîtresse de la campagne, malgré les provocations de la garnison.

Vers 1420, lors de la funeste alliance contractée entre le roi d'Angleterre, le duc de Bourgogne et la reine Isabeau, c'est la ville de Troyes qu'ils choisissent pour place d'armes; c'est là qu'ils pensent pouvoir braver impunément le sentiment national qu'ils avaient blessé. Durant les dix années de l'occupation anglaise, cette ville fut un des centres d'opération, un des principaux magasins de l'ennemi. Lorsqu'en 1429, la Pucelle, suscitée par la fortune de la France, se présenta devant nos portes avec le roi et son armée, elle dut s'arrêter sept jours durant devant le refus de les ouvrir. Dans le conseil de guerre qui fut tenu, les chefs les plus considérables étaient d'avis de lever le siége, disant que c'était merveilleuse chose que de prendre la ville et cité de Troyes, qui était forte de fossés et de bonnes murailles. Le roi était de cet avis et n'y entra que par la volonté des habitants, qui finirent par se rallier au drapeau national.

Pendant les deux règnes suivants, comme s'ils eussent voulu racheter ce moment d'égarement, les Troyens mirent tous les moyens dont ils disposaient au service de la couronne. Résistant à toutes les suggestions comme aux menaces, on les trouve incessamment occupés *à la réparation et à la fortification de ladite ville, tant en murailles, couvertures, élargissement et approfondissement des fossés, comme en artillerie, employant à cet effet grandes sommes de deniers.* C'est le témoignage honorable que leur rend Charles VIII dans le préambule de ses lettres de 1486,

par lesquelles il leur accorde, à titre de reconnaissance, des exemptions d'impôts.

On voit par là qu'il n'est point exact de dire, avec M. Arnaud et autres (50), que les ingénieurs du XVI[e] siècle (dont nous allons nous occuper) remplacèrent les vieilles murailles des comtes de Champagne, tombant en ruine et ne convenant plus aux nouveaux besoins. Les murailles qu'eurent à perfectionner ces ingénieurs étaient l'œuvre, péniblement élaborée, de nos pères durant les deux siècles précédents : voilà la vérité.

§ VI.

Troyes place de guerre frontière au 16[e] siècle.

Au cours du XVI[e] siècle, les fortifications de Troyes vont avoir une destination plus relevée. Ce n'est plus une cité qu'elles protégeront, elles deviendront l'un des boulevards de la France dans l'une des circonstances les plus critiques de son histoire : nous voulons parler de la longue et malheureuse lutte de François I[er] avec Charles-Quint.

Des lettres patentes, données à Lyon, le 23 avril 1521, font connaître l'importance de notre place. Le roi y déclare que *sa bonne ville de Troyes, capitale du comté de Champagne, est de grande étendue, close et fermée de fossés, portaux, ponts, boulevards et autres choses requises à forteresses; que c'était des villes du royaume la plus requise dans l'occurrence à être tenue en bonne garde, sûreté, fortification et tuicion*, etc.

Dans d'autres lettres qui suivirent, *Considérant*, y

est-il dit, *que la ville de Troyes sert de retraite à Nogent, Mussy, Bar-sur-Aube, Sézanne, Tonnerre, Saint-Florentin, Villemor, Saint-Dizier, Bar-sur-Seine, Joigny,* il ordonne que, pour achever les boulevards de la porte Saint-Jacques et de Croncels, et faire dix ou douze grosses tours à l'entour des murailles, on augmentera les droits sur le sel, etc. (51).

En 1523, le roi prorogea pour six ans les mêmes subsides. Ces deniers furent employés avec activité à mettre la ville en état de soutenir un long siége. C'est à cette époque que se place l'érection du fort de cette ancienne tour Baleau, dont le nom est si populaire parmi nous et qui était comme le Palladium de la nouvelle Troyes. La première pierre en fut posée le 12 octobre 1529; il ne fut fini qu'en 1540, comme l'attestait une inscription lapidaire; il reçut plus tard le nom de fort de Guise.

Mais bientôt de plus grands dangers commandèrent encore de plus grands efforts. On était arrivé en 1542. Les habitants de Troyes, *voyant les grands préparatifs de guerre que faisait l'empereur, et que l'on disait vouloir descendre devant Troyes* (52), tinrent conseil sur ce que ces graves conjonctures exigeaient.

On reconnut que sa défense péchait sous trois rapports :

Le premier, c'est que l'eau des fossés, qui avait été dérivée du cours naturel de la Seine, placé bien plus bas, pouvait facilement être interceptée par l'assiégeant.

Le second, c'est que la forme de la place n'étant ni ronde, ni carrée, les forteresses, boulevards et

plateformes ne se pouvaient subvenir les uns aux autres.

Le troisième, c'est que les murailles ne se trouvant bordées que d'un simple chemin de ronde de cinq à six pieds de large (53), qui ne reliait pas même les remparts les uns aux autres, l'artillerie et la troupe ne pouvaient y évoluer et se porter rapidement sur les points menacés.

Pour corriger ces défauts, il fallait de grands travaux et d'énormes dépenses. Loin de pouvoir leur venir en aide, le prince, lui-même à bout de ressources, avait supprimé, l'année précédente, les délégations concédées sur les octrois. Il frappait la ville de Troyes comme toutes les autres de levées extraordinaires de deniers et décrétait des emprunts plus ou moins volontaires, dans lesquels elle était comprise pour 10,000 écus au soleil. On ne se mit pas moins à l'œuvre avec une admirable ardeur, et voici ce qu'on exécuta dans les années 1542, 1543 et 1544. Les six grands vannages donnant entrée et issue aux eaux du fleuve furent reconstruits à neuf, fortifiés de madriers et trappants, et soutenus de larges bâtards, afin de retenir l'eau en cas de siége. Les remparts furent partout portés à trente pieds de large et soutenus du côté de la ville par une muraille continue de seize pieds de hauteur sur six d'épaisseur. L'entre-deux de ces murailles fut rempli de terre corroyée et bien battue. Des ponts furent jetés par-dessus les portes, et le nombre des plateformes fut augmenté. Trente-une maisons et leurs dépendances durent être démolies à cet effet. Trente tours furent rasées au niveau des remparts, les autres furent percées de meurtrières pour battre le revers des fossés.

On décida en principe que, pour compléter les moyens de défense, il importait d'élever quatre nouveaux boulevards : l'un à la porte Saint-Antoine, l'autre à la porte de la Madeleine, le troisième entre la plateforme des Cordeliers et le Joli-Saut, le quatrième près le pont de Rioteuse.

Nous excéderions les bornes de ce travail, si nous exposions avec le détail qu'ils méritent les sacrifices de toute sorte que firent alors les Troyens dans un intérêt de sûreté générale et dont les chiffres paraîtraient incroyables pour l'époque. Nous renvoyons les curieux à deux documents contemporains, heureusement conservés et transcrits dans nos annales (54), à savoir le devis des travaux dressé en 1542, par le maire Lemercier, et la requête adressée en 1544, par les habitants de Troyes, à M. de Marillac, où il est rendu compte de leur exécution.

Ces préparatifs, du reste, n'étaient que trop justifiés par le progrès des ennemis, qui, après s'être rendus maîtres de Saint-Dizier, avaient mis le siége devant Vitry. La paix de Crécy vint pour quelque temps rendre le calme à nos contrées.

Toutefois, l'idée de compléter et de coordonner nos fortifications par quatre nouveaux boulevards n'avait point été abandonnée, et elle fut réalisée dans la dernière moitié du même siècle, alors que les guerres de religion étaient dans toute leur intensité. Le boulevard de l'Isle, vis-à-vis le Grand-Séminaire, fut le premier achevé. Le 2 octobre 1576, fut posée la première pierre du boulevard de la Madeleine, qu'on appela le fort Belin, du nom du maire en exercice (55).

En 1578, on agrandit de moitié les casemates des

Cordeliers, et on les relia avec l'arsenal qui était alors dans la tour du Roi. Enfin, en 1590, le comte de Saint-Pol fit construire le fort Chevreuse, à l'angle qui regarde Saint-Martin, et lui donna le nom du gouverneur de Troyes pour la Ligue. Il était protégé lui-même par un ravelin en terre, élevé au-delà du fossé d'enceinte.

C'est donc aux environs de 1590, peu de temps avant la soumission à Henri IV, que nos fortifications atteignirent leur plus haut degré de développement, et revêtirent la forme qui n'a pas sensiblement changé depuis. Elles auraient pu braver longtemps les armes du roi guerrier, mais elles s'abaissèrent à la voix du père qui faisait appel à ses enfants.

La description la plus détaillée que nous pourrions donner ne vaudrait jamais un simple coup-d'œil jeté sur deux plans contemporains, exécutés avec le contrôle de l'autorité publique, qui ne laissent rien à désirer, pas même les noms tirés de l'histoire et de la légende des cinquante-trois tours d'enceinte. Nous voulons parler de deux manuscrits sur parchemin, conservés aux archives de l'Hôtel-de-Ville. Ce sont là des monuments d'une haute curiosité et qui acquièrent chaque jour un nouveau prix (56).

Dans le cours de ce rude XVIe siècle, notre ville n'avait pas seulement la figure d'une place de guerre, elle avait été forcée d'en prendre les mœurs et d'en subir les privations : quand la guerre étrangère cessait, le fléau de la guerre civile, encore plus terrible, lui succédait.

Dans les moments de crise, *toutes boutiques étaient fermées, tout état et toute fabrique cessaient* (57). Les

portes de la ville étaient à l'instant condamnées, moins celles de Beffroy, de Croncels et de Saint-Jacques, qui, précédées de barrières, protégées de cavaliers en terre, munies de herses et de machicoulis, n'admettaient à l'entrée qu'après les plus sévères vérifications. Les corps-de-garde établis aux portes, les chambres du guet, d'où l'on éclairait les dehors, ne rassuraient point assez. Chaque nuit, sous le nom de Guet-Dormant, un certain nombre de citoyens, désignés à tour de rôle pour chaque quartier, se plaçaient silencieusement en observation sur le point qui leur était assigné (58); à chaque angle de rue, d'énormes chaînes de fer, au nombre de soixante-neuf, étaient fixées pour être tendues et cadenassées à l'angle correspondant, au premier signal, de manière à enlacer dans un réseau de fer tout ce qui aurait pu y pénétrer (59). La population valide, désignée sous l'énergique qualification d'*hommes de fer*, était distribuée en compagnies, exercées sans relâche au maniement des armes, pourvue d'une nombreuse artillerie fondue la plupart du temps à ses frais (60). Un certain nombre d'espions, pensionnés par la ville, allaient, au péril de leur vie, dans les villes éloignées pour avertir à l'avance des forces et des dispositions de l'ennemi (61). Seize moulins à cheval et à bras assuraient les subsistances en cas de siége; des moulins rapprochés de la place, ceux d'Argentolles, de Cliquat, de Bruley et autres, fabriquaient la poudre nécessaire. Les rondes, le mot d'ordre, le couvre-feu, le son du Beffroy complétaient le tableau de ce qu'on aurait pu prendre plutôt pour un camp que pour une cité industrielle.

Dans ce même siècle on vit souvent des complica-

tions cruelles augmenter les maux de la guerre : c'étaient des maladies contagieuses qui venaient presque périodiquement décimer les populations; c'étaient des incendiaires soudoyés qui révélaient leur présence dans les murs par d'horribles ravages; c'était la famine que l'absence de toute mesure économique rendait extrêmement fréquente; c'étaient des inondations aussi fatales aux personnes qu'aux propriétés. En présence de tant de maux, on comprend que Pierre Pithou ait écrit dans son admirable testament qu'il avait vécu dans le plus malheureux des siècles, *sæculo infelicissimo,* et l'on sera disposé à accepter avec plus de résignation les épreuves que la Providence a réservées au nôtre.

§ VII.

Depuis le 17e siècle jusqu'à nos jours.

A partir du XVIIe siècle, des temps meilleurs avaient lui. Le théâtre de la guerre étrangère s'était éloigné. L'autorité royale affermie assurait à tous protection et sécurité. Il ne faut donc pas s'étonner si nos moyens de défense, qui n'avaient plus de raison d'être, furent de plus en plus négligés.

Dès 1610, une ordonnance royale permit de rétablir dans le *suburbium* de Troyes les maisons, jardins et plantations. Quatre fois au moins, en 1429, 1541, 1590 et 1593, ils avaient dû être sacrifiés à la sûreté de la place, au grand dommage

des intéressés. Cette fois, ils furent rétablis à jamais (62).

Les fossés devaient être curés à neuf tous les deux ans, par les habitants des communes intéressées; mais l'aiguillon de la peur n'était plus là pour les faire agir. Ce service fut négligé comme les autres. Une ordonnance de Louis XIII, de 1615, constate que sur plusieurs points les fossés sont obstrués de gravois et qu'on peut approcher des murailles à pied sec. Elle renouvelle des prescriptions qui, selon toute apparence, ne furent pas suivies.

La navigation, qui, au lieu de s'exercer en amont, comme précédemment, fut dirigée vers Paris dans les dernières années du siècle, fut une cause puissante de diversion des eaux au profit du quartier-bas, et laissa à sec la portion de cercle comprise entre Beffroy et Comporté.

On se contentait d'entretenir tant bien que mal les murailles d'enceinte. C'est ce que nous apprennent les millésimes 1617, 1621, 1635, 1636, 1688 et autres, gravés sur les pierres de parements lors des restaurations; mais on abandonnait à elles-mêmes les fortifications proprement dites.

Le fort de l'Isle et celui de Chevreuse durèrent peu; construits précipitamment et avec peu de soin, ils s'affaissèrent d'eux-mêmes dans les fossés. Quant au ravelin qui couvrait ce dernier fort, après avoir servi de Calvaire aux missions de 1681 et 1720, il fut rasé en septembre 1749, pour établir le mail de la Madeleine, et a laissé son nom au marché qui en est voisin.

Dès 1737, le fort Belin fut nivelé; on s'est servi

depuis de son plain-pied pour asseoir la salle de spectacle.

Le boulevard de la Planche-Clément fut occupé par un jardin et un pavillon de plaisance qui existent encore. Le bastion de la tour Boileau reçut une destination tout aussi pacifique. En dépit de son nom, il était en terre ferme et n'était plus escaladé que par les écoliers en promenade, quand les années dernières il fit place aux dégagements de nos nouvelles casernes. Les portes furent peu à peu réduites à l'état de simples portails, puis démolies. Ce mouvement de rénovation se poursuit aujourd'hui avec une telle rapidité, que l'observateur a peine à le suivre, et incessamment des portes, fossés et fortifications dont nous venons de tracer l'histoire, il ne restera plus que quelques souvenirs fugitifs qui disparaîtront à leur tour (63).

Tant que cette transformation s'est opérée par l'action lente du temps et des éléments, loin d'offenser les regards, elle produisait le plus souvent les effets les plus pittoresques. Une pierre se détachait-elle : elle était bientôt remplacée par des touffes de verdure et de fleurs. Les fossés avaient perdu la régularité de leurs lignes, mais leurs revers offraient des bosquets naturels de l'effet le plus gracieux, et, tandis que leurs glacis étaient occupés par les longues voûtes de nos mails, objet d'envie et d'admiration pour l'étranger, sur la face opposée à une grande hauteur, nos vieux remparts et leurs courtines (64) offraient une promenade dont le caractère et les habitués étaient tout différents.

De là, on pouvait jouir du panorama de nos

riches campagnes; là, le convalescent essayait ses premières forces; là, l'ouvrier sortant de son atelier humide pour prendre son repas du midi, croyait se rapprocher davantage d'un soleil réparateur; là, le philosophe, dans sa marche solitaire, pouvait évoquer les scènes et les personnages que ces lieux lui rappelaient.

Les ruines qui sont du fait de l'homme n'ont pas le même aspect; il détruit vite, il crée lentement. Que notre génération, qui vit au milieu des ruines, au bruit des marteaux, dans la poussière des démolitions, s'en console dans l'espoir que notre patrie en sortira avec une nouvelle splendeur.

Telles sont, messieurs, les notions qu'il m'a été possible de réunir sur l'extérieur et pour ainsi dire sur le cadre de la cité. Que si ces détails, dont la longueur eût été intolérable devant tout autre auditoire, ont pu vous intéresser, je vous proposerai quelque jour de pénétrer dans l'intérieur pour y rechercher les monuments et les mœurs du moyen-âge.

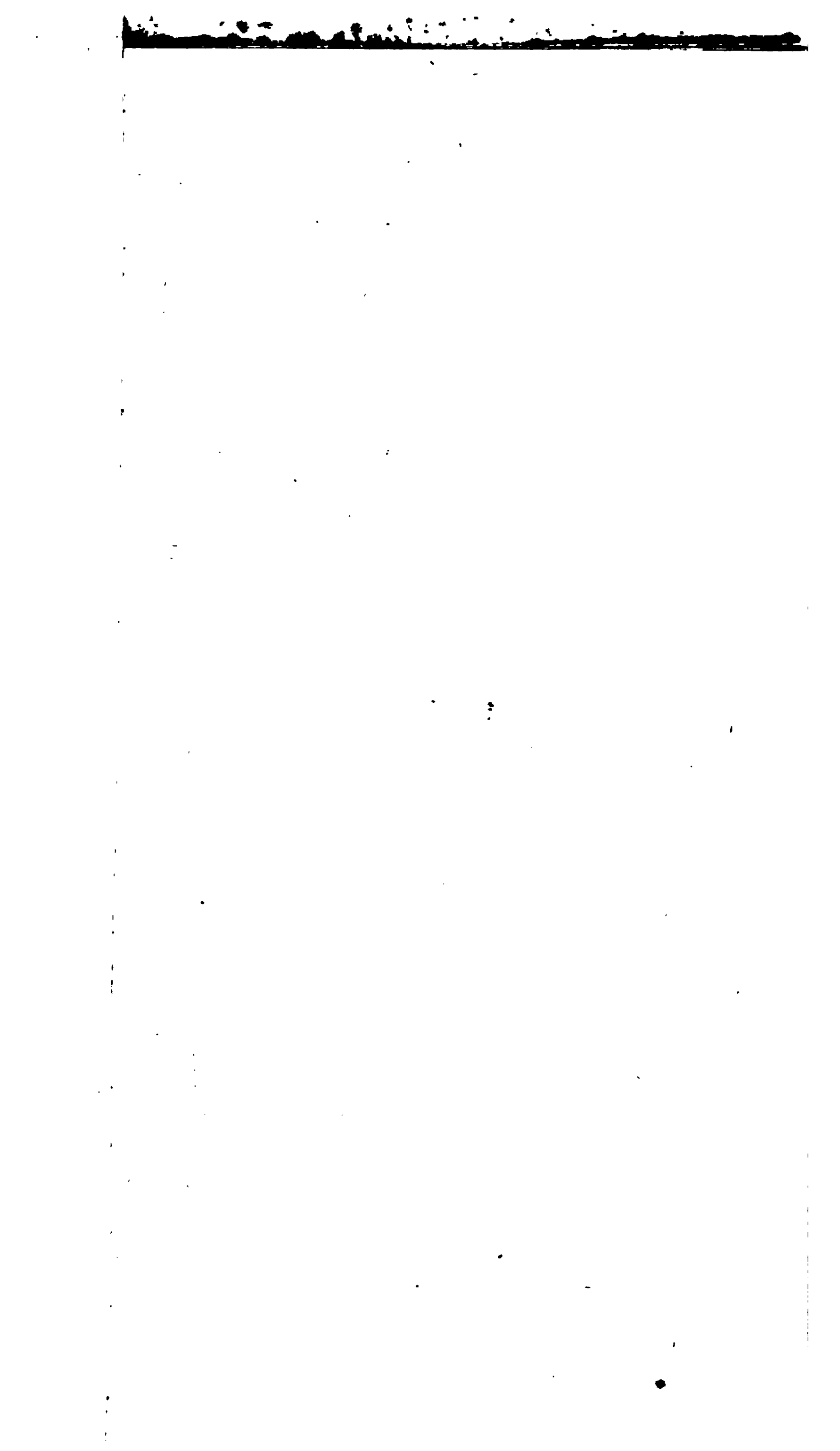
Nous nous présenterons ensemble à l'une des portes si bien gardées, et quand nous aurons prouvé à ces bourgeois défiants à justes titres que nous ne sommes ni des malandrins, ni des lansquenets, ni des boute-feux, ni des espions; que nous ne sommes atteints ni de la lèpre ni du feu Saint-Antoine, ni du mal des ardents; que nous sommes des compatriotes conduits au milieu d'eux par une curiosité sympa-

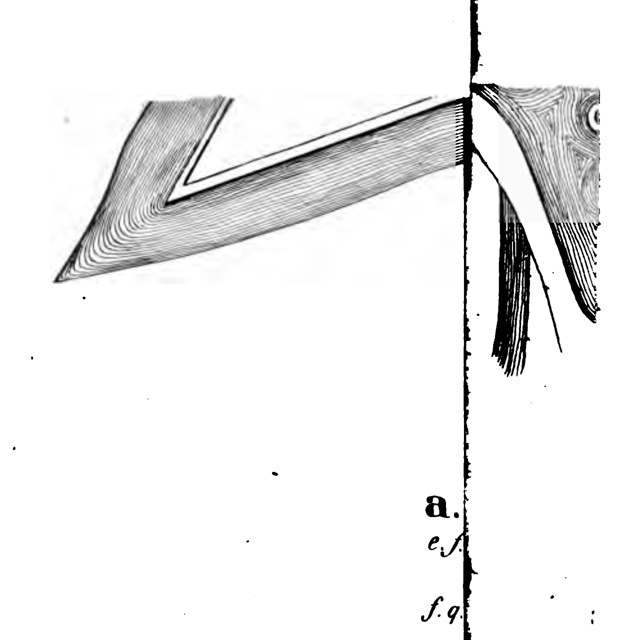
thique, alors le pont-levis s'abaissera, et nous pourrons remplir sans obstacle notre rôle d'observateurs.

Rédigé à Troyes, en septembre 1852.

La Société Académique de l'Aube, en ordonnant l'impression de ce mémoire, a décidé qu'il y serait joint un plan lithographié.

M. Boutiot, qui a bien voulu prendre ce soin, a reproduit le grand plan Ms de l'Hôtel-de-Ville, qui présente le dernier et le plus complet développement de l'enceinte et des fortifications. Il y a indiqué l'enceinte primitive de la cité et ses accroissements successifs.





Dressé par Boutiot. — Mignon. lith.

LÉGENDE DU PLAN.

Les mots mis en *italique* paraissent avoir été écrits postérieurement aux autres indications du plan.

---

1. Le Beffroy.
2. La tour du Sagittaire.
3. — Saint-Antoine.
4. — des Rats.
5. Plateforme.
6. La tour des Violettes.
7. Plateforme.
8. La tour du Bassin.
9. Plateforme des Cordeliers.
10. La tour du Roi Artus.
11. — — Alexandre.
12. Plateforme.
13. La tour Godefroy de Bouillon.
14. — Saint-Paul.
15. — Saint-Pierre, *démolie.*
16. — Charlemagne.
17. — du Saut-Périlleux.
18. Plateforme.
19. La tour de Chaillouel.
20. — Barbazan.
21. — St-Quentin, *démolie.*
22. — David, *qu'il faut démolir.*
23. La tour St-Loup, *qu'il faut démolir.*
24. — St-Mathieu.
25. — Josué.
26. — Titus, } *qu'il faut abattre lesdites tours.*
27. — St-Nizier, }
28. — St-Martin, }
29. — Hector, } *elles sont démolies.*
30. — St-Augustin, }
31. — St-Aventin.
32. Plateforme Montaigu.
33. La tour Sainte-Anne.
34. — Cicéron.
35. — de Cordance.
36. — Pompée.
37. — Encas.
38. — »
39. — Hercules.
40. — Sainte-Barbe.
41. Plateforme de la Planche-Clément.
42. La tour Saint-Denis.
43. — Saint-Etienne.

44. Plateforme.
45. La tour Saint-Dominique.
46. — Saint-Thomas (1).
47. — Annibal.
48. Plateforme.
49. La tour Saint-Louis.
50. — Troyllus.
51. — des Quatre Fils Aymon.
52. — Saint-Jean.
53. — »
54. La tour Saint-Eloy.
55. — Constantin.
56. — Saint-Michel.
57. — des Moulins-Neufs.
58. — »
59. — Fernaudin.
60. — Jazon, *démolie.*
61. — St-Pantaléon, *démolie.*
62. — St-Nicolas, *démolie.*
63. Plateforme.

Boulevarts.

A. Saint-Antoine (ou Fort-Chevreuse).
B. de la tour Saint-Paul.
C. de Chaillouel.
D. de Saint-Jacques.
E. de Montaigu (ou Rioteuse).
F. de l'Isle.
G. de la Planche-Clément.
H. de la Tannerie.
I. de la Tour-Boileau.
K. du Beffroy.

---

(1) Cette tour n'est pas nommée au plan.

NOTES.

---

(1) *Ephém.* 1-28..

(2) *Ibid.* Courtalon la reporte à tort à côté de la tour Chapitre, qui s'élevait, cinquante pas plus loin, dans la rue du Verd-Galant.

(3) Anciens titres des maisons voisines.

(4) *Vie de sainte Maure,* par Breyer, p. 209.

(5) *Gallia Christiana,* XII. 257. — *Ephém.*, 1-29.

(6) Lettres de Thibault IV en faveur des boulangers. Cet Artaud était chambellan de Henri Ier, en 1169; il avait son hôtel non loin de là.

(7) Desguerrois, p. 332.

(8) Voir l'acte de 1297, par lequel Philippe-le-Bel rachète une partie de la vicomté, et les chartes de Montiéramey.

(9) *Ephém.*, 1-27. — De Caumont, *Congrès scientifiqne* 1848. — Bulletin de Sens 1846.

(10) Camusat, 276.

(11) Aimoin, livre V, c. 44.

(12) Camusat, 51-296. — Courtalon, 1-17.

(13) Devenu depuis les grandes prisons.

(14) *V.* dans la préface de l'histoire Ms de Nicolas Pithou, collection Dupuy, le système de distribution des eaux au XVIe siècle.

(15) Camusat, 328.

(16) Ibid., 20.

(17) Depuis l'Oratoire, aujourd'hui la caserne.

(18) Lorsqu'en 1754, on construisit le bureau de l'octroi, on trouva les culées de ce pont.

(19) On peut s'en faire une idée assez juste par le plan de 1697. Nous ne saurions trop répéter, pour prévenir les anachronismes, que cette date est celle de la publication, et que la date de 1747 est celle d'un nouveau tirage, autrement on n'y verrait pas la flèche de la cathédrale brûlée en 1700. On ne dirait pas dans la légende que l'incendie des étuves aux femmes, arrivé en 1696, a eu lieu l'année précédente. D'ailleurs la substitution d'un millésime à l'autre est visible sur le cuivre qui se conserve à la Mairie.

On n'a pas assez rendu justice à l'exactitude de ce plan, qui ne se contente pas d'indiquer les monuments par des signes de convention, mais qui en donne une petite réduction qui a sa valeur pour les édifices qui ont disparu.

(20) Au moyen-âge, mistre signifiait bourreau, par contraction de *minister sanguinis*. *Voyez* Don Carpentier.

(21) *V.* le plan de Saint-Pierre. Nous désignerons ainsi un plan manuscrit sur vélin, antérieur à 1524, qui existait aux archives de Saint-Pierre et dont nous avons donné une notice dans les Actes de la Société Académique de l'Aube pour 1827.

(22) C'était sur le pont de cette porte que le maire des quatre faubourgs tenait sa justice extraordinaire en matière de délit. Nous avons eu sous les yeux une assignation donnée en octobre 1750, à la requête de M. Gonthier, pour voies de fait commises au faubourg Croncels, qui était conforme à cet usage.

(23) Desguerrois, 313. — Camusat, 426.

(24) Plan de Saint-Pierre.

(25) Nous ne connaissons d'autre exemplaire de ce plan que celui conservé au cabinet des estampes; il serait intéressant de le reproduire.

(26) Plan de Saint-Pierre.

(27) La Bretosche est encore indiquée au plan de 1697. D'après des notes de La Ravalière, il existait encore au dernier siècle, dans cet endroit, des traces de son ancienne splendeur : une fontaine pavée en pierres de taille et une chapelle en ruine. M. Taviot en est aujourd'hui propriétaire ; la fontaine alimente une blanchisserie.

(28) Plan de Saint-Pierre.

(29) 1-18.

(30) 1-27.

(31) Il existe une copie de cette histoire à la bibliothèque communale.

(32) Ce nom lui est venu du prieuré de Saint-Jacques, qui avait précédé la Trinité, à l'extrémité du faubourg.

(33) Voyez au Musée le tableau de M. Arnaud et ses *Antiquités de la ville de Troyes.*

Je joins ici une note trouvée récemment dans nos archives communales, pour servir à l'histoire artistique de ce joli monument :

« En 1466, la porte de Saint-Jacques fut réparée. La porte » fut plombée de 7,201 ᵗᵗ de plomb, couverte en ardoises. Il » fut fait 9 bannières d'airain et de fin cuivre. Des fleurons en » plomb la décorèrent sur l'avant-pis. Il fut employé à sa pein» ture 1.300 d'or fin à 30ʃ le 100 ; 1ᵗᵗ et 1/2 d'azur à 100ʃ la » livre et vermillon, blanc de plomb, sinople, vert de gris, vert » de terre, estaing en feuille, massicot, ocre, mine et huile de » noix pour 31ᵗᵗ 3ʃ 4ᶁ Une Annonciation de Notre-Dame, » un grand Saint-Jacques, les armes de France et de Cham» pagne décoraient la porte. »

(34) V. *Extensa comitatus Campaniæ*, XIIIᵉ siècle, registre K, nº 1,151. Archives nationales.

(35) Camusat, 429.

(36) A l'Hôtel-de-Ville.

(38) Ibid.

(39) Mss Sémillard, tome IV.

(40) A l'Hôtel-de-Ville.

(41) P. 427.

(42) 1-18.

(43) 1-45 et 100.

(44) Aujourd'hui l'octroi.

En 1573, on a trouvé près de là une pierre où on lisait : Ici, sont les faux-fossés de la ville de Troyes.

(45) Voyez au plan de 1697 une chapelle qui marquait l'emplacement primitif des Trinitaires et des Cordeliers.

(46) Ms de la Ravalière sur la Vicomté, de notre cabinet.

(47) *Ephém.*, 1-99.

(48) Aux Mss de Dupuy, vol. 698.

(49) Ms cité plus haut.

(50) *Antiquités de la ville de Troyes*, p. 9.

(51) On voit, dans les registres de la mairie, que non seulement la ville de Troyes, mais toutes les villes dont elle était réputée la sauvegarde étaient frappées de ces impôts destinés aux fortifications, et que cela dura tout le XVI[e] siècle et une partie du XVII[e].

(52) *Ephém.*, 1-55.

(53) Plan de Saint-Pierre.

(54) *Ephém.*, 1-48 et suivants.

(55) Les comptes de cette année et des suivantes constatent que la craie était prise à la carrière du Pont-Humbert, la brique au Mesnil-Saint-Père, et la pierre à Bourguignons, d'où elle arrivait par eau au port de Croncels.

(56) L'un de ces Mss est daté de 1591 ; on y lit ces mots : *Pour faire voir au Roy étant à Sédan.*

L'autre, portant près de deux mètres de longueur, ne porte

pas de date, mais seulement ces mots en lettres capitales : *VILLE DE TROYES*.

On s'étonne d'abord de trouver des légendes dont l'écriture remonte au xve siècle, à côté de tracés évidemment plus modernes; mais, avec plus d'attention, on reconnaît qu'il y a là l'œuvre de deux siècles différents; on reconnaît que ce plan dans l'origine constatait l'état de défense qui avait pu suffire jusqu'à l'invention de l'artillerie, et que, plus tard, on y a figuré les plateformes en bastions du xvie siècle, ainsi que les inflexions des fossés que cette addition avait rendu nécessaires. Le plan publié par M. Arnaud ressemble beaucoup, mais pas entièrement à celui-ci. C'est par une erreur manifeste qu'on lui donne la date de 1540.

(57) Mémoire de 1544.

(58) Voyez aux Archives communales l'ordre du Guet dormant pour 1553.

(59) Voir Ibid. la visite des chaînes par le voyeur, en 1512. Dans la séance du 19 novembre 1852, la Société Académique de l'Aube a décidé que la dernière de ces chaînes existant au faubourg Croncels, en face de la rue de la Mission, serait déposée au Musée.

(60) *Annuaire de l'Aube* pour 1851.

(61) Mémoire de 1544.

(62) Les dommages en 1541 furent évalués à 200,000 ₶. En 1590, trois églises : celles de Saint-Martin, Saint-Antoine et la Trinité, furent démolies. Voyez, au Musée, un tableau des premières années du xviie siècle, où l'emplacement de Croncels n'est occupé que par quelques ruines.

(63) Depuis des siècles, il n'existe plus vestige de nos murailles romaines; quant à celles du moyen-âge, voici quelle était en général leur composition :

Les fondations et les massifs consistaient en gros fragments de craie, dits moellons, engagés dans un bain de mortier à base de terre jaune ou de sable.

Les revêtements étaient formés d'assises de pierres de craie,

taillées de moyen appareil, consolidées de loin en loin par des chaînes de brique ou de roche de Fouchères. Dans les parties qui demandaient plus de résistance, les parements consistaient en pierres de Bourguignons de fort échantillon, ou en cubes de grès semblables à nos pavés. M. l'architecte-voyer nous a même dit en avoir signalé dans les démolitions qui, évidemment, avaient été en premier lieu employés comme pavés. Les appuis des parapets étaient de pierre de Tonnerre ou de Savonnières.

(64) Ces courtines formaient des galeries dallées en pierre, couvertes en tuile ; à l'intérieur, elles étaient à jour, soutenues sur poteaux et liens ; à l'extérieur, elles étaient fermées par la partie supérieure des murailles, percée, à hauteur d'appui, de meurtrières et de machicoulis.

EXAMEN DU CHEVAL EN VENTE (1).

En approchant le cheval (nous le supposons dans l'écurie), on examinera d'abord la position des membres. S'il ne s'appuie que sur trois, s'il tient le quatrième avancé, porté hors de sa ligne d'aplomb, on le remarquera ; on donnera un coup-d'œil à l'ensemble du cheval en l'effrayant le moins possible. Même en prenant cette précaution, on ajoutera peu d'importance aux signes de vivacité de l'animal, surtout s'il appartient à un marchand; on peut croire qu'il a réminiscence des coups qu'on lui donne chaque fois qu'on l'approche. On examinera ensuite l'œil, principalement les pupilles, et on ordonnera qu'on fasse tourner le cheval pour le sortir ; on observera les quatre membres, et si l'un d'eux fléchit au moment où il est appuyé sur le sol, on le remarquera. Quand le cheval sera arrivé sur la porte, on examinera les yeux : l'iris devra se contracter, et la pupille se resserrer à mesure que la lumière arrivera

---

(1) La Société, frappée du caractère pratique de cet article et de l'utilité dont il pouvait être pour les cultivateurs, l'a extrait du dernier ouvrage de M. J.-H. Magne, intitulé : *Choix du Cheval*, ou appréciation de tous les caractères à l'aide desquels on peut reconnaître l'aptitude des chevaux aux divers services.

plus vive sur ces organes. C'est alors qu'il faut examiner aussi l'âge, le nez, l'auge, etc. Après cet examen, on laissera conduire le cheval dehors sans faire aucune observation; mais on remarquera la manière dont il est placé par le marchand. Presque toujours la partie du cheval qui vous sera présentée est celle qui peut le mieux supporter l'examen. Après avoir fait enlever tous les harnais en ne laissant qu'un licol très-simple, vous ferez conduire l'animal dans l'endroit qui vous paraîtra le plus convenable pour pouvoir en examiner toutes les parties sans le faire déplacer. Après un coup-d'œil à l'ensemble, vous commencerez votre examen par la tête, je suppose, et vous suivrez exactement toutes les parties, en faisant le tour de l'animal et en donnant une attention particulière aux mouvements des flancs et des côtes. Il faut non-seulement regarder, mais encore toucher la nuque, le dos, les reins, soulever la queue, palper les tendons de haut en bas; lever les quatre pieds, examiner les fers, voir si l'animaul est doux, etc. Après cet examen, on fait marcher le cheval sur un sol dur, sur un pavé, en recommandant qu'on lui laisse beaucoup de longe. On fait partir le cheval au pas en l'examinant par derrière d'abord, et par devant quand il revient; on fait ensuite le même examen au trot, en faisant aller et revenir l'animal plusieurs fois si cela paraît nécessaire.

Cet examen des allures est de la plus haute importance. Malheureusement il est bien difficile. Cependant, avec un peu d'attention, on peut facilement remarquer si les membres se déplacent en suivant bien une direction parallèle à l'axe du corps; s'ils ne sont pas déjetés en dehors ou en dedans; si

le membre qui se déplace ne frappe pas contre le boulet de celui qui est appuyé; si les pieds postérieurs ne touchent pas les antérieurs; si le cheval tient le corps droit; si la croupe reste dans la même position, si elle ne vacille pas; si la tête est portée horizontalement ou si elle est déjetée d'un côté, ce qui serait un signe de boiterie; si l'appui se fait avec la même franchise sur les quatre membres; si ces membres restent un temps égal sur le sol, ne fléchissent pas au moment où ils supportent le poids du corps; si toutes les articulations sont également fléchies et les pieds élevés à la même hauteur; si les battues faites par les pieds sur le pavé sont régulières, etc.; lorsqu'un membre souffre, les mouvements en sont bornés et le pied correspondant, posé à terre avec précaution, fait moins de bruit et reste appuyé moins de temps sur le sol que le pied du membre sain. Il résulte de là une différence dans le bruit que font les pieds et une inégalité dans les espaces de temps qui séparent les battues. Les personnes qui reconnaissent la plus légère boiterie en entendant seulement marcher un cheval ne sont pas rares.

Le moment où le cheval tourne est le plus favorable pour voir s'il souffre d'un membre; si on n'est pas très-expérimenté, on le fera tourner des deux côtés; si l'on a des doutes sur un membre, on ordonnera qu'on fasse tourner le cheval sur ce membre; si peu que le membre souffre, il fléchira au moment où il fera la pirouette en supportant le corps. Après cet exercice, on donnera encore un coup-d'œil au cheval en le laissant libre de choisir sa position; on remarquera comment il fait son appui. S'il souffre d'un membre, très-probablement il le tiendra à moitié

fléchi et avancé, ce sera sans doute le membre qu'il cherchait déjà à soulager à l'écurie. On l'examinera avec la plus grande attention, on palpera les tendons, les jarrets, etc.; on fera marcher l'animal, et surtout on le fera tourner sur le pied que l'on croit malade. En faisant tourner le cheval, en le faisant avancer et reculer alternativement, on s'assurera en même temps s'il est libre dans tous ses mouvements, si les jarrets sont souples, si les reins sont flexibles et solides, si l'animal recule bien.

On sait que le cheval immobile ne recule pas ou recule très-difficilement, et que l'*immobilité* est un vice redhibitoire, incurable, qui rend le cheval très-dangereux pour le cavalier. On ne manquera pas, pendant l'exercice et immédiatement après, de faire attention au bruit respiratoire. Si ce bruit est beaucoup plus fort qu'à l'ordinaire, le cheval est affecté du *cornage*. C'est un vice redhibitoire. Le cornage, qu'on a comparé au bruit produit en soufflant dans une corne, indique que l'air ne traverse pas librement les voies aériennes. C'est un défaut, quelquefois très-grave; on ne le reconnaît sur certains chevaux que lorsqu'ils ont été soumis, attelés, à des exercices très-violents. C'est aussi immédiatement après le trot qu'il faut faire un examen attentif du flanc. Les mouvements respiratoires seront plus accélérés qu'avant l'exercice, mais ils devront toujours se faire avec régularité.

QUELQUES OBSERVATIONS

SUR

L'OÏDIUM DE LA VIGNE,

PAR M. LE DOCTEUR PRIÉ,
Membre associé de la Société Académique de l'Aube,

ET M. BABEAU-RÉMOND,
Propriétaire aux Riceys.

Nous ne ferons pas l'historique de cette maladie qui menace la France dans une des sources principales de ses richesses, nous constaterons seulement qu'elle a été vue pour la première fois aux Riceys, en 1851, sur une treille de frankental, puis sur des chasselas et du muscat.

L'année suivante, nous en avons observé plusieurs cas à Gyé, à Neuville, à Channes, à Balnot et aux Riceys.

En 1853, on en a vu dans toutes les localités de notre vignoble; tous ces cas d'oïdium existaient sur des treilles.

Le 10 septembre, on en a trouvé pour la première

fois dans les vignes de Neuville, sur un cep de gouët blanc. Cette vigne, en pente rapide, à l'exposition du sud-sud-est, repose sur un fond de coral-rag; mais il y a une couche assez épaisse de débris de roches supérieures, le sol est assez profond et de couleur rouge.

On a dit en avoir encore rencontré en trois endroits différents, à Gyé et aux Riceys.

Après la floraison, quand les grains ont déjà la grosseur de petit plomb, ou plus tard, on voit apparaître une poussière fine et blanche sur les grains, sur le pédoncule du raisin, sur le sarment, sur les feuilles. Le mal peut débuter simultanément ou successivement sur chacune des parties de la plante; mais, le plus souvent, les grains petits et avortés, qui ne contiennent point de pépins, sont les premiers atteints et, lorsque le mal est léger, les seuls attaqués; puis viennent les parties abritées et supérieures du grain, la rafle, le sarment, les feuilles.

En même temps, l'écorce du raisin se macule d'un pointillé de taches brunes qui varient de forme et d'étendue. Celle de la rafle et du sarment se couvre de larges taches noirâtres.

Cette maladie peut être légère et n'atteindre que quelques grains et quelques points du sarment, mais le plus souvent elle envahit presque toute la surface du raisin, le sarment et les feuilles.

Quand la maladie est arrivée à ce point, le sarment ne s'aoûte plus dans une partie de sa longueur; le grain est d'une couleur livide, il reste petit, se durcit; sa pellicule est couverte de taches brunes de formes et d'étendues variables; elle perd son élasti-

cité, et, quand vient le temps de la maturité, elle se rompt sous l'effort du liquide intérieur; le grain alors se flétrit ou se pourrit.

Description de l'Oïdium.

A l'œil nu, on remarque une poussière blanche qu'on essuie facilement avec le doigt; avec une forte loupe, on aperçoit un réseau blanchâtre et irrégulier, d'une ténuité extrême.

Au microscope, on voit une multitude de lignes blanchâtres entrelacées en tous sens et ressemblant à des tubes blancs et creux qui paraissent remplis d'un liquide incolore et transparent; ces lignes blanchâtres sont des tiges couchées ou souches adhérant à la peau du raisin par de petits prolongements qui pénètrent surtout dans le tissu des taches brunes.

De ces souches partent de petites tigelles qui portent des ovules de même apparence blanchâtre; de ces ovules, quelques uns sont creux et remplis d'un liquide transparent, d'autres paraissent renfermer dans ce liquide des granules infiniment petits. Certaines souches n'offrent que peu d'ovules, d'autres en portent beaucoup. Ces différences nous paraissent tenir aux différents âges de l'oïdium.

Le plus grand diamètre des ovules est environ trois à quatre fois plus petit que celui des grains moyens de la fécule de pommes de terre; leur plus petit diamètre est double de celui des souches. On ne voit aucun mouvement spontané : ces corps pré-

sentent tous les caractères d'une végétation parasite.

Lorsqu'on examine attentivement la peau saine d'un grain de raisin, on remarque que le velouté forme une multitude de petites aspérités susceptibles de retenir des corps infiniment petits.

Si l'on essuie le velouté, il est facile de distinguer les stomates ou pores. Ces stomates sont de forme ovale, d'un diamètre quatre fois plus petit que celui des ovules; on voit aussi très-bien la forme des trachées qui se divisent dans des amas de fécule verte, où elles laissent pénétrer les gaz nécessaires à la vie; ces amas se présentent comme des points plus foncés que les parties environnantes.

Sur les grains des raisins qui commencent à devenir malades, il n'est pas rare de voir un ovule retenu par les aspérités du velouté. Quelques ovules présentent quelquefois, au point où ils étaient attachés à la tigelle, une rupture qui laisse s'échapper les granules encore attachés à l'ovule par un filet : ces granules pénètrent par l'ouverture des stomates.

Sur d'autres points, à côté de l'ovule déformé, on voit une souche ou tige rampante, qui commence à s'alonger.

Sur d'autres points, où la maladie est plus avancée, les tiges se ramifient et forment un réseau irrégulier. Cependant il n'y a encore que peu ou point d'ovules, quoique déjà les taches soient très-visibles.

Les ovules se multiplient avec l'âge.

Plus tard, il est très-difficile de distinguer les souches sous les amas d'ovules qui les couvrent. Lorsqu'elles sont multipliées, il est impossible de

rien distinguer dans ce lacis de souches, d'ovules et de tigelles qui ressemblent à une forêt infiniment petite; mais, lorsque les souches ne sont pas nombreuses, il est facile de reconnaître où elles se trouvent, par les traînées d'ovules qu'elles supportent.

Les ovules éprouvent alors une modification; plusieurs deviennent un peu plus gros et tous perdent de leur blancheur. Le liquide perd aussi sa transparence, et il se forme à l'intérieur de petits granules. Seraient-ce les seminules de cette plante?

Les souches sont adhérentes à la peau du grain et les globules aux souches, au moyen des tigelles.

Lorsqu'on coupe un morceau de la peau du raisin pour l'étudier, le bord par lequel se termine la section est frangé de souches et d'ovules. Ces souches sont tranchées et offrent l'apparence d'un tube dont on aurait fait la section. Cette section est toujours nette et sans biseau, et il est facile de constater que le cylindre est creux.

Si l'on parvient à faire passer un cheveu sous ces franges et qu'on essaie de les soulever pour les détacher de la peau, on ne peut le faire que très-difficilement; elles se relèvent sous l'effort, puis reviennent en place. On s'aperçoit qu'elles tiennent à la peau au moyen de prolongements ou radicelles qui pénètrent dans les stomates des trachées; les ovules tiennent moins et souvent se détachent sous l'effort.

Après avoir essuyé avec un grand soin la peau d'un raisin anciennement malade, on aperçoit encore, surtout sur les taches brunes, des débris qui s'enfoncent dans la peau. Ces débris sont très-recon-

naissables; ce sont les prolongements ou radicelles des souches.

Si l'on détache les ovules, en les secouant sur un verre, ils peuvent conserver ou perdre leur tigelle.

En écrasant la poussière d'ovules entre deux verres, il se forme une espèce de crasse qui a perdu tous les caractères globuleux. Si l'on ajoute une goutelette d'eau, une partie se dissout, et il reste une multitude de fragments de toute grandeur, la plupart informes; mais dans quelques-uns on peut reconnaître des débris d'ovules.

Le 9 octobre, nous avons semé, sur des feuilles de plantain, des ovules d'oïdium pris sur un raisin très-malade. Nous avions déjà observé des cas d'oïdium sur cette plante, et nous l'avons préférée, parce qu'elle en permet facilement l'examen et que la saison avancée ne nous laissait pas le temps de faire ce semis sur la vigne.

Malgré un examen minutieux et quotidien, nous ne voyons rien d'apparent pendant les cinq premiers jours.

Au sixième jour du semis, nous remarquons une tache légère blanchâtre, ayant environ un diamètre d'un millimètre au plus.

On voit au centre un vieil ovule grisâtre déformé, qui paraît adhérer au point central d'où partent toutes les ramifications de la petite plante, dont les souches divergent dans toutes les directions. Déjà il y a un ovule de nouvelle formation et transparent.

Sur plusieurs autres plants, l'oïdium présente le même aspect.

Plusieurs plants ont l'ovule-semence, d'autres ne l'ont pas; soit que cet ovule ait disparu, soit que les séminules seuls aient suffi. Sur d'autres points, on trouve quelques ovules du semis, sans qu'il y ait végétation d'oïdium.

Le huitième jour, l'oïdium a déjà 0,002; les souches se sont ramifiées et étendues; les ovules multipliés sont toujours transparents.

Les jours suivants, les souches s'étendent et les ovules se multiplient en commençant par le centre, de sorte que les extrémités de ces souches sont toujours sans ovules.

Vers le quinzième jour, les premiers ovules formés au centre commencent à perdre une partie de leur transparence; à cette époque, l'oïdium ressemble à une petite forêt en miniature.

Au dix-huitième jour, quelques ovules commencent à tomber.

Les jours suivants, les ovules tombent au centre, tandis qu'ils se forment encore à la circonférence; de sorte que l'oïdium présente comme une zône centrale vide, où l'on ne voit plus que quelques ovules en retard et toutes les souches dégarnies, et une seconde zône d'ovules qui l'entoure et qui s'accroît à la circonférence au fur et à mesure qu'elle cède du terrain à l'intérieur : cela dure jusque vers le trentième jour. L'oïdium a acquis alors un diamètre d'environ 0,005, il cesse de s'accroître; les ovules continuent à mûrir et à tomber jusque vers le quarantième ou le quarante-cinquième jour, époque où l'on n'en voit plus ou presque plus.

Sur les points où plusieurs plants d'oïdium se

rencontrent, les souches sont plus nombreuses et s'entrecroisent en un réseau plus serré; cependant nous n'avons pas apprécié qu'il y eût plus d'ovules.

Les ovules sont très-nombreux sur les feuilles de plantain, très-nombreux aussi sur les grains de raisin, moins nombreux sur les feuilles de vigne, et bien moins encore sur les sarments. Il semble qu'ils trouvent un sol mieux approprié dans les feuilles épaisses du plantain ou dans la peau du raisin, que dans la feuille plus mince ou l'écorce plus sèche de la vigne.

Sur la peau saine on voit :

1° Un velouté présentant de nombreuses aspérités qui retiennent les ovules et leur permettent de déposer leurs semences;

2° Des stomates donnant accès à l'air, au moyen de tubes ramifiés qui vont entretenir la vie dans la plante;

3° D'autres vaisseaux portant la sève;

4° Des amas de matière ou fécule verte produite par l'action de l'air et de la lumière sur la plante.

Lorsque le raisin est malade, plusieurs de ses organes sont modifiés; il présente des taches brunes plus ou moins nombreuses et étendues; ces taches pénètrent dans toute l'épaisseur du derme. Il n'y a plus de stomates, ou, s'il en reste quelques-unes, elles sont déformées, très-agrandies; la fécule verte fait place à une matière brune.

Les taches brunes débutent quand les souches sont déjà formées; avant que celles-ci n'aient produit des ovules, certains points de fécule verte se foncent et deviennent d'un vert livide, les stomates

sont encore conservées, les lignes des vaisseaux deviennent très-visibles. Plus tard, vers l'époque où apparaissent quelques ovules, ces taches se foncent souvent; on voit au centre une zône plus brune qui entoure soit un trou, soit une racine qui, partant de la souche, va se perdre dans la peau du raisin. Ce trou n'est autre chose qu'une stomate élargie par le passage de la racine de l'oïdium.

On distingue les vaisseaux à leur coloration brune, plus foncée, et qui se prolonge en diminuant de teinte, jusque dans la fécule verte qui est peu ou point altérée; ils paraissent morts ou tout au moins incapables de remplir leurs fonctions.

Là où les taches brunes n'existent pas, la coloration verte est conservée; mais elle est rendue plus sombre par les ramifications brunes des vaisseaux. Les stomates existent, mais la plus grande partie est déformée et sans régularité.

Quand la maladie n'est pas ancienne, les vaisseaux sont moins bruns qu'ils ne le sont plus tard; leur teinte paraît se foncer graduellement, la peau se durcit, elle perd son élasticité, et, lors de l'afflux du liquide qui se fait à l'époque de la maturité, elle se fend. La rupture se fait instantanément dans toute son étendue, puis le raisin se dessèche ou pourrit.

Quelle est l'action physiologique de l'Oïdium?

Lorsqu'un cep a été atteint à un haut degré, sa végétation se ralentit, les extrémités de ses branches se nourrissent moins, ne s'aoûtent pas, il perd de sa

vigueur, la maturité du raisin est retardée, les grains restent petits. Cependant, des treilles, très-malades deux années de suite, ont parfaitement végété cette année, quoique rien n'ait été employé pour les guérir.

Certaines treilles présentent la maladie sur toute une moitié; l'autre moitié donne du raisin comme si la treille n'était pas malade.

Au milieu d'un raisin fortement atteint par le mal, un ou plusieurs grains marchent comme si tout le reste n'était pas malade.

Souvent le pédoncule d'un grain est très-malade et le grain n'est pas souffrant.

Quelques grains, portant sur un point de leur surface l'oïdium, mûrissent sur les autres points comme s'ils n'étaient pas malades; seulement il reste une légère dépression là où l'oïdium s'est attaché.

De ces faits il faut conclure que le mal, à la différence d'un toxique ou d'un virus, agit d'une manière locale; que cependant, lorsqu'il existe à un haut degré, la multiplicité infinie d'actions locales a une influence sur tout le cep, influence qui se borne à la durée de l'oïdium et qui cesse quand l'oïdium a disparu.

Nous avons vu que l'action de la peau était très-influencée; que celle des stomates, des trachées et de la matière verte, envahies par l'oïdium, était anéantie sur beaucoup de points, pervertie ou diminuée sur d'autres.

Cet effet nous explique l'allanguissement de la plante, allanguissement qui se fait particulièrement ressentir sur les points attaqués. Car la plante tire

de l'air la plus grande partie de sa nourriture, c'est-à-dire l'acide carbonique et la matière azotée qu'elle trouve dans l'atmosphère.

De là le retard dans sa végétation, lorsque l'action de la plupart de ses organes respiratoires est paralysée ou détruite; mais cet allanguissement cesse lorsque, l'année suivante, la plante pousse de nouveaux organes bien portants.

Circonstances nuisibles ou favorables au développement de l'Oïdium.

Il est presque inutile de chercher pour une affection locale un préservatif agissant à la manière du vaccin; cependant il est des circonstances qui favorisent ou empêchent la maladie de se développer.

Dans l'observation de ces circonstances, nous puiserons des moyens utiles.

Les ceps les plus vigoureux, comme les plus faibles, peuvent être également atteints de la maladie.

Ceux qui sont jeunes, dans un terrain neuf, sont attaqués aussitôt que les vignes vieilles; l'oïdium se forme d'abord sur les endroits peu exposés au frottement, entre les grains, surtout à leur partie supérieure, sur les grains petits, avortés et mal venants.

Toutes nos observations nous ont démontré qu'une des causes les plus puissantes du développement de la maladie est le velouté du raisin, par les nombreuses aspérités qu'il présente et qui retiennent les séminules qui sont transportés par les vents. Jamais nous n'avons vu les grains, qui accidentelle-

ment avaient perdu leur velouté, être attaqués de l'oïdium. Il vient plutôt sur le raisin blanc et sur les treilles ; il attaque moins le raisin qui est lavé par la pluie et exposé à tous les vents.

Action de quelques réactifs sur l'Oïdium.

L'eau ne dissout pas les ovules; elle ne paraît les mouiller qu'avec le temps. Ils surnagent, souvent ils adhèrent entre eux, comme des grains de chapelet.

L'alcali volatil très-étendu d'eau colore légèrement en brun les ovules; plus concentré, il les brunit davantage. Les ovules se rident, quelques-uns s'ouvrent ; les granules intérieurs deviennent plus visibles. Dans une expérience que nous avons faite, nous avons remarqué qu'un de ceux qui étaient ouverts laissait sortir ces granules par l'ouverture où ces derniers paraissaient retenus par des filets d'une extrême ténuité.

Soumis à l'action du sulfure de chaux concentré, les ovules blanchissent.

L'alcool ne les brunit ni ne les dissout pas, mais paraît les jaunir.

Les sulfates de fer et de cuivre les brunissent très légèrement.

Aucune des nombreuses expériences que nous avons faites, soit avec le secours de l'eau, soit sans eau, pour découvrir des mouvements spontanés, n'a été couronnée de succès ; d'où nous concluons que ces corps appartiennent au règne végétal.

15 juin 1853. — Deux treilles ont déjà été malades l'an dernier; l'un de nous les croit malades de l'oïdium, mais elles ne présentent ni souches, ni ovules. Les raisins ne sont pas encore fleuris, ils ont une teinte de vert foncé désagréable à l'œil; nous les brossons avec de l'eau contenant du sulfate de zinc. Le 8 octobre, la moitié des grains a prospéré médiocrement; l'autre moitié s'est fendue en deux ou trois parties et laisse les pépins exposés à l'air. Ces grains ont une peau grise et rugueuse; cette teinte diffère de la teinte brune causée par l'oïdium.

8 juillet. — Une autre treille très-malade de l'oïdium est arrosée complètement de sulfure de chaux. (Cinq autres treilles, qui avaient été très-malades l'an dernier, ne présentent aucune trace de la maladie et végètent très-vigoureusement, quoique rien n'ait été fait dans le but de les guérir.)

15 juillet. — Les aspersions au sulfure de chaux n'ont rien produit; elles sont recommencées au sulfate de fer.

25 juillet. — La maladie fait toujours des progrès; aspersions au sulfate de zinc.

1er août. — Nouvelles aspersions au sulfure de chaux plus concentré et au chlorure sodique ou sel marin.

14 août. — Les aspersions ne paraissent avoir eu qu'un résultat médiocre, en comparant les raisins aspergés avec d'autres qui ne l'ont pas été. Cependant ces aspersions avaient été faites avec soin et de manière à mouiller tout le raisin.

Le même jour, les raisins sont baignés dans du sulfure de chaux et essuyés avec une éponge, moins

un seul malade qui est seulement baigné sans être essuyé.

25 août. — Les raisins essuyés ne présentent plus d'oïdium là où l'éponge a passé et où il n'y a plus de velouté; mais le mal n'a pas disparu là où l'éponge n'a pas touché; le raisin qui avait été seulement baigné est bien plus malade que le 14 août.

Le même jour, deux treilles, qui avaient été malades l'année précédente, sont attaquées.

Les raisins sont exactement brossés, de manière à enlever l'oïdium et le velouté (une minute suffit pour en brosser cinq).

1er septembre. — L'oïdium n'a pas reparu sur les raisins brossés.

16 septembre. — Les raisins brossés mûrissent, sont beaux et, à part un peu de pointillé brun et le défaut de velouté, ils gardent peu de trace de la maladie.

20 septembre. — Nous avons falloté plusieurs raisins très-malades (on peut en falloter six par minute).

Le même jour, nous avons brossé six raisins aussi malades avec une eau rendue légèrement alcaline par l'ammoniaque, et d'autres avec de l'eau pure.

8 octobre. — Malgré le mauvais temps qu'il a fait depuis cette opération, les raisins brossés avec une eau alcaline présentent un avantage marqué sur ceux qui ont été brossés à l'eau pure, lesquels eux-mêmes présentent un résultat moins mauvais que ceux qui ont été seulement fallottés.

Traitement.

L'observation que nous avons faite : 1° que le velouté agit en retenant les ovules qui renferment le germe de l'oïdium ; 2° que ce dernier ne se trouve jamais où un frottement quelconque a détruit le velouté, nous fait croire que la destruction du velouté est un moyen à peu près assuré de préserver le raisin.

L'expérience que nous avons faite, le 25 août, de brosser les raisins malades, et celle, faite partiellement, de les essuyer, de plus le résultat des observations microscopiques nous ont convaincus que le moyen le plus efficace est l'emploi d'une brosse douce et à longues soies, qui, en détruisant les souches, les tigelles, les ovules, enlève encore le velouté qui favorise la contagion.

Nous avons vu les trachées perdre leur action, la fécule verte se transformer en matière brune, les vaisseaux aérifères périr ou cesser leurs fonctions, enfin tout le cep languir sous l'influence de cette maladie portée à un haut point : il est donc utile de réparer promptement ces effets désastreux.

L'ammoniaque est le réparateur le plus approprié, il stimule par son azote la partie verte des végétaux. Si la vigne reverdit et végète, elle se créera de nouveaux organes respiratoires et cessera de languir.

Nous sommes assurés que la brosse, trempée dans une eau légèrement ammoniacale, est le meilleur

moyen de traitement à employer soit comme *préservatif*, soit comme *curatif*, soit comme *réparateur*.

Byssus de l'Oïdium.

Au commencement du mois de décembre 1853, en continuant nos recherches sur l'oïdium, afin de nous rendre compte de ce que devenaient ses débris pendant cette saison, nous avons vu des points où l'oïdium était bien reconnaissable à ses débris de souches et d'ovules déformés; sur d'autres points, où cependant il devait se trouver, il était remplacé par une petite moisissure, que nous pensons être du genre *byssus*. Ce byssus siégeait sur les taches d'oïdium, principalement sur celles qui n'avaient été ni essuyées ni brossées. Dans ce dernier cas, il était rare et n'existait qu'en petite quantité. Il paraît plus délié que l'oïdium; il ne semble pas acquérir une hauteur qui dépasse 0,0002; il est d'une couleur noire; il existe en bien plus grande abondance sur les points où l'oïdium était le plus épais.

Sa teinte noire contribue beaucoup à augmenter la teinte livide des sarments oïdiés.

Depuis les fortes gelées de décembre, ce byssus a presque complètement disparu; aussi la couleur livide du sarment a-t-elle beaucoup diminué d'intensité.

Ce byssus est-il un moyen que la nature emploie pour refréner le trop grand développement de l'oïdium ou même le détruire entièrement? Irait-il atteindre les ovules répandus en si grande profu-

sion sur les objets environnants? Serait-ce la cause encore inconnue qui aurait guéri les vignes malades qui spontanément ont cessé de l'être? En rappelant nos souvenirs, les deux treilles, que nous avons notées comme ayant été très-malades en 1851 et 1852, et qui ne présentaient point de maladie au commencement de 1853, avaient, pendant l'hiver de 1852 à 1853, une teinte noire très-prononcée.

Dans les premiers jours d'avril 1854, nous avons trouvé, sur des parties de sarment conservées par la taille, des ovules entiers d'oïdium qui avaient résisté à l'hiver; nous n'en avons point trouvé autour des bourgeons déjà développés.

Conclusions.

Les résultats de nos observations sont que l'oïdium est un végétal parasite; qu'il n'est point produit par un insecte quelconque : il vient de séminules renfermés dans des ovules. Ceux-ci sont supportés par des tigelles qui partent de souches rampantes; ces souches envoient de place en place des radicelles qui les attachent à la peau, obstruent les trachées, empêchent leurs fonctions, les font périr et, avec elles, la fécule ou substance verte où ces trachées se rendent; ce qui rend la peau plus cassante, moins élastique, la fait fendre, allanguit le cep, retarde ou empêche la maturité, en privant la plante d'une partie de sa nourriture aériforme.

Nous ne reconnaissons l'oïdium que lorsque nous

voyons des souches et des ovules : il faut les unes et les autres pour le caractériser.

Le moyen le plus utile pour en débarrasser le cep et pour prévenir le mal, est : 1° le brossage qui détache les souches, les tigelles et les ovules, enlève le velouté qui en favorise singulièrement la reproduction; 2° l'ammoniaque, qui, par son action favorable sur la partie verte du cep, agit à la manière d'un consommé qu'on donne à l'estomac débilité d'un malade.

La maladie étant toute locale, le cep, quand il est guéri, ne dégénère ni pour la qualité, ni pour la quantité du raisin. Cependant il faut, si on ne veut pas perdre la récolte, détruire l'oïdium aussitôt qu'il paraît, enlever le velouté, éloigner les circonstances qui favorisent le développement du dangereux parasite. Par ces moyens, dans les vignobles même les plus flagellés, on peut espérer que l'on fera encore du vin.

L'emploi de la brosse est moins difficile qu'il ne paraît au premier abord. Cette opération se fait alors que les grains ne sont pas très-serrés; la destruction même de quelques-uns de ces grains est d'une minime importance. Cette perte serait compensée par l'accroissement des grains qui se trouvent au second rang. Enfin nous disons, et c'est la plus importante de ces conclusions, qu'il est possible que l'oïdium disparaisse complètement sous la seule influence d'agents encore inconnus ou seulement entrevus, et que la vigne soit spontanément débarrassée de cette peste.

Quelques plantes, autres que la vigne, paraissent

susceptibles de nourrir l'oïdium; nous l'avons rencontré végétant sur les feuilles du potiron, sur celles du plantain, du bouillon blanc, du concombre et de la renoncule âcre; nous en avons trouvé aussi sur un bouton de rose.

OBSERVATIONS

SUR LES MOTS

ACCLIMATEMENT ET NATURALISATION

DES PLANTES,

PAR M. BALTET-PETIT,
Membre résidant.

Les plantes ne s'acclimatent pas, elles se naturalisent. S'acclimater, pour un végétal, c'est remplir dans un climat différent toutes les fonctions que lui a imposées la nature; c'est vivre et se reproduire spontanément et sans le secours de l'homme. Une plante est transportée d'un climat méridional dans un septentrional, et *vice versâ;* elle y vit comme les les indigènes : c'est que, malgré le changement apparent de localité, elle a retrouvé les circonstances atmosphériques qui lui sont essentielles; elle a donc changé de lieu sans changer de climat. Elle est *naturalisée,* parce qu'elle augmente la flore d'un pays auquel elle était ou paraissait être étrangère; mais elle n'est pas *acclimatée,* parce qu'elle y retrouve son climat.

La nature a donné aux plantes un degré déter-

miné de puissance, de dilatation et de contraction, dans lesquelles s'écoule leur existence. En deçà et au delà, il y a mortalité. Ainsi, supposons que, dans un climat donné, cette puissance soit représentée par les degrés de 1 à 10. Une plante qui lui appartient a donc sa limite de contraction à 1, et celle de dilatation à 10. En la transportant dans un autre climat, dont la puissance de contraction et de dilatation est représentée par 10 à 19, cette plante n'y pourra pas vivre, parce qu'elle n'y rencontre que le degré extrême de sa dilatation, et que l'influence climatérique ne pourrait opérer ses diverses modifications sans porter le trouble et la décomposition dans son organisation. Au contraire, cette même plante est transportée sous une zône où la puissance d'action dilatante et contractante est représentée par 3 à 12; elle y vivra moins à son aise cependant, parce qu'elle aura retrouvé huit conditions favorables sur les dix qui lui sont nécessaires.

C'est ainsi que les sapins répandus dans les contrées froides et tempérées de l'hémisphère nord ne peuvent vivre dans l'hémisphère méridional; le *Paulownia imperialis* du Japon, la *Spiræa prunifolia* de la Chine prospèrent dans nos cultures, en plein air, où ils se sont naturalisés, parce qu'ils y ont retrouvé leur climat; mais ils ne s'y sont pas acclimatés, parce qu'ils n'avaient pas à vivre sous une autre climature, et que, s'ils avaient dû en changer chez nous, il n'y aurait pas même naturalisation, mais mort inévitable.

Une preuve irrécusable de l'impossibilité de l'acclimatement est l'oranger, dont la culture chez nous remonte à 1333, et qui, malgré les semis et toutes

les ressources de l'art horticole, ne peut être abandonné sans abri à l'intempérie de nos hivers; la Provence peut être seule exceptée, en ne tenant pas compte des avaries qui ont eu lieu dans cette contrée dans des hivers très-rudes. L'olivier est dans le même cas, quoiqu'indigène à l'Europe, tandis que l'oranger nous vient des Indes et de la Chine.

Au surplus, on ne s'entend pas sur les mots acclimatement et naturalisation. L'acclimatement, selon les dictionnaires, serait l'action de faire vivre sous notre climat une plante qui lui serait totalement étrangère, mais moyennant la protection assidue de l'homme. Cela n'a aucun intérêt pour l'augmentation des richesses végétales de notre territoire. C'est une preuve du pouvoir de l'horticulture, qui entretient dans ses serres des plantes curieuses et qui n'ont d'autre utilité que le commerce auquel elles donnent lieu. La naturalisation est le seul point important, parce qu'elle nous dote souvent de végétaux très-utiles. Lorsqu'elle est possible, il suffit de risquer le végétal en pleine terre, et elle a lieu sans résistance; sinon, il faut y renoncer. Il y a toutefois des naturalisations incomplètes : ce sont celles qui succombent dans nos hivers un peu intenses.

Quant à la culture dans un département de nouveaux végétaux, ce n'est une naturalisation qu'autant qu'ils n'ont point encore été cultivés en France; autrement, c'est une simple introduction.

LE TRIGONOMÈTRE,

INSTRUMENT INVENTÉ PAR M. SAVY,

ET

RÉSOLUTION DES TRIANGLES OBLIQUANGLES.

Rapport

FAIT A LA SOCIÉTÉ, DANS SA SÉANCE DU 15 AVRIL 1858,

PAR M. GUSTAVE LE GRAND,
Membre résidant.

A l'une des dernières séances, M. le Président nous a renvoyé, pour que nous l'examinions, un mémoire sur un instrument appelé *trigonomètre,* et sur une méthode de résolution des triangles rectilignes obliquangles, par M. Savy, agent-voyer en chef de la Marne.

L'instrument dont il s'agit donne, directement et à vue, la tangente, le sinus, le sinus-verse, la sécante, la corde, et la flèche d'un arc. Une alidade, fixée d'un bout au centre d'un limbe ou plateau divisé, et faisant office de rayon, détermine par sa position les relatons que les lignes trigonométriques ont entre elles. Un vernier et des crins permettent

d'apprécier les résultats à une minute près pour les angles, et à un centième près pour les lignes.

Cet appareil, dont on trouve la figure dans le recueil des *Mémoires de la Société d'Agriculture de Châlons-sur-Marne*, année 1852, est fort bien conçu et fort simple. Son principal usage est de favoriser, en le rendant très-expéditif, le contrôle des calculs trigonométriques logarithmiques. Les personnes qui ne sont pas familiarisées avec l'emploi des tables, ni avec les formules algébriques, trouveront beaucoup d'avantages à se servir du trigonomètre, puisqu'elles substitueront, à l'aide de cet instrument, des opérations graphiques promptes et faciles à des calculs algébriques souvent compliqués.

En fait de calculs surtout, les méthodes expéditives ont toujours été fort recherchées. Néper s'est immortalisé par l'admirable découverte des logarithmes; l'invention de la règle à coulisse, dont l'usage est maintenant si répandu, a popularisé le nom de Gunter. M. Savy, lui aussi, n'est pas sans avoir des droits à la reconnaissance des hommes qui saisissent les occasions de gagner du temps. Sous ce rapport, son trigonomètre nous paraît préférable à la règle de Gunter, préférable encore à l'abaque imaginé, il y a peu d'années, par M. l'ingénieur Lalanne.

En résumé, la petite machine de M. Savy est fort ingénieuse; nous croyons qu'elle servirait utilement dans les bureaux d'ingénieurs, d'architectes et d'agents-voyers; nous pensons enfin que l'emploi devrait en être recommandé pour l'enseignement rapide et pratique de la trigonométrie dans les écoles industrielles.

Quant à la méthode de résolution des triangles mentionnée dans la même notice, nous n'avons qu'un mot à en dire. Elle consiste uniquement à transformer en deux triangles rectangles tout triangle obliquangle, en sorte que les formules à appliquer deviennent plus simples, les calculs plus prompts et plus faciles. Mais cette méthode n'est pas nouvelle; elle n'offre rien de particulier, rien qui mérite de fixer l'attention, et sans doute que l'auteur, qui s'en est occupé dans la seconde partie de sa notice, ne l'a fait que pour fournir matière aux applications de son instrument.

RAPPORT

SUR UNE

DÉCOUVERTE DE MONNAIES ANCIENNES

A MONTPOTHIER,

PAR

M. CAMUSAT DE VAUGOURDON,
Membre résidant.

Messieurs,

Dans une de vos dernières séances, vous avez bien voulu me charger de vous faire un rapport sur la notice qui vous a été adressée, le 7 août dernier, par M. Gérost, de Villenauxe, membre associé, au sujet d'une découverte de monnaies royales de France et de monnaies du Brabant, qui a eu lieu, en mai 1853, sur le territoire de la commune de Montpothier, canton de Villenauxe, et dans l'emplacement occupé autrefois par un prieuré sous le vocable de saint Claude.

La communication qui vous a été faite par M. Gé-

rost est due à l'initiative prise par notre honorable secrétaire, qui, informé de cette découverte, s'est empressé d'inviter notre collègue à recueillir sur les lieux tous les renseignements de nature à la faire apprécier.

Je ne pense pas qu'il soit utile de remettre sous vos yeux les détails historiques et topographiques concernant le prieuré de Saint-Claude, qui sont contenus dans la notice, et j'arrive sur-le-champ à la question que vous avez renvoyée à mon examen et qui consiste à déterminer le degré de mérite ou d'importance de cette découverte au point de vue de la science numismatique.

Toutes ces monnaies, au nombre de trois cents environ, non compris le chiffre de celles qui étaient éparses sur le terrain et qui ont passé dans diverses mains, étaient contenues dans un pot de terre que le propriétaire et le valet de charrue ont malheureusement brisé, avec l'imprévoyance ordinaire.

Elles appartiennent au moyen-âge et consistent généralement en monnaies de billon ou d'argent à bas titre, au nom de Philippe VI de Valois et de Jean II, son fils, et enfin, en quelques monnaies du même métal et ayant quelque rapport avec les premières, pour le type, mais qui appartiennent au Brabant. Ces pièces ont été frappées pendant la période comprise entre les années 1328 à 1364.

M. Gérost a joint à son travail le dessin ou la figure de trois de ces pièces :

Le numéro 1 est un gros tournois de Jean II, dont je crois devoir rétablir ici la description, celle que donne votre correspondant, renfermant quel-

ques erreurs, ainsi qu'on peut s'en convaincre en la comparant à l'empreinte :

1° ✝ IOhANNES & REX. Croix patée, cantonnée de points; 2° BNDICTV ⁝ SIT ⁝ NOME ⁝ DNI ⁝ DEI ⁝ IhV ⁝ XRI.; les légendes sont entre deux grènetis. Revers : TVRONVS · CIVIS. (le T pointé); dans le champ, Châtel *à la croix*, tours fleurdelisées, bordure à douze lys.

Le numéro 2 est un *grand blanc* à la couronne du même roi :

1° IOhANNES. REX., croix cantonnée de deux fleurons; 2° BNDICTV : SIT : etc., légendes entre deux grènetis. Revers dans le champ : FRANC (*Francorum*) en une seule ligne; au-dessus et au-dessous, une couronne accostée de deux lys; bordure à douze lys.

Le numéro 3 est un gros *au lion* de Jean III, duc de Brabant.

Ces trois pièces sont malheureusement les seules dont M. Gérost ait pu obtenir la communication; ce qui est très-regrettable. En effet, il conclut de l'examen rapide des pièces qu'on lui a montrées, *avant le partage,* que toutes étaient aux mêmes types; cependant il a reconnu qu'elles étaient de deux modules différents; le plus grand nombre offrait un diamètre de 20 millimètres, les autres en avaient 25. Cette différence donne lieu de croire que la découverte de Montpothier contenait un certain nombre de *Blancs,* dont les types, très-variés en général, donnent à ce genre de pièces une valeur numismatique bien plus grande que celle des tournois, malgré l'infériorité du métal des premiers.

Le gros tournois, monnaie d'argent dont la fabrication est due à saint Louis, et qui reçut cette dénomination parce qu'elle était la plus grosse monnaie

d'argent qui existât alors en France, et qu'elle fût frappée à Tours, était à onze deniers 12 grains d'argent fin et valait, à l'époque de son émission, 12 deniers tournois.

En 1318, Philippe de Valois manquant de matière, pour faire des gros tournois d'argent fin, et voulant d'ailleurs affaiblir la monnaie, en diminua le titre de telle sorte qu'il fit faire des gros tournois d'argent appelés aussi *blancs*, qui n'étaient qu'à 6 deniers de loi, et auxquels il donna cependant la valeur de 15 deniers tournois.

En 1350 et 1351, Jean II fit fabriquer des gros tournois ou blancs, qui n'avaient plus que 4 deniers de loi, et qui avaient cours pour huit deniers tournois. Enfin, en 1354, il fit faire les blancs à la couronne, qui valurent 5 deniers, et, depuis cette époque, ces espèces de bas billon furent appelées simplement blancs. C'est la principale monnaie qui ait été frappée sous ce roi.

C'est à cette circonstance qu'on doit attribuer la grande variété des types qu'on rencontre dans les blancs et dont quelques-uns devenus rares ont, au point de vue de la science, une valeur bien plus considérable que celle des vraies tournois. Je citerai, par exemple, les blancs à la couronne, au lys épanoui, au champ semé de lys, et enfin à l'étoile ou molette, le plus rare de tous.

La fabrication des blancs fut continuée jusque sous le règne de François Ier, époque où ils avaient cours pour 12 deniers. Ils furent alors remplacés par une autre monnaie de billon de même valeur, qu'on appela douzain.

En insistant aussi longtemps sur ce sujet, j'ai eu

pour but d'appeler de nouveau votre sérieuse attention sur l'insuffisance des renseignements qui vous parviennent à l'occasion des fréquentes découvertes qui ont lieu chaque année dans notre département et qui demeurent ainsi sans profit pour la science et pour les collections de votre Musée.

Le seul moyen de mettre un terme à ces pertes regrettables serait d'obtenir de M. le Préfet de l'Aube la réalisation du vœu exprimé par le Congrès Archéologique, dans la session tenue à Troyes, au mois de juin dernier.

J'ai donc l'honneur de vous proposer de solliciter de la bienveillance de notre premier magistrat une circulaire spéciale invitant MM. les Maires, Desservants et Instituteurs à informer la Société Académique de l'Aube de toutes les découvertes qui auraient lieu à l'avenir, et à user de leur influence sur les auteurs de ces découvertes, pour les déterminer à vous en communiquer les résultats. Cette mesure serait aussi très-avantageuse pour ces derniers, qui, privés des connaissances nécessaires et sans moyen d'appréciation, livrent souvent à l'ignorance ou à la cupidité la plus grande partie des objets dont le hasard les a rendus possesseurs.

Je pense aussi, Messieurs, qu'il y a lieu de remercier M. Gérost de la notice qu'il vous a adressée, et qu'il eût rendue plus complète, s'il eût rencontré plus de bonne volonté de la part des auteurs de la découverte de Montpothier.

16 décembre 1853.

CIRCULAIRE DE M. LE PRÉFET DE L'AUBE,

Relative aux découvertes d'objets d'art et d'antiquité.

Le vœu rappelé dans le rapport précédent, et déjà exprimé par les Membres du Congrès Archéologique de Troyes, a été accueilli avec empressement par M. le Préfet de l'Aube, Président d'honneur de la Société Académique du département, qui a bien voulu adresser à ses administrés, dans le n° 5 du *Recueil des Actes administratifs,* la circulaire suivante :

Troyes, le 13 février 1854.

A Messieurs les Sous-Préfets et Maires du département.

Messieurs,

Il arrive assez fréquemment que des objets d'art ou d'antiquité découverts dans le département sont ou dispersés, ou détruits, ou vendus à vil prix, par suite de l'ignorance ou de la cupidité mal entendue des personnes qui les ont trouvés.

Cependant, la conservation de ces objets et la constatation des circonstances dans lesquelles les découvertes ont lieu importent souvent à l'histoire locale et au progrès de la science archéologique.

Je viens, en conséquence, Messieurs, vous prier d'user à l'avenir de toute vôtre influence pour déterminer les auteurs des découvertes dont il s'agit à en communiquer, sans retard, les résultats, soit à la Préfecture, soit à la *Société d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres* du département, établie à Troyes.

Je vous invite à faire part de cette circulaire à MM. les Curés et aux Instituteurs, dont le concours ne saurait être douteux, et à les engager à signaler à la *Société d'Agriculture* tous les faits qui parviendront à leur connaissance, et qui seront de nature à intéresser les sciences, les arts ou l'archéologie.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet de l'Aube,

Bélurgey de Grandville.

QUELQUES MOTS

SUR UN OUVRAGE INTITULÉ :

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DE TROYES,

PAR M. EMILE SOCARD,
Bibliothécaire-adjoint de la ville de Troyes.

Lorsqu'en 1744, parut à Troyes, sous la fausse rubrique de *Liége, chez G. Barnabé*, un recueil de pièces intitulé : *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions, Belles-Lettres, Beaux-Arts, etc., nouvellement établie à Troyes, en Champagne*, chacun se fit cette question : Quel est donc l'auteur de ces prétendus *Mémoires*, où le burlesque est traité d'une façon sérieuse, où l'érudition le dispute à l'esprit ?

Alors vivait à Troyes un homme spirituel s'il en fut, un homme d'une verve originale, digne émule des Scaliger et des Mathanasius, un homme, enfin, qui personnifiait en lui, à son époque et dans sa cité, le génie de la plaisanterie et de la satire. Paraissait-il une facétie piquante? C'était, disait-on, Grosley qui en était l'auteur. Quelques mesures administratives

étaient-elles censurées avec assaisonnement de sel attique? Tout le monde nommait encore Grosley. Avait-on tourné en ridicule, dans quelque écrit, certains usages, certains travers propres aux Troyens? C'était toujours Grosley que l'on mettait en avant. Il n'est donc pas étonnant qu'à l'apparition des *Mémoires*, Grosley en fût aussitôt proclamé l'auteur.

Il y a donc un siècle et plus que cette erreur littéraire circule et s'accrédite. Aujourd'hui encore, même parmi les personnes instruites, si l'on parle des *Mémoires*, on les attribue sans restriction à Grosley; c'est à peine si l'on ajoute avec les notices biographiques, *qu'il les composa en société avec David et Lefèvre*. Il est temps enfin de rendre à chacun ce qui lui appartient; Grosley est assez riche de son propre fonds, pour n'avoir pas besoin des dépouilles d'autrui. Faisons donc acte de justice en reconnaissant pour auteur des *Mémoires* André Lefèvre, avocat à Troyes, ou, du moins, changeons la formule des biographies en disant que Lefèvre les composa en société avec Grosley et David. Nous verrons plus loin l'histoire détaillée de la composition des *Mémoires* dans une *Lettre* de Lefèvre, que nous publions.

Peut-être nous dira-t-on que le nom de Lefèvre est un nom inconnu dans le monde littéraire; qu'il n'y brille même pas au second rang; ce qui assurément n'aurait pas lieu, s'il était vraiment l'auteur des *Mémoires*. A cette objection, forte en apparence, nous répondrons : c'est vrai; mais n'arrive-t-il pas tous les jours qu'un grand nom en éclipse un autre qui brillerait d'un éclat aussi vif, s'il planait dans une autre sphère. Combien de talents dans notre siècle même

ne se sont produits que sous le nom d'un autre? N'avons-nous pas vu naguère un charmant ouvrage intitulé : *La Seine et ses bords*, paraître sous le nom du célèbre Charles Nodier, tandis qu'il a pour auteur M. Borel d'Hauterive. Nous pourrions citer à l'infini des exemples semblables pour prouver la fausse paternité de certains ouvrages. Disons donc, en parlant des *Mémoires*, que Grosley a bien voulu en être le parrain, selon une spirituelle expression.

Voici maintenant une courte notice biographique sur l'auteur des *Mémoires*.

Lefèvre (André) naquit à Troyes, en 1717, de Pierre Lefèvre, procureur au bailliage de cette ville. A la mort de ce dernier, Grosley, dans ses *Ephémérides troyennes* de l'année 1762, paya un tribut d'éloges au magistrat intègre et éclairé, en sa double qualité de parent et d'ami. André Lefèvre, après avoir fait ses classes au collége de Troyes, partit pour Paris étudier la jurisprudence, et se fit recevoir avocat. Alors, il revint à Troyes où il partagea son temps entre l'exercice de ses fonctions et l'étude de la poésie. Mais les Muses ne lui accordèrent point leur sourire, et il ne réussit pas plus dans le genre poétique que dans la carrière du barreau, de sorte que, possesseur d'une très-modeste fortune, il soutenait difficilement dans la société le rang qu'il était appelé à y tenir.

Ce fut à cette époque, 1743, qu'il composa les fameux *Mémoires de l'Académie de Troyes*, de concert avec Grosley, son cousin, et David, fils du directeur des Aides de Châlons. Ensuite, il se rendit à Paris, où il fit l'éducation de quelques fils de famille. L'emploi de précepteur lui convenait parfaitement;

il avait toute l'aptitude et toutes les qualités nécessaires pour le remplir dignement : « Il s'est peint » lui-même, à son insu, dit Grosley, dans l'article » *Gouverneur* qu'il a fourni à l'*Encyclopédie.* » Les dernières années de sa vie furent avancées par la maladie et les infirmités. Il mourut à Paris, le 25 février 1768. Il était neveu, à la mode de Bretagne, du fameux Houdart de Lamotte, quoi qu'en dise la *Biographie universelle.* Seulement, il est vrai de dire avec elle que ce ne fut pas notre André Lefèvre qui se rendit près de son oncle, devenu aveugle, mais un autre neveu, qui portait aussi le nom de Lefèvre.

On a de Lefèvre d'abord les *Mémoires* dont nous venons de parler et qui ne sont autre chose qu'une plaisanterie, une composition ingénieuse, dans laquelle il fut aidé par Grosley, qui lui fournit quelques notes, ainsi que nous le verrons. Plus tard, les Pères de l'Oratoire de Troyes, se trouvant attaqués dans une brochure dont M. Trasse, ancien curé de Romilly, était l'auteur, se virent complètement vengés par un écrit de M. Lefèvre, intitulé : *Lettre à M***, pour servir de réponse à ses observations*. Cette lettre fut digne des *Mémoires;* c'est du reste Grosley qui en témoigne dans ses *Mémoires sur les Troyens célèbres*, art. Grozelier, p. 425, des *OEuvres inédites* : « Les plumes, dit-il, avec lesquelles nous avions » écrit les *Mémoires de l'Académie de Troyes*, étaient » encore taillées; nous vînmes, avec ces plumes, au » secours des bons Pères. » Ici se présente une difficulté : c'est l'emploi du pluriel dans cette phrase, lorsqu'il n'y a qu'un auteur. Cette difficulté, à laquelle nous avons déjà répondu indirectement en parlant des *Mémoires* attribués à Grosley, sera entiè-

rement résolue, lorsqu'on aura lu la troisième production de Lefèvre, à savoir la *Lettre sur les Mémoires de l'Académie de Troyes*, Amsterdam, 1755 (1765). In-12 de 19 pages. Cette lettre, remarquable sous le double point de vue du style et de la force, mérite d'être ici reproduite en entier. On y voit une noble fierté blessée qui revendique ses droits en termes choisis, pleins de dignité, mais en même temps énergiques et vigoureux. Elle est excessivement rare, n'ayant été tirée qu'à douze exemplaires, si l'on en croit l'abbé Goujet. La bibliothèque publique de la ville de Troyes en possède un magnifique exemplaire provenant du riche cabinet de Charles Nodier. Voici la copie textuelle de cette fameuse lettre :

« Vous me demandez, Monsieur, qui est le véri» table auteur des *Mémoires de l'Académie de Troyes;* » je ne crois pas pouvoir satisfaire mieux à votre » question, qu'en vous donnant l'histoire détaillée » de cette plaisanterie.

» Je demeurois à Troyes en 1742; quelques hon» nêtes-gens de la ville convinrent de s'assembler » certains jours de la semaine chez M. Tillet, l'un » d'eux, alors Directeur de la Monnoye de Troyes, » aujourd'hui membre de l'Académie des Sciences » de Paris. Ils étoient cinq; on me proposa d'être le » sixiéme, et j'acceptai; un septiéme se présenta qui » fut admis. On résolut, je ne sçais sous quel pré» texte, que la Société seroit bornée au nombre mys» térieux de sept.

» Le premier projet avoit été que nous nous occu» passions à quelque chose d'utile. La plupart ne » furent pas de cet avis. Ils aimoient les nouvelles;

» les jours de Gazette furent choisis pour nos jours
» d'assemblée; les Chroniques hebdomadaires de-
» vinrent la matière de nos lectures et l'objet de nos
» réflexions; on admit seulement, en faveur du petit
» nombre, le Mercure et les Feuilles de l'abbé des Fon-
» taines comme lecture sçavante. Un silence religieux
» nous fut imposé sur les mystères de la Société.

» Jusques-là, il y avoit un peu de ridicule, mais
» la teinte en étoit légère. Quelques-uns de nous ne
» tardèrent pas à y ajouter ce qui y manquoit. Ils
» s'aviserent de donner à nos assemblées un air
» d'importance, qu'elles étoient loin de mériter, et
» de décorer la société du titre d'Académie. Malgré
» notre discrétion, nos occupations avoient percé :
» on nous fit justice; on se mocqua de nous.

» A-peu-près vers ce temps-là, il parut dans les
» Feuilles de l'abbé des Fontaines une lettre, supposée
» écrite *par un membre de la Société littéraire de Troyes*
» *en Champagne*. Cette lettre ne contenoit rien de
» merveilleux, mais rien non plus d'offensant, et à
» tout prendre, elle nous faisoit honneur. Cepen-
» dant quelques-uns des membres de la *société* pré-
» tendue *littéraire* s'en trouverent blessés, me l'im-
» puterent, et m'en parlerent avec moins de modé-
» ration qu'il ne convenoit. Je me contentai de leur
» répondre que la lettre n'étoit pas de moi; qu'elle
» venoit certainement de quelqu'un qui n'étoit pas
» dans notre secret, sans quoi il étoit probable qu'on
» nous eût moins ménagés.

» Monsieur Grosley, mon compatriote, mon parent
» et mon ami, n'avoit pas été des derniers à s'égayer
» à nos dépens. (Il m'a dit plusieurs années après,
» que la lettre étoit de lui.) Il me sollicita alors fort

» vivement de me mettre du parti des rieurs, et de » me dédommager au moins par-là de la mauvaise » humeur de la prétendue Académie et du ridicule » qu'elle me faisoit partager. M. David, un autre » de mes amis, se joignit à ses instances. Je ré- » sistai.

» Au mois de mars 1743, vint revoir sa patrie un » de nos anciens Concitoyens, qui en étoit absent de- » puis plusieurs années. Il étoit médiocrement let- » tré, mais il avoit fait un Livre, et il aspiroit à une » place dans l'Académie des Belles-Lettres. Il se » montra dans la ville avec sa supériorité qu'un Ecri- » vain de la Capitale doit avoir sur les amateurs » Provinciaux. La Société voulut se l'aggréger, et » jour fut pris pour lui donner à souper ; car c'étoit » chez nous la cérémonie de l'initiation.

» Ce jour-là MM. Grosley et David recommence- » rent leurs persécutions. Voyant que je m'y refu- » sois, ils se mirent à composer à frais communs un » discours sous le nom du Récipiendaire, avec une » réponse du Directeur de l'Académie. La gaîté me » gagna. Je me mis sur le bout d'une autre table à » composer en mon particulier les deux mêmes Dis- » cours. Tous les quatre furent copiés et répandus » dans la soirée. Ils ne valoient rien, et quoique je » les aye refondus depuis, tels qu'ils sont à la tête » des *Mémoires*, ils ne valent pas grand'chose encore. » Cependant les dispositions où étoit le public en » faveur de l'Académie les firent bien recevoir.

» Animé par ce succès, M. Grosley me proposa de » faire disserter nos Académiciens sur *la Rue du* » *Bois*. Au premier coup-d'œil ce sujet me déplût. Il » insista, et quelques jours après, il m'apporta un

» quarré de papier, écrit des deux côtés, contenant
» la description de l'usage pratiqué dans la rue du
» Bois, avec quelques passages qui y étoient relatifs,
» tirés tant des Auteurs anciens, que des voyageurs
» modernes. Il me laissa son papier, et ce sujet me
» revenant dans l'esprit, il me sembla que malgré
» ce qu'il y avoit de bas et de dégoutant, j'en pour-
» rois tirer parti. Je dressai le plan d'une disserta-
» tion dans les formes, et je le montrai à M. Grosley,
» qui me dit que je n'y pensois pas, et que je ne
» pourrois jamais tenir tout ce que j'y promettois.
» Je lui répondis que je ne l'avois pas promis sans
» sçavoir comment l'exécuter. En effet à son grand
» étonnement, je fis la Dissertation telle qu'elle est.
» J'y employai du Mémoire qu'il m'avoit remis la
» première phrase, la description de l'usage prati-
» qué dans la rue du Bois, dont j'ennoblis un peu
» le style, et quelques autorités qui revenoient au
» sujet. Il n'a nulle part à tout le reste.

» Il avoit été question de disserter sur les
» *Ecreignes*. M. Grosley, qui étoit toujours mon
» esprit tentateur, m'apporta un Mémoire beau-
» coup plus long que le précédent, contenant la
» note de diverses assemblées chez les anciens et
» chez les modernes qu'on pouvoit ramener à ce
» sujet; mais le tout sans ordre, sans style, sans plai-
» santeries, qui pussent du moins se soutenir sur le
» papier. J'arrangeai mes idées, je divisai ma Dis-
» sertation en quatre sections, je l'écrivis, et de
» même que dans la précédente, j'y employai la pre-
» miere phrase du mémoire de M. Grosley, et celles
» des citations qui me convenoient, dont je disper-
» sai une partie dans la troisiéme Section, rejettant

» le reste dans une grande note que depuis j'ai sup-
» primée.

» Il nous restoit un troisiéme sujet de dissertation » que nous étions convenus de traiter. C'étoit le » Proverbe des 99 moutons et du Champenois. » Mon ami, M. David qui se piquoit peu d'éru- » dition, et qui avoit eu la complaisance de faire » les copies que nous avions répandues des pré- » cédentes Dissertations, voulut servir à quelque » chose de mieux. Il tira des *Pierii Valerii Hierogly-* » *phica* tous les passages qui y sont cités sur les mou- » tons. Il arrangea cela de son mieux, et en fit une » espéce de Mémoire qui n'étoit pas piquant. L'Au- » teur cependant étoit homme d'esprit. Mais pour » rendre intéressante une plaisanterie de ce genre, il » falloit, ainsi que dans les autres, y relever la peti- » tesse du sujet par la dignité du ton, il y falloit un » ensemble, un dessein général, et que chaque ob- » jet, placé dans un point de vûe singulier, put faire » contraste avec les idées communes. Voilà ce qui » manquoit à son Mémoire. Il me l'abandonna. Je » fis un nouveau canevas; et, aux citations près que » je fis entrer en bloc dans la premiere partie, je ne » trouvai pas dans son écrit une idée qui pût me » convenir.

» Je regardois ces diverses bagatelles comme mon » ouvrage, et M. Grosley, malgré la part qu'il avoit, » ne m'en désavouoit pas. Je les rassemblai en » 1744. J'y joignis un Discours d'anniversaire, que » depuis j'ai supprimé, parce qu'il n'étoit bon que » pour la Province; et je fis imprimer le tout en un » petit volume *in*-8°, à Troyes où je demeurois en- » core.

» Le Recueil parvint à la Capitale et eut un succès » supérieur à son mérite. Presque toute l'édition » fut enlevée en moins de quinze jours. Je l'avois » faite à mes dépens, et j'avois lieu d'espérer d'en » retirer mes frais. Je n'eus pas cet avantage. Un » homme de Lettres qui s'étoit chargé du débit, et » qui devoit m'en rendre compte, ayant eu besoin » d'argent, se servit du mien.

» A cette occasion, M. Grosley me procura par » Lettres la connoissance de M. l'Abbé Goujet. Sous » ses auspices, j'écrivis (en qualité d'Auteur) au » docte Chanoine pour le prier de voir mon homme » qui demeuroit dans son voisinage. Celui-ci étoit at- » taqué d'une maladie de langueur, dont il mourut. » Tout ce que M. l'Abbé Goujet put en tirer, ce fut un » aveu qu'il lui fit, à l'article de la mort, qu'il avoit » mangé mon argent et qu'il m'en demandoit pardon.

» Je lui ai pardonné de bon cœur, mais il me mit » alors dans un assez grand embarras. L'Imprimeur » que je n'avois pas payé en totalité, me pressoit. » M. Grosley me prêta 250 liv. pour achever de » m'acquiter.

» Il partoit alors pour l'armée d'Italie, où il alloit » remplir un emploi à la caisse des équipages ou des » vivres. Dégoûté du commerce avec Paris, je le » chargeai des debris de mon naufrage : je veux dire » de ce qui me restoit d'exemplaires, pour en traiter » avec les Libraires de Lyon.

» Il m'écrivit de cette ville, et me fit des excuses » d'un petit mensonge qui lui étoit échappé. En trai- » tant, disoit-il, avec M. Desroches, il avoit cru, » pour le bien de la chose, devoir se donner pour » l'Auteur. C'est la premiere fois de ma connoissance

» qu'il se soit permis cette petite inexactitude. J'a-
» voue qu'elle me parut extraordinaire, et que je
» n'en compris pas bien la nécessité. Mais entre amis
» il faut se passer quelque chose : je ne lui en fis pas
» de querelle.

» Né avec beaucoup d'esprit et de talent, M. Gros-
» ley n'est pas exempt du foible des grands hommes,
» de cette soif de célébrité, qui non-seulement nous
» coute le sacrifice de nos penchans les plus chers,
» mais nous fait quelquefois chercher au-dehors
» ce que nous aurions pu ne devoir qu'à notre
» propre mérite. Il se fit dés-lors l'injustice, et me
» fit l'honneur de croire que les *Mémoires de l'Aca-*
» *démie de Troyes* pourroient contribuer à satisfaire
» son penchant favori ; et s'en étant déclaré l'Au-
» teur, il continua.

» En 1756 j'en donnai une nouvelle édition où
» je fis divers changemens, et à laquelle j'ajoûtai le
» Mémoire *sur un voyage d'Espagne*, celui *sur l'usage*
» *de battre ce qu'on aime* et quelques autres baga-
» telles, *delicta juventutis*, qui se trouvoient dans
» mon porte-feuille. M. Grosley ne pouvoit pas se
» faire illusion sur ces augmentations, à-peu-près
» aussi considérables que les premiers Mémoires,
» puisque bien loin d'y avoir eu la moindre part, il
» ne les avoit connues que par l'impression. Nous
» continuâmes néanmoins, lui de s'attribuer le tout
» comme par le passé, et moi de le laisser jouir en
» paix de cette petite satisfaction.

» Enfin, il me força un jour de sortir malgré moi
» des bornes que je m'étois prescrites. Nous dînions
» ensemble au Marais, chez un de nos Compatriotes.
» Les autres convives étoient M. l'Abbé Goujet, dont

» je vous ai deja parlé, M. l'Abbé de Villefroy et
» M. Desmarets, tous deux connus dans la Républi-
» que des Lettres. M. l'Abbé de Villefroy fit tomber
» le Discours sur les *Mémoires de l'Académie de Troyes*,
» et adressa la parole à M. Grosley comme à l'Auteur.
» Celui-ci en fit long-temps les honneurs en cette
» qualité, sans faire la moindre mention de moi,
» quoique je fusse présent. Cependant sa position
» étoit délicate, et de temps en temps je le voyois
» embarrassé. Il me parut plaisant de me prêter à
» cette scène, pour voir jusqu'où elle pourroit aller.
» Je mêlai quelques mots dans la conversation, sui-
» vant mon usage en homme désinteressé. J'ignore
» quelles étoient les vûes de M. Grosley; mais en-
» couragé par ma modération, et comptant qu'elle
» seroit sans bornes, il insinua d'abord obscuré-
» ment, puis fit entendre d'une manière trés-claire
» que je n'étois que l'Editeur. J'avoue que ce trait
» me parut trop fort. Je pris la parole assez vive-
» ment, et le priai de remarquer qu'il se méprenoit;
» qu'apparemment l'habitude de se méprendre lui
» avoit fait oublier que ces bagatelles n'étoient pas
» de lui, mais de moi; qu'à la vérité je lui étois re-
» devable de quelques citations d'Auteurs, dont je
» serois toujours très-disposé à lui faire hommage;
» mais qu'il sçavoit mieux que personne, qu'à cela
» près, plan, style, plaisanteries, tout m'apparte-
» noit; qu'instruit depuis long-temps qu'il s'en fai-
» soit honneur, bien que le procédé me parût peu
» honnête, je n'avois pas voulu troubler ses plaisirs
» par le plus petit reproche; mais qu'oser, moi pré-
» sent, se donner la même licence et me réduire au
» mince personnage d'Editeur de ses écrits, c'étoit

» manquer de pudeur à un point que je ne pouvois
» pas lui passer; que je le suppliois d'être plus cir-
» conspect à l'avenir, et de m'épargner le désagré-
» ment de lui faire une leçon qui repugnoit à mon
» caractére, et qui devoit peu flatter son amour
» propre.

» Il ne répondit rien, parce qu'il est des choses
» auxquelles on ne répond point. A quelque temps
» de-là, il eut besoin de deux exemplaires pour en
» faire des présens, (sans doute en qualité d'auteur)
» il n'avoit pas envie de les acheter, et n'osoit me
» les demander directement. Il me les fit demander
» par M. Desmarets, notre ami commun, à qui je
» les donnai, admirant en riant la souplesse ordi-
» naire de mon ami M. Grosley.

» On travailloit alors à la derniere édition du
» Dictionnaire de Morery. M. Grosley conçut un pro-
» jet qui ne remplissoit pas mal ses vûes en tout
» genre. Il voulut, seul parmi les vivans, avoir la
» gloire d'y être admis, et forcer l'histoire à lui dé-
» cerner d'avance les honneurs qu'elle rend aux
» morts célébres. Par l'entremise de M. Boucher
» d'Argis, il y fit insérer un Mémoire contenant son
» éloge, ses voyages, la notice de ses Ecrits; sans
» oublier les *Bustes* dont sa munificence vouloit orner
» son ingrate Patrie.

» Dans ce Mémoire il me traite un peu moins mal
» que dans la conversation précédente, dont peut-
» être le souvenir le gênoit. Il eût pu, sans se faire
» de tort, me traiter encore mieux.

» Le premier écrit qu'il s'y attribue, ce sont en
» 1744, *les Mémoires de l'Académie de Troyes*, qu'il
» FIT, dit-il, *en société avec Messieurs L. F. et David.*

» 1° Il ne les fit point; à moins que celui qui apporte » quelques pierres pour la construction d'un bâti- » ment n'en soit l'Architecte. 2°. En se mettant à la » place de l'Architecte, il valoit tout autant ne lui » point laisser de fonctions que de lui en donner de » subalternes. 3°. Il y a quelque affectation à m'as- » socier, en toute égalité, dans la construction de » cette bagatelle; mon ami M. David, qui pour avoir » copié une page des *Hiéroglyphiques de Jean Pierre* » *Valere*, y eût probablement prétendu peu de chose. » M. Grosley (car il faut lui rendre justice) a pour- » tant la bonté de m'accorder en propre dans les » additions de 1756, une Dissertation qu'il ne nomme » point.

» Quelque ébloui qu'il fût de sa gloire en se » voyant dans l'Elysée au milieu des sçavans de tous » les Pays et de tous les âges, il sentit qu'on pour- » roit trouver étrange de l'y rencontrer, et de le » voir comme un nouvel Alcide, violant l'azyle des » Morts. En habile homme il prit ses précautions » contre ce ridicule. Pour pouvoir désavouer son » Mémoire, il eut soin d'y glisser quelques anachro- » nismes; et pour me dédommager d'un côté de ce » qu'il m'enlevoit de l'autre, lorsqu'après la publi- » cation du Dictionnaire, on lui fit compliment sur » son article, il me fit la grace de me l'attribuer. Je » n'abusai pas de sa générosité, et quand M. l'Abbé » Goujet, à qui entr'autres il avoit fait cette con- » fidence, m'en parla, non sans étonnement; j'eus » la modestie et la bonne-foi de lui répondre que je » n'avois nulle part à ce Mémoire, et que c'étoit » probablement un ouvrage que M. Grosley avoit » oublié d'ajouter à la liste des siens.

» Il en avoit oublié un autre dont il est à-propos, » Monsieur, que je vous dise un mot, parce qu'il » peut avoir contribué à brouiller ses idées sur le » véritable Auteur des *Mémoires*, et par conséquent » servir à l'excuser de la notice peu exacte qu'il a » mise dans le Morery.

» Après la première édition de nos *Mémoires*, » M. Grosley voulut travailler à quelque plaisan- » terie dont il pût se regarder comme le principal » Auteur. Il composa, en *Société* avec M. David une » *Lettre à Hugot le Savetier* et un *Banquet des sept* » *Sages*, qui furent imprimés je ne sçais où, en un » petit volume *in*-12, sous le titre, je crois, de *Se-* » *cond Tome des Mémoires de l'Académie de Troyes*. » L'Ouvrage fit peu de bruit. Je n'en ai jamais vû » que deux Exemplaires, l'un à Troyes entre les » mains d'un Gentilhomme d'Auxerre, nommé M. de » Belombre, l'autre à Paris, dans le Cabinet du » Docteur Falconet. Si vous êtes curieux de sçavoir » ce que c'est, vous pourrez, selon toute appa- » rence, vous procurer cette satisfaction à la Bi- » bliothéque du Roi. Car vous sçavez que tous ces » livres rares du sçavant Médecin y ont passé après » sa mort; et je ne doute point que l'Ecrit dont je » parle n'ait obtenu le même honneur en faveur de » son obscurité.

» D'après ce récit exact, vous êtes en état, Mon- » sieur, de juger lequel est le véritable Auteur des » *Mémoires de l'Académie de Troyes*, de celui qui y a » fourni quelques matériaux, ou de celui qui les a » faits. Vous êtes le premier à qui je me suis ou- » vert dans un si grand détail. Ce qui m'y a déter- » miné n'est pas le désir de reclamer une plaisan-

» terie de jeunesse dont je ne fais pas plus de cas » qu'elle ne mérite. Mais cette plaisanterie, je l'a- » vois avouée comme mon Ouvrage à des personnes » dont l'estime m'est précieuse, et je ne disconvien- » drai pas que je commence à m'impatienter de voir » soupçonner ma véracité, à laquelle je suis plus » attaché qu'à aucun écrit.

» Je suis, etc.

» *A Paris, ce* 13 *Février* 1765. »

A une lettre aussi précise, aussi nette, aussi sévère, une réponse était devenue nécessaire, sinon facile. L'accusation avait été déférée au tribunal de quelques amis communs ; il fallait que la défense vînt faire tomber l'accusation à la barre du même tribunal. Grosley répondit en effet, mais trop tard, à notre avis ; car la lettre de Lefèvre est datée du 13 février 1765, et ce ne fut que trois années après, le 2 mai 1768, qu'arriva la réponse de Grosley. De plus, par un fatal rapprochement, quand parut la lettre de Grosley, il y avait à peine deux mois que Lefèvre était mort. Grosley répondit aussi trop faiblement ; en effet, sa lettre est pâle et timide en face d'une accusation nerveuse et hardie. Au reste, nous allons la mettre sous les yeux du lecteur. Elle est presque aussi rare que celle de Lefèvre, et n'a été tirée qu'à six exemplaires, toujours d'après l'abbé Goujet. La Bibliothèque publique de Troyes en possède un, qu'elle a acheté à la vente Nodier et qui se trouve relié avec la lettre de Lefèvre, à la suite d'un magnifique exemplaire de l'édition des *Mémoires*, 1756.

Cette *Lettre* est adressée *à M. Desmarets, inspecteur des Manufactures de Lyon,* dont il a déjà été question dans la Lettre de Lefèvre, page 256.

Voici la lettre de Grosley : nous la donnons textuellement.

*Lettre à M. Desm**, I. D. M. D. L.*

» Je joins à l'Exemplaire que vous désirez de la » dernière Edition de nos *Mémoires,* l'éclaircissement » que demande la Lettre où vous m'apprenez que » M. Le Febvre *avoit fait imprimer, depuis quelques* » *années, un petit Ecrit où il revendiquoit hautement et* » *presque exclusivement, la composition de ces Mémoires;* » *mais,* ajoutez-vous, *il n'avoit distribué cet Ecrit que* » *vous avez vu, qu'à deux ou trois de nos Amis communs.*

» Pour me laver, sinon du crime, au moins du ri» dicule dont pourroit me charger cet Ecrit, que je » ne connois point, que peut-être ne verrai-je ja» mais, mais qui existe, et que vous avez vu, je vais » vous faire un récit aussi simple que fidèle de la ma» nière dont ces *Mémoires* ont été composés et pu» bliés : Vous connoissez déja une partie des faits » que ce récit vous rappellera.

» UNIS dès l'enfance, M. L. F. et moi, par les liens » de la parenté, par le voisinage de nos maisons pa» ternelles, par des études communes, nous avions, » vers 1740, admis dans notre intimité feu M. Da» vid, fils aîné du Directeur des Aydes de Chaalons : » il se trouvoit alors à Troyes, assez avancé, malgré » sa jeunesse, dans le chemin de la fortune qu'il mé» ritoit par la variété de ses talens, par les agrémens » et la vivacité de son esprit, par l'intégrité dont son » Pere lui donnoit l'exemple.

» Elevés dans nos familles, au sein de l'amitié, de » la confiance, de la tendresse, ne connoissant que » la Province et les plaisirs de la Province, M. D. et » moi, avions conservé la gaieté franche et naïve du » jeune âge : cet heureux apanage d'ames neuves et » Champenoises ne gâte rien, dit-on, aux affaires : » il nous avoit adouci l'amertume de premières » études : il en avoit hâté et assuré le succès : nous » conservions un souvenir agréable de tous les Au- » teurs avec lesquels elles nous avoient familiarisés.

» M. L. F., élevé sous les yeux d'une Mere aus- » tère, avoit, dans la classe de Seconde, quitté *in- » cognito* notre Collége et notre Ville, et il s'étoit réfu- » gié à Paris, où, ses études finies, il avoit passé deux » années. Il y avoit aimé, il y avoit pris le goût des » vers (*a*), du Théâtre, des Foyers, il y avoit composé » pour le Théâtre François une petite Pièce en vers, » sous le titre d'*Audiences de Cythère,* et il étoit re- » venu à Troyes, où il suivoit la profession d'Avocat.

» Soit tempérament, soit suite d'éducation, soit » dégoût de la Province, soit grâce anticipée de l'é- » tat auquel la Providence le réservoit, il se prêtoit » à notre enjoûment avec un air de roideur et un » ton de sécheresse qui nous effrayoient d'autant » moins, que, malgré cet air et ce ton, plus souple, » plus complaisant, plus maniable que nous, il ac- » cédoit à tout ce que nous avions résolu : nous l'y » amenions ordinairement par quelque plaisanterie » qu'il sçavoit nous faire racheter en d'autres occa- » sions.

(*a*) « M. Houdart de la Motte étoit son Oncle à la mode de » Bretagne. »

» Ainsi assortis, nous passions la plûpart des soi-
» rées et presque tous les après-soupés chez un de
» nos anciens camarades d'études, entre une mere,
» femme de beaucoup d'esprit, et une sœur infini-
» ment aimable que M. D. épousa depuis.

» Il s'étoit formé à Troyes, en 1742, une Société
» de sept personnes qui, deux fois chaque semaine,
» s'assembloient à la Monnoie, pour y lire en com-
» mun, les Journaux et autres papiers publics. M. L.
» F. avoit été admis dans cette société qui prit de
» bonne grace le nom d'*Académie*, dont le Public
» s'étoit avisé de la décorer.

» M. l'Evêque de la Ravaliere vint en 1743, pas-
» ser à Troyes quelque temps dans sa famille. L'A-
» cadémie naissante lui marqua l'empressement et
» tous les égards qu'il méritoit personnellement et
» comme Homme de Lettres.

» M. D. pensa qu'il seroit bon d'égayer cet évène-
» ment par quelques Discours, tels que ceux qui se
» prononcent aux réceptions d'Académiciens en titre.

» Il m'en fit part : nous en communiquâmes avec
» M. L. F. qui se chargea d'arranger tout suivant
» nos vues : dans la soirée même, nous nous assem-
» blâmes dans l'appartement qu'occupoit M. D. avec
» M. Bourgogne, jeune Rémois qui entroit alors
» dans la carrière qui l'a conduit à une place distin-
» guée qu'il occupe aujourd'hui dans la Finance.

» M. L. F. s'enferma dans le Cabinet, pour tra-
» vailler aux Discours qu'il nous avoit promis. Nous
» étions restés dans l'appartement, sans autre des-
» sein que de nous amuser de cette folie et de l'effet
» qu'elle devoit produire. Après nous en être amu-
» sés quelque tems, M. D. prit la plume : tout en

» riant, nous composâmes aussi un Discours de Ré-
» ception avec la réponse. Ils furent remis avec ceux
» de M. L. F. à M. Bourgogne qui passa la nuit à
» les copier; et dès le lendemain, ils coururent la
» Ville. Les nôtres n'étoient pas d'un style aussi ré-
» gulier que ceux de M. L. F. qui, par la suite, re-
» tira les siens : jugeant apparemment les nôtres
» plus assortis au sujet et aux circonstances, il les
» fit entrer par extrait dans la première Edition des
» *Mémoires :* la dernière les offre tels qu'ils parurent
» alors.

» Ceux que l'on y faisoit parler, s'en amuserent et
» applaudirent les premiers à une plaisanterie que
» nous avions ménagée de manière que personne ne
» s'en pouvoit trouver offensé.

» Les mêmes vues et la même plaisanterie pro-
» duisirent successivement les Dissertations *sur un*
» *Ancien Usage, sur le Proverbe, sur les Ecreignes.*

» J'avois imaginé le premier et le troisième de ces
» Sujets, que je mis en grande partie dans l'état où
» ils ont paru. M. D. s'attaçha au second et le mit
» dans le même état.

» Chaque Paragraphe de ces Dissertations, rema-
» nié ensuite en commun, étoit répandu tous les
» quinze jours dans le Public. M. D. s'étoit chargé
» de ce détail : quoique naturellement paresseux
» pour ce qui n'étoit pas de son état, il apprit à
» écrire de la main gauche; et d'une écriture aussi
» belle, aussi large, que son écriture ordinaire étoit
» petite et chiffonnée, il mettoit au net les parties
» qui devoient être répandues, donnant souvent les
» nuits à ce travail. Il s'occupoit des recherches avec
» une égale ardeur : dans l'été de 1743, il passoit

» des après-dinés, en chemise, couché à terre dans
» mon Cabinet, au milieu des *in-folio* que nous
» avions à feuilleter.

» Les après-soupés étoient le tems du premier
» travail commun : il se faisoit en courant les rues et
» les promenades alors solitaires. Dans ces courses
» souvent poussées très-avant dans la nuit, aban-
» donnés à la gaieté de nos matières, et à toutes les
» idées qu'elle produisoit (*a*), nous n'avions que
» l'embarras du choix.

(*a*) « Je me rappelle un fait accessoire qui peint les disposi-
» tions où nous laissoit ce travail. Un samedi du mois de Juin,
» rentrant dans la nuit, par la porte de Paris, nous aperçûmes
» devant la boutique d'un Charron, de petites charretes cou-
» vertes, dans lesquelles ce Charron voituroit, chaque Dimanche
» de ce mois, les Pélerins de Ste-Syre. M. L. F. se disoit fa-
» tigué : nous lui proposâmes de monter dans une de ces voi-
» tures; il s'y prêta, et nous le ramenâmes lestement à sa
» porte, où nous lui donnâmes le bonsoir. Etonnés de ne le
» point voir rentrer, et de ne point entendre fermer sa porte,
» nous nous mîmes en embuscade. Il réfléchissoit que dans
» cette nuit même, vers les quatre heures du matin, le Charron
» éveillé par les Pélerins, ne trouvant point le compte de ses
» charrettes, feroit des perquisitions; que découvrant sa voi-
» ture égarée, il feroit du tintamarre, et éveilleroit la maison à la
» porte de laquelle il la trouveroit; que l'austérité de Mad. L. F.
» s'accommoderoit mal de ce tintamarre et de l'explication
» qu'il pourroit amener, etc. En conséquence de ces réflexions,
» nous vîmes M. L. F. se mettre en limon, et malgré la fatigue
» dont il se plaignoit, retraîner la charrette aux deux tiers du
» chemin que nous lui avions fait faire. Au retour, il nous trouva
» à sa porte, affligés de la peine qu'il s'étoit donnée. Il nous fit
» part des réflexions qui l'avoient déterminé à la prendre. Cette
» affliction et ces réflexions aboutirent à des ris qui se renou-
» velloient entre nous par la suite, à la vue de toute charette
» couverte. »

» Le lendemain de ces courses, nous arrêtions en
» commun nos idées : chacun y jettoit sa phrase, sa
» tournure, son mot. C'était l'ouvrage indivis du
» *Trio* : comme un tableau, comme une statue est
» l'ouvrage de l'imagination, de l'œil et de la main
» de l'Artiste.

» Nos Mémoires ainsi composés ont amusé quel-
» ques Lecteurs; mais personne n'en a autant ri que
» ceux qui les ont faits. M. L. F. avoit double part
» dans ce plaisir : comme Académicien, il partageoit
» les discussions que les Mémoires occasionnoient
» dans la Société : au moyen du secret que nous
» avons inviolablement gardé, tant qu'a duré le tra-
» vail, il jouissoit avec nous des conjectures, des
» jugemens, des interprétations du Public, il jouis-
» soit de l'embarras de notre ancien Camarade chez
» lequel nous passions la plûpart de nos soirées, et
» à qui nous voulions faire avouer que c'étoit lui
» qui composoit, à la sourdine, pour l'Académie.

» Nous ne laissions échapper aucune occasion de
» multiplier ces plaisirs. J'ai dit que l'Académie avoit
» pris en bonne part nos premières plaisanteries :
» *Eodem animo accipiebantur quo scripta erant*. Tacite.
» Un vieux Médecin, Membre de cette Société, s'en
» formalisa seul. La querelle entre les Médecins et
» Chirurgiens de Paris étoit alors dans sa plus grande
» chaleur; et le Docteur réunissoit en sa personne
» tout le feu de la Faculté contre S. Côme, sans pré-
» judice à l'animosité personnelle qui l'enflammoit
» contre un Empirique établi dans le voisinage de
» Troyes, et qui enlevoit toutes les pratiques de la
» Ville et de la Campagne.

» Nous écrivîmes à l'Empirique, sous le nom du

» Docteur, une Lettre Latine, où il versoit dans son » sein, le chagrin que lui causoient les attentats » contre l'Académie. Cette Lettre fut suivie d'une » réponse en Grec, sous le nom de l'Empirique, qui » ne sçavoit pas même le François. M. D. se ménagea » le plaisir de remettre lui-même, en pleine rue, la » Lettre Grecque; et il fut témoin des contorsions du » Docteur à la lecture de la suscription et des pre- » mières phrases. Le Docteur, homme d'esprit, » guéri de son chagrin par ces plaisanteries mêmes, » témoignoit depuis par-tout le plus vif désir d'être » aggrégé à la joyeuse Cotterie qui les produisoit.

» Au fort de notre travail, tout se disposoit pour » le tirage de la première Milice qui ait été deman- » dée à notre Ville. M. l'Intendant y venant à ce » sujet, prit le parti d'y amener Madame l'Inten- » dante, qui, quoique depuis long-temps en Cham- » pagne, n'en avoit point encore vu la Capitale. Il fut » résolu de mettre encore l'Académie en frais. Le » *Trio* produisit un acrostiche * qui devoit être pré- » senté sur la route, au nom de l'Académie. Notre » projet manqua à cet égard, mais non pour l'acros- » tiche qui, suivant nos intentions, fut mis au ton

---

* « *Dedans ces lieux, une aimable Intendante*
» *Est toute prête à venir séjourner,*
» *Ballons, dansons, ayons l'ame contente*
» *Elle s'en va tout bien nous amener,*
» *Au Pont-Hubert allons au-devant d'elle,*
» *Uolons, Troyens : si son époux fidèle*
» *Pour la Milice excite quelques pleurs;*
» *Riche en appas, pour le Dieu qui porte aile,*
» *Elle levera la Milice des cœurs.* »

» d'un mauvais Poëte nommé M. Maugard, qui a
» laissé quelques Poësies de sa façon, imprimées à
» Troyes, vers le commencement de ce siécle.

» Les Dissertations *sur l'Ancien Usage, sur le Pro-*
» *verbe et sur les Ecreignes* n'étoient point encore sor-
» ties de la Ville de Troyes où elles avoient été ré-
» pandues par parties que personne n'avoit daigné
» recueillir. Il nous prit envie de les rassembler; nous
» nous cottisâmes pour les frais de l'impression, dont
» M. L. F. se chargea, ainsi que des derniers rema-
» nimens du Manuscrit. Il connoissoit à Paris un
» M. de Verrière, Auteur et Poëte, qui lui offrit ses
» services pour la distribution des exemplaires et
» pour la rentrée des fonds.

» L'Edition terminée (*a*), il s'en vendit à Troyes
» deux exemplaires; le reste fut adressé à Paris à
» M. de Verrière qui le distribua et mourut en dé-
» confiture.

» En formant opposition à la distribution des de-
» niers de la succession de notre Distributeur, nous
» nous trouvâmes parties au Châtelet, dans une Ins-
» tance d'Ordre dont l'évènement nous fut peu favo-
» rable : nous fûmes déboutés, par la raison que
» M. de Verrière n'avoit ni titre ni caractère qui
» l'autorisât à vendre des Livres.

» Dans cette Edition (*b*), M. L. F. avoit ajouté un
» discours de sa composition (*c*), à la suite de la *Dis-*
» *sertation sur le Proverbe*. M. D. composa de son

(*a*) « En 1744. »

(*b*) « Elle fut contrefaite l'année suivante, en Hollande ou
» sous le nom de Hollande. »

(*c*) « Il se retrouve dans la dernière Ed., p. 91. »

» côté le *Banquet des sept Sages*, qui fut imprimé à » part (*a*). A mon égard, j'avois perdu de vue un » amusement qui avoit duré près de deux ans.

» Peu de tems après, M. D. épousa la sœur de » notre ancien Camarade, et alla s'établir à Paris. » M. L. F. l'y suivit, sans autre détermination, que » l'ennui de la Province.

» Je l'avois recommandé à M. l'Abbé Goujet, à » Don Taillandier et à Dom Baussonnet, Religieux » des Blancs-Manteaux, qui lui procurerent l'éduca- » tion du fils d'une Auditrice des Comptes. Il fut en- » suite chargé de celle de M. le Vicomte de Choiseul, » sous la caution de MM. de Sainte Palaye et de Fon- » cemagne, avec lesquels je l'avois mis en liaison. Il » ébaucha depuis celle de M. P. D. M. et l'aban- » donna pour des raisons qui lui firent le plus grand » honneur aux yeux du Public. Elles lui mériterent » la confiance de la Maison de la Rochefoucault, » dans laquelle il a successivement fait trois Educa- » tions, dont l'heureux succès a supérieurement » développé ses talens en ce genre.

» Il avoit trouvé dans le souvenir de nos amuse- » mens, un adoucissement aux premiers dégoûts de » cet état.

» Ayant composé quelques nouvelles Disserta- » tions (*b*), il me demanda les Additions que je pou-

---

(*a*) « Il fait partie de la nouvelle Edition, p. 153. »

(*b*) « Il eut sur le métier, depuis 1744 jusqu'en 1756, celle » *sur l'usage de battre sa Maitresse*, et il en rejetta à la fin les » citations. Des vues étrangères aux premières lui firent aussi » ajouter dans cette Edition un second Mémoire à celui que » nous avions donné sur l'*Ancien Usage*. »

» vois avoir faites aux premières; et par le conseil de
» ses Protecteurs auprès de la Maison de L. R. F. il
» rassembla le tout, et en fit faire, en deux petits vo-
» lumes, une Edition que précipita l'intention dans
» laquelle il la donnoit (*a*) : sur le produit de cette
» Edition, nous fûmes remboursés de nos avances
» pour la première.

» Il a depuis fourni à l'Encyclopédie les Art. *Gou-*
» *verneur* et *Gouvernante*. Ces articles sont dans leur
» genre ce qu'est l'Orateur de Cicéron dans le sien.
» Il n'appartenoit de les traiter qu'à un homme qui
» trouvoit chez lui-même les qualités dont il exige
» ou suppose l'assemblage, dans les personnes con-
» sacrées à un emploi aussi important.

» Cependant, on me donnoit, à Troyes et à Paris,
» une part dans nos premiers Mémoires. M. D. M.
» Bourgogne et d'autres amis communs, témoins de
» nos travaux, et de la manière dont nous en par-
» lions, ne laissoient aucun doute à cet égard. Je re-
» nouvellois moi-même nos plaisirs, en les racontant
» comme je viens de vous les détailler.

» D'après cela, la France Littéraire, oubliant M. D.
» mit indistinctement ces Mémoires sur le compte
» de M. L. F. et sur le mien, et les Rédacteurs de
» la dernière Edition du Moréri, en m'y consacrant
» un article, annoncerent que ces Mémoires avoient
» été faits en société, entre M. D., M. L. F. et moi.

» Cet Article, à l'honneur duquel je m'attendois
» peu, me surprit autant qu'il choqua et affligea
» quelques gens qui me croyoient un objet digne de

(*a*) « V. l'*Errata* de la 2e Edition, *II Vol. page* 155. »

» leur attention : je leur dus la connoissance de la » mention que faisoit de moi le nouveau Moréri. » Pour les consoler, en les désintéressant, je les ren- » voyai à M. Boucher d'Argis, un des premiers Avo- » cats Consultans au Parlement et Echevin actuel de » la Ville de Paris. C'est lui qui a fourni l'article : » ils auront pu apprendre de lui, que je n'ai eu au- » cune part à l'objet de leur sollicitude.

» M. L. F. ne vit cet Art. que relativement à la » Société à laquelle il donnoit les Mémoires de notre » Académie. Il étoit en effet le seul et unique auteur » des Dissertations qui remplissoient la plus grande « partie de la seconde Edition de ces Mémoires, et il » avoit présenté le tout comme son ouvrage, aux per- » sonnes qu'il avoit eu en vue, dans cette seconde » Edition.

» Constamment fixé en Province, par choix et par » goût, je ne voyois Paris que dans des excursions » aussi courtes que peu fréquentes : je fus averti de » la prétention de M. L. F. par M. l'Evêque de la » Ravalliere, qui se félicitoit d'avoir donné lieu à un » amusement auquel il se trouvoit en quelque sorte » aggrégé : je répondis à M. D. L. R. que j'étois ins- » truit des vues dans lesquelles M. L. F. avoit donné » la seconde Edition des Mémoires ; et que si être » seul auteur de tout ce qu'elle contenoit pouvoit » contribuer à la réussite de ses vues, je lui en don- » nerois avec le plus grand plaisir, mon certificat.

» Me trouvant depuis à Paris à un dîner, chez » M. Vaulthier, avec vous, Dom Taillandier, Dom » Baussonnet et M. l'Abbé de Villefroy, ce dernier » parlant à M. L. F. et à moi, des Mémoires dont il » venoit de voir la nouvelle Edition, M. L. F. prit la

» parole, et dit que ces Mémoires n'avoient que lui
» pour Auteur.

» Vous me demandâtes, après le dîner, pourquoi
» je n'avois point répliqué à cette assertion; et je
» vous répondis que j'y applaudissois, si elle pouvoit
» contribuer à la fortune de M. L. F.

» Vous m'apprenez aujourd'hui que vers le
» même tems, M. L. F. avoit fait imprimer l'Ecrit
» que je vous ai rappellé au commencement de cette
» Lettre.

» J'observerai sur cet écrit : 1°. Que dans les con-
» versations que nous avons eues depuis, et dans
» lesquelles il a souvent été question de nos Mémoi-
» res, M. L. F. ne m'a jamais parlé ni de cet Ecrit,
» ni de la prétention qui en est l'objet : je le trou-
» vois dans ses conversations, tel que je le voyois dès
» l'enfance, tel que vous l'avez connu, c'est-à-dire,
» tel que je l'ai représenté au commencement de
» cette Lettre (*a*). 2°. Que le même silence a été gardé
» avec moi et par vous, et par les amis communs à
» qui cet écrit a été distribué; soit que le secret leur
» en ait été demandé : soit que par des raisons que
» j'ignore, ils ayent cru ce silence convenable.

» Au récit que je viens de vous faire de la manière
» dont les premiers Mémoires ont été composés, au
» témoignage qu'en peuvent rendre aujourd'hui
» M. Bourgogne, témoin oculaire, la Veuve de
» M. D, M. Jabineau de la Voûte, Avocat à Paris et
» ami particulier de M. D. je me contenterai d'a-
» jouter que la Collection elle-même offre des pièces

(*a*) « V. *supr. pag.* 262. »

» de comparaison aux experts dont le tact exercé » sçait distinguer dans chaque Auteur, la manière de » voir les choses, de les saisir, de les présenter et de » les rendre. A ces pièces on peut joindre ce que » M. L. F. et moi avons composé d'étranger aux Mé» moires de l'Académie.

» C'est là sans doute la voye la plus sûre et la » plus prompte, pour juger les ouvrages faits en so» ciété et pour lever les difficultés que peut entraî» ner le partage de cette sorte d'ouvrages.

» Au reste, M. L. F. pouvoit regarder comme à » lui, une Collection qui lui appartenoit pour la plus » grande partie, que dans sa totalité, il n'avoit ja» mais perdu de vue, dont deux Editions lui avoient » passé par les mains, sur laquelle enfin il avoit » acquis un droit légitime de possession, par les *im-* » *penses*, par les améliorations, par les embélisse» mens qu'il y avoit faits. Au moins me restera-t-il » le souvenir des amusemens et des plaisirs que » je vous ai retracés au commencement de cette » Lettre. »

« Personne, disoit Montagne (*a*), n'est exempt de » dire des fadaises : le malheur est de les dire cu» rieusement :

» *Næ iste magno conatu magnas nugas dixerit.*

» Cela ne me touche pas : les miennes m'eschappent » aussi nonchalament qu'elles le valent : je les quit» terois soudain à peu de coût qu'il y eût, et ne les » achette ni ne les vends que ce qu'elles poisent. »

« Comme je vois la *fadaise* dont il s'agit, de l'œil

(*a*) « *Essais*, L. 3. C. 1. »

» dont Montagne voyoit les siennes, n'imaginez pas » qu'elle ait pu prendre quelque chose sur les sen» timents d'estime que j'avois voué à M. L. F., que » je lui conserverai toute ma vie, et que je lui ai » prouvés dans toutes les occasions qui s'en sont » offertes. Si dès l'enfance, je n'eusse pas été péné» tré de ces sentimens, je les aurois pris au spec» tacle que m'a offert sa dernière maladie, je les » aurois puisés dans la douleur et dans les larmes » de cette illustre Maison, dans le sein de laquelle il » alloit passer, à titre de confiance, de reconnois» sance et d'amitié, le reste d'une vie qui n'auroit » pas dû être si promptement terminée.

» J'ai développé d'avance les raisons des senti» ments qui m'attachoient à M. L. F. dans l'Eloge » que j'ai consacré à la mémoire de son pere (*a*) : cet » éloge est le sien. Un sens droit, l'amour de l'ordre, » la plus exacte probité, un entier détachement de » toutes vues d'intérêt, caractérisoient dans un égal » degré le pere et le fils : ils ont encore eu cette con» formité, que le même accident a privé leur vie de » cette sérénité et de ces douceurs pour lesquelles ils » étoient faits.

» Je ne m'étendrai pas davantage sur des choses » que vous avez connues, et à l'égard desquelles j'ai » en vous un témoin aussi éclairé que peu suspect. » *VALE*.

» *A Troyes, ce* 2 *mai* 1768. »

Telles sont les deux fameuses lettres qui répondent, chacune à leur manière, à la question que nous

---

(*a*) « *Ephémérides Troyennes*, 1762, p. 196 et suiv. »

avons posée en commençant. Voilà les deux pièces du procès : que le lecteur juge.

Disons maintenant combien les *Mémoires de l'Académie de Troyes* ont eu d'éditions et en quoi elles diffèrent : ce sera jeter en quelque sorte un nouveau jour sur la question qui nous occupe.

Il existe *quatre* éditions bien comptées des *Mémoires;* et ces quatre éditions diffèrent entre elles par le caractère, par le papier, par le nombre des sujets traités et, enfin, par l'ordre des matières; dans ce nombre, nous n'avons pas compté une prétendue cinquième édition.

La première a pour titre : *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions, Belles-Lettres, Beaux-Arts, etc., nouvellement établie à Troyes, en Champagne. Tome I.* Liége, chez G. Barnabé, M.DCC.XLIV. In-8° de 72 pages, avec une épigraphe de trois petits vers grecs. Cette édition renferme : le *Discours du Récipiendaire,* la *Réponse* à ce discours, la *Dissertation sur un ancien Usage,* les *Réflexions historiques, critiques et morales sur un Proverbe,* le *Discours d'Anniversaire,* la *Dissertation sur les Ecreignes,* l'*Avertissement de l'Académie* et la *Table succincte des Matières.* Cette édition fut donnée par Lefèvre, et l'on a vu s'il doit être regardé comme l'auteur des pièces qu'elle renferme.

La deuxième, dont on n'a jamais parlé, ou que l'on a confondu avec la précédente, porte le même titre, la même épigraphe, la même rubrique, excepté qu'on y lit : *A Liége,* au lieu de Liége tout court; enfin la même date 1744. Elle renferme les mêmes pièces, traitées dans le même ordre et dans

les mêmes termes, et cependant les différences en sont nombreuses. La première renferme 72 pages, la seconde n'en a que 56; l'une, au-dessous de *Tome I*, sur la feuille de titre, porte 6 étoiles rangées 3, 2, 1, et l'autre porte 4 fleurs de lys formant une croix de Saint-André. La première est imprimée en caractères gros et pâteux, sur papier un peu jaune; la seconde en caractères plus petits et plus nets, sur papier plus grand et plus blanc; celle-là, dans son *Avertissement de l'Académie*, page 67, indique trois *errata* à corriger, celle-ci donne seulement l'*Avertissement* sans signaler d'*errata;* du reste, les trois fautes typographiques de la première édition n'existent pas dans la seconde, et c'est ce qui prouverait que l'édition que nous appelons la seconde est bien certainement postérieure à l'autre, quoique toutes deux portent la date de 1744.

Une autre raison qui nous fait croire que l'édition *aux fleurs de lys* est postérieure à l'édition *aux six étoiles*, c'est que cette édition aux fleurs de lys a été évidemment imprimée pour être le véritable *tome I* d'un recueil ayant un *tome II*. En effet, il parut, probablement en même temps, dans le même format et chez le même imprimeur, comme on peut s'en assurer par l'examen des caractères, un nouveau petit recueil contenant les deux morceaux suivants : *Lettre à M. Hugot, M. Juré Crieur de vin, et Savetier à Troyes. Pour servir de suite aux Mémoires de l'Académie de cette ville*, et le *Banquet des Sept Sages, renouvellé des Grecs par M**** de l'Académie*. Au-dessus du titre de cette dernière pièce, est le titre général : *Mémoire de l'Académie des Sciences, Beaux-Arts, Belles-Lettres, etc. de Troyes*. Tome 2. Ces deux pièces comprennent

16 pages. La *Lettre à Hugot* est de Grosley, et le *Banquet* est de son collaborateur David. C'est bien-là le *petit volume in*-12 dont parle Lefèvre dans sa lettre (1), ou du moins la reproduction, dont il cite le titre de mémoire et dont il ne se rappelle pas bien le format, en donnant comme *in*-12 ce qui est *in*-8°.

D'après toutes ces considérations, nous pensons que cette seconde édition a été donnée par Grosley, qui y a fait ajouter, comme tome 2, les deux pièces ci-dessus mentionnées.

Les deux éditions de 1744 sont très-rares, surtout la seconde, que nous dirons presque introuvable, même sans son *rarissime* tome 2. En effet, nous connaissons de la première une DIZAINE d'exemplaires *au plus*, et de la seconde UN SEUL. La Bibliothèque publique de Troyes le possède; il provient du riche cabinet de Charles Nodier, c'est dire qu'il est d'une irréprochable condition, relié en veau fauve et à tranches dorées.

La troisième édition (dite la deuxième) porte le même titre que les deux précédentes. Elle fut donnée *A Paris, chez Duchesne,* MDCCLVI, 2 vol. in-12 (toujours reliés ensemble), avec un frontispice gravé, et augmentée de six morceaux, dont cinq sont marqués d'une étoile à la table. Ces six morceaux sont : *Autre Dissertation sur le même sujet* (c'est-à-dire *sur un Ancien Usage*)*; Mémoire en faveur des Idiômes Provinciaux; Observation sur un passage de Molière; Projet d'un Voyage en Espagne; Dissertation sur l'Usage de battre sa Maîtresse; Notes et Eclaircissements sur la Dis-*

---

(1) *Voyez* page 259.

sertation précédente. Cette édition, donnée par Lefèvre, renferme toutes les pièces de la première, moins le *Discours d'Anniversaire*, qu'il retrancha pour la raison qu'il donne dans sa *Lettre* (1). C'est la réunion de tous les morceaux que l'auteur composa au nom de l'Académie (2).

La quatrième et dernière édition (dite la troisième) a pour titre : *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions, Belles-Lettres, Beaux-Arts, etc., ci-devant établie à Troyes, en Champagne*. Troisième édition, corrigée et complettée. Sans lieu ni nom

---

(1) *Voyez* page 253.

(2) Nous possédons, au sujet de cette édition, la copie d'une lettre adressée par Grosley à M. le président Gonthier, laquelle copie, faite sur l'original appartenant à M. Auguste Millard, de Troyes, nous a été donnée par M. Finot, ancien maître de pension à Troyes. Comme cette lettre est tout-à-fait inédite et mérite d'être connue, nous pensons qu'on la lira ici avec plaisir.

« Troyes, 17 janvier 1753.

» J'ay oublié, cher ami, de vous parler dans ma dernière lettre
» d'une petite affaire que la prolongation de votre séjour à Paris
» pourra vous mettre en état de terminer.

» J'ay écrit au cousin sur le dessein que j'avois formé et la néces-
» sité où je me trouvois de faire réimprimer nos *Mémoires de l'Aca-*
» *démie de Troyes*. Je l'ay prié de m'envoyer pour cette dernière édi-
» tion les additions qu'il peut avoir imaginées depuis la première. Je
» lui ay aussi parlé d'une planche gravée que je voudrois mettre en
» tête, tant pour l'ornement que pour prévenir la friponnerie de l'im-
» primeur.

» Je vous prie de luy reparler de tout cela, et de tâcher de tirer de
» luy pied ou aile.

» De ma part, j'ay plusieurs bonnes choses à y ajouter. Vous en ju-
» gerés par ceci que j'ay trouvé littéralement en beau grec dans les
» ouvrages d'un bon archevêque grec.

» *Le poil*, dit-il, *étant la marque distinctive de la bestialité, tout ce*
» *qui porte poil est plus ou moins bête, selon qu'il en est plus ou moins*
» *fourni*.

d'imprimeur, M.DCC.LXVIII., in-12 de 343 pages. Elle fut donnée par Grosley, après la mort de Lefèvre. C'est, à proprement parler, son édition. En effet, de nombreux changements, de nombreuses additions s'y font remarquer. D'abord le *Discours du Récipiendaire* et la *Réponse* sont tout-à-fait différents, au moins quant à la forme. Vient ensuite une lettre latine du docteur Billebaut, qui n'avait point encore paru. La *Dissertation sur un ancien Usage*, l'*Autre Dissertation*, les *Réflexions sur un Proverbe*, à quelques expressions et quelques notes près, sont les mêmes

---

» Or, de tous les animaux le mouton est le plus fourni de poil : donc » le mouton est le plus bête de tous les animaux.

» Cet admirable raisonnement ne semble-t-il pas n'avoir passé par » la tête de l'archevêque grec que pour venir orner la *Dissertation* » *sur les moutons*? Je vous en fais part avec de grosses larmes aux » yeux.

» Ne pourriés-vous pas escamotter quelque idée à M. le comte de » Caylus pour notre estampe? Il connoît le sublime de la perfection » dans tous les genres : cette charité luy coûteroit si peu!

» Dans ce cas, aprés en avoir conféré avec le cousin, vous pour- » riés faire graver la planche sous vos yeux, pour venir à un petit » in-12. Vous en feriés tirer les épreuves et vous la rapporteriés avec » les épreuves.

» J'arrange tout cela dans la supposition que vous devés encore pas- » ser quelque temps à Paris. Si cela demandoit plus de temps que » votre séjour, vous pourriés laisser tout cela en bonnes mains.

» *Hœc omnia ut soles. Vale.*

» *Signé* GROSLEY.

» On pend aujourd'huy le malheureux Raudin. Le Lieutenant Cri- » minel à cheval, en robe et en bonnet carré, en pistolets de poche et » d'arçon, égayera cette triste cérémonie.

» Je viens de lire un recueil de petites pièces, intitulé : *Pièces fugi-* » *tives de M. S.* Ce sont les plus jolies choses que j'aye vues depuis » long-temps en divers genres. Il est terminé par *une Tentation de* » *saint Antoine* (dont aujourd'hui nous célébrons la fête, que je vous » souhaite bonne). Cette *Tentation* est le chef-d'œuvre de tous les » pots-pourris. J'y trouve aussi une satyre contre le style poissard » que je déteste. Apprenés-moi à votre retour quel est ce M. S , et » s'il est en effet maçon, comme on le dit. »

que dans les éditions précédentes. On retrouve ici le *Discours d'Anniversaire*, tel qu'il avait été donné primitivement par Lefèvre, ainsi que la *Dissertation sur les Ecreignes*. Le *Banquet des sept Sages* est l'œuvre de David; il n'avait encore paru que dans la seconde édition. Le *Mémoire sur les Idiômes Provinciaux*, l'*Observation sur un passage de Molière*, le *Projet d'un Voyage en Espagne*, la *Dissertation sur l'usage de batre sa maîtresse*, précédée de l'*Avertissement*, les *Notes et Eclaircissemens* sont la reproduction exacte des morceaux que renferme la troisième édition. Enfin, Grosley termine par la *Lettre* qu'il adressa *aux Auteurs du Journal Encyclopédique*, sur les Fous que la ville de Troyes avait, disait-on, le privilége de fournir aux Rois de France. Cette lettre n'avait point encore fait partie des *Mémoires de l'Académie de Troyes*.

A la mort de Grosley, on a trouvé dans sa succession un exemplaire de la dernière édition de ces *Mémoires*, avec une douzaine de lardons additionnels écrits de sa main, comme pierre d'attente d'une nouvelle édition, si elle avait lieu.

Enfin, la prétendue cinquième édition porte le même titre que la précédente, avec la désignation particulière qui suit : *Nouvelle édition, corrigée et augmentée de l'Eloge de l'Auteur, par le C. Herluison, etc.*, A Londres et à Paris, Belin, etc., an X, in-12. C'est l'édition de 1768, dont les quatre premières pages ont été enlevées et remplacées par un nouveau titre, par l'*Eloge de Grosley*, p. v-xl, et par un *Avis*, de quatre pages, *sur cette Edition*.

Nous croyons devoir, en terminant, expliquer en deux mots l'intention qui nous a dirigé dans ce pe-

tit travail. Ce n'est point par esprit de parti, ou pour toute autre cause semblable, que nous avons soulevé une question délicate. On n'a pas de haine pour les morts, et à Dieu ne plaise que nous soyons venu, sous l'empire d'une passion si basse, arracher un fleuron à la couronne littéraire d'un compatriote célèbre. Ce ne sera pas nous, Troyen, qui viendrons faire descendre la statue de Grosley du piédestal où l'a placé l'admiration reconnaissante de la postérité. Nous ne vivons pas à son époque, où l'envie cherchait à le rapetisser d'autant plus que son mérite l'avait fait grand. Non, assurément; Grosley sera toujours pour nous l'homme probe que tout le monde estimait, le citoyen généreux qui dotait sa ville natale des nombreuses marques de sa munificence, l'écrivain savant et spirituel que se disputaient toutes les académies, parce que son nom était synonyme de vertu, de libéralité et d'érudition. Mais une erreur littéraire avait régné pendant un siècle; nous avons voulu la détruire : tel était notre but.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. ÉMILE BARDIN,

PAR

M. Antoine GAYOT, Membre résidant.

MESSIEURS,

Dans votre séance du 16 avril 1852, vous m'avez chargé de rendre un dernier hommage à la mémoire de notre jeune et malheureux collègue, M. Emile Bardin. Vous trouverez peut-être que j'ai bien tardé à m'acquitter de ce pieux devoir. C'est qu'il m'était pénible d'aborder ce sujet douloureux pour nous tous, mais en particulier pour moi qui m'honorais d'être l'ami de celui qu'une mort si imprévue nous a soudainement ravi. Plusieurs fois j'ai voulu commencer ce récit; toujours le tableau de cette fin prématurée, de cette vie, de ces espérances tranchées dans leur fleur, en me rappelant des souvenirs personnels bien cruels, faisait tomber la plume de mes

mains. Aujourd'hui pourtant, je vais essayer de surmonter mon émotion, et de vous rappeler en peu de mots quel était le collaborateur que nous avons perdu. Mon récit sera simple et bref. M. Emile Bardin, quoique rempli de qualités et de science, est mort si jeune, a été mêlé à si peu d'évènements, que l'histoire de sa vie, passée tout entière au sein de l'étude et dans la retraite du foyer domestique, ne peut prêter à de longs développements.

Emile Bardin est issu d'une famille honorable de Nangis; il est né, dans cette ville, le 24 mars 1817. Son père, maître de poste, était un homme distingué; un de ses oncles, depuis longtemps célèbre dans la science, est devenu professeur à l'Ecole Polytechnique.

Le jeune Emile fut un des élèves les plus solides et les plus brillants du collége de Provins. Une conception prompte, un heureux caractère, une grande ardeur au travail, une rare aptitude aux sciences exactes le recommandaient à la fois à l'amitié de ses maîtres et de ses camarades. Passionné pour la physique et pour la chimie, poussé d'ailleurs dans cette voie par ses traditions de famille, le jeune Bardin se dirigea de bonne heure, et sans ces tâtonnements qui font perdre un temps précieux, vers la carrière qu'il devait embrasser.

Au sortir du collége, il fit d'abord un stage assez long dans différentes pharmacies, et, entre autres, à Troyes, dans celle de M. Perrot, jusqu'à la mort de ce praticien. Il entra ensuite, par voie de concours, à l'Ecole pratique de Pharmacie de Paris. Au sortir de cette école, il résolut de tenter la carrière de la

chimie industrielle. Il remplit, pendant deux ans, à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, sous l'habile direction de M. Jacquelain, les fonctions de sous-préparateur de MM. les professeurs Dumas et Payen, emploi de confiance qui prouve quelle était déjà la valeur de M. Bardin. Il fit ensuite un court séjour chez M. Béral, pharmacien, fabricant de citrate de fer et d'autres produits chimiques.

Ces positions, la manière dont il s'acquitta de ces fonctions si délicates le mirent en relief et le signalèrent naturellement à l'attention des grands industriels. Aussi bientôt lui fut offerte la direction de l'importante fabrique de céruse, établie à Clichy. Pendant neuf mois, M. Emile Bardin, à l'âge où les autres hommes ont encore besoin d'être guidés, fut à la tête de cette usine, à la satisfaction des nombreux ouvriers sous ses ordres, et au grand profit des capitalistes qui soutenaient cette entreprise. Tout faisait espérer pour le jeune industriel une carrière à la fois honorable et lucrative, lorsque sa santé, assez délicate, fut sérieusement compromise par les substances délétères en manipulation dans l'établissement. Après avoir vainement essayé de lutter, M. Bardin dut abandonner tous ses projets d'avenir. Il quitta le poste qu'il remplissait avec tant de supériorité, emportant les regrets de tous les intéressés.

Il se présenta alors aux examens de l'Ecole de Pharmacie, et, après des épreuves brillantes et véritablement superflues, il fut reçu pharmacien le 30 août 1842. Muni de son brevet, M. Bardin hésita entre deux partis à prendre : se ferait-il recevoir professeur aggrégé à l'Ecole de Pharmacie, pour

suivre la carrière de l'enseignement, ou se livrerait-il à la pratique? — Ce fut pour ce dernier parti qu'il se décida, et, peu de temps après, en décembre 1842, il acquit la pharmacie de M. Dublanc, et vint se fixer à Troyes.

Vous avez tous connu M. Bardin, Messieurs; vous savez combien il était modeste, presque craintif, peu ami du bruit et se défiant toujours de lui-même. Mais le véritable talent possède une telle puissance d'expansion, que, malgré ces conditions peu favorables, le mérite de ce nouvel arrivant, relevé par une sévère probité, ne tarda pas à se faire jour. Sa réputation pénétra bientôt jusqu'à vous, et, le 17 avril 1844, une place étant venue à vaquer dans votre section des sciences, par le départ de M. Dublanc, vous n'hésitâtes pas à lui donner M. Bardin pour successeur.

L'épreuve était délicate; il n'était pas facile de remplacer M. Dublanc, homme de science et homme de lettres tout à la fois, comme l'attestent les travaux dont il a enrichi vos *Mémoires*. M. Bardin, Messieurs (il n'est pas besoin de vous le rappeler, car sa mémoire est encore toute vivante parmi nous), M. Bardin se montra digne de la confiance que vous aviez mise en lui, et, s'il ne fit pas oublier M. Dublanc, il marcha avec bonheur sur ses traces.

A peine fut-il admis dans vos rangs, qu'il publia, dans votre recueil, un mémoire sur *le Chaulage du blé*, dans lequel il démontra jusqu'à l'évidence l'inconvénient de l'arsenic et des autres substances toxiques, et préconisa l'emploi, à la fois innocent et efficace, du sulfate de soude pour cette opération.

Un peu plus tard, le 22 août 1851, M. Bardin

vous fit lecture de son rapport sur un ouvrage de M. de Sussex, traitant du commerce, du contrôle et de la législation des engrais. Cet examen critique des questions les plus délicates, dans lequel se révèlent les connaissances profondes de l'homme de science, est écrit d'un style simple et clair ; il a été inséré en entier dans le tome seizième de vos *Mémoires*.

Ce ne sont pas là les seuls services rendus par M. Bardin à la Société. On peut dire qu'il n'a été étranger à aucune de vos études relatives aux sciences. Vous savez avec quelle complaisance il mettait son laboratoire à la disposition de ses collègues pour tous les travaux d'analyse, et combien son expérience leur était utile dans ces circonstances.

Cependant, Messieurs, la réputation de M. Bardin ne grandissait pas seulement dans le sein de votre compagnie, elle se répandait rapidement au dehors, et on le revendiquait à l'envi partout où il était besoin de savoir et de désintéressement.

Le 8 novembre 1843, il est nommé pharmacien juré près la Cour d'Assises et le Tribunal de Troyes. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, de nombreux rapports témoignent de son dévouement, de sa capacité et de la confiance que les magistrats avaient placée en lui. Le 11 juillet 1844, il est nommé membre du Conseil de Salubrité; il conserva jusqu'à sa mort ce mandat, qui lui fut renouvelé le 26 avril 1849. Le 21 juillet 1849, le Jury Médical l'attire dans son sein en qualité de membre adjoint. Enfin, de 1847 à 1851, M. Bardin est choisi pour faire, à l'Hôtel-Dieu, un cours gratuit de chimie, pour l'instruction des sœurs chargées de la pharmacie.

Voilà, Messieurs, des preuves éclatantes de la capacité et du zèle de M. Emile Bardin. On voit qu'il avait pris d'une manière glorieuse ses lettres de naturalisation dans notre cité, dont il était déjà l'un des enfants les plus utiles et les plus honorés. Ainsi s'étaient aplanies devant lui les difficultés inséparables d'un établissement nouveau : investi de la confiance d'une nombreuse clientèle, qui s'augmentait chaque jour, rehaussé par toutes les fonctions honorifiques dont nous avons parlé, entouré d'une épouse et d'enfants adorés, aimé de plusieurs, estimé par tous, M. Emile Bardin semblait réunir toutes les chances de succès, toutes les conditions de bonheur. Les modestes avantages qu'il ambitionnait lui paraissaient assurés sans mécompte possible; il pouvait jeter un coup-d'œil reconnaissant sur son passé, confiant sur son avenir. Sa douce gaîté, sa sérénité d'esprit, le contentement intérieur qui rayonnait sur son visage prouvaient que c'était ainsi qu'il jugeait sa position. C'est dans cette sécurité profonde, au milieu de cette prospérité modeste, mais sûre, que, par une inexplicable fatalité, par un accident presqu'incroyable, M. Bardin a été frappé de mort; éternel sujet de douleur pour ses amis, leçon terrible à ceux qui comptent trop sur le lendemain!

M. Emile Bardin, qui adorait ses enfants et qui jouait souvent avec eux, les conduisit, le 13 octobre 1851, à quatre heures du soir, au Gymnase, dont ils suivaient les leçons. Arrivé dans l'établissement, il se mêla aux jeux de ses enfants, et voulut, comme sujet d'émulation, leur montrer à franchir le fossé destiné à l'exercice du saut. Une première fois, il franchit en riant cet obstacle; les enfants ap-

plaudirent; le père, continuant son jeu, voulut recommencer. Cette fois, il retomba à faux sur sa jambe droite; il sentit dans le jarret une vive douleur, et un engourdissement qui, suivant lui, ne devait être que passager. Il revint boitant, appuyé au bras de sa femme, moitié se plaignant, moitié riant; et, n'attachant aucune importance à tout cela, il se remit à ses occupations habituelles. Mais l'engourdissement persista, et les médecins, amis du malade, lui conseillèrent de garder le lit. Ils crurent d'abord à un simple effort musculaire; mais il y avait eu probablement déchirement d'un vaisseau; et, par suite, se déclara une phlébite qui, de locale qu'elle était d'abord, devint rapidement générale. Cette maladie, mortelle dès l'origine, se cacha pendant quelques jours sous des formes si obscures, qu'une sécurité complète resta longtemps à M. Bardin, à sa famille et à ses amis. Mais, vers les deux derniers jours, des symptômes sinistres, les angoisses, les étouffements, la taciturnité du malade, sa voix éteinte, apportèrent une terrible et soudaine lumière sur la nature du mal et sur l'approche d'une terminaison fatale; et, en effet, Messieurs, notre malheureux collègue, atteint d'une faiblesse subite, mourut, sans agonie, au milieu d'une syncope, le 1er novembre 1851, à trente-quatre ans et demi. Cette terrible nouvelle arriva au public et à plusieurs des amis de M. Bardin avant celle de sa maladie, tant le coup avait été imprévu et précipité.

Que vous dirais-je de plus, Messieurs? Vous montrerais-je la désolation succédant, dans cette maison, au tableau de bonheur que je vous peignais tout-à-l'heure? Vous rappellerais-je ces obsèques, où écla-

tèrent si vivement le sentiment public et le regret unanime de la ville entière? Vous suiviez en grand nombre le cercueil de cet homme de bien, de ce savant modeste, de ce collègue si apprécié; vous avez vu l'hommage que lui ont apporté spontanément tous les médecins et tous les pharmaciens en corps, ainsi que la Société des Typographes, reconnaissante des services désintéressés qu'il lui avait rendus; vous avez encore présentes à la mémoire les paroles, vraiment sorties du cœur, que son confrère M. Namur lui a adressées, au nom de tous, comme dernier adieu. Il est donc inutile que je retrace à vos yeux ces douloureux souvenirs.

Un seul sentiment me reste à exprimer. Dans le récit que je viens de vous faire, j'ai dû me borner à faire ressortir l'importance dont était M. Bardin pour la Société, et faire taire mes impressions et mes émotions personnelles. Cette tâche m'a été pénible; à chaque ligne, le secrétaire de la Société était tenté de faire place à l'ami de M. Bardin et de donner cours à ses douloureux regrets. Permettez qu'en terminant, je donne satisfaction à ce sentiment que vous approuvez tous, et qu'après avoir loué en M. Bardin notre collègue et l'homme public, je vous dise ce qu'il était, comme homme privé, pour toutes les personnes qu'il a aimées et qui vivaient dans son intimité. Plusieurs de vous ont eu ce bonheur et confirmeront mes paroles.

Le caractère distinctif de M. Bardin était une aménité, une douceur de mœurs admirables, une inaltérable égalité d'humeur, une bienveillance naturelle, une bonne opinion de tous, une indulgence pour

tous, qui trahissaient une jeunesse de cœur, bien rare à son âge. A trente-quatre ans, avec la science d'un vieillard, il avait toute la fraîcheur morale, toute la naïve confiance d'un jeune homme qui ne ferait qu'entrer dans la vie. Les fronts les plus tristes, les esprits les plus chagrins se rassérénaient au contact et à la bienfaisante influence de cet heureux caractère. Hélas! Messieurs, à voir ce que vaut l'existence, quand elle se prolonge; à voir combien, suivant l'expression d'un poëte, l'homme doit laisser de ses amitiés, de ses beaux rêves, de ses richesses de cœur aux ronces du chemin, si M. Bardin avait été seul dans ce monde, je serais tenté de rapporter à lui ce que Charles Nodier disait de la mort prématurée d'André Chénier, *qu'il est beau de mourir jeune, et de s'ensevelir avec toutes ses illusions, comme un roi d'Orient avec tous ses trésors*. Mais le jeune homme que nous pleurons était époux et père; il laissait une veuve et trois enfants, pour lesquels l'avenir lui parut bien sombre à son lit de mort. Pour cette veuve, pour ces orphelins, la perte est irréparable et doit être amèrement déplorée. Puisse ce témoignage que je rends aujourd'hui, en votre nom, des services et du mérite de M. Bardin, adoucir une douleur inconsolable et être un jour un titre pour ses enfants, s'ils ont jamais besoin de bienveillance et de protection!

RAPPORT

SUR LE DRAINAGE,

FAIT AU NOM D'UNE COMMISSION SPÉCIALE,

Par M. Gustave LE GRAND,
Membre résidant,

Messieurs,

Les avantages du drainage, comme méthode d'assainissement ou plutôt d'amélioration du sol par des rigoles souterraines, sont connus aujourd'hui de tous les propriétaires éclairés.

Chacun sait que l'opération, lorsqu'elle est pratiquée avec discernement, est lucrative, qu'elle couvre et au-delà le montant des intérêts des sommes employées aux travaux.

Le doute n'est plus permis à cet égard, en présence des avantages recueillis en Angleterre, en Belgique et dans beaucoup de départements de la France.

La Société d'Agriculture de l'Aube, à laquelle il appartient naturellement de provoquer l'introduc-

tion des innovations reconnues bonnes, s'est déjà occupée de la question. En 1852, comme vous vous le rappelez, elle a proposé des mesures convenables, mais qui n'ont pas abouti, parce que les secours réclamés au département, à M. le Ministre, et sur lesquels elle avait cru devoir compter, ne lui ont pas été accordés.

A votre séance du 21 avril 1854, notre très-honorable président a soulevé de nouveau cette question; il vous a dit que le département de l'Aube est un de ceux où l'on peut appliquer le système de drainage avec les chances de succès les mieux assurées, et vous avez adopté avec empressement la proposition qu'il vous a faite de confier à la section d'agriculture, en y adjoignant deux membres de la section des sciences, le soin de formuler un projet qui, si vous l'approuviez, serait ensuite soumis à M. le Préfet, avec prière instante de vouloir bien le comprendre dans ses propositions au Conseil Général pour la prochaine session.

Votre commission s'est réunie.

Elle a passé en revue une partie des avantages attribués au drainage des terres; elle en a discuté quelques-uns, et croit devoir appeler votre attention sur les faits qui suivent, et qui sont confirmés par la théorie et par la pratique :

1°. L'eau stagnante empêche la chaleur de pénétrer dans le sol et y fait descendre le froid;

2°. L'évaporation refroidit considérablement les terres;

3°. L'humidité du sol empêche le dépôt de la rosée.

Ces trois propositions, dont il est facile de démontrer l'exactitude, conduisent à la conclusion suivante :

Pour qu'un terrain quelconque profite de toute l'action bienfaisante du soleil, de l'air et des eaux, il faut qu'il forme un véritable filtre, au-dessous duquel l'eau s'échappe soit naturellement, à travers le sol, soit artificiellement, dans des conduits souterrains, comme elle passe dans un pot de fleur dont le fond est percé d'un trou (1).

Si le drainage est bien pratiqué, il réalise précisément cette disposition; il ameublit le sol et le divise, ce qui est un grand avantage pour les terres argileuses d'ordinaire si difficiles à travailler; il fait descendre dans le sol la chaleur de la surface, diminue la sécheresse pendant l'été; enfin, il équivaut à un approfondissement du sol et diminue les frais de culture.

Au drainage se rattachent beaucoup de considérations d'un grand intérêt; mais ce n'est pas le cas de les rapporter, non plus que d'entretenir la Société du mode d'exécution proprement dit. Les agriculteurs ont entre les mains les ouvrages de MM. Stephens, Parkes, Thackeray, Payen, Héricard de Thury, Mangon, Leclerc et Barral. C'est à ces excellents livres qu'il y a lieu de se reporter; qu'il soit seulement permis à votre commission, avant qu'elle aborde le point spécial de la mission que vous lui avez confiée, de vous exposer encore que le dépar-

(1) Lamairesse, ingénieur. *Journal de la Société d'Emulation de l'Ain*, n°s 2 et 3, XLIIe année.

tement de l'Aube contient plus de 60,000 hectares de terrains à fond imperméable de nature à être améliorés par le drainage.

Pour une pareille étendue la somme des avantages doit être énorme. Afin d'en donner une idée, nous relaterons l'extrait d'un compte-rendu signé par plusieurs maires des environs de Château-Thierry, ainsi que par des cultivateurs, membres ou lauréats du comice agricole du même arrondissement.

Il s'agit d'un résultat qui paraît être un résultat moyen entre beaucoup d'autres, et qui a été obtenu chez M. le comte de Rougé au Charmel.

Avant le commencement des travaux, l'on fit dresser un procès-verbal constatant l'état dans lequel était alors la terre. Il y est dit que « vers le milieu de la pièce de Courmont, à la partie nord, la » terre, limon argileux mélangé de glaise, est en » partie recouverte d'eau suintant et séjournant à » la surface même par les plus grandes sécheresses; » que dans les parties hautes, où l'eau ne séjourne » pas, la couche de terre est tellement dure et » serrée que la culture en est extrêmement diffi» cile par les temps secs. » N'est-ce pas la description fidèle d'une grande partie des terrains des cantons de Chavanges, de Brienne, de Lusigny et de Chaource? Le procès-verbal ajoute :

« Les récoltes ont de tout temps été très-mé» diocres en qualité et en quantité, remplies d'herbes » marécageuses que faisait croître l'eau contenue » dans le sol. »

La terre était dans un état d'appauvrissement ex-

traordinaire; elle ne recevait ni culture suffisante, ni fumier d'aucune espèce depuis longues années.

Dès que les tranchées furent ouvertes, l'assèchement eut lieu; et huit jours s'étaient à peine écoulés, qu'un hideux marais, où hommes et chevaux enfonçaient, devenait un sol ferme et solide que l'on parcourait à cheval sans le moindre inconvénient.

La pièce fut semée seulement le 20 octobre, trois semaines plus tard qu'il ne fallait. Malgré tous ces inconvénients, l'on est arrivé aux résultats suivants :

Pour un hectare.	QUANTITÉ				VALEUR		FRAIS DE CULTURE.		PRODUIT NET.
	DE GERBES.	DE GRAIN en hectolitres.	DE GRAIN en kilogrammes.	DE PAILLE en kilogrammes.	DU GRAIN à 16 fr. l'hectolitre.	DE LA PAILLE à 20 fr. le cent.	LABOURS à quatre chevaux.	Ensemencement.	
Avant le drainage.									
	400	7	518	2000	112f	80f	3 labours à 30f l'un... 90f Hersage. 10f 100f	45f	47f
Après le drainage.									
	760	17	1267	4180	272f	167f	4 labours à 2 chevaux et à 20f l'un... 80f Hersages. 18f 98f	45f	291f
							Différence en plus...		244f

« Ce drainage, exécuté par les ouvriers de la com-

» pagnie anglaise, ayant coûté 235 fr. l'hectare, il
» reste en faveur de la terre une différence de 9 fr.
» dès la première année. »

L'exemple est tiré de l'excellent ouvrage de M. le comte Van der Straten-Ponthoz (1), qui cite encore ce fait que M. de Rothschild a fait drainer près de 200 hectares au prix moyen de 250 fr. l'hectare, se réservant 5 p. 0/0 ou 12 fr. 50 cent. par hectare, et abandonnant le surplus à ses fermiers, lesquels profitent ainsi d'un bénéfice que l'on dit être généralement plus élevé que celui de leur maître.

Enfin, beaucoup d'auteurs disent qu'en Angleterre, le plus souvent, une année de récolte suffit pour couvrir les frais, et que, dans les cas défavorables, le propriétaire est remboursé de ses avances au bout de trois ans.

Nous arrivons, Messieurs, à formuler les propositions que vous nous avez demandées.

Nous vous proposons de créer une commission permanente qui appellerait dans son sein les principaux propriétaires du département; ceux surtout des contrées qui réclament le plus évidemment le drainage : de constituer de la sorte une véritable association dont vous prieriez M. le Préfet d'être le président honoraire, et qui fonctionnerait sous le patronage de la Société Académique de l'Aube, à laquelle elle se trouverait directement rattachée par l'intermédiaire de la section d'agriculture.

Cette association aviserait aux mesures les plus

(1) Etat, progrès et avenir du drainage en France.

propres à assurer le succès des entreprises ; discuterait les méthodes applicables selon la nature et la disposition des sols; ferait connaître les meilleures machines, les outils les plus convenables; se mettrait en relations avec les associations du même genre qui existent dans plusieurs départements, notamment celui de l'Oise; recourrait au besoin à des praticiens habiles; tiendrait registre de toutes les circonstances des opérations, en indiquant la situation topographique de chaque terrain, la nature du sol et du sous-sol, l'épaisseur de la couche végétale, et principalement le rendement avant et après le drainage, comme dans l'exemple que nous avons cité, en tenant compte des frais de toutes sortes.

Ce moyen d'action que les intéressés eux-mêmes manœuvreraient serait très-puissant; mais, pour l'organiser et lui procurer des ressources, l'intervention bienveillante de M. le Préfet est nécessaire, et tout d'abord il y a lieu de la réclamer et de le prier de faire accorder par le Conseil Général :

1° Une subvention de 2,000 fr.,

2° Et, en outre, une avance de 5,000 fr., remboursable au département par annuités et par quarts à partir de 1856.

Quoi qu'il arrive, l'association pourrait être organisée dès à présent, et, dans le cas où les secours sollicités ne seraient pas accordés en totalité, elle aviserait à les compléter. Elle pourrait, par exemple, se composer de membres fondateurs et de membres souscripteurs, prenant chacun l'engagement, lors de leur admission, de verser, ceux de la première catégorie 200 fr., ceux de la deuxième catégorie 50 fr.

L'association établie dans l'Oise et qui fonctionne depuis le 1er janvier 1852, a agi de la sorte, et déjà elle a produit les plus heureux résultats.

Messieurs, le drainage préoccupe de plus en plus les esprits; ainsi que M. Payen l'a dit, *« on peut le re-» garder comme l'une des plus grandes améliorations » contemporaines, et peut-être l'une des plus grandes in-» ventions de l'agriculture.* »

Vous concerterez donc vos efforts pour réaliser les bonnes intentions que vous avez manifestées à cet égard; vous amènerez le département au rang qu'il doit occuper dans cette voie de progrès.

La Société entend avec un vif intérêt ce rapport, dont les conclusions sont adoptées. Elle décide qu'il sera inséré dans ses *Mémoires*, et qu'une copie en sera envoyée à M. le Préfet, afin qu'il puisse en faire l'objet d'une proposition au Conseil Général dans sa première session.

(*Extrait de la Séance du 19 Mai 1854.*)

TRAITÉ

DE

VINIFICATION,

D'APRÈS LES PROCÉDÉS EN USAGE

AUX RICEYS (AUBE),

Par M. EUGÈNE RAY, Propriétaire aux Riceys.

AVANT-PROPOS.

La vendange et la vinification sont les opérations les plus importantes auxquelles donne lieu la culture de la vigne, et cependant, on ne saurait le nier, ce sont, très-souvent, les plus mal faites; aussi pensons-nous que l'indication des principes qui servent de base aux procédés de vinification généralement suivis par les principaux propriétaires des Riceys, le plus important vignoble du département de l'Aube, et l'explication de ces procédés peuvent offrir quelque intérêt.

Notre intention, cependant, n'est pas de faire un traité bien étendu de vinification, mais de présenter seulement quelques observations ayant rapport à la manière de faire le vin et de le soigner. Aussi nous nous occuperons principalement de la pratique et très-peu de la théorie. Tout notre désir est que ce simple exposé puisse être de quelque utilité à ceux des propriétaires de vignes du département de l'Aube qui manquent de renseignements à cet égard, car c'est à eux particulièrement qu'il s'adresse.

On sera peut-être étonné de ne pas voir figurer dans ce traité un chapitre spécial sur les maladies et les altérations des vins; mais comme les moyens qu'on indique généralement pour les guérir sont tous plus ou moins défectueux, et, qu'après différents essais, nous en sommes à peu près arrivé, pour notre compte, à ne croire à l'efficacité d'aucun remède, nous nous abstiendrons de les publier. Ce qu'il y a de mieux à faire, sans contredit, c'est de prévenir le mal, et nous sommes persuadé, d'après notre propre expérience, qu'en se conformant aux principes contenus dans ce traité de vinification, et dont l'application ne demande, pour toute dépense, qu'un peu de soin, on atteindra certainement à ce but.

§ I[er].

De la Vendange.

En principe, pour vendanger, il faudrait toujours attendre que le raisin fût parfaitement mûr; mais trop souvent, malheureusement, il n'arrive pas à une maturité complète, et il faut bien se résoudre à le couper, plutôt que de s'exposer à le voir se perdre par suite de la température humide qui règne en automne, ou par suite de gelées prématurées. Le moment à saisir est donc celui où le raisin n'a plus rien à gagner sur le cep.

Il serait tout aussi dangereux de dépasser le moment de la pleine maturité que de le devancer; car, si les raisins, quand ils ne sont pas assez mûrs, donnent un vin sans couleur, peu riche en alcool et d'une garde difficile, il est certain que, lorsqu'ils le sont trop, le vin perd de son agrément, est sujet à une foule de maladies et se conserve aussi très-difficilement. Les vins blancs sont les seuls auxquels l'excès de maturité du raisin soit favorable.

Il y a toujours avantage à vendanger par un beau temps et lorsque le soleil a entièrement dissipé soit les brouillards, soit la rosée que la fraîcheur des nuits dépose sur le raisin. Cette attention est surtout utile dans les années pluvieuses, dans le cas de ge-

lées prématurées, et lorsque le raisin a perdu de sa fermeté; car il est essentiel alors de ne pas abaisser le degré du moût, qui souvent renferme à peine, dans de telles circonstances, la proportion de sucre rigoureusement nécessaire pour produire la quantité d'alcool indispensable à la bonne conservation du vin. De plus, le raisin, cueilli par un temps froid, entre bien plus difficilement en fermentation, et fermente plus lentement que lorsqu'il est cueilli par un temps sec et chaud.

Si, par des circonstances particulières, on se trouve dans la nécessité de vendanger par la rosée ou immédiatement après la pluie, il est mieux, dans ce cas, afin de conserver aux plants fins toute leur qualité, de ne couper d'abord que des gros plants, destinés à faire des vins ordinaires seulement, et d'attendre, pour vendanger les autres, que l'air ou le soleil les aient essuyés.

Non-seulement il faut profiter d'un temps convenable pour cueillir le raisin, mais encore il est nécessaire de prendre un nombre suffisant de vendangeurs, pour que cette opération se fasse promptement, dans l'intérêt du cuvage, et pour prévenir les vicissitudes du temps, qui est extrêmement variable à cette époque de l'année.

Les coupeurs se rangent sur une seule ligne au pied de la vigne, et chacun d'eux, s'avançant droit devant lui, cueille, au moyen d'une serpette, les raisins qui sont à sa portée. La personne chargée de la direction de la vendange doit se tenir à quelques pas en arrière de la bande, et veiller avec soin à ce qu'on n'oublie aucun cep et à ce qu'on rejette toutes les grappes qui ne sont pas mûres, ainsi que celles

qui sont sèches ou gâtées. Lorsque les paniers où l'on dépose le raisin sont pleins, les porteurs ou *hottiers* les versent dans des hottes qu'ils ont disposées de place en place, à proximité des vendangeurs, et qu'ils vident ensuite dans des cuveaux amenés au pied de la vigne sur des voitures attelées de chevaux ou de bœufs; puis les raisins sont conduits à la vinée, et transvasés dans les cuves au moyen d'une pelle et d'une couloire en bois.

§ II.

De l'Egrappage.

Dans quelques vignobles, on est dans l'usage, avant de jeter le raisin dans la cuve, de l'égrapper plus ou moins, c'est-à-dire d'enlever la rafle, entièrement ou en partie.

Quelques essais ont été faits, à différentes fois, aux Riceys, et je n'ai pas connaissance qu'on ait jamais retiré de l'égrappage un avantage bien marqué; cette opération semble d'autant plus inutile dans ce vignoble, que la vendange ne reste généralement que fort peu de temps dans la cuve, avant d'être portée au pressoir, et qu'alors le vin n'a pas un contact assez prolongé avec la rafle pour rien prendre de son âpreté.

De nombreuses expériences comparatives, faites à diverses époques, dans plusieurs vignobles et notamment dans la haute Bourgogne, ont démontré

qu'il résultait pour le vin des avantages très-grands de l'emploi de la rafle; et, en admettant que le principe acerbe et astringent qu'elle contient rende le vin tant soit peu âpre dans les premiers temps, on ne saurait nier que, par l'aide qu'elle prête à la fermentation, elle ne soit l'agent le plus capable d'opérer la décomposition du ferment, et que le tannin qu'elle renferme et transmet au vin ne donne à celui-ci du corps et ne contribue à sa conservation.

Il est certain, du reste, que cette âpreté est insensible, lorsque les cuvages sont de courte durée; et quand le contraire a lieu, c'est toujours la faute de propriétaires inhabiles qui, ne sachant pas apprécier le moment où le contact de la rafle avec le vin devrait cesser, la laissent séjourner trop longtemps dans ce liquide.

On pourrait objecter que les vins rosés, ne restant que très-peu de temps avec la rafle, et les vins blancs, n'éprouvant aucun contact avec elle pendant la fermentation, ne peuvent par conséquent profiter du tannin qu'elle contient, et que cependant ils sont généralement d'une bonne garde; mais cela tient à la conservation de certains principes, et surtout du principe sucré, qui n'ont pas été usés à la cuve.

Il se peut qu'il soit convenable dans certains vignobles d'égrapper entièrement ou en partie, mais, nous le répétons, pour le nôtre, nous considérons cette opération comme complètement inutile, à moins toutefois que le raisin n'ait eu à souffrir, soit de la coulure, soit de la grêle, et ne soit alors devenu très-clair; il est rationnel, dans ce cas, de supprimer une partie des rafles et de les réduire à la proportion voulue avec la masse de la vendange; car

autrement on pourrait craindre avec raison que, par leur surabondance, elles ne communiquassent au vin une âpreté et une saveur désagréables.

On se sert, pour cette opération, d'une espèce de claie en osier, bordée d'un bourrelet d'osier serré, et dont les mailles ont 0,02 environ d'ouverture. Cette claie étant placée sur le cuveau ou sur la cuve, l'égrappeur agite avec les mains les raisins que l'on y dépose, jusqu'à ce que les grappes soient totalement dépouillées des grains.

§ III.

Du Foulage.

Il est indispensable de fouler entièrement les raisins, pour en faciliter la fermentation.

On fait ordinairement cette opération, au fur et à mesure que la vendange arrive de la vigne, en écrasant les raisins dans le cuveau, avant de les jeter dans la cuve.

Quelques propriétaires se servent de deux cylindres cannelés, tournant parallèlement en sens contraires, au moyen d'une manivelle, et surmontés d'une trémie dans laquelle on verse la vendange; entre ces deux cylindres est ménagé un intervalle suffisant pour que tous les grains soient complétement écrasés, sans que cependant la grappe puisse être froissée à l'excès.

La fluidité du moût est nécessaire pour développer

une fermentation simultanée, vive et complète; elle met les éléments fermentatifs en contact plus immédiat, et les dispose à réagir plus également les uns sur les autres, ainsi que sur la partie colorante contenue dans la pellicule du raisin.

Un foulage imparfait présente peu d'inconvénients, lorsque la température est chaude, la fermentation étant alors très-rapide; mais il n'en est pas de même par un temps froid, parce que, dans ce cas, la fermentation se développe avec lenteur et se prolonge beaucoup trop, pour que ce ne soit pas au détriment de la bonne qualité du vin.

Nous considérons donc l'opération du foulage comme une des plus nécessaires pour faire arriver la vendange à une fermentation parfaite, et pour procurer une belle couleur au vin. Un seul foulage suffit, mais il faut qu'il soit exécuté convenablement; ceux qui pourraient être faits ultérieurement présentant de très-grands dangers pour les personnes chargées de ce travail, et, ayant l'inconvénient grave de contrarier la fermentation, de faciliter l'évaporation, et de donner souvent un vin dur et *forcé de cuve*. En outre, si l'on a laissé s'acidifier la masse supérieure de vendange qui se trouve au-dessus de la cuve et qui forme ce qu'on appelle le *chapeau,* on court le risque, en l'immergeant dans le vin, de communiquer à ce dernier l'acidification dont elle renferme les éléments; aussi, pour peu qu'on ait de doute à cet égard, lorsque vient l'opération du pressurage, est-il prudent, avant de porter la vendange au pressoir, d'enlever, du mieux possible, les parties putréfiées et acidifiées du chapeau.

§ IV.

Du Cuvage.

Un propriétaire de vignes doit faire en sorte, par-dessus tout, d'obtenir un vin qui soit franc de goût et d'une saveur agréable, et de lui conserver son arôme et particulièrement son alcool, base conservatrice du vin ; pour arriver à ce résultat, il ne saurait attacher trop d'importance à l'opération du cuvage.

La densité du moût n'est pas la même tous les ans, elle diffère nécessairement suivant la température de chaque année ; pour connaître sa pesanteur spécifique, c'est-à-dire la proportion de matière sucrée qu'il contient et qui, par suite de la fermentation, doit se convertir en alcool, on fait usage du *gleucomètre*, instrument inventé par M. Cadet de Vaux. Bien que les indications qu'il donne ne soient pas d'une rigoureuse exactitude, en raison des diverses substances étrangères à la matière sucrée contenue dans le moût et qui en augmentent la densité, l'emploi de cet instrument peut être utile et venir en aide au propriétaire.

Pour en faire usage, on doit prendre du moût qui n'ait encore subi aucun commencement de fermentation et que l'on a eu soin de passer à travers un linge, pour le séparer autant que possible des corps étrangers. Plus le moût a de densité,

c'est-à-dire plus il contient de matière sucrée, moins l'instrument s'enfonce quand on le plonge dans la liqueur. Si l'on obtient de 12 à 13 degrés, on peut compter sur un très-bon vin (1834-1842-1846); si le gleucomètre ne monte qu'à 10 ou 11 degrés, le vin sera d'une bonne qualité courante (1840-1844-1848); à 9 degrés et au-dessous, la qualité ne peut être que plus ou moins médiocre (1841-1843-1851), et le vin sera certainement faible, plat et d'une garde difficile.

On a donc cherché à remédier à ce vice du moût et à réparer en quelque sorte l'oubli de la nature. C'est alors que plusieurs œnologues, et entr'autres Chaptal, recommandèrent d'ajouter du sucre aux moûts trop faibles; on s'est engoué dans un moment, principalement dans la haute Bourgogne, de ce système d'amélioration dont on y a fait un usage très-fréquent et surtout immodéré, mais le résultat a été loin de répondre à ce qu'on en attendait; car, en outre de la dépense que ce procédé occasionnait, les vins, n'achevant pas leur fermentation dans la cuve, travaillaient à certaines époques de l'année plus fréquemment qu'à l'ordinaire et exigeaient plus de temps pour arriver à être potables; ils acquéraient, il est vrai, de la vinosité et du corps, mais au détriment de leur finesse et de leur légèreté.

Cependant, dans les années très-froides ou pluvieuses à l'excès, dans celles enfin où l'on a à craindre de faire des vins qu'il serait impossible de conserver sans altération, peut-être pourrait-on, afin de ramener la vendange à des conditions normales, améliorer les moûts au moyen d'une certaine addition de sucre; on ne parviendrait certainement

pas à faire un vin de qualité supérieure, mais on obtiendrait peut-être au moins un vin passable et dont on pourrait plus facilement tirer parti. C'est du reste une étude à faire par chaque propriétaire, et nous n'entendons aucunement recommander l'emploi de cette méthode qui exige beaucoup de prudence et de discernement.

Quoique la fermentation puisse s'établir sur de petites quantités de moût, néanmoins elle peut être puissamment modifiée par l'augmentation de la masse; ainsi, elle se développe plus lentement et est beaucoup moins parfaite dans un tonneau que dans une cuve de la capacité de plusieurs pièces. Le vin, qui provient d'une cuve, a été d'autant moins exposé aux influences pernicieuses de l'atmosphère qu'il a été fait plus rapidement, et se conserve d'autant mieux que la décomposition des principes du moût est plus complète. La fermentation ne s'établissant que fort lentement dans un tonneau, elle ne peut avoir pour effet que de produire un vin dur, souvent altéré et ayant pour le moins un goût de rafle excessivement désagréable, par suite du séjour, forcément trop prolongé, de cette dernière dans le moût. Et tel propriétaire, qui d'habitude trouve ses vins parfaits et surtout bien francs de goût, ne découvrira pas, comme le ferait souvent un dégustateur même peu habile, qu'il y a dans ces mêmes vins non pas seulement une altération, mais plusieurs plus ou moins prononcées.

La jauge des cuves aux Riceys est généralement de 12 à 15 pièces (27 à 34 hectolitres environ); cependant il y en a aussi de plus fortes. Il est souvent utile du reste d'en avoir de plusieurs dimensions.

Les unes ont leur plus grand diamètre dans le haut; d'autres sont *à bouge,* c'est-à-dire ont la forme d'un tonneau ouvert par un de ses fonds et placé debout; mais celles qui sont en cône tronqué, c'est-à-dire les *cuves en saloirs,* sont préférables; non seulement elles offrent un grand avantage sous le rapport de la solidité du cerclage, qui n'est pas exposé à descendre comme dans les autres, mais encore, par leur rétrécissement dans la partie supérieure, elles maintiennent mieux la chaleur et s'opposent davantage aux dégagements des principes spiritueux.

Chaque cuve est ordinairement établie dans la vinée sur un fort madrier posé, par ses extrémités, sur deux pierres; ce madrier, connu vulgairement sous le nom de *marc,* doit porter non seulement sous le jable, mais encore en travers, par le milieu, sous le fond de la cuve. Le derrière de la cuve est soutenu au moyen d'une pierre ou d'un morceau de bois, qui lui donne une pente très-légère du côté de la cannelle dont nous allons parler; quant au devant, il est maintenu au moyen de deux petits étais posant d'un bout sous le jable, et de l'autre sur le sol de la vinée. Lorsque l'opération du décuvage tire à sa fin, on enlève ces deux étais, afin de pouvoir incliner la cuve, et par là faciliter l'entier écoulement du vin.

Une cuve doit être munie d'une espèce de cannelle en bois, appelée *corps,* aux Riceys, au moyen de laquelle on tire le vin au moment du décuvage. Quelques propriétaires font usage d'une grosse *fontaine* en cuivre. A l'intérieur de la cuve, contre le trou dans lequel est fixée la cannelle, on dispose en éventail un petit fagot de sarment, que l'on maintient en

place au moyen d'une grosse pierre; ce fagot est destiné, lorsqu'on tire le vin de la cuve, à intercepter le passage des rafles, qui autrement pourraient obstruer le trou de la cannelle et formeraient obstacle à l'écoulement du vin.

Le premier soin d'un propriétaire, lors de ses préparatifs de vendange, a dû être de faire abreuver et laver ses cuves, quelques jours avant de s'en servir; le lavage doit être répété jusqu'à ce que l'eau en sorte parfaitement claire. Si l'on a des doutes sur le goût d'une cuve, il est prudent, pour l'assainir, d'user du procédé que nous indiquons § VII.

Le vin ne se fait jamais mieux que lorqu'il est mené promptement; aussi doit-on faire en sorte que chaque cuve où l'on verse le raisin soit, autant que possible, emplie dans les vingt-quatre heures, afin que la fermentation une fois commencée n'éprouve pas d'interruption, comme cela arrive nécessairement lorsque le remplissage des cuves traîne en longueur.

Malheureusement, ce principe est souvent d'une application très-difficile, en raison de l'éloignement et du morcellement des vignes, surtout pour les petits propriétaires qui, employant peu de vendangeurs étrangers, mettent en général cinq ou six jours et quelquefois plus à emplir une cuve.

Un préjudice réel ne peut manquer de résulter de ces interruptions nécessairement répétées dans l'acte de la fermentation. Une vendange faite promptement exerce l'influence la plus heureuse sur l'organisation du vin, dont les principes subissent une élaboration d'autant plus parfaite que la fermentation est plus régulière.

Une cuve ne doit pas être emplie à plus de trente centimètres environ de son bord supérieur; parce que le liquide, montant avec force, par suite du mouvement ascensionnel qui soulève la masse de la vendange contenue dans la cuve, déborderait de toutes parts; de plus, le gaz acide carbonique qui se dégage pendant la fermentation, étant plus pesant que l'air atmosphérique, se trouve retenu dans le vide conservé et contribue à maintenir la chaleur dans la vendange, en formant sur le chapeau une espèce de couche qui, interceptant l'air extérieur, empêche ce chapeau de passer à l'acide ou à la dégénération putride.

Plusieurs propriétaires, afin d'éviter cette acidification du chapeau, et en même temps pour faire obtenir au vin une belle couleur, maintiennent le marc plongé dans le moût, à l'aide d'un faux-fond à claire-voie, divisé en deux parties pour être plus maniable, lequel est retenu dans la cuve au moyen de deux traverses posées dessus en travers, et de quatre mains de fer fixées à l'intérieur à dix centimètres environ du bord supérieur. Mais cette opération ne suffit pas, car, si elle soustrait le chapeau de vendange au contact de l'air, c'est en y exposant une partie du moût qui vient surnager à sa surface; et, au fur et à mesure que le gaz acide carbonique se forme, l'alcool se formant aussi, une partie de cet alcool, entraînée par le gaz, s'évapore avec lui; il en résulte donc une déperdition quelquefois assez considérable. Il ne faut pas oublier non plus qu'il est très-important de garantir le vin, dès sa formation, des impressions de l'air atmosphérique, ce liquide ayant une tendance extrême à s'aigrir, surtout

si la température est élevée; aussi doit-on mettre tout en œuvre pour prévenir chez lui cette altération dont il serait impossible d'arrêter les progrès. On obtient un excellent résultat en appliquant sur la cuve un couvercle de paille; ce couvercle, que l'on fait mouvoir facilement au moyen de deux poulies et d'un contrepoids, suffit parfaitement pour donner issue au gaz acide carbonique, empêcher le contact du vin avec l'air extérieur, et prévenir son évaporation.

Il est d'autant plus avantageux de couvrir les cuves que, sans cette précaution, la vendange reçoit l'impression de la température très-variable de l'atmosphère, et que la fermentation étant excitée ou s'affaiblissant, selon cette variation, est alors nécessairement imparfaite.

Lorsqu'une cuve n'est emplie qu'en partie, le faux-fond, placé avec les deux traverses sur la masse de la vendange, doit être maintenu au moyen de quatre tasseaux coupés à la longueur nécessaire, posés verticalement, portant d'un bout sur l'extrémité des traverses, et retenus de l'autre par les mains de fer.

La fermentation peut, avons-nous dit, être hâtée ou retardée, suivant l'état de la température; ainsi, au-dessous de 15 degrés du thermomètre centigrade, elle languit, ou même elle n'a pas lieu, si la température est trop froide; elle se soutient lorsqu'il y a 15 degrés; une chaleur de 16 à 20 degrés est considérée comme étant la plus favorable.

Dans les années très-humides et très-froides, des vendanges pluvieuses pourraient venir augmenter encore la pauvreté naturelle du moût; la fermentation,

dans ce cas, serait très-lente à se prononcer; il devient donc alors urgent d'user des moyens les plus propres à faire cesser cette inaction des principes, car il en résulterait nécessairement les inconvénients les plus graves. Cette masse inerte et froide, ne subissant point de transformation vineuse, tendrait forcément à la décomposition. Pour parer à ces défauts et pour amener la température de la cuve au degré voulu, il est utile, mais avant le moindre commencement de fermentation, de faire chauffer fortement une partie du moût, sans l'amener cependant à l'ébullition, et de la rejeter dans la cuve, en ayant soin de remuer la masse de la vendange, afin que la grappe et le moût soient bien mêlés ensemble et que le tout soit pénétré d'une chaleur uniforme; puis la cuve est fermée comme nous l'avons indiqué plus haut. On ne doit plus ensuite y toucher en aucune manière, dans la crainte de troubler les opérations de la nature, et on attendra le temps du décuvage.

§ V.

Du Décuvage.

Autant le vin profite d'un cuvage bien conduit, autant ses bonnes qualités et son avenir peuvent se trouver compromis par suite d'un cuvage conduit sans intelligence et prolongé au-delà des limites voulues. Combien de vins, s'étant trouvés d'abord dans

les meilleures conditions, sont détériorés dans tous leurs éléments, par suite de trop longs cuvages, et contractent si souvent l'*aigre,* cette altération d'autant plus redoutable que la science est impuissante à la guérir! Des cuvages pour ainsi dire sans fin, comme on les pratique malheureusement dans beaucoup de localités du département de l'Aube, ne conviennent nulle part, et nous ne saurions trop les proscrire; car ils enlèvent au vin son parfum, sa force, même sa couleur, toutes ses bonnes qualités enfin, et attaquent son organisation entière.

Les saisons étant plus ou moins favorables, le raisin n'est pas toujours dans des conditions de maturité semblables; on doit donc nécessairement tenir compte des nuances qui existent dans sa constitution et se régler sur elles, pour déterminer la durée du cuvage.

En principe, le moût doit cuver plus ou moins de temps, selon

Qu'il est plus ou moins sucré;

Que la température est plus ou moins chaude;

Qu'on se propose d'obtenir un vin plus ou moins coloré.

La fermentation sera d'autant plus courte que la masse de la vendange sera plus volumineuse.

Afin de faire reconnaître à un signe certain le moment le plus favorable pour décuver, on a proposé l'emploi du *gleuco-œnomètre.* L'instrument était plongé dans une éprouvette contenant du moût provenant de la cuve en fermentation, et, dès qu'il descendait à 0, on jugeait que le vin était assez fait

pour être tiré de la cuve; mais, en raison de diverses substances étrangères qui sont encore alors en suspension dans le vin, cette indication était loin d'être exacte, et l'on a dû renoncer à l'emploi de cet instrument; cependant on peut en faire usage, mais seulement à titre de renseignement et sans y attacher plus d'importance qu'il n'en mérite.

Il serait difficile de déterminer, d'une manière fixe et invariable pour toutes les années, quel doit être le moment exact du décuvage; néanmoins on peut dire que le moment à saisir est celui où la saveur sucrée du moût, tendant à disparaître, commence à faire place à une saveur vineuse, et celui où le vin a acquis la couleur que l'on désire, en tenant compte toutefois du degré de maturité du raisin. En général, ce résultat est atteint, lorsque la vendange, après être arrivée au *maximum* de sa fermentation, commence à baisser et à s'affaisser dans la cuve.

L'affaissement du chapeau peut avoir lieu trois ou quatre jours après que la vendange est dans la cuve, comme il peut ne se déclarer qu'après dix ou ou douze jours, cet événement étant subordonné, comme nous l'avons déjà dit, à la constitution du moût et à la température de la saison. Il est donc indispensable de surveiller attentivement les progrès de la fermentation, de déguster de temps à autre le liquide fermentant, pour prévenir l'entière décomposition de la matière sucrée, et de décuver, lorsque le sucre se fait sentir encore d'une manière même assez prononcée.

Quoique nous ne fassions pas dépendre le sort d'une cuvée d'un retard de quelques instants, nous

croyons néanmoins qu'il est prudent de ne pas dépasser de beaucoup le terme que nous indiquons, parce que, en se prolongeant, la fermentation, bien qu'étant déjà apaisée en grande partie, peut attaquer le principe colorant du vin et porter au bouquet un préjudice assez notable, ou tout au moins donner au vin un goût de rafle très-désagréable. Il ne faut pas oublier qu'en outre de ces désavantages, les vins, dont le cuvage a été trop prolongé, ont l'inconvénient fâcheux de déposer considérablement, non-seulement dans les tonneaux, mais encore lorsqu'ils sont mis en bouteilles.

Malheureusement, les bons effets des cuvages de courte durée ne sont pas assez compris dans quelques localités du département de l'Aube; il semblerait à certains propriétaires qu'ils commettraient une grande faute, et que leurs vins seraient compromis, s'ils ne laissaient cuver leur vendange un temps en quelque sorte indéfini. Ils devraient cependant bien se convaincre que, du moment que la fermentation tumultueuse est terminée, la majeure partie du sucre étant convertie en alcool, le vin ne peut plus rien acquérir dans la cuve, et que sa constitution doit être nécessairement altérée par un contact trop prolongé avec le marc.

§ VI.

Du Pressurage.

Avant de décuver, il faut avoir le soin, comme nous l'avons déjà dit, d'enlever, au besoin, avec précaution, la partie du chapeau de vendange qui aurait pu contracter de l'acidité ou même un commencement de putréfaction; nous avons expliqué la nécessité de cette opération, qu'on ne saurait négliger sans s'exposer aux plus graves conséquences.

Si la vendange a été enfoncée dans la cuve, on doit, une heure ou deux avant de décuver, enlever le faux-fond, pour que le marc, en remontant, puisse faciliter la sortie du vin.

Lorsque la cuve n'a pas été emplie entièrement, et que la vendange a été enfoncée et couverte comme nous l'avons dit § IV, il est prudent, pour la personne chargée d'ôter le faux-fond, d'enlever le couvercle de paille un quart-d'heure environ auparavant, afin que le gaz acide carbonique, qui est dans le vide de la cuve, puisse s'échapper, au moins en grande partie, et soit remplacé par l'air atmosphérique.

Ces précautions prises, on tire, au moyen de la cannelle en bois dont nous avons déjà parlé et d'un *tire-vin* (grand baquet de 1,20 environ de diamètre),

tout le vin qui veut sortir naturellement de la cuve; puis le marc est immédiatement porté au pressoir, afin que la partie liquide en soit extraite. Ce transport se fait au moyen de hottes goudronnées dans leur intérieur.

On doit, en tirant le vin de la cuve, et pendant l'opération du pressurage, le laisser le moins possible exposé au contact de l'air, car autrement il se fait chez lui une forte évaporation alcoolique qui l'affaiblit et le dispose aux altérations; cette précaution est, du reste, essentielle dans tous les cas de manutention des vins.

Les pressoirs, dont on fait le plus généralement usage aux Riceys, sont les anciens *pressoirs à abattage,* ceux connus sous le nom de *briolles,* ceux à percussion, dits *pressoirs mâconnais,* et les *pressoirs troyens,* de l'invention de M. Benoist, de Troyes.

On donne ordinairement trois serres à chaque marc, dont on obtient ainsi une quantité encore assez grande de vin plus fortement coloré, mais un peu plus ferme que celui provenant de la cuve.

Le produit du pressurage est le plus souvent réuni au vin de la cuve; ce mélange est sans inconvénient, lorsque l'opération du cuvage a été faite convenablement, et contribue au contraire pour beaucoup à la coloration du vin et à sa conservation. Mais, pour peu qu'on ait remarqué la moindre altération dans le chapeau de vendange, le plus prudent est de mettre à part le vin provenant du pressurage; car, en agissant autrement, on pourrait compromettre entièrement le sort de la cuvée.

§ VII.

De la mise en tonneaux.

Si l'on veut prévenir la plupart des altérations auxquelles le vin est ordinairement sujet, non seulement des soins constants doivent être donnés à chacune des opérations qui ont pour but la conversion du jus du raisin en liqueur spiritueuse, mais ils doivent encore accompagner ce liquide dans les tonneaux où il est placé après le décuvage; car, là surtout, le vin doit être l'objet de la surveillance la plus minutieuse et la plus active.

Avant de tirer le vin de la cuve, on aura eu soin de préparer le nombre de tonneaux nécessaires pour le recevoir.

Leur jauge, aux Riceys, est de 220 à 225 litres pour la pièce, et de 110 à 112 litres pour la demi-pièce.

Lorsque les tonneaux sont neufs, on y introduit quelques litres d'eau bouillante, et on les bouche aussitôt; on les agite ensuite en tous sens, et on les dresse successivement sur chacun de leurs fonds. Cette eau doit y séjourner assez longtemps pour pénétrer les tissus du bois et lui enlever son astriction et son amertume; puis les tonneaux sont rincés à l'eau froide et égouttés avant d'être employés.

Si les tonneaux sont vieux, on ne saurait rien négliger pour les débarrasser des mauvais goûts qu'ils pourraient avoir contractés, ni apporter trop de soin à leur extrême propreté, car il vaut toujours mieux prévenir les altérations du vin que d'avoir plus tard à y porter remède; et moins de vingt-quatre heures suffisent souvent, lorsqu'il est placé dans des fûts malsains, pour lui en faire prendre le mauvais goût qui, une fois contracté, peut diminuer un peu, mais ne disparaît jamais entièrement. On les défonce donc pour les examiner à l'intérieur, on enlève, du mieux possible, la couche de tartre qui en tapisse les parois, et l'on procède ensuite à leur égard comme lorsqu'il s'agit de tonneaux neufs.

Quand un tonneau est affecté de mauvais goût, ou lorsqu'on lui trouve une odeur suspecte, on le lave de la manière la plus énergique, et, si l'on y remarque des taches noires, on a soin de les racler jusqu'au bois vif, car elles sont un indice certain de la pourriture du bois; après ces opérations, on replace le fond, on abreuve le fût, s'il est hâlé, et on y introduit une bouteille d'eau contenant un dixième d'acide sulfurique; on bondonne, puis on remue le tonneau dans tous les sens, de manière que toute sa surface intérieure soit complètement imprégnée du liquide; quelques heures après, on rejette cette eau acidulée, et on rince le tonneau à plusieurs eaux.

Ce procédé est excellent aussi pour l'assainissement des cuves, qu'on devra laver au moyen d'un balai ou d'une grosse brosse, l'opérateur ayant soin de se garantir principalement les yeux, et d'éviter que la liqueur acide ne jaillisse sur lui.

Aussitôt que le vin est fait, on doit le placer dans les fûts qui lui sont destinés, en y laissant quelques centimètres de vide; autrement le liquide, augmentant de volume par suite de la nouvelle fermentation qui s'établit dans le tonneau, sortirait en partie avec l'écume par le trou de bonde.

Quelques propriétaires emplissent les fûts au fur et à mesure qu'ils tirent le vin de la cuve, en ménageant un vide dans les tonneaux, pour y distribuer ensuite, aussi également que possible, le vin provenant du pressurage.

D'autres, afin d'obtenir un mélange plus égal, avant de mettre le vin en fûts, le déposent provisoirement dans des cuveaux, d'où ils le rejettent, avec le vin du pressurage, dans la cuve, dès que le marc en est enlevé; mais avec quelque habileté que soit faite cette opération, elle a l'inconvénient d'exposer trop longtemps le vin aux impressions désastreuses de l'air atmosphérique.

Dans certaines vinées, sous lesquelles existent des caves, le sol de la vinée et la voûte de la cave sont traversés par une douille en bois d'un diamètre suffisant pour laisser passer celle d'un grand entonnoir, au moyen duquel on verse le vin, provenant tant de la cuve que du pressurage, dans un foudre placé à la cave et d'où on le tire ensuite pour le mettre en tonneaux. Ce procédé est certainement le meilleur, car il donne un mélange parfait, tout en n'exposant pas le vin à une évaporation considérable de la partie alcoolique.

Afin d'éviter au vin, autant que possible, le contact de l'air extérieur, et faciliter en même temps

l'issue du gaz acide carbonique qui tend à s'échapper, on couvre le trou de bonde de chaque fût avec une feuille de vigne qu'on maintient au moyen d'un tuileau; d'autres posent simplement dessus le bondon retourné. Mais il est essentiel, afin d'empêcher plus complètement le contact de l'air atmosphérique, dont l'influence est toujours pernicieuse, de bondonner dès qu'on peut le faire sans inconvénient, c'est-à-dire dès que la fermentation qui s'était établie dans le tonneau est apaisée.

Pour les vins rosés et les vins blancs dont nous parlerons plus tard, comme leur fermentation se prolonge assez longtemps dans les tonneaux, quelques propriétaires, afin de mettre obstacle à l'évaporation du principe spiritueux, tout en procurant au gaz acide carbonique la possibilité de s'échapper, font usage d'une espèce de bondon en fer blanc, ayant à peu près la forme d'un verre à boire, de 0,08 de hauteur, dont le fond est traversé par un petit cylindre ouvert à ses deux extrémités, de 0,01 de diamètre, et soudé sur ce fond, près de l'un des bords. Ce petit cylindre, qui a 0,07 de hauteur, est coiffé par un tube haut de 0,06, de 0,02 de diamètre, et fermé à sa partie supérieure, laquelle est soudée au bord de la bonde, et un peu au-dessous de son niveau. Quand ce bondon, entouré de linge, est solidement fixé dans le trou de bonde, on l'emplit d'eau aux trois quarts de sa hauteur, et les gaz qui se dégagent du tonneau sont forcés, pour s'échapper en dehors, de traverser le volume d'eau, sans qu'il y ait un seul instant contact du vin avec l'air extérieur.

Ce bondon est connu vulgairement, aux Riceys,

sous le nom de *crapaud*, parce que les bulles d'air, en venant éclater à la surface de l'eau, produisent un bruit (*clock*) qui ressemble assez au chant d'un crapaud (*le crapaud accoucheur*).

§ VIII.

Du Remplissage.

Après la mise des vins en fûts, la fermentation continue et s'achève dans les tonneaux, et, le bois absorbant une certaine quantité de liquide, il se fait, dans les jours qui suivent, un vide qu'il ne faut pas tarder à combler, et à des intervalles d'autant plus courts qu'on est plus près de l'époque où le vin a été entonné.

Le remplissage, néanmoins, doit avoir lieu seulement lorsque la fermentation s'est ralentie et est devenue presque insensible.

Ce premier temps passé, on doit remplir les fûts régulièrement tous les mois, et autant que possible avec du vin de la même cuvée, ou au moins qui ne lui soit pas inférieur. Cette attention est nécessaire, tant pour conserver au vin sa franchise et prévenir chez lui plusieurs altérations toujours très-graves, que pour diminuer le déchet produit par l'évapora-

tion, car ce déchet serait d'autant plus considérable que la vidange serait plus prolongée.

On doit, par-dessus tout, avoir grand soin, pour les remplissages, de ne pas employer des vins qui soient tarés ou affectés de goût d'aigre; bien que leur présence ne soit pas toujours immédiatement appréciable dans les mélanges, il suffit quelquefois d'une quantité extrêmement faible de ces vins pour compromettre l'avenir d'une cuvée.

Lorsqu'un tonneau est resté en vidange assez de temps pour qu'il se soit formé des fleurs sur le vin, on le remplit en frappant dessus avec un maillet, pour faire sortir les bulles d'air qui s'arrêtent contre les douves, et pour amener, autant que possible, les fleurs au trou de bonde. En pressant du genou le fond du tonneau, on fait déborder le liquide, et on souffle dessus, afin que ce qui s'en répand entraîne les fleurs réunies à sa surface. On remplit de nouveau, et on répète cette opération jusqu'à ce qu'on n'aperçoive plus de fleurs.

En général, il est important de ne pas laisser de tonneau en vidange, car, en mettant de la négligence dans le remplissage, on s'exposerait à ne plus avoir qu'un vin plus ou moins altéré; aussi, lorsqu'on n'a pu emplir un fût entièrement, est-il prudent de se conformer à ce que nous indiquons plus loin, § X.

§ IX.

Du Soutirage.

La lie, quoique précipitée d'elle-même au fond du tonneau, peut remonter et se mêler de nouveau avec le vin, lui imprimer un mouvement de fermentation, et déterminer son altération : de là la nécessité de séparer le vin de sa lie.

On n'a pas de règle bien positive sur le moment propice à cette opération; cependant il est des circonstances qui peuvent déterminer l'instant du soutirage.

Ainsi les vins verts des mauvaises années doivent être soutirés au plus tard dans le courant de janvier; ce soutirage les dépouille de beaucoup d'impuretés, d'un tartre trop abondant qui augmente leur verdeur, et surtout d'une grande quantité de ferment qui leur est toujours extrêmement nuisible.

Ceux des années chaudes veulent, au contraire, un soutirage plus tardif; on peut attendre, pour y procéder, jusqu'au mois de mars ou même d'avril. Renfermant une faible proportion de ferment et beaucoup de sucre, ces vins demandent l'action prolongée du principe fermentatif sur la partie sucrée, afin d'en amener la décomposition. Un souti-

rage prématuré aurait pour résultat de précipiter trop tôt le ferment, et d'empêcher par là une action nécessaire à leur bonne organisation.

Il faut toujours, autant que possible, soutirer par un temps sec, frais et clair, et par les vents du nord ou de l'est; on doit éviter de procéder à cette opération par un temps humide ou pluvieux, pendant les vents violents du sud, et surtout par un temps d'orage; il ne convient pas non plus de le faire lorsque la vigne travaille, c'est-à-dire aux époques de la sève (mai et août), quand le raisin est en fleurs, et au moment où il commence à mûrir. Toutes ces circonstances favorisent l'action du principe fermentatif, et occasionnent une agitation susceptible de faire remonter dans le vin une partie de la lie.

Pour opérer le soutirage, on perce, au moyen d'un vilebrequin, le fond du tonneau, à deux doigts environ au-dessus du jable inférieur, afin de pouvoir y fixer une fontaine; puis on enlève le bondon, pour donner entrée à l'air extérieur au fur et à mesure que le fût se vide. Le vin est reçu dans une *sapine* qu'on laisse emplir et qu'on verse ensuite dans un tonneau bien net, et surmonté d'un entonnoir. Quand le fût que l'on soutire ne donne plus qu'une faible quantité de vin, on examine avec soin, la tasse à la main, le vin qui s'écoule; on soulève lentement et sans secousse le tonneau par derrière, et, dès qu'on aperçoit le moindre louche dans la liqueur, on ferme la fontaine. Les bas-vins que l'on obtient ensuite sont mis à part et collés fortement avant d'être employés; mais leur qualité est toujours inférieure à celle du vin soutiré clair naturellement. Quant à la lie, elle est mise de côté

pour être brûlée avec les marcs provenant des pressurages, et destinés à faire de l'eau-de-vie.

Un autre mode de soutirage, généralement usité dans la Côte-d'Or, et bien préférable en ce qu'il fatigue moins les vins, commence à être employé aux Riceys, au moins dans certaines occasions, par quelques propriétaires.

Pour ce soutirage, on se sert également d'une fontaine en cuivre, mais dont le bec est droit au lieu d'être courbé, et d'un boyau en cuir d'environ 1,30 de long, terminé à ses deux extrémités par deux douilles en bois : l'une placée à angle droit du boyau, et l'autre dans le sens de sa longueur. La première de ces extrémités est adaptée et fortement fixée à la fontaine, l'autre est introduite dans le trou de bonde du fût destiné à être empli, et qui doit être placé à terre sur le côté. On perce, avec un foret, un trou dans la partie supérieure de ce dernier, afin de livrer passage à l'air et d'éviter la résistance qu'il pourrait offrir, lorsque le tonneau s'emplit; puis on ouvre la fontaine, et le vin s'écoule de l'un dans l'autre fût. Pour forcer tout le vin à passer dans la nouvelle pièce, on se sert d'un fort soufflet dont la douille, ayant la forme d'un bondon, ferme hermétiquement le trou de bonde de la pièce à vider; le soufflet est mis en jeu, et bientôt la presque totalité du vin est transvasée, ce dont on s'aperçoit à un petit sifflement qui se manifeste dans le boyau. Alors il faut fermer aussitôt la fontaine, puis boucher le trou de foret au moyen d'un fosset, retirer le soufflet, détacher le boyau de la fontaine, remettre *sur son vin*, c'est-à-dire le trou de bonde en-dessus, le tonneau que l'on emplit, en-

lever l'extrémité du boyau qui était fixée dans le trou de bonde, la remplacer par un entonnoir et y verser, en le soutirant à la sapine, ce qui reste de vin dans la futaille que l'on vide.

Ce mode de soutirage, beaucoup moins compliqué qu'il ne le semble d'abord, est excellent pour les vins fins et les vins vieux, et surtout pour les vins malades, qu'il n'expose pas au contact de l'air atmosphérique; nous le recommandons tout particulièrement.

Lorsqu'on n'a que quelques sapines de vin à tirer d'un tonneau, ou lorsque le vin qu'on a à transvaser l'a déjà été depuis peu de temps, et n'a formé aucun dépôt, cette opération peut se faire au moyen d'une pompe en fer-blanc dont l'usage est tellement connu que nous nous dispenserons d'en donner aucune description. Les plus commodes sont celles qui sont pourvues d'un robinet.

Dès qu'un fût est vide, il doit être nettoyé à l'intérieur avec le plus grand soin. On y verse deux seaux d'eau et on y introduit ensuite une grosse chaîne adaptée, par l'un de ses bouts, à un bondon avec lequel on ferme le trou de bonde. On remue le tonneau dans tous les sens, afin que la lie en soit détachée par le frottement de la chaîne, puis on le vide et on y passe de l'eau autant de fois qu'il est nécessaire, jusqu'à ce qu'elle en sorte parfaitement limpide.

§ X.

Du Soufrage.

Le soufrage est, sans contredit, le procédé le plus puissant à mettre en œuvre pour la conservation du vin. Nous regardons comme à peu près impossible de conserver à ce dernier toutes ses qualités, sans l'emploi souvent répété de cet excellent moyen, parce que sans lui on ne saurait, lors des transvasements qu'on est obligé de faire subir au vin, le garantir du contact de l'air, ni, par conséquent, de l'influence délétère de l'agent qui peut lui être le plus préjudiciable, c'est-à-dire de l'oxygène.

Le rôle du soufre dans la manutention des vins est un rôle essentiellement conservateur, et son emploi ne peut que leur être très-favorable; cependant, afin de leur laisser subir un reste de fermentation encore assez vive, qui se déclare ordinairement dans les tonneaux lors du mélange du vin sortant de la cuve avec celui provenant du pressurage, on doit ne commencer à faire usage de la mèche qu'à partir du premier soutirage.

Quelques personnes reprochent à ce procédé de communiquer au vin un goût peu flatteur, mais l'accusation n'est pas fondée, et lorsque cet effet a lieu, il

ne doit être attribué qu'à la manière défectueuse dont le réactif est employé. Ces personnes croyant soufrer leur vin, le versent dans des tonneaux quelquefois méchés longtemps auparavant. Elles ignorent que l'action du soufre est presque nulle sur du vin mis dans un tonneau préparé à l'avance, ne se fût-il écoulé que quelques heures seulement après le soufrage; en effet, le gaz acide sulfureux s'est, en grande partie, échappé du tonneau, et le surplus, qui s'est condensé autour de ses parois, n'a d'autre résultat que de communiquer au vin un goût désagréable.

Pour pratiquer convenablement le soufrage, on introduit dans le tonneau que l'on veut mécher un fil de fer fixé, par une de ses extrémités, à un bondon, et dont l'autre extrémité est recourbée en crochet, afin de recevoir une portion de mèche soufrée plus ou moins grande, suivant la capacité du tonneau; un morceau de 3 à 4 centimètres carrés environ est suffisant pour un fût de la contenance de 225 litres; cependant, lorsque le vin destiné à l'emplir est disposé à fermenter, cette dose peut être doublée ou même triplée au besoin. On bondonne ensuite légèrement, au moyen du bondon auquel est fixé le fil de fer, et on laisse brûler la mèche, qu'on retire avec précaution avant que sa combustion ne soit complète, et en ayant grand soin de ne pas la laisser tomber dans le fût, car autrement il faudrait l'en retirer avant d'y introduire le vin, son contact avec ce dernier pouvant lui communiquer un goût de chiffon brûlé ou de fumée. On évite du reste cet inconvénient, en faisant usage de mèches soufrées faites avec du papier au lieu de toile. Il faut, au moment même où

l'on a retiré la mèche brûlée du tonneau, verser le vin sur la fumée qu'elle a produite, afin de lui faire prendre, en quelque sorte, un bain de vapeur sulfureuse qui absorbe l'oxygène dont il est imprégné; en agissant autrement, on n'obtiendrait pas du méchage les résultats qu'on en attend.

Quand on veut se servir d'un tonneau vidé depuis un certain temps, il arrive quelquefois que la mèche soufrée ne peut y rester allumée, c'est une preuve qu'il a contracté un goût d'aigre; il ne faut pas en faire usage avant de l'avoir examiné à l'intérieur, et nettoyé au besoin, comme nous l'avons indiqué § VII. Mais si le tonneau n'est vide que depuis très-peu de jours, et n'a pu encore prendre de mauvais goût susceptible d'altérer la qualité du vin, il suffit, avant de s'en servir, de le rincer et de le mettre égoutter à terre, sur le sol de la cave; au bout de quelques heures son léger goût d'aigre sera enlevé, et la mèche y brûlera parfaitement.

Si on est pressé d'employer ce tonneau, il faut, au moyen d'un gros soufflet de cuisine dont on introduit la douille dans le trou de bonde, souffler dedans pour changer l'air qui le remplit, jusqu'à ce que la mèche puisse y rester allumée.

Quand des vins ont une tendance à la dégénération acide, ou lorsqu'ils éprouvent une fermentation accidentelle susceptible de les détériorer, afin de leur éviter la fatigue d'un soutirage qui souvent, dans de telles circonstances, pourrait leur être nuisible, on a quelquefois recours au *soufrage au fosset.* Après s'être assuré d'abord que le trou de bonde est bien fermé, on pratique avec un foret, dans la partie in-

férieure du fond, deux petits trous, l'un à dix centimètres environ du jable, l'autre dix centimètres plus haut, et on les bouche aussitôt au moyen de deux fossets. On allume ensuite, pour une pièce de la contenance de 225 litres, un morceau de mèche soufrée de 4 à 5 centimètres carrés, attaché au crochet du *méchoir* dont nous avons donné la description, on débouche les deux trous et on place la mèche allumée contre celui du haut; tandis que le vin coule par celui du bas, le gaz acide sulfureux, entraîné par l'air, pénètre dans le tonneau, et, en traversant le vin pour monter à sa surface, se dissout dans la liqueur. Dès que la mèche est brûlée, on ferme les deux trous au moyen des deux fossets, on remplit le fût avec le vin qu'on en a tiré pendant l'opération, et on le bouche immédiatement après.

Lorsqu'on est obligé de laisser un tonneau en vidange, une précaution assez bonne, dans l'intérêt du vin qu'il contient, est de brûler dans le vide un petit morceau de mèche soufrée; ensuite le tonneau est bondonné et tourné sur le côté, de manière que le trou de bonde soit recouvert par le liquide. Il est nécessaire néanmoins de renouveler cette opération assez fréquemment, et on ne doit même pas perdre de vue que le mieux est toujours de faire en sorte que la vidange se prolonge le moins de temps possible.

En général l'emploi du soufre est très-favorable aux vins; ils se font toujours, dans ce cas, particulièrement remarquer par une limpidité et une franchise parfaites, aussi ne doivent-ils jamais être transvasés d'un tonneau dans un autre, sans qu'au préa-

lable celui-ci n'ait été soufré convenablement. Le seul cas où l'on ne doive pas faire usage de la mèche, est lorsqu'il s'agit de vins atteints de la *graisse*, maladie qui attaque principalement les vins blancs, et par suite de laquelle ils perdent leur fluidité et filent comme de l'huile. Il serait peu rationnel en effet d'employer le gaz acide sulfureux dans une maladie où le ferment, loin d'être trop oxygéné, a besoin au contraire du secours de l'oxygène.

Le soufrage est encore un excellent moyen à employer pour la conservation des futailles qui doivent rester vides; immédiatement après leur transvasement, on y fait brûler une portion de mèche soufrée de la grandeur qui serait nécessaire si l'on voulait les remplir, puis on les bondonne avec soin. Il est essentiel de ne pas rincer les futailles avant cette opération, ou si l'on a été dans l'obligation de le faire, en raison de la lie qu'elles pouvaient contenir, on doit, avant de les mécher, y passer un peu de vin et en imprégner toute la surface intérieure; mais lorsqu'on veut par la suite se servir de ces tonneaux, il faut toujours, quelle que soit leur propreté intérieure, les rincer préalablement à plusieurs eaux, afin de leur enlever l'odeur de la mèche qui, s'étant attachée aux parois, ne manquerait pas de se communiquer au vin.

§ XI.

Du Collage.

Quelquefois après le premier soutirage, quelquefois plus tard, les vins conservent en suspension une espèce de lie volante infiniment divisée qui s'oppose à leur limpidité; afin de les débarrasser des matières hétérogènes qu'ils contiennent et qui pourraient être plus tard pour eux des causes de trouble et d'altération, on doit les clarifier au moyen du collage.

A la suite d'une récolte pluvieuse, on devrait même toujours, pour dépouiller les vins nouveaux d'une grande quantité d'impuretés et d'un tartre qui augmente leur acidité, les coller aussitôt après le premier soutirage, et les laisser sur colle jusqu'au mois de mai ou même jusqu'à l'époque du second soutirage, qui a lieu au mois de juillet; c'est ce qui se pratique du reste dans la Côte-d'Or pour les vins fins. La colle aux œufs et la colle de poisson étant sujettes après un certain temps, par suite de la fermentation, à remonter dans le vin, il est prudent pour ce collage d'employer la gélatine ou les poudres dites de Julien, ces colles, dont nous allons parler, n'offrant pas le même inconvénient.

L'opération du collage doit être faite, autant que

possible, et réussit mieux par un temps clair, sec et frais. Elle se fait ordinairement avec des blancs d'œufs pour les vins rouges, et de la colle de poisson pour les vins blancs. Cependant, lorsque les vins sont chargés en couleur ou d'une clarification difficile, quelques propriétaires font quelquefois usage de la gélatine ou des poudres de Julien; mais comme ces substances, quand elles sont employées à haute dose, fatiguent plus le vin que les autres colles que nous venons d'indiquer, il est prudent de ne s'en servir qu'avec beaucoup de discrétion.

On emploie encore d'autres substances qui opèrent une clarification très-prompte; nous nous abstiendrons toutefois d'en conseiller l'usage, quelques-unes d'entr'elles donnant parfois au vin un goût plus ou moins fade et étranger.

Cinq à six blancs d'œufs bien frais sont nécessaires pour le collage d'une pièce de la contenance de 225 litres environ; on les fouette avec un demi-verre d'eau, dans une terrine, pour les faire mousser, et l'on verse, au moyen d'un entonnoir, cette colle dans le tonneau, dont on a préalablement retiré quelques litres de vin, afin d'établir un vide qui permette d'imprimer au liquide un mouvement convenable. On agite pendant quelques instants le tout avec un bâton fendu en quatre dans le tiers de sa longueur, et l'on remplit le fût avec le vin qu'on en a tiré avant l'opération, en ayant soin de frapper autour du trou de bonde, pour faire tomber la mousse et pour chasser au dehors les bulles d'air qui peuvent rester dans le tonneau. Au bout de dix à douze jours, le vin doit être parfaitement clarifié,

et l'on peut profiter d'un jour de beau temps pour le soutirer; cependant il est bon de s'assurer auparavant si la colle est bien descendue, car elle n'agit parfois que fort lentement.

Pour le collage des vins communs, lorsqu'ils sont nouveaux et verts, quelques personnes, afin de donner plus de pesanteur à la colle, ajoutent aux œufs une petite poignée de sel marin, qui contribue en outre à atténuer un peu la verdeur et l'âpreté du vin.

Quand on veut faire usage de la colle de poisson, dont il faut huit à dix grammes environ pour le collage d'une pièce, on la déroule avec soin, puis on la coupe par petits morceaux qu'on met tremper, dès la veille de l'opération, dans un verre d'eau. Bientôt cette colle se gonfle, se ramollit, devient visqueuse et forme une masse gluante qu'on pétrit avec les mains, afin d'écraser les fractions de colle qui ne sont pas entièrement dissoutes; on y ajoute une demi-bouteille du vin qu'on veut coller, on fait mousser, et l'on verse le tout dans le tonneau; le collage se termine ensuite comme lorsqu'on procède avec des blancs d'œufs.

La gélatine s'emploie à la dose de douze à quinze grammes par pièce. On la fait fondre sur la cendre chaude, dans une terrine, avec un verre d'eau, en remuant jusqu'à sa dissolution complète et en prenant bien garde qu'elle ne s'attache au fond du vase; après l'avoir laissée refroidir, on la fait mousser et l'on procède comme avec les autres colles.

Les poudres de Julien sont employées ordinairement à raison de dix grammes par pièce; mais on

peut en augmenter la dose, quand on désire une prompte clarification. Pour les bien dissoudre, on les délaie d'abord avec un peu d'eau, de manière à en faire une espèce de pâte : on y ajoute ensuite environ une demi-bouteille d'eau, on verse ce mélange dans le tonneau, puis on termine le collage de la manière ordinaire.

Plus un vin est nouveau et chargé en couleur, moins il y a d'inconvénients à le coller fortement; plus, au contraire, il est vieux et fondu, plus la la colle doit être légère.

§ XII.

Du Vin rosé.

Dans les années les plus favorables à la maturité du raisin, on fait, aux Riceys, un genre de vins très-peu cuvés et réunissant tous les agréments qui peuvent charmer à la fois le palais et les yeux; nous voulons parler des vins gris ou rosés.

Ces vins, d'une couleur plus ou moins tendre, ont un fumet particulier qui est très-flatteur et sont d'une légèreté et d'une finesse remarquables; aussi jouissent-ils, à bien juste titre, d'une grande réputation, non-seulement en France, mais encore à l'étranger et particulièrement en Belgique. Leur qualité est d'autant supérieure qu'on ne fait ordi-

nairement de vins rosés que dans les bonnes années, et qu'on ne choisit pour leur fabrication que des raisins provenant des contrées les plus délicates et les mieux exposées.

Le degré de cuvage demande une attention toute particulière. Les raisins ne devant rester, suivant la température de la saison, que de vingt-quatre à trente-six heures environ dans la cuve, avant d'être portés au pressoir, il est essentiel de suivre avec soin les progrès de la fermentation, afin de décuver dès que le vin a acquis le degré de teinte rosée que l'on veut obtenir. Il est prudent de ne pas mêler au vin tout le produit de la dernière serre, dans la crainte qu'il ne lui donne de l'âpreté.

La manutention est ensuite la même que pour le vin rouge; cependant, comme la fermentation se prolonge davantage et se renouvelle plus souvent dans le vin rosé, celui-ci demande plus de surveillance et de soin.

§ XIII.

Du Vin blanc.

Le vin blanc est celui dont la fabrication est la plus simple.

Ce vin peut se faire avec des raisins noirs comme avec des raisins blancs; mais, aux Riceys, on n'emploie généralement que de ces derniers. On attend,

pour les vendanger, qu'ils aient acquis la plus grande maturité possible, et c'est toujours par eux qu'on termine la vendange.

Si l'on tient essentiellement à la qualité, on doit, de même que pour les vins rouges, ne vendanger qu'après l'évaporation de la rosée et par un temps sec et chaud; cependant il y a peu d'inconvénients à le faire par un temps un peu humide et couvert, et même, si l'on désire avoir un vin parfaitement incolore, il est nécessaire de cueillir les raisins par la fraîcheur du matin et avant que la rosée ne soit entièrement dissipée.

On les transporte aussitôt au pressoir, en évitant de les écraser et de les exposer au soleil; on les pressure immédiatement, et le moût est versé dans les futailles, où il parcourt tous les degrés de la fermentation. Il est bon, comme nous l'avons déjà dit au paragraphe précédent, de n'y pas mêler tout le produit de la dernière serre.

Le vin blanc demande ensuite les mêmes soins que le vin rosé.

§ XIV.

De la Cave.

Il y aurait de grands inconvénients à faire cuver de la vendange dans une cave contenant des vins provenant de récoltes antérieures, et l'on doit même éviter d'y descendre trop tôt des vins nouveaux,

susceptibles de fermenter encore, parce que la vive fermentation des uns peut perdre les autres, en excitant dans les vins vieux un ferment quelquefois mal éteint.

Les vins ne se conservent pas également bien dans toutes les caves; ils s'améliorent dans les unes et se détériorent dans les autres.

On demande généralement d'une cave qu'elle soit profonde et qu'elle ait l'exposition du nord ou tout au moins celle du levant, sa température étant alors moins variable que lorsque les ouvertures sont au midi ou au couchant; les soupiraux doivent être de petite dimension et disposés de manière à permettre d'établir au besoin un courant d'air frais ;

Elle doit être à l'abri de secousses et d'ébranlements qui puissent faire remonter la lie dans le vin et y provoquer une fermentation toujours nuisible;

La lumière y est nécessaire, mais elle doit y être modérée; il faut éviter surtout la réverbération du soleil, qui la rendrait trop chaude et trop sèche; une obscurité presqu'absolue l'entretiendrait dans un état permanent d'humidité très-nuisible aux tonneaux, les cercles pourrissant, dans ce cas, avec une rapidité extrême;

Sa température doit être le plus égale possible; aussi, pour arriver à ce résultat, doit-on éviter qu'il y ait des courants d'air, avoir soin de fermer et d'ouvrir les soupiraux, suivant les variations atmosphériques, et, dans les grandes chaleurs comme dans les grands froids, les tenir constamment fermés;

On doit l'entretenir dans un état de grande pro-

preté et en éloigner sévèrement tous les objets susceptibles d'entrer en fermentation ou de la déterminer ;

Enfin, les chantiers doivent être assez élevés pour faciliter l'opération du soutirage et pour permettre de balayer dessous, toutes les fois qu'il est nécessaire.

Lorsque le vin est fait et placé dans la cave, peu de soins suffisent pour assurer sa conservation, comme aussi la moindre négligence peut être cause de sa perte. Tout se réduit à tenir les tonneaux pleins et parfaitement scellés, à veiller à leur entretien, à les visiter fréquemment, afin de remédier sans délai aux accidents qui peuvent survenir, et à soutirer le vin une fois ou deux, suivant le besoin, chaque année, pour le séparer du dépôt qu'il forme continuellement dans les futailles.

§ XV.

De la Mise en Bouteilles.

Tous les vins, sans exception, gagnent à être mis en bouteilles ; ils y acquièrent certaines qualités qu'ils n'obtiendraient jamais en restant en tonneaux.

Bien que la mise en bouteilles soit une opération simple et facile, elle demande cependant certains soins essentiels qu'on ne doit pas négliger.

Il serait impossible de déterminer d'une manière générale le temps que les vins doivent rester en fûts, avant d'être mis en bouteilles, car cela dépend de la nature des cépages, des années, et de la manière dont on a gouverné la fermentation. En général, plus le vin a de corps et de nerf, plus il faut l'attendre; plus il est tendre, délicat et léger, plus tôt on peut le mettre en bouteilles; il est, en outre, des caves où le vin se fait plus ou moins promptement. Aussi, le meilleur et le seul guide à consulter en pareille circonstance est la dégustation. Cependant, règle générale, on ne doit en aucun cas, à moins qu'il ne s'agisse de vins mousseux, mettre de vin en bouteilles qu'il n'ait au moins seize à dix-sept mois d'âge; autrement, on s'exposerait à le voir fermenter et souvent perdre sa qualité.

De même que pour les soutirages, les temps d'orage, les moments de la sève de la vigne, de la fleur et celui où le raisin commence à mûrir sont regardés comme des époques très-défavorables à la mise en bouteilles; on pense que le vin est bien plus limpide, se conserve beaucoup mieux et est moins sujet à déposer, lorsqu'on le tire par un beau temps et par le vent du nord ou par celui de l'est. Cependant nous devons mentionner qu'un des principaux négociants de la Côte-d'Or, M. Lausseure, choisissait de préférence, pour la mise en bouteilles de ses vins, les époques de la sève, de la fleur ou de la maturité, parce que, disait-il, si le vin que l'on veut tirer n'éprouve pas de fermentation à ces différentes époques, c'est qu'il n'a plus à la redouter.

Lorsqu'on a du vin à mettre en bouteilles, il faut, douze ou quinze jours avant de procéder à cette opé-

ration, avoir soin de le coller, en se conformant à ce que nous indiquons § XI. Il est essentiel, avant tout, de placer au fût son robinet, parce que, si l'on attendait plus tard, les percussions répétées du maillet pour le fixer, ou l'air qu'il introduit dans le tonneau pourraient occasionner un ébranlement dans le dépôt et faire remonter une partie de la lie.

Quelle que soit la limpidité du vin que l'on veut mettre en bouteilles, elle ne peut jamais dispenser d'avoir recours au collage, à moins toutefois que ce vin ne soit destiné à être consommé très-promptement.

On doit apporter le plus grand soin au lavage des bouteilles, surtout de celles qui, ayant déjà servi, peuvent contenir quelques traces de lie ou de tartre. Pour les bien nettoyer, il faut faire usage soit de plomb, soit d'une chaîne à bouteilles, et y passer de l'eau autant de fois qu'il est nécessaire, jusqu'à ce qu'on n'y aperçoive aucun dépôt dont la présence puisse altérer le vin.

Lorsque les bouteilles sont parfaitement égouttées, on les emplit de manière à pouvoir laisser entre le liquide et le bouchon un intervalle vide de 2 à 3 centimètres environ. Cette opération demande à être faite habilement, et surtout sans interruption, afin que le tonneau reste le moins de temps possible en vidange.

Les bouchons destinés à boucher les bouteilles doivent être de très-bonne qualité; ce serait une économie bien mal entendue que d'en employer de mauvais qui pussent occasionner la perte du vin ou compromettre sa qualité. Un bouchon, pour être

bon, doit être sain et d'une nature un peu ferme; ceux qui sont durs ou poreux, de même que ceux qui sont d'une nature trop molle, doivent être également rejetés.

Lorsqu'on bouche une bouteille, le bout du bouchon doit entrer avec peine dans le goulot : c'est au maillet à faire le reste. Avant de placer le bouchon, il est bon, afin de le faire pénétrer plus facilement, de l'amollir dans les trois quarts de sa longueur, soit avec une espèce de mâchoire en bois, nommée *mâche-bouchons*, soit en frappant dessus avec le côté du maillet, et de le tremper à moitié dans du vin semblable à celui contenu dans la bouteille. On place ensuite celle-ci debout sur un bloc de bois, où on la maintient ferme d'une main, tandis que de l'autre on enfonce avec force, au moyen du maillet, le bouchon dans le goulot.

Quelques personnes tiennent la bouteille suspendue de la main gauche, et frappent de la droite sur le bouchon avec une espèce de *batte;* mais cette manière de procéder est vicieuse, car elle expose à casser plus de bouteilles, et le bouchon ne pénètre pas aussi bien dans le goulot que par la méthode que nous venons d'indiquer.

Nous devons recommander de ne pas mouiller les bouchons à l'eau chaude et de ne pas les mettre tremper à l'avance; ils fléchiraient sous les coups du maillet, lorsqu'on voudrait les enfoncer.

Quand les bouteilles doivent rester longtemps en cave, et surtout lorsqu'on n'est pas parfaitement certain de la qualité des bouchons, il est prudent de les goudronner, de manière à ne laisser aucune issue au liquide qu'elles contiennent, puis on les place

aussitôt à l'endroit qui leur est destiné dans la cave, en les rangeant les unes sur les autres, au moyen de lattes de cœur de chêne mises entre chaque rang, et en ayant bien soin de les coucher horizontalement, afin que les lièges soient constamment humectés par le vin. Par suite de cette position, le dépôt se rassemble au milieu de la cavité inférieure du ventre, et, en transvasant les bouteilles avec soin au moment de la consommation, on obtient la totalité du vin parfaitement limpide.

Il est essentiel, avant de coucher chaque bouteille en place, de la renverser de manière à déplacer les bulles d'air qui pourraient rester adhérentes au bouchon, et exposeraient par suite le vin à prendre un goût de liège.

Nous ne saurions trop recommander l'opération importante du transvasement, surtout pour les vins fins, au moment de leur consommation.

Cette opération consiste à prendre la bouteille avec précaution, en la maintenant couchée comme elle l'était dans la pile, à la déboucher sans la redresser, et à verser doucement le vin dans une bouteille bien nette; il faut avoir soin d'arrêter l'écoulement dès qu'on s'aperçoit que le vin perd de sa limpidité.

En même temps qu'il a l'avantage de réduire le déchet autant que possible, le transvasement contribue essentiellement, en séparant le vin du dépôt qu'il a pu former, à faire valoir toute sa qualité qui, sans cette attention, devient quelquefois méconnaissable.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TRAITÉ DE VINIFICATION.

NOTICE

SUR

L'ÉGLISE DE NOGENT-EN-OTHE,

PAR M. FLÉCHEY, Membre associé.

A deux kilomètres de Saint-Mards, canton d'Aix-en-Othe, sur le chemin départemental n° 4 de Nogent-sur-Seine à Tonnerre, il existe un petit village de 150 habitants environ, dont les maisons sont disséminées sur le revers de deux chaînes de montagnes, fort rapprochées l'une de l'autre, et qui donnent à ce pays un caractère sauvage et très-pittoresque.

Ce hameau, entièrement dépourvu d'habitations importantes, ne possède pour tout édifice public qu'une petite chapelle située sur un point élevé, dominant les environs, et d'où l'on découvre, surtout dans la direction de Saint-Mards, des points de vue charmants.

Cette chapelle, desservie par le vicaire de l'église de Saint-Mards, a 15m00 de longueur sur 7m00 de largeur dans œuvre ; les croisées qui éclairent l'intérieur sur trois aspects sont au nombre de quatre, dont une au levant, une au nord et deux au couchant. Leur forme ogivale et leurs meneaux flamboyants donnent à cette église le caractère du XVIe siècle.

L'extérieur est flanqué de quatre contreforts aux quatre angles et de deux autres de chaque côté de l'édifice.

L'entrée principale est précédée d'un petit porche, abrité par une toiture en appentis.

Le faîte du pignon est surmonté d'un clocher à pans de 1m30 de largeur à la base sur 6 à 7m00 de hauteur; il renferme une cloche autour de laquelle se trouve l'inscription suivante : *L'an* 1776, *j'ai été bénite par Edme Fransureaux, curé de Nogent-en-Othe et chapelain de St-Martin-de-Molême, parrain M. Antoine Mathurin Wourstoum, licencié ès-loys, prieur de Flacy, en cette qualité seigneur de Nogent-en-Othe, chanoine de Sens, avec Mlle Marie-Madeleine Latis.*

L'intérieur de la chapelle est entièrement dénué de toute ornementation. L'œil y cherche en vain ces accessoires indispensables dans un édifice religieux.

Il n'existe pour sacristie qu'un espace de 2m00 de profondeur en arrière de l'autel, séparé du reste de la chapelle par une cloison en planches, formée d'anciens panneaux placés dans le prolongement des deux côtés de l'autel.

L'ancien tombeau de l'autel, qui subsiste encore et qui est à 2m00 en avant du mur du fond, était disposé de manière à recevoir un rétable et devait

être garni de boiseries appropriées à l'emplacement. Maintenant il n'est recouvert que de vieilles boiseries peu convenables dans un endroit consacré au culte religieux.

Mais, au milieu d'un si grand dénûment, deux objets d'art viennent pourtant frapper l'œil du spectateur ; ce sont deux restes précieux, l'un du XVIe et l'autre du XIIIe siècle.

Le premier, ancien débris d'un autel, placé au-dessus du mur de l'ancien rétable, est une niche en menuiserie sculptée, peinte en arabesques coloriées de divers tons, servant à abriter une statue de la vierge couronnée, tenant dans ses bras l'Enfant Jésus, véritable chef-d'œuvre de l'époque de la renaissance.

Le deuxième, situé à droite de l'autel, à côté d'une piscine, est la porte d'un tronc en menuiserie adapté au mur latéral, laquelle, en cuivre massif de 0^m26 de hauteur sur 0^m13 de largeur, est ornée de figures et d'arabesques en relief, représentant, dans le milieu, un Christ en croix ; sur les côtés, deux personnages drapés tenant un livre à la main. Au-dessus et aux deux angles, deux anges adorateurs ; et au milieu, au-dessus du Christ, une main, caractère symbolique représentant la Toute-Puissance divine. Le fond est orné d'arabesques ciselées, garnies d'émaux de diverses couleurs.

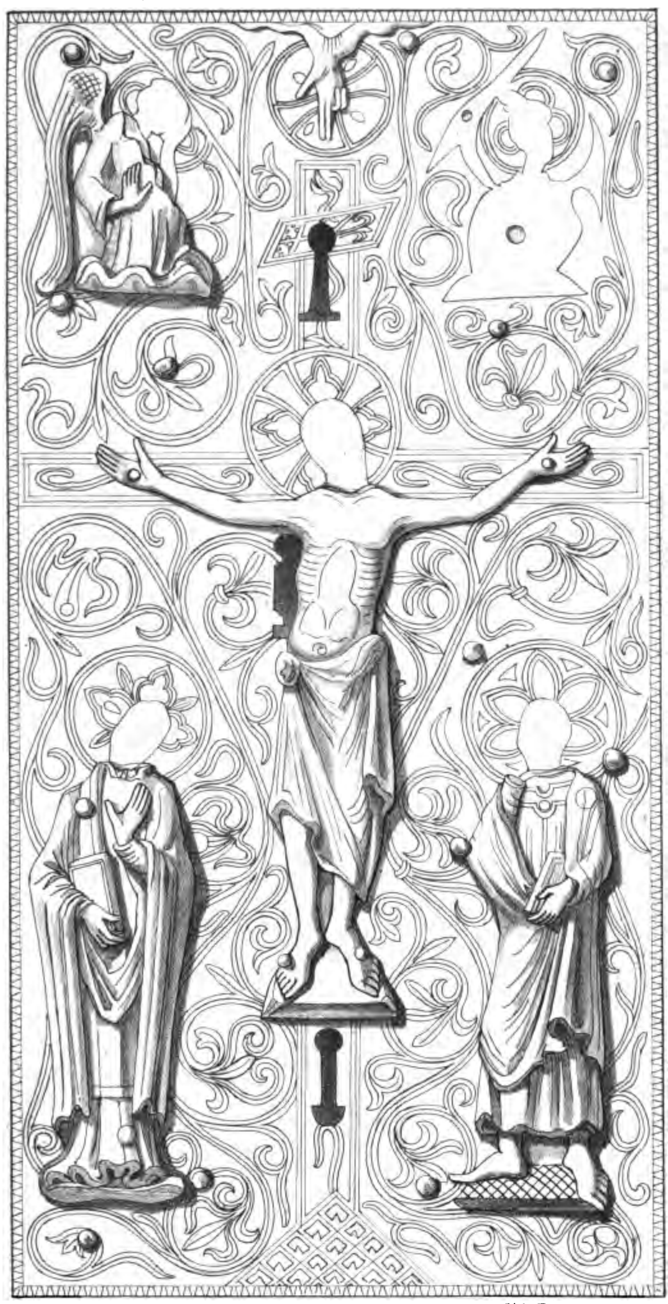
Cet objet d'art, fort remarquable, est de l'époque du XIIIe siècle, et ne le cède en rien, par la pureté et l'originalité du travail, au panneau ciselé qui recouvre l'évangéliaire faisant partie des manuscrits de la bibliothèque de Troyes, et provenant de l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonains.

Grâce au zèle du jeune vicaire de Saint-Mards, desservant de la paroisse, et à l'aide de secours qu'il a sollicités de M. le Préfet du département, et qu'il est sur le point d'obtenir, ces restes précieux vont sortir de l'oubli où ils étaient restés depuis longtemps, pour recevoir une destination convenable.

La niche sera utilisée pour servir de couronnement à un nouvel autel qui sera disposé en raccordement avec cet objet d'art.

La porte, en cuivre émaillé, sera appliquée, comme panneau, à la porte du tabernacle, qui est une des dépendances de l'autel.

D'autres restaurations, réclamées et poursuivies par le zèle éclairé du jeune desservant, rendront en outre à cet édifice le caractère religieux qui lui était propre.



A. Fléchey. lith. Bouquot à Troyes

PANNEAU EN CUIVRE ÉMAILLÉ,

Servant de Porte à un Tronc de l'Eglise de Nogent-en-Othe.

RAPPORT

SUR LE

TRAVAIL DE M. CAMUT-CHARDON,

INTITULÉ :

NOTICE SUR LA BATAILLE D'ATTILA,

PAR M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE,

Membre associé, Archiviste du département de l'Aube.

MESSIEURS,

Un de vos correspondants, M. Camut-Chardon, vous a soumis un travail sur la bataille où Aétius vainquit Attila en 451. Quel fut le théâtre de ce mémorable évènement ? Telle est la question qui préoccupe M. Camut-Chardon.

De prime-abord, je dois l'avouer, une telle manière d'envisager un sujet aussi élevé peut sembler le rabaisser un peu. Qu'importe qu'Attila ait été battu à Châlons, à la Cheppe, à Hez-le-Mauru, à Méry ou à Mailly ? Il a été battu, et la Gaule germanique et romaine, sauvée de l'invasion hunnique, est

devenue le berceau de la civilisation française. Cela nous suffit. Ne doit-on pas considérer comme perdu le temps consacré à la satisfaction d'une curiosité qui n'a que le plaisir de cette satisfaction pour but? La valeur de l'histoire n'est-elle pas dans les leçons que l'expérience des siècles nous donne pour la conduite du présent et de l'avenir? Hormis cela, que peut y chercher un homme sérieux? Cependant la réflexion et l'étude nous montrent que les erreurs s'enchaînent, et souvent, faute d'avoir bien conçu un détail, en apparence des plus minces, un homme fait fausse route, et s'égare pour longtemps, peut-être pour toujours. En fait de sciences expérimentales, l'analyse doit précéder la synthèse; l'histoire générale est impossible, son enseignement erroné, si des monographies bien faites n'ont préparé la voie.

M. Camut-Chardon examine donc, et il a raison d'examiner, où s'est livrée la fameuse bataille de 451. Il a étudié les documents originaux; il a fait un travail consciencieux. Malheureusement ses conclusions me paraissent et paraîtront peut-être à d'autres peu rigoureusement déduites. Sept villes, dit-on, se disputaient l'honneur d'avoir donné le jour à Homère. Cinq villes ou villages, si nous comptons Mauriac en Auvergne, prétendaient chacune, à défaut d'autre grande illustration, que la bataille de 451 avait eu lieu sur leur territoire ou au moins dans leur voisinage. A ce chiffre, M. Camut-Chardon ajoute une unité. C'est à Mailly, dit-il, qu'eut lieu ce grand évènement.

On ne peut trop louer le patriotisme local qui porte l'esprit vers des études sérieuses et fait entreprendre de laborieux travaux historiques. Mais il est

fâcheux que ce même patriotisme fasse aborder les questions avec des idées préconçues. Je ne vois rien de concluant dans les arguments produits par M. Camut-Chardon. Vous allez, Messieurs, vous-mêmes en juger.

On a trouvé des fers à cheval à Mailly; ces fers à cheval sont de fabrication orientale. Je demanderai d'abord s'il est bien certain que ces fers à cheval soient de fabrication orientale. Supposé que la question d'origine soit résolue en ce sens, je demanderai si Attila est le seul qui de l'Orient ait amené des chevaux en Champagne.

Qu'à Mailly, comme nous le dit M. Camut-Chardon, il y ait des ossements humains, c'est un avantage ou un inconvénient que Mailly partage avec une foule de localités du même pays et d'autres pays encore.

Je ne dirai rien de cette circonstance qu'à Mailly on trouve, comme dans le champ de bataille décrit par Jornandès, une colline et un ruisseau placés à une certaine distance l'un de l'autre. Ce serait une longue liste que celle des endroits où l'on rencontre des collines placées à une certaine distance d'un ruisseau.

M. Camut-Chardon finit par nous parler des traces de la domination romaine à Mailly. On a trouvé à Mailly des monnaies de Constantin-le-Grand, comme des fers de chevaux et des ossements humains. Il fallait Attila pour porter à Mailly les fers de cheval et les ossements humains qu'on y voit! Il fallait de même Aétius ou tout le moins un de ses lieutenants pour y déposer les monnaies de Constantin-le-Grand, qui de temps en temps s'y recueillent!

Mais, me demanderez-vous, où s'est donc livrée

la bataille de 451 ? C'est dans les champs catalauniques, nous dit Jornandès, et Jornandès est l'historien qui nous donne le plus de détails sur ce sujet. Mais ce qu'il appelle *les champs catalauniques,* c'est, suivant sa propre explication de ce terme, un territoire qui a 100 lieues gauloises de long sur 70 de large, soit 222 kilomètres sur 155, ou 50 lieues anciennes de 25 au degré sur 35. Ce territoire est plus étendu que l'ancien diocèse de Châlons, ou *pagus catalaunicus* qui avait 26 lieues anciennes sur 21. Quand Jornandès nous apprend que la bataille en question s'est livrée dans les *champs catalauniques,* cela équivaut dans notre langage géographique actuel à cette désignation très-vague que l'on pourrait employer aujourd'hui : la bataille s'est livrée en *Champagne.* L'adjectif *catalaunicus,* appliqué au substantif *Campus* ou à son synonyme *Campania,* n'a pas pour but de désigner ce que nous appellerions les environs de Châlons (car nous ne disons pas qu'une localité située à 25 lieues d'une ville de France soit aux environs de cette ville), il sert à distinguer le pays que nous nommons absolument Champagne de ceux qui, situés dans d'autres parties de la France ou même hors de France, portaient au Moyen-Age ce nom de *Campi, Campania,* concurremment avec notre Champagne. De même que Jornandès, Idace avant lui et dès le ve siècle, Isidore après lui au VIIe, nous donnent les champs catalauniques comme le théâtre de la bataille. Cette désignation est un peu vague. Cependant Jornandès lui-même nous parle aussi d'un lieu appelé *Mauriacus.* Grégoire de Tours, son contemporain, et après lui Frédegaire, nous donnent la même indication. Nous

la trouvons encore dans la très-ancienne vie de saint Anien, et cette indication porte avec elle un caractère de précision beaucoup plus satisfaisant. Il est généralement admis que ce *Mauriacus* doit être Méry. On se battit donc probablement près de Méry. Mais y eut-il là un simple combat d'avant-postes au passage de la Seine, où est-ce là que se livra la grande bataille? Ne serait-ce pas plutôt à la Cheppe, comme l'affirment de hautes autorités (1)? C'est une question que je ne me crois point en état de trancher. Je me bornerai à une simple remarque sur un des arguments présentés par Grosley à l'appui du système qui fait livrer aux environs de Méry la bataille décisive. Une tradition nous apprend que le diacre de Troyes *Memorius*, saint Mesmin, député par son évêque au roi des Huns, fut, sur l'ordre de ce dernier, mis à mort près du lieu qui porte encore aujourd'hui son nom. Cette tradition prouve le passage des Huns près de Saint-Mesmin; elle ne prouve rien de plus. J'avouerai même qu'il me semble singulier qu'Attila, venant d'Orléans, soit passé par Saint-Mesmin pour arriver à Troyes. Attila dut passer près de Troyes ou à Troyes à deux reprises. La première fois c'était en vainqueur, et lorsqu'après avoir pris et pillé Metz, Toul, Reims, Saint-Quentin, il s'avançait sans trouver d'obstacle vers Orléans, la clef du midi qu'il allait assiéger. La seconde fois, repoussé d'Orléans, pressé par les forces combinées des Romains, des Wisigoths et des Francs, non encore vaincu, mais près de l'être, il reculait vers

(1) M. Amédée Thierry.

Châlons. C'est la première fois que saint Loup, menacé dans sa ville épiscopale, dut envoyer au nord de cette ville une députation au conquérant qui arrivait du Nord. Mais quand Attila venait du Midi, une députation qu'on lui aurait adressée à Saint-Mesmin lui aurait tourné le dos. Toutefois, sur ce terrain hypothétique, c'est-à-dire lorsque les textes manquent et que rien ne les supplée, le parti le plus sage est, je crois, sinon celui du silence, au moins celui du doute. Malgré les charmes qu'en fait d'histoire a toujours l'affirmation, même ou plutôt surtout quand elle a la seule imagination pour base, je crois qu'il faut ici lui préférer le doute : le doute, plus véridique, est plus digne.

Je reviens au travail de M. Camut-Chardon. C'est, je l'ai déjà dit, un travail consciencieux fait d'après les textes originaux. Je ne serais pas d'avis que la Société prît sur elle la responsabilité de l'opinion qu'il défend. Mais la publication de ce mémoire pourra être utile au progrès de la question, et peut-être, en attirant l'attention sur elle, faire quelque jour, par une nouvelle découverte, apporter, sur une matière encore un peu obscure, une lumière définitive. J'ai donc l'honneur de vous proposer l'insertion du travail de M. Camut-Chardon dans les Mémoires de la Société.

NOTICE

SUR LA

BATAILLE D'ATTILA EN 451,

PAR M. CAMUT-CHARDON,
Membre correspondant.

MESSIEURS,

Le lieu où la bataille livrée, en 451, par Aétius, général romain, et Attila, roi des Huns, a été un sujet de recherches pour différents historiens : les uns l'ont placé dans les plaines de Châlons, *in campis catalaunicis;* d'autres dans les plaines de Méry, *in campis mauriaciis.* Je ne m'occuperai pas à réfuter ceux qui ont indiqué ce lieu hors les plaines catalauniques, dont celles de Méry faisaient partie, parce qu'ils sont en contradiction évidente avec les descriptions données par les anciens historiens, qui sont tous d'accord sur la dénomination de ces plaines, sauf à indiquer dans quelle partie de ces

mêmes plaines le théâtre d'un événement aussi remaquable était placé. J'ose aborder cette question; la critique n'acceptera peut-être pas mes observations, cependant les renseignements que j'ai pris sur les lieux concordent avec les détails qui sont donnés par les historiens des VIe et VIIe siècles; c'est ce qui m'a décidé, Messieurs, à présenter à la Soeiété mes observations.

En 1833, il a paru un ouvrage ayant pour titre : *Attila dans les Gaules en* 451. L'auteur, dont le nom n'est pas connu, déclare être un ancien élève de l'Ecole Polytechnique; il réfute les différents systèmes qui placent cette bataille dans les plaines de Méry, et notamment la longue dissertation de Grosley sur Attila, qui, dans sa description du mouvement des deux armées, a commis des fautes de statistique et de statique. Sa réfutation est juste. Je ne m'appuierai pas sur les motifs qu'il expose pour combattre les écrivains qui désignent les plaines de Méry pour lieu de la bataille, parce j'adopte le sens qu'on doit donner au mot *Campania Mauriaci*. J'aurai à démontrer l'erreur commise par Grosley, parce qu'il est le premier écrivain qui ait traité ce sujet d'une manière un peu étendue. Je combattrai l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Attila dans les Gaules* : il dirige et précise le mouvement des deux armées, il les fait manœuvrer et se battre, il fait exécuter des travaux d'art pour couvrir ou renforcer les retranchements des redoutes d'un camp qu'il attribue à Attila, et tout cela n'est appuyé sur aucun document certain (A).

Il décrit d'abord la marche d'Attila dans les Gaules depuis l'instant où il y est entré jusqu'à celui

où ce barbare, après avoir été vaincu, a repassé le Rhin. Il donne des lieux où le sang humain a coulé une description tellement détaillée, que l'on pourrait la comparer aux bulletins officiels des guerres de l'Empire français : en sorte qu'aucune réfutation ne serait possible, s'il pouvait être prouvé que ses recherches sont établies sur des écrits émanés des témoins de cette scène sanglante. Cependant, l'avertissement qui précède l'introduction de son ouvrage est ainsi conçu :

« Les faits sur Attila sont peu nombreux; j'ai » cherché à remplir les lacunes qui les séparent. Je » donne comme vrai ce qui n'est que vraisemblable; » mes conjectures sont devenues par moi des réali- » tés; je n'ai cependant pas eu l'intention de faire » un roman historique. »

Dans l'introduction, il dit : « Quelles furent les » circonstances de l'invasion d'Attila dans les Gaules? » Quelles villes, quels peuples essayèrent d'arrêter la » marche victorieuse du barbare? Quels champs fu- » rent témoins de sa défaite? Sur la plupart de ces » questions l'histoire est muette et n'offre qu'une » réponse douteuse et environnée d'obscurités. Les » plus anciens auteurs ne renferment rien de précis » sur le fait principal, sur le lieu même où fut livrée » la sanglante bataille qui décida du sort de l'inva- » sion. »

Pourquoi, dirai-je, a-t-il marché sans aucun guide? Pourquoi a-t-il affirmé des faits qui n'ont jamais eu lieu? Pourquoi en a-t-il dénaturé d'autres? Son avertissement nous l'explique.

Je ne crois pas que la bataille se soit livrée au lieu indiqué par lui. C'est entre le village de la Cheppe et

de Suippe qu'il établit la position des deux armées. L'une, celle d'Aétius, avait sa droite près de la rivière Noblette, au-dessus de Cuperly, et sa gauche au couchant de Suippe, près la rivière de ce nom. L'armée des Huns avait sa droite près de la rivière de Suippe, s'appuyant sur une ancienne redoute, et sa gauche au-dessus du village de la Cheppe, auquel il donne le nom de *Mauriæ*. Les restes d'un ancien camp avec ses fortifications, la rivière la Noblette et plusieurs *tumulus* épars sur les territoires des communes limitrophes du lieu qu'il a désigné, sont les seules preuves sur lesquelles il établit sa conjecture (B).

Je ne m'attacherai pas à prouver que le camp et les fortifications qui existent encore sur la Noblette, près de la Cheppe, aient été ou non établis par Attila; mais je dirai que ce même camp dont parle l'auteur ne peut être celui dont parle Jornandès, Goth d'origine, ancien secrétaire du roi des Alains, et qui vivait dans le VIe siècle. Il a écrit l'histoire des Goths et s'exprime ainsi en faisant le récit de la mort de Théodoric, roi des Visigoths, et de la retraite d'Attila dans son camp.

« Là, le roi Théodoric, en parcourant les rangs » de son armée, qu'il excitait par ses exhortations, » tomba de son cheval, fut foulé aux pieds par les » siens, et termina sa carrière dans un âge avancé. » D'autres assurent qu'il fut tué d'un coup de jave- » lot par Andagis, de la nation des Ostrogoths, qui » suivaient alors les drapeaux d'Attila. Ainsi s'ac- » complit la prédiction faite par les aruspices d'At- » tila et que celui-ci avait appliquée à Aétius : c'est » *que, du côté de l'ennemi, le plus élevé des chefs suc-* » *comberait*. Alors les Visigoths, se séparant des

» Alains, se précipitèrent avec fureur sur les bandes
» des Huns, et eussent exterminé Attila, si ce prince
» n'eût eu la prudence de s'enfermer aussitôt avec les
» siens dans l'enceinte de son camp, qu'il avait en-
» touré de chariots. Quelque faible que fût cet abri,
» des guerriers auxquels, un instant auparavant, un
» rempart naturel ne pouvait résister, y cherchèrent
» une retraite pour sauver leur vie. »

Le camp de la Cheppe, dont l'auteur donne une description très-détaillée, ne pourrait-il pas avoir été établi par Tétricus, nommé empereur des Gaules, à Bordeaux, par les légions révoltées, et qui, craignant l'insolence des soldats, préféra remettre les Gaules à Aurélien, mais ne le fit qu'après lui avoir livré une bataille sanglante (en 273), près de la ville de Châlons?

Le seul historien auquel je m'attache, c'est Jornandès, qui était presque contemporain, qui ne désigne pas précisément le lieu où s'est livrée cette bataille, mais seulement les plaines au milieu desquelles les armées se sont rencontrées. *Convenitur itaque in campos Catalaunicos qui et Mauricii nominantur, centum leugas (ut Galli vocant) in longum tenentes, et septuaginta in latum. Leuga autem gallica mille et quingentorum passuum quantitate metitur.* « On se ren-
» contre dans les champs Catalauniens, appelés aussi
» Mauriciens, qui s'étendent sur cent lieues (comme
» les Gaulois appellent cette mesure) en longueur et
» soixante-dix en largeur. La lieue gauloise se me-
» sure par mille cinq cents pas. »

Parmi les historiens, Grégoire de Tours, qui vivait dans le VI[e] siècle, s'exprime ainsi : *Ætius Theodoricus....... Attilam fugant, qui Mauriacum campum adiens se præcingit ad bellum.* « Ils mettent en fuite Attila,

« qui, se jetant dans les plaines de *Mauriac*, se dis-
» pose au combat. »

Frédégaire, qui vivait dans le VIIe siècle : *Hunni repedentes Tricassis in Mauriaci consident Campania.* » Les Huns, passant par Troyes, prennent position » dans la plaine de *Mauriacus.* »

Isidore de Séville, écrivain du VIe siècle : *Ubi Mauriacus campus tribus leucis Catalauno abest.* « Dans » les plaines de *Mauriac*, éloignées de trois lieues de » Châlons. »

Ces mêmes historiens, que l'auteur de l'*Invasion dans les Gaules par Attila* cite dans son ouvrage, sont d'accord que la bataille a eu lieu dans les plaines de *Mauriac*, connues sous le nom de plaines Catalauniques. Pourquoi, dira-t-on, Jornandès n'a-t-il pas désigné l'emplacement? Je répondrai : à l'époque où cette bataille a été livrée dans les Gaules, les champs Catalauniques avaient été plus d'une fois dévastés et ensanglantés par les tribus barbares et bouleversés par les Vandales, qui l'inondaient. Sous Gratien, fils de Valentinien (364), Troyes, Reims et Langres n'échappèrent point à la cruauté des Vandales : tout fut inondé et saccagé; ils portaient sur leur passage la désolation et la mort. Si la bataille qui fait l'objet de nos recherches avait eu lieu près de Châlons, cette ville aurait été mentionnée : ce serait un jalon pour l'histoire; mais c'est au milieu des plaines couvertes des débris de la dévastation, entre Châlons et Méry, qu'elle a été livrée. Ainsi, aucun point remarquable n'a pu être indiqué par Jornandès, parce qu'il n'y en avait pas, ou qu'ils avaient disparu. Il reste à trouver un lieu dont la position concorde avec le récit de Jornandès.

Avant de parler du lieu sur lequel, d'après mes conjectures, la bataille a eu lieu, il convient de donner sur la marche d'Attila, après la levée du siége d'Orléans, quelques notions qui s'accordent avec certains faits particuliers antérieurs à la bataille et qui se sont passés dans les plaines de Méry, *in campania Mauriacensis*, au-delà de la rive gauche de la Seine. Nous reconnaîtrons que les historiens qui ont désigné cette ville comme le lieu où Attila a été vaincu se sont trompés, et surtout Grosley, dont il importe de faire connaître l'erreur.

A l'approche d'Aétius, auquel s'étaient joints Théodoric et Mérovée, roi des Francs, Attila fut forcé d'abandonner le siége d'Orléans, et il se dirigea vers les plaines de Châlons, par trois routes qui aboutissent sur la Seine, celles de Pont, de Méry et de Troyes. Entre ces villes il n'existait pas d'autres passages. C'est à l'occasion de cette retraite d'Attila, que Grosley a commis une faute que je vais rappeler. Il dit dans son article sur Attila, « qu'Aétius, qui ne » voulait pas laisser échapper une armée fugitive et » à demi battue, avait prévenu Attila et avait fait » rompre les ponts sur la Seine; et qu'arrivé à Pont, » ce guerrier a sacrifié à ses dieux, sur des autels » faits avec de grosses pierres brutes qu'on voit en- » core, sur les bords de la Seine, sans apparence » qu'elles aient pu servir à d'autres usages. »

Si l'intention d'Aétius avait été de couper la retraite à Attila, pour le refouler dans l'angle formé par l'Yonne et la Seine, pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Et lorsque Grosley parle de la position des deux armées, après avoir fait arriver Attila à Pont, il contredit les intentions qu'il attribuait à Aétius.

Suivant lui, l'armée romaine était placée sur une ligne droite, dont la tête s'appuyait sur les hauteurs d'Ossey, et l'extrémité sur le village de Châtres; celle d'Attila avait sa droite sur *Brolium*, et sa gauche sur Echemines. Pourquoi, dans l'ordre de la bataille, Attila occupa-t-il la place que devait tenir Aétius? Ainsi Attila est à Pont-sur-Seine avant la bataille; le soir du combat, Aétius se trouve entre lui et cette ville.

Il est hors de doute que si la bataille s'est livrée dans l'endroit désigné par Grosley et d'autres écrivains, les deux extrémités des ailes des deux armées s'appuyaient sur la Seine. Cette rivière aurait donc été indiquée par Jornandès : c'était un jalon qu'il ne pouvait oublier dans son récit (C).

Les troupes d'Attila se rendant à marches forcées dans les plaines Catalauniques, afin de n'être point coupées dans leur retraite, il est possible que des escarmouches ou que des attaques entre les corps des divisions des deux armées aient eu lieu près de *Brolium*. Ce fut près de ce village que saint Mesmin, envoyé par saint Loup au-devant des troupes qui campaient dans ces contrées, pour supplier Attila d'en épargner les malheureux habitants, se présenta avec ses acolytes devant un des chefs de ces barbares, dont le cheval, effarouché par l'éclat de leurs vêtements, renversa son maître, qui perdit la vie. Pour se venger de ce malheur, que ces barbares attribuèrent à un sortilége, les troupes massacrèrent saint Mesmin et ceux qui l'accompagnaient.

Les corps composant les divisions de l'armée des Huns durent traverser les rivières de Seine et d'Aube

sur des ponts différents. Les uns se rendirent de Pont-sur-Seine au lieu assigné par Attila, en passant par Anglure, Courcemin et Salon, et entrèrent dans les champs Mauriciens; le centre de l'armée, qui avait déjà traversé une partie des champs Mauriciens pour arriver à Méry, y passa la Seine, ensuite l'Aube à Plancy; l'autre partie de l'armée traversa Troyes, les champs Arcisiens, et tous se réunirent à Mailly, *Mailliacum*, village distant de sept lieues de Méry, de huit de Châlons et de quatre d'Arcis; coupé par l'ancienne route de Troyes à Reims, il est situé sur la Lhuistrelle, qui prend sa source au hameau de Romaincourt, *Romanicuria*, dépendant et séparé de Mailly par la nouvelle route de Troyes à Châlons. A 4,000 mètres de distance de sa source, ce ruisseau se réunit à celui de Sainte-Suzanne, et ils forment ensemble la rivière de la Lhuistrelle, qui coule vers le sud. Dans la direction du ruisseau de ce nom, existe à droite une colline qui lui est parallèle.

C'est donc près de ce village faisant partie de l'archidiaconé d'Arcis, ou *campania Arciacensis*, que s'est donnée cette mémorable bataille sur laquelle les historiens ne sont pas d'accord.

Je crois devoir rapporter, d'après Jornandès (traduction de Savagnère), le détail de la position des lieux et des faits qui s'y sont passés :

« Il y avait une position présentant l'aspect d'une » éminence et s'élevant à la manière d'une colline. » L'une et l'autre armée désirait s'en emparer, parce » que ses avantages devaient offrir une grande supé- » riorité. Les Huns, avec leurs alliés, occupèrent le

» côté droit (1); les Romains et les Visigoths, avec » leurs auxiliaires, le côté gauche (2). Renonçant à » disputer le sommet de cette éminence, Théodoric » se plaça à l'aile droite, avec les Visigoths; Aétius à » l'aile gauche, avec les Romains, assignant le centre » à Sangiban, qui commandait les Alains, sur le » dévouement duquel il comptait peu. En effet, » l'homme à qui l'on ôte la facilité de fuir accepte » aisément la nécessité de combattre. L'ordre de ba- » taille des Huns fut différent. Attila se mit au centre » avec ses plus vaillants guerriers. Par cette dispo- » sition, le roi avait surtout en vue sa propre sûreté; » il voulait, en se plaçant au milieu des forces de sa » nation, se soustraire à un péril menaçant. Les ailes » étaient formées par une foule de peuples et par » diverses nations qu'il avait soumises à son pou- » voir. . . . .

» . . . . Le combat s'engage donc » pour la position dont nous avons parlé. Attila » conduit les siens, qui devaient s'emparer du som- » met de l'éminence; mais il est prévenu par Aétius » et Thorismund. Ceux-ci, en arrivant au faîte de la » colline disputée, s'assurèrent le dessus, et, grâce » à l'avantage de cette position, ils culbutèrent faci- » lement les Huns, qui s'avançaient. Lorsqu'Attila » vit son armée troublée par cet échec, il crut né- » cessaire dans un tel moment de relever le courage » par le discours suivant :

---

(1) Au nord, entre le ruisseau la Lhuistrelle et la colline.

(2) Au midi de la colline traversant le chemin de Châlons à Troyes.

« Après tant de victoires sur tant de nations, après » la soumission de l'univers, au point où nous en » sommes, je crois inutile d'exciter vos courages par » des paroles, comme si vous n'aviez pas d'expé- » rience. Laissons ce moyen à de jeunes généraux » ou à des armées non exercées. Quelles sont, en » effet, vos habitudes, sinon celles de la guerre? Ou » quoi de plus doux pour les braves que de cher- » cher la vengeance les armes à la main ?. . . . . . » . . . . L'événement » ne me trompe pas, c'est ici le champ de la ba- » taille que nous avaient promis tant de prospéri- » tés. Moi-même je lancerai le javelot contre l'en- » nemi. Celui-là est mort, qui peut rester tranquille » où combat Attila. »

« Enflammés par ces paroles, tous se précipitent » au combat; et bien que les circonstances en elles- » mêmes fussent effrayantes, la présence du roi ôtait » toute hésitation à ces hommes acharnés. La mêlée » s'engage; bataille affreuse, multiple, épouvanta- » ble, opiniâtre, telle que l'antiquité n'en raconte » pas de semblable; on rapporte qu'il s'y fit des » prodiges de valeur, au point que l'homme privé de » ce merveilleux spectacle n'a pu dans sa vie rien » voir de plus beau. Car, si l'on peut ajouter foi à » nos pères, un ruisseau qui, dans les plaines dont » nous avons parlé, roule de faibles ondes, gonflé par » le sang qui s'échappait des blessures des morts, et » grossi non par les pluies, comme à son ordinaire, » mais par un liquide inaccoutumé, fut changé en » torrent par les flots de sang mêlés à ses eaux. Ceux » qui, percés de blessures, furent poussés vers ce » ruisseau par une soif brûlante, se virent réduits à

» boire de cet horrible mélange; ainsi forcés par un
» sort misérable à une affreuse boisson, ils avalèrent
» le sang qui avait coulé de leurs plaies. Là, le roi
» Théodoric, en parcourant les rangs de son armée,
» qu'il excitait par des exhortations, tomba de son
» cheval, fut foulé aux pieds par les siens, et ter-
» mina sa carrière dans un âge avancé. D'autres as-
» surent qu'il fut tué d'un coup de javelot, par An-
» dagis, de la nation des Ostrogoths, qui suivaient
» alors les drapeaux d'Attila. Ainsi s'accomplit la pré-
» diction faite par les aruspices à Attila, et que ce-
» lui-ci avait appliquée à Aétius. Alors les Visigoths,
» se séparant des Alains, se précipitèrent avec fureur
» sur les bandes des Huns, et ils eussent exterminé
» Attila, si ce prince n'eût eu la prudence de s'enfuir
» et de s'enfermer avec les siens dans l'enceinte de
» son camp, qu'il avait entouré d'un retranchement
» de chariots (D). Quelque faible que fût cet abri,
» des guerriers auxquels un instant auparavant un
» rempart naturel ne pouvait résister, y cherchèrent
» une retraite pour sauver leur vie.

» Thorismund, fils de Théodoric, qui avait avec
» Aétius occupé la colline et repoussé les ennemis de
» son sommet, croyant rejoindre ses troupes, entra,
» sans le savoir et trompé par l'obscurité de la nuit,
» dans l'enceinte de chariots des Huns. Il combattit
» vaillamment, mais un soldat ennemi le blessa à la
» tête et le jeta à bas de cheval; il fut, il est vrai,
» sauvé par les siens, mais il dut renoncer à pousser
» plus loin le combat. Aétius aussi, par suite du
» désordre de la nuit, fut séparé des siens et entra au
» milieu des ennemis; il cherchait les Goths, trem-
» blant qu'il ne leur fût arrivé malheur; lorsqu'enfin

» il eut atteint le camp de ses alliés, il passa le reste
» de la nuit à se défendre derrière les boucliers. Au
» point du jour, l'aurore montra les campagnes cou-
» vertes de cadavres; les confédérés, voyant que les
» Huns n'osaient point sortir de leurs retranche-
» ments, jugèrent que la victoire leur était acquise :
» ils savaient, du reste, qu'Attila avait fui du champ
» de bataille, parce qu'il avait essuyé un grand dé-
» sastre. Malgré sa défaite, il ne faisait rien qui fût
» indigne de son courage; mais, de son camp re-
» tentissaient le bruit des armes et le son des trom-
» pettes, et il menaçait de porter un grand coup. . .
» . . . . Les Goths et
» les Romains s'assemblent et délibèrent sur ce
» qu'ils feront d'Attila vaincu. Ils résolurent de fati-
» guer par un siége ce prince qui manquait de vivres;
» mais ses archers, disséminés le long de son en-
» ceinte, en défendaient l'accès en lançant une grêle
» de traits. On rapporte que, dans cette position
» désespérée, ce roi magnanime, même dans sa der-
» nière extrémité, forma un bûcher avec les selles de
» ses chevaux et résolut de se précipiter dans les
» flammes, si l'ennemi forçait son camp, afin que
» nul homme ne pût se vanter de l'avoir frappé, et
» pour que le maître des nations ne tombât point au
» pouvoir d'ennemis si puissants.

» Durant les loisirs du siége, les Visigoths cher-
» chent leur roi, le père de Thorismund, s'étonnant
» de son absence, tandis que le succès avait cou-
» ronné leurs armes. Après de longues recherches,
» comme cela est ordinaire aux hommes braves, ils
» le trouvèrent sous un monceau de cadavres, chan-
» têrent en son honneur des hymnes funèbres et

» l'enlevèrent sous les yeux de l'ennemi. On vit la
» multitude des Goths, faisant retentir l'air de cris
» discordants, rendre, au milieu même des fureurs
» de la guerre, les derniers devoirs à leur roi
» mort (E) . . . .

» Dans cette bataille si fameuse et engagée entre
» des nations si vaillantes, on estime la perte des
» deux côtés à cent soixante-deux mille morts, outre
» quatre-vingt-dix mille Gépides et Francs, qui,
» dans une rencontre nocturne avant l'action géné-
» rale, tombèrent sous leurs coups mutuels : les
» Francs combattaient pour les Romains, et les Gé-
» pides pour les Huns. »

Le récit de Jornandès ne contient que les principaux événements de la bataille, et, si cet historien ne s'est pas expliqué plus clairement sur le lieu où elle a été livrée, c'est que rien de remarquable n'a pu l'indiquer d'une manière certaine. Le village de Mailly, *Mailliacum*, est situé au milieu de plaines immenses. Son territoire, qui est limitrophe des champs Mauriciens, fait partie des champs Arcisiens, qui tous étaient compris dans les champs Catalauniques, et, si les anciens historiens ont désigné les plaines de Méry, c'est que l'armée d'Attila, fuyant devant l'armée romaine qui la serrait de près, n'était entrée dans les plaines dites Catalauniques que par les plaines dépendant du *pagus* ou canton de Méry. Les deux armées ont traversé ce *pagus*. Là où elles se sont arrêtées elles étaient encore près de la limite de ce *pagus* avec celui d'Arcis.

Les motifs sur lesquels je m'appuie et qui fortifient mes conjectures, sont les suivantes :

1°. La description faite par Jornandès du ter-

rain sur lequel les deux armées ont combattu, est applicable à Mailly. Le récit de cet historien s'y adapte tellement, que chaque action du combat peut être indiquée d'une manière presque certaine. L'aile gauche des Huns devait être placée en avant du ruisseau de la Lhuistrelle, qu'elle devait longer jusqu'à l'ancien chemin de Troyes à Châlons, chemin sur lequel Attila se sera enfui à la vue de l'échec qu'il a éprouvé. Cette aile était composée de Gépides sous le commandement d'Ardaric. Le centre, commandé par Attila, qui avait les Huns sous ses ordres, couvrait Romainecourt (F) et se prolongeait dans la plaine. L'aile droite, composée d'Ostrogoths sous la conduite de Waldamir, occupait la même plaine qui s'étend jusqu'à Sémoine. L'aile droite des Romains était commandée par Théodoric, roi des Visigoths, et se trouvait faire face aux Gépides, dont elle était séparée par la colline. Le centre, composé d'Alains sous les ordres de Sangiban, faisait face aux Huns; et l'aile gauche, où s'était placé Aétius avec les Francs et les Romains, se trouvait opposée aux Ostrogohts.

Suivant Jornandès Attila engagea le combat vers la neuvième heure du jour, et avec une certaine crainte, de manière à ne point paraître céder, à laisser à la nuit qui s'approchait le temps d'arriver et de changer les rôles.

Thorismund et Aétius préviennent Attila qui voulait s'emparer de la colline, et culbutent les Huns, qui s'avançaient. Attila exhorte ses soldats au combat, qu'ils engagent de nouveau et qui devient plus acharné. Théodoric est tué; alors les Visigoths se précipitent avec fureur sur les Gépides, qui sont

rejetés au-delà du ruisseau de la Lhuistrelle, dont les eaux ont été teintes du sang des combattants.

Aétius, après avoir enfoncé l'aile droite d'Attila, poursuivit les fuyards dans la plaine, au nord de Mailly, et, après avoir erré au milieu d'eux, atteignit enfin le camp de ses alliés.

Le camp d'Attila a dû être assis entre Mailly et Poivre; il était limité au levant par le ruisseau de Ste-Suzanne, et au midi par le ruisseau de la Lhuistrelle : ainsi, au moyen de ses chariots et de tous ses équipages, Attila pouvait se former un retranchement qui le mettait pour le moment à l'abri des attaques de ses ennemis.

2°. Dans les prés, sur la rive gauche du ruisseau la Lhuistrelle, on a trouvé et on trouve encore des fers de chevaux, avec les clous qui les maintenaient aux sabots de ces animaux; ces fers sont d'une dimension moyenne; les trous des clous forment chacun un parallélogramme allongé dans lequel la tête de chaque clou est encastrée; ils sont exactement conformes à ceux des fers des chevaux des Cosaques (descendants des anciens Scythes) qui ont paru dans nos contrées lors de l'invasion des alliés, en 1814. Cette remarque, qui m'a frappé, me donne la certitude qu'à des époques plus ou moins éloignées, des Scythes ont foulé le sol de Mailly, car ces peuples du nord n'ont rien changé dans leurs mœurs, leurs costumes, leurs habillements, au moins les différences que le temps a pû y apporter sont très-minimes (G). J'envoie à la Société plusieurs de ces fers avec leurs clous (je me les suis procuré sur les lieux); ils sont oxidés et démontrent que les chevaux tués ont été laissés sur le champ de

bataille, où ils ont été dévorés soit par les animaux carnivores, ou que, placés en terre, il n'est resté de leur dépouille que les fers qu'ils portaient aux pieds.

3°. A gauche du ruisseau de Sainte-Suzanne, non loin de sa réunion avec la Lhuistrelle, existe un ravin, dans lequel on avait déposé une quantité consisidérable d'ossements humains, recouverts ensuite avec la terre des lieux; mais, il y a cinquante ou soixante ans, par suite d'un orage, les eaux pluviales avaient entraîné ces mêmes terres et mis à découvert ces ossements, dont une partie a roulé avec elles dans le ruisseau. Les habitants du hameau de Sainte-Suzanne ont recouvert de nouveau ces ossements.

4°. Des médailles à l'effigie des empereurs romains, particulièrement à celle de Constantin-le-Grand; des colliers, des bagues en or ont été trouvés dans différentes parties de la contrée qui longe le ruisseau la Lhuistrelle, où ils avaient été enfouis. Des armes, des débris de vases en terre cuite, des enduits en mortier composé de gravier, de chaux et de plâtre, recouverts d'une feuille de terre rouge ou coloriée, se découvrent de temps en temps et prouvent que le fléau de la guerre a passé dans ces lieux et y a porté la dévastation et l'incendie. Parmi ces débris, on n'a point encore trouvé de médailles à l'effigie des empereurs qui ont succédé à Constantin; ce qui serait une preuve que l'événement qui a laissé de si longs souvenirs se serait passé du IVe au Ve siècle : la bataille d'Attila a été livrée en 451; Constantin est mort en 337; l'intervalle entre ces deux époques est de cent quatorze ans. Il n'est

pas étonnant que les médailles à l'effigie de Constantin-le-Grand, frappées soit à Rome, soit à Constantinople, n'aient continué à être répandues dans les Gaules, longtemps encore après la mort de cet empereur; ce que nous voyons de nos jours pour les monnaies à l'effigie des anciens rois de France.

En résumé, suivant les observations qui précèdent, Mailly, *Mailliacum,* serait le lieu près duquel la bataille entre Attila et Aétius aurait été livrée. En effet, dans ce système, le terrain occupé par les armées romaine et scythe est conforme au récit de Jornandès; les objets trouvés, notamment les fers de chevaux, indiquent que ces chevaux étaient ceux des guerriers d'Attila; la découverte d'ossements humains entassés dans un ravin dénote que le sang a coulé dans ces contrées, et qu'ils sont le résultat d'un combat livré sur les bords de la Lhuistrelle; les médailles trouvées montrent que cet événement s'est passé entre les IVe et Ve siècles; l'histoire ne fait pas connaître d'action mémorable antérieure à 451 qui aurait eu lieu dans ces mêmes contrées; enfin, la consonnance des mots : *campus Mailliacensis, campania Arciacensis, campania Mauriacensis,* et leur désinence commune sont les causes qui ont mis les anciens historiens dans l'indécision pour indiquer exactement l'endroit où Attila a été vaincu (H). Ainsi que je l'ai déjà expliqué, les plaines de Méry, *campania Mauriacensis*, s'étendent à droite et à gauche de *Mauriacum,* jusqu'aux limites du *pagus Arciacensis.* C'est donc près de ces deux limites, avec celles du *pagus Catalaunicus,* que je place cet endroit qui fait toujours partie des plaines Catalauniques; et comme,

pour arriver à cette position, Attila n'avait encore traversé que les plaines de Méry, qui y sont également comprises, il s'ensuit que ces mêmes historiens l'ont placé soit dans les plaines de Méry, soit dans celles dites Catalauniques sans pouvoir préciser ce lieu, parce qu'aucun indice remarquable n'existait.

Ainsi donc, je pense que la bataille d'Attila a été livrée sur le territoire du département de l'Aube, dans la *campania Arciacencis* qui en fait partie.

Dans ces mêmes plaines se sont passés deux événements extraordinaires dont le souvenir s'est conservé malgré le temps : le génie de la barbarie y a été terrassé, et le génie de la gloire y a vu son sceptre brisé.

NOTES.

(A) L'auteur que je viens de signaler a donné à son récit une telle étendue, qu'il serait trop long de le rapporter. J'en donne les extraits les plus importants et que j'ai eu besoin de combattre. Sur la notice de Grosley, il émet une opinion qui pourrait lui être appliquée.

« Les recherches auxquelles M. Trasse, curé de Romilly-sur-» Seine, son ami (dit-il), s'était livré sur la bataille d'Attila, » fixèrent l'attention de Grosley, passionné pour ce genre d'é-» tudes. Grosley vit d'abord, dans un événement de cette im-» portance, un titre de plus à la célébrité qu'il s'efforçait d'at-» tirer sur son pays. Partageant bientôt l'opinion de son ami, » il employa toutes les richesses de son érudition à la répandre » et à l'accréditer. Cette solution inattendue d'une question si » longtemps agitée et toujours indécise, le flattait comme ci-» toyen et comme érudit, et il s'attachait avec d'autant plus » d'ardeur à la propager, qu'il trouvait dans ce nouveau point » de vue historique matière à une double satisfaction.

» Les matériaux qu'il a rassemblés sont importants; il a » compulsé tous les historiens, et, ne trouvant dans les travaux « de ses devanciers aucun fait absolument contraire à son sys-» tème, il s'est efforcé d'y adapter toutes les circonstances de » leurs récits. Il a dû quelquefois faire violence au sens naturel » de l'auteur qu'il consultait, négliger même quelques expres-» sions ou quelques passages qui ne cadraient pas entièrement » avec ses idées; mais, s'il a cédé à cette tentation, c'est évi-» demment parce qu'il n'y avait que ce seul moyen de donner » toute la vraisemblance désirable à l'opinion qu'il avait adop-» tée. »

(B) Pour prouver que le village de la Cheppe portait anciennement le nom de *Mauriac*, l'auteur dit, dans son appendice aux *Résumés des Historiens* :

« Au lieu où est la Cheppe existait nécessairement, du temps » des Romains, un endroit habité. La rencontre d'une des » principales voies militaires, avec un ruisseau pur et abon- » dant, au sein d'une plaine aride et d'une immense étendue, » ne permet pas de douter que là on ne trouvât un lieu de » repos, une mansion pour les troupes, un relais pour les » voyageurs ; je crois pouvoir avancer que cet endroit se nom- » mait *Mauriacus*. Si on objecte que *Mauriac* n'offre pas la plus » légère consonnance avec la Cheppe, je ferai observer que la » différence entre ces deux noms n'est pas plus grande qu'entre » *Caturigas* et Bar-le-Duc, *Axuenna* et Vienne-la-Ville, *Bibe* » et le Mont-Aimé, et je demanderai par quelle transformation » Meaux est venu de *Jatinum*, Metz de *Divodurum*, Reims de » *Durocortorum*.... *Mauriac* donna son nom à la grande re- » doute ou au camp retranché d'Attila, et comme c'est là » qu'étaient ses bagages, son quartier-général, son trésor, et » qu'il fut réduit à capituler, Aétius désigna la bataille par le » lieu où s'était passé cet événement important : elle fut donc » nommée bataille de *Mauriacus*. »

Il est facile de répondre à ces observations. Les premiers historiens qui ont fait le récit de la bataille d'Attila vivaient dans les VIe et VIIe siècles ; à cette époque, la religion chrétienne était répandue dans les Gaules ; les noms des villes, tels que Châlons, Reims, Méry, Arcis, Troyes, étaient fixés depuis longtemps. Sous Valentinien, dans le IVe siècle, lors de la division des Gaules en dix-sept provinces, Châlons fit partie de la deuxième Belgique et prit le nom de cité des *Catalauni;* elle eut pour capitale Reims, qui prit aussi le nom de *Remi* ou *Remigi,* peuples qui l'avaient fondée. Ainsi, avant la catastrophe qui fait l'objet de nos recherches, la ville de Méry portait le nom de *Mauriacum ad Sequanam*. Par sa position sur la Seine, elle tenait un rang parmi les villes comprises dans les plaines qui faisaient partie de ces mêmes champs.

La division des Gaules en dix-sept provinces (364) a cela de remarquable, qu'elle se perpétue après que les Gaules se sont affranchies de la domination romaine. Les dix-sept pro-

vinces devinrent dix-sept archevêchés, les cantons des archidiaconés, les finages des paroisses. Dans l'ordre civil, les comtés devinrent plus tard des bailliages et remplacèrent, à peu de chose près, les *pagi* des Gaulois ou cantons. *Pagus Mauriacensis* ou *campania Mauriacensis* est le canton de Méry-sur-Seine; *campania Arciacensis*, le canton ou archidiaconé d'Arcis.

On sait que l'ancienne province, appelée Champagne, ne portait ce nom qu'à cause des grandes plaines qui la composaient et dont on a désigné les cantons par les noms des villes qui en sont les chefs-lieux. Ces mêmes cantons, qui avaient une circonscription plus ou moins grande, suivant le rang que tenaient les villes ou cités desquelles ils dépendaient, étaient aussi connus sous le nom de *Campi Catalaunici*, champs Catalauniques, en raison de ce que la ville de Châlons, *Catalaunum*, en occupait le centre.

Une ligne se dirigeant du midi au nord et traversant l'ancienne province de Champagne, dont l'extrémité sud serait fixée à Vulaines, passant par Méry, Fère-Champenoise, Epernay, Reims, et se terminant soit à la Capelle ou à Rocroy, aurait de longueur, prise sur la carte de Champagne et de Brie dressée par Bazin, en 1770, sous les auspices des officiers municipaux de Troyes, savoir :

De Vulaines à Méry.	17,000 toises.
De Méry à Fère-Champenoise.	15,000 —
De Fère-Champenoise à Epernay	17,000 —
D'Epernay à Reims	12,000 —
De Reims à la Capelle ou à Rocroy	42,000 —
	103,000 toises.
Les 100 pas gaulois valent.	148^{m} 45
Pour 500	742^{m} 25
La lieue gauloise est de	2,226^{m} 88
Ainsi 100 lieues.	222,688 mètres.
Les 105,000 toises valent	204,648 —
Différence	18,040 mètres.

En prenant moitié de cette différence dans les territoires des deux points extrêmes qui seraient continués par la ligne, l'é-

tendue des champs Catalauniques en longueur serait conforme à celle indiquée par Jornandès.

(C) Pour répondre à Grosley sur les manœuvres des deux armées après la levée du siége d'Orléans et la bataille dans les plaines de Méry, l'auteur s'exprime ainsi :

« Harcelé, poursuivi sans relâche et déjà débordé, Attila vou» lait se couvrir par la Seine et par la Marne avant de s'arrêter » et de prendre position.

» Mais Aétius, par une marche de flanc, arrive en même » temps que lui à Pont. Le détachement des Gépides qui était » chargé de garder cette importante position, après une opi» niâtre résistance, avait été battu par la 17e légion, et Attila » se trouve dans l'impossibilité d'effectuer le passage sur ce » point. Obligé de remonter plus loin, il se porte sur Méry, où » le corps d'observation de la Haute-Seine s'était concentré. Il » fallait défiler en présence d'un ennemi victorieux. L'armée, » outre ses chariots, ses bagages et les machines de guerre, » traînait à sa suite un butin immense qu'elle ne voulait pas » abandonner : c'était le moment le plus critique de la retraite; » Attila y court les plus grands dangers. Les troupes fraîches » de Wolomir, réunies aux garnisons de Troyes et d'Arcis, se » rangent en bataille près des Granges, entre Ossey et Romilly, » et se dévouent pour donner le temps au reste de l'armée de » défiler. Un combat furieux s'engage sur ces hauteurs; il se » renouvelle deux jours de suite. Plusieurs fois enfoncé, Attila » revient toujours à la charge; la nuit seule interrompt le car» nage et met fin au combat. Le matin du troisième jour, les » blessés, les chariots, une partie du butin étaient abandon» nés sur la rive gauche de la Seine; tous les postes des Huns » étaient repliés, les ponts étaient rompus et la rivière séparait » Attila de son ennemi : la perte des deux côtés dépassait trente » mille hommes . . . .

» Couvert par la Seine et par l'Aube, ayant un passage assuré » sur la Marne, à Châlons, où Théodomir l'attendait avec une » réserve nombreuse et en bon état, Attila tourne désormais » ses pensées vers la grande bataille qu'il est résolu de livrer à » son ennemi. Le corps d'observation de l'Aisne, la garnison de » Reims, tous les détachements qu'il a laissés sur ses derrières,

» en se portant vers Orléans, viennent le rejoindre dans les » camps Catalauniens. Rentré à Châlons, le 28 août, il se trouvait, dès le 1er septembre, à la tête de plus de deux cent mille » combattants. Campé dans la plaine de *Mauriac*, les flancs couverts par la Vesle et par la Suippe, ayant derrière lui les deux » routes de Toul et de Verdun, et plusieurs jours d'avance sur » Aétius, il se voit dans la position la plus favorable pour l'attendre et pour lui présenter la bataille ; il s'y prépare avec la » plus grande activité.

» Cette position lui était connue ; c'était pour la seconde fois » que son armée allait l'occuper ; mais, quoique parfaitement » choisie, il veut ajouter à ses avantages naturels par toutes » les ressources que l'art de la guerre et une longue expérience peuvent lui suggérer.

» Après le passage de la Seine, si chèrement acheté par Attila, et la rupture des ponts de Méry, Aétius, n'entrevoyant » plus la possibilité d'atteindre son ennemi en deçà de la Marne, » lui laisse continuer sa retraite, sans plus chercher à l'inquiéter. Aussitôt qu'elle a rendu les derniers honneurs aux » braves qui ont succombé dans la dernière action, et élevé, sur » les hauteurs de Pars, deux tombelles à leur mémoire, l'armée » coalisée se rapproche de Pont, passe tout entière sur la rive » droite de la Seine et se dirige par Villenoxe, Vertus et Epernay, » en tournant les marais de Saint-Gond, dans la plaine de la » montagne de Reims, où était son point de concentration. »

Aétius n'avait pas besoin de descendre la Seine pour la faire traverser à son armée ; à Pont, à Saint-Mesmin, à Savières, il existe plusieurs gués journellement fréquentés par les habitants des deux rives de cette rivière ; en outre, il avait Troyes, dont il n'était éloigné que de trois lieues.

L'auteur donne ensuite le détail le plus étendu sur les travaux qu'Attila a fait exécuter pour fortifier son camp. Il parle des escarmouches qui auraient eu lieu avant la bataille, et en fait le récit, en se guidant sur Jornandès.

(D) Suivant le même auteur que je critique, Attila, lors de son passage dans les plaines Catalauniques pour s'avancer dans les Gaules, avait reconnu les avantages de la position de *Mau-*

riac, s'il était obligé de livrer une grande bataille, et il y avait même concentré toutes ses forces, dont il passa une revue qui dura plusieurs jours. A son retour, il fait au camp qu'il avait occupé momentanément tous les travaux que l'art de la guerre peut suggérer; il établit de formidables redoutes, et il rend son camp inexpugnable. Comment se fait-il donc qu'étant battu, il est obligé de se servir de ses chariots et de tous ses équipages de guerre pour en faire des retranchements derrière lesquels il se réfugia, et qu'il ait fait dresser un bûcher avec les selles de ses chevaux, pour s'y précipiter, si l'ennemi forçait son camp?

Une des redoutes, qu'il nomme *Mauriac*, est, d'après son récit, comme un vaste camp retranché; une digue, jetée à travers la Noblette, à l'extrémité nord de cet ouvrage, élève ce ruisseau à six pieds au-dessus de son niveau ordinaire, étend une inondation de cent pas de largeur en avant de l'enceinte du camp; un cavalier, muni de nombreuses machines de guerre, bat au loin ses approches ainsi que celles de la digue, dont il assure la conservation. C'est dans cette enceinte, regardée comme inexpugnable, qu'Attila rassemble les prêtres et les devins, les femmes, les ôtages, les prisonniers, les équipages, les munitions, le butin, les objets précieux, l'immense attirail, en un mot, qui accompagne toujours une armée aussi nombreuse que bien organisée.

Ce camp si bien fortifié ne peut être celui dont parle Jornandès : les chariots dont Attila s'est servi pour faire des retranchements, ainsi que le dit cet historien, auraient été inutiles. Ce camp peut avoir été établi après la conquête des Gaules par les Romains, pour maintenir les tributs; ou c'est le camp de Tétricus, qui avait été nommé empereur des Gaules, à Bordeaux, par les légions révoltées. Aurélien, instruit des dispositions de Tétricus, qui voulait lui remettre les Gaules, accourut à son secours. Les Romains et les Gaulois se trouvèrent bientôt en présence, près de Châlons-sur-Marne. L'on vit alors un empereur, transfuge de son camp, passer dans le camp de son rival et laisser ses soldats sans chef en face de l'ennemi; mais les Gaulois n'avaient pas mis bas les armes, leur cri d'indignation fut celui du combat, et, privée de général, chaque cohorte n'en disputa pas moins la victoire. Aurélien tailla en pièces ces troupes séditieuses.

L'empereur Julien se trouvait à Paris, lorsqu'en 364, Jovin, qui avait été nommé par lui commandant des troupes gauloises, défit, près de Châlons-sur-Marne, un corps d'Allemands, et deux autres sur la Moselle.

Il n'est donc pas étonnant que, dans les plaines de Châlons, on trouve des ossements humains, des armes, etc., qui sont des témoins de ces événements remarquables.

(E) L'auteur d'*Attila dans les Gaules* dit à ce sujet :

« Une tombe immense s'élève au lieu même où Théodoric a » été frappé ; les Visigoths y déposent sa cendre et ne s'éloi- » gnent du théâtre des exploits de ce prince illustre, qu'après » avoir payé à sa mémoire un noble tribut de regrets. »

Dans ses notes il indique près de Poix un *tumulus* qui est remarquable par sa forme et sa grandeur.

« Si ce *tumulus* (dit-il) n'est pas le tombeau de Théodoric, » de quel prince, de quel chef fameux recouvre-t-il les restes? »

Il nous est facile de répondre à cette interpellation.

Près de la limite du canton de Sompuis, à un quart de lieue de Vesigneul, direction N.-O., sur la voie romaine qui conduit de Reims à Langres, on voit un *tumulus* ou éminence considérable appelée vulgairement le tombeau d'Attila. Son aspect est extraordinaire et imposant ; elle est couverte, principalement à sa cime, de gros et hauts pins à tête volumineuse, qui figurent de loin un temple à jour, formé d'un vaste dôme soutenu par plus de cent colonnes.

Ainsi voilà deux monuments semblables.

A Pouan, distant de quatre lieues de Mailly, on a découvert, au mois de mai 1842, des ossements humains accompagnés de lames d'épées, de joyaux en or avec ornements divers : le tout composant neuf pièces en or, élégamment travaillées, avec incrustations de rubis et de grenats.

Ne pourrait-on pas dire à l'auteur : le *tumulus* de Vesigneul ne renferme-t-il pas le corps de Théodoric, ou le squelette de Pouan ne serait-il pas celui de ce prince ?

Les *tumulus* cités et le squelette de Pouan ne sont point des témoins de l'événement qui nous occupe. Ces trois objets sont antérieurs à l'invasion. Je laisse à d'autres à chercher quel peut

être le haut personnage qui a reçu la sépulture dans la campagne d'Arcis.

« Les monuments celtiques connus sous les noms de *tumuli*,
» *buttes*, *mottes*, etc., sont des éminences en terres rapportées
» de forme conique, tronquée, ayant de 7 à 10 mètres d'éléva-
» tion. Ces éminences ont été remarquées sur tous les points
» de l'Europe, au milieu des champs, des bois, sur le bord des
» rivières, etc.; elles sont communes en France. »

(*Mém. de la Société des Antiq. de Fr.*, T. II.)

Les deux *tumulus* élevés sur les hauteurs de Pars, dont parle Grosley dans sa notice et que l'auteur rappelle, sont également des monuments celtiques.

Les pierres sur lesquelles Grosley dit qu'Attila a sacrifié à ses dieux et qu'on voit encore sur les bords de la Seine, n'existent pas davantage; ce qu'il y a, ce sont encore de ces monuments celtiques nommés *Pierre-Levée, Pierre-Fichade, Pierre-Couverte*, etc.

Ces monuments consistent en deux pierres plates posées de champ, et qui en supportent une autre beaucoup plus grande posée horizontalement.

Dans une note remise par moi à la Société, j'ai joint le dessin des pierres de Pont, ainsi que celui de semblables placées sur les territoires de Traînel, de Trancault, etc.

Ces mêmes pierres de Pont ont été détruites par ordre du régisseur du propriétaire du terrain sur lequel elles étaient assises, et ce, malgré les instances de M. Michaut, adjoint de la commune de Pont, qui lui a observé que les habitants de cette ville désiraient la conservation de ces anciens monuments funéraires celtiques. J'ai signalé dans le temps cet acte de vandalisme.

(F) Le hameau de Romainecour, *Romanicuria*, ne serait-il pas le lieu où les Romains auraient déposé leurs blessés après la bataille, et dans lequel il s'y serait établi des habitations; ou celui dans lequel Aétius, après la bataille, se serait placé pour y conférer avec les chefs de son armée, et qu'il aurait occupé jusqu'au moment de la retraite d'Attila? De là lui viendrait son nom : Assemblée-des-Romains.

(G) Tout ce que les écrivains du moyen-âge rapportent des nations scythiques les représente entièrement semblables, par la conformation du corps, des mœurs et des usages, à ceux des Tartares qui habitent aujourd'hui leur ancienne patrie.

(THOURET, *Abrégé des Révol. de l'anc. Gouv. Fr.*)

(H) Un avantage particulier aux noms propres et locaux, c'est qu'eux seuls ne finissent pas, et ne subissent de changement que ceux qui leur sont imposés par l'esprit des langues successives, qui viennent s'en emparer avec de nouvelles générations, et même de nouveaux peuples. Une construction de syllabes, une ellipse de lettres, une terminaison appropriée aux formes de la langue qui les saisit : voilà tout. Rome s'appelle aujourd'hui Rome, du commun accord des nations, comme au temps de Romulus.

(*Du Linguistique*, CH. NODIER.)

Avant le v[e] siècle, Méry se nommait *Mauriacum*, Arcis, *Arciacum*, ses plaines *Arciacensis campaniæ;* Châlons *Catalaunum*, Reims *Remi;* la Cheppe, *la Cheppe*, et non *Mauriac*.

RAPPORT

SUR UN

BULLETIN DE L'ATHÉNÉE DU BEAUVAISIS

ET SUR TROIS VOLUMES

DE L'ACADÉMIE DES JEUX FLORAUX,

PAR M. LE BARON DOYEN,
Membre résidant.

MESSIEURS,

Vous m'avez renvoyé le dernier bulletin de l'*Athénée du Beauvaisis*, et je viens vous rendre compte de l'examen que j'en ai fait. La première partie en est consacrée à l'histoire de la maison de Mornay, illustration locale dont le département de l'Oise s'honore à juste titre, et qui compte parmi ses membres le fameux Duplessis-Mornay, diplomate intègre, bon capitaine, écrivain distingué et l'un des plus fidèles amis et serviteurs d'Henri IV. Le bulletin donne, dans une lettre du Roi, le témoignage le plus glorieux de l'affection qu'il portait à Duplessis-Mornay, et je vous demande la permission de la citer, parce qu'elle est

un nouveau coup de pinceau à ajouter au portrait chevaleresque du Béarnais.

Un gentilhomme, M. de Saint-Phal, ayant eu un jour le malheur de frapper Duplessis-Mornay, celui-ci en demanda justice au Roi, qui lui fit cette admirable réponse :

« Monsieur Duplessis, j'ai un extrême déplaisir de
» l'outrage que vous avez reçu, auquel je participe
» et comme roi et comme votre ami. Comme le pre-
» mier, je vous en ferai justice et me la ferai aussi.
» Si je ne portais que le second titre, vous n'en avez
» nul de qui l'épée ne fût aussi prête à dégaîner que
» la mienne, ni qui vous portât sa vie plus gaîment
» que moi. Tenez cela pour constant qu'en cet effet
» je vous rendrai office de Roi, de maître et d'ami.

» *Signé :* HENRI. »

La seconde partie du bulletin traite de la littérature sicilienne, littérature peu connue et dont l'auteur de l'article a donné quelques fragments qui ont une certaine valeur et indiquent une tendance plus libre qu'on ne pourrait le supposer à Messine ou à Palerme.

Une revue périodique existe en Sicile, sous le titre de *Scilla e Cariddi,* Carybde et Scylla; titre assez singulier, Messieurs, à moins qu'il ne soit dans la pensée des collaborateurs de cette revue, en ayant toujours devant les yeux les noms et presque la vue des deux fameux écueils, de se rappeler plus souvent que la littérature doit éviter ceux qui se présentent devant elle, et s'éloigner avec le même soin des excès opposés. L'*in medio virtus* sera, je crois, éternellement vrai.

Les fragments que cite l'auteur de l'article, ainsi que je viens de le dire, ne lui paraissent pas transcendants en fait de mérite; mais, néanmoins, il juge la revue de Carybde et Scylla une publication estimable.

Vient ensuite l'appréciation d'un volume de poésies siciliennes intitulé *Ore poetiche*, heures poétiques, dont l'auteur se nomme Riccardo Mitchell. Ce volume contient un grand nombre de pièces qui dénotent une brillante imagination, et en même temps un talent exercé. J'ai dit tout-à-l'heure que ces diverses compositions étaient arrivées à un degré de liberté plus avancée que nous ne pouvions peut-être le croire; la revue, en effet, contient un sonnet *sur les derniers moments de Napoléon II*, et le volume de poésies des stances adressées à Rigas.

Vous vous rappelez peut-être, Messieurs, que Rigas fut l'un des héros qui contribua le plus à l'émancipation de la Grèce, sa patrie. Il fallait réveiller un peuple engourdi, qu'un long esclavage avait presqu'éteint; il fallait réveiller le courage, l'abnégation, le patriotisme; il fallait, enfin, un nouveau Tyrthée, ce fut Rigas, et la Grèce lui doit le plus grand nombre de ses chants nationaux. Il avait été arrêté avec sept de ses compatriotes, comme composant et répandant des écrits dangereux pour la Porte Ottomane; on les traînait enchaînés deux à deux vers le quartier-général d'un pacha, quand les satellites qui les conduisaient, craignant qu'ils ne fussent délivrés, ou obéissant à des ordres secrets, les précipitèrent dans le Danube. C'est ce lugubre événement et le triomphe de la Croix que chante M. Riccardo Mitchell, dans cette pièce intitulée :

Rigas. Il y a certainement dans ces stances, je pourrais dire dans cet hymne, une noble inspiration, et le sentiment patriotique y est magnifiquement soutenu par le sentiment chrétien. J'y ai remarqué surtout le retour successif de cette pensée, qui était tout pour la Grèce et qui s'encadre bien dans l'ensemble de l'hymne.

« Di Bizanzio egli ha spento la luna
» Contro il sol che tramonto non ha. »

C'est-à-dire, mot à mot :

« Rigas a éteint la lune de Bysance en face d'un » soleil qui n'a point de couchant. »

Belle expression, ce me semble, et qui peint bien l'immortalité du christianisme.

Le bulletin du Beauvaisis donnant le texte de cette pièce, j'ai désiré, Messieurs, la soumettre à une appréciation plus complète de votre part, en la traduisant de l'italien envers français, et, si vous le trouvez bon, je vais vous en donner lecture :

La Grèce a pleuré son enfant,
Une larme, en tombant sur la cendre d'Homère,
A fait tressaillir l'urne, où sa noble poussière
Redemande à Rigas le chant,
Qui réveilla le siècle et remua la terre.
Poète, sois béni, bénis soient tes bienfaits!
A ton pays tu rends l'indépendance,
Et devant un soleil qui ne s'éteint jamais
Tu fis pâlir le croissant de Bysance.
Mais déjà les combats remplacent les souhaits ;
Obéissant au cri d'alarme,
Le glaive a quitté son fourreau ;
Et la Grèce renaît, sortant de son tombeau,
Comme une femme à qui sont restés tous ses charmes.
Gloire à la Thessalie, où les divins décrets

D'un grand poète ont placé la naissance !
En face d'un soleil qui ne s'éteint jamais
Il fit pâlir le croissant de Bysance.
Semblable à la victime offerte sur l'autel,
Le poète est tombé, sans que cessât la lutte ;
Le poète est tombé, mais son vers immortel
Affranchit tout un siècle en butte
A l'opprobre le plus cruel.
Vous donc qui de Rigas vîtes fleurir l'enfance,
Soyez bénis, vieux monts, nobles sommets !
En face d'un soleil qui ne s'éteint jamais
Il fit pâlir le croissant de Bysance.
Que l'épouse et l'époux, de tendresse rivaux,
Que la vieillesse, à la tête blanchie,
L'enfance elle-même, nourrie
De ce lait qui fait les héros,
Que tous les Grecs enfin, dans la même espérance,
S'unissent sur la tombe où Rigas dort en paix ;
En face d'un soleil qui ne s'éteint jamais
Il fit pâlir le croissant de Bysance.

Vous avez également renvoyé à mon examen trois volumes de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse. Avant de vous rendre compte de la lecture attentive que j'en ai faite, je vous demande la permission de vous entretenir un moment de cette Académie, la plus ancienne de France. Il n'est pas sans intérêt de remonter au début et de suivre les progrès de pareilles institutions, et celle des Jeux Floraux, Messieurs, se distingue, entre toutes, comme l'asile des Muses, le sanctuaire de la poésie, comme le seul temple peut-être où elle se conserve pure et honorée.

Son origine se perd dans les ombres du moyen-

âge, et joint, par un rare privilége, les prestiges de la légende à tous les avantages de l'actualité.

Les annales de la Province constatent qu'en 1323, sept sages Toulousains, remarquables par la sagesse et la finesse de leur esprit, invitèrent tous les poètes du Languedoc à se rendre à Toulouse, *dans un merveilleux jardin, garni de fleurs, d'herbes odoriférantes et d'arbres fruitiers, sur lesquels les divers oiseaux viennent chanter*, et à leur apporter leurs ouvrages, promettant au meilleur poème une violette d'or fin en signe d'honneur, laquelle serait donnée le 3 mai 1324.

C'est cette idée gracieuse, mais bien simple, qui a fondé le collége de la gaie science, nom charmant par lequel était désignée la poésie, et qu'il eût fallu conserver, au lieu de l'échanger contre l'appellation générale et sèche d'académie. Quoi qu'il en soit, Messieurs, cet appel fut entendu, et, le 3 mai 1324, en effet, *le merveilleux jardin* vit accourir les enfants des muses et de l'Occitanie. Un manuscrit bien précieux, dont l'écriture remonte au XIVe siècle, a conservé la chanson qui obtint la violette d'or, et il ajoute : *Ço et a saber la premiera che s'y donnee en* 1324. Elle fut gagnée par Arnaud Vidal, de Castelnaudary. Le même manuscrit contient un grand nombre de pièces qui permettent de suivre les traces du collége de la gaie science jusqu'en 1458. A cette époque, un autre registre, qui va jusqu'en 1484, fut ouvert pour consigner, comme le dit lui-même le rédacteur, *los dictats che han gazanhat las flors en la mayso communal de Tholoza. La mayso communal!* Hélas! Messieurs, ce n'était déjà plus dans le merveilleux jardin, sous ses frais ombrages, que se distri-

buaient les couronnes; le doux parfum des herbes odoriférantes n'enivrait plus les troubadours, les oiseaux ne mêlaient plus leurs chants aux leurs, le ciel n'était plus le pavillon de la fête des fleurs, et, au lieu de cet horizon d'aubépine et de lilas, c'étaient les murs secs et froids de la maison commune de Toulouse !

Vous vous rappelez, Messieurs, les longues guerres qui ont désolé la France pendant une partie du XIVe et du XVe siècle. Envahie par les Anglais, déchirée par la rivalité de ses princes, appauvrie et divisée, il semblait que sa ruine était prochaine, et la France implorait sa délivrance sans presque l'espérer. Mais Dieu ne voulait pas laisser périr un si beau royaume : à sa voix, une jeune fille se lève; inspirée par lui, elle réchauffe les courages défaillants, rallie autour d'elle les plus braves chevaliers, et, par des miracles de constance et d'intrépidité, abat l'orgueil des Anglais et sauve la patrie. Ces alternatives de revers et de succès, de gloire et de malheurs, ces provinces prises et reprises tour à tour, ces déchirements, cette longue anarchie : tout avait réagi sur les doux loisirs de l'étude, et, par des préoccupations trop sérieuses et trop légitimes, détourné les esprits de cette pente heureuse où les avait d'abord entraînés le collége de la gaie science. Il fut un jour où la noble Occitanie resta silencieuse; le verger fleuri fut déserté, et les muses abandonnées pleurèrent sur leur lyre détendue et muette.

C'est alors, Messieurs, qu'une jeune femme entreprend de raviver cette poésie à demi-morte, de rallumer ce feu presqu'éteint, et de rendre à toutes ces lyres silencieuses leurs accents, leurs délires et leurs

gloires. Issue d'une famille distinguée sans doute, mais qui n'a laissé, avant elle, aucune trace de son passage ; sans autre appui qu'une foi vive et profonde, qu'un esprit éminent, qu'une intelligence d'élite, Clémence Isaure convoque de nouveau, à Toulouse, les combattants pacifiques de la pensée ; fonde de nouveaux prix en leur attachant des fleurs nouvelles, et rappelle l'encens des poètes dans ce temple sacré, dont le rayonnement recommence à sa voix, et dont elle assure l'avenir par des dotations magnifiques. Noble pensée, noble but, noble action ! Rien de semblable ne se rencontre dans l'histoire de la poésie et des lettres, et l'on a peine à concevoir la sympathie générale, irrésistible, qui accueillit l'appel de Clémence Isaure, et l'immense succès qui le couronna.

C'est ce sentiment qui sans doute a jeté quelqu'incertitude sur son existence même, et a voulu la reléguer dans les fictions d'une légende. Ce serait, dans tous les cas, une triste satisfaction que d'ôter à toute une ville, à toute une province la foi qu'elles ont dans une vie toute de dévouement, d'amour et de poésie ; la reconnaissance qu'elles conservent pour des bienfaits qui font leur orgueil et leur joie, et de réduire au rôle d'anonyme celle qu'une tradition populaire de plus de trois siècles honore et vénère comme la restauration de la fête des Fleurs et du sanctuaire des lettres. Mais rassurez-vous, Messieurs, Clémence Isaure a existé ; des documents certains ne permettent plus de doute à cet égard, et Toulouse peut en toute confiance compter au nombre de ses plus hautes illustrations celle dont elle a raison d'être si fière.

Je ne vous aurais pas fait connaître suffisamment Clémence Isaure, si je n'ajoutais quelque chose sur les Jeux Floraux eux-mêmes.

Je vous ai dit, Messieurs, qu'en 1323, les sept Toulousains qui imaginèrent les concours de la gaie science les avaient fixés au 3 mai; cette époque a toujours été conservée, et c'est à cette date célèbre que, tous les ans, les prix sont distribués. Cette fête poétique et religieuse commence par l'éloge de Clémence Isaure, prononcé par un membre du corps des Jeux Floraux. Des commissaires de l'Académie vont ensuite chercher avec pompe les fleurs d'or et d'argent qui sont exposées, dès le matin, sur le maître-autel de l'église de la Dorade, où fut ensevelie Clémence Isaure. Le secrétaire perpétuel fait un rapport sur le concours, pendant l'absence des commissaires; à leur retour, on proclame les vainqueurs. L'Académie leur permet de lire eux-mêmes leurs ouvrages, s'ils en manifestent le désir, et on leur distribue ensuite les fleurs qu'ils ont obtenues. Clémence Isaure n'en avait fondé que trois : l'églantine, la violette et le souci. La suite des temps et la diversité croissante des genres en ont fait ajouter trois autres : la primevère, le lis et l'amarante.

L'amarante d'or vaut 400 fr.; il n'y a que les odes qui concourent pour cette fleur.

La violette d'argent vaut 250 fr.; elle est destinée à un poëme qui n'excède pas deux ou trois cents vers, à une épître ou à un discours en vers.

Le souci d'argent, qui vaut 200 fr., est le prix de l'églogue ou de l'idylle, de l'élégie et de la ballade.

La primevère d'argent vaut 100 fr.; c'est le prix affecté à la fable ou apologue.

Le lis d'argent, qui vaut 60 fr., est destiné à un sonnet en l'honneur de la Vierge, ou à un hymne sur le même sujet. C'est le seul prix de poésie pour lequel les auteurs ne soient pas libres de traiter un sujet à leur choix.

Enfin, l'églantine d'or, d'une valeur de 450 fr., est le prix du discours en prose, dont l'Académie donne toujours le sujet.

Outre les fleurs qui viennent d'être désignées, l'Académie peut en accorder une septième, l'œillet, comme prix d'encouragement applicable à tous les genres. Sa valeur est de 60 fr.

On ne peut plus concourir dans un genre de composition, après y avoir obtenu trois fois, soit comme prix de l'année, soit comme prix réservé, la fleur assignée à ce genre. Celui qui aura obtenu trois fleurs, autres que l'œillet, dont une, au moins, soit l'amaranthe, pourra demander à l'Académie des lettres de maître ès-Jeux Floraux, qui lui donneront le droit d'assister et d'opiner, avec les mainteneurs, aux assemblées publiques et particulières concernant le jugement des ouvrages, l'adjudication et la distribution des prix. Les mêmes droits sont acquis aux orateurs qui auraient obtenu trois églantines.

Tel est, Messieurs, le mécanisme de l'Académie des Jeux Floraux, académie toute littéraire, où n'ont droit de cité que la poésie et l'éloquence, et qui doit peut-être, à l'exclusion sévère de tout mélange, d'être restée sur les hauteurs où la soutiennent depuis cinq cents ans ces deux sœurs immortelles.

Il appartenait du reste à Toulouse plus qu'à toute autre ville d'être la gardienne des bonnes traditions et des beaux vers. Terre des troubadours, ville de

foi et de science, sœur de Rome, comme l'appelait au xv[e] siècle un de ses enfants, elle n'a rien perdu de sa couronne poétique, et c'est à ses brillants concours que peuvent encore être appliqués ces vers d'Horace :

Vivunt que commissi calores
Æoliæ fidibus puellæ.

Le 3 mai de chaque année est toujours une fête pour la cité sainte et savante; toute une population joyeuse y prend part; chacun est fier de Clémence Isaure, de ses bienfaits et de ses jeux. La poésie, sous ce ciel privilégié, a un écho dans tous les cœurs, et voici avec quelle chaleur d'expression un des mainteneurs terminait, en 1852, l'éloge de la vierge toulousaine :

« Venez donc avec moi, vous tous poètes; prenez » vos lyres dans vos mains, c'est fête aujourd'hui » dans notre Toulouse. L'antique cour d'amour est » ouverte; Clémence Isaure a tressé de ses mains des » couronnes pour vos vers; elle envoie sur nos jeux » un rayon de sa lumière, une émanation de son » génie. Venez donc avec moi, jeunes hommes, » jeunes femmes, enfants, vieillards; unissez vos » voix toulousaines dans un concert mélodieux, » portez des fleurs, portez des vers, car c'est dans » ce jour que, par une communication mystérieuse, » l'ange gardien de notre poésie va répandre sur » nous les trésors de son inspiration. »

Pour qu'une institution parle ainsi après cinq cents ans, il faut, Messieurs, que la vie lui ait été bien infusée à sa naissance, et qu'elle soit l'enfant gâtée des sympathies générales. Toutes les académies

peuvent-elles, même en le méritant, se flatter d'avoir obtenu une égale faveur?

Cette longue digression, Messieurs, m'a éloigné des trois volumes dont il s'agit; j'ai été entraîné, malgré moi, à vous faire connaître la fondation, les progrès, la décadence et la résurrection presque miraculeuse de la seule académie qui représente aujourd'hui la poésie en province. Je voudrais espérer que ces détails ne vous auront pas paru superflus, et je reviens à l'examen que vous m'avez confié.

A l'ouverture de ces volumes, on est comme étonné de la quantité d'odes, de poèmes, d'épîtres, d'élégies ou de fables qu'ils contiennent; et l'on n'y insère pourtant que les ouvrages couronnés ou distingués dans les concours : en 1852, il y a eu trois cent dix-neuf pièces présentées; en 1853, quatre cent vingt-cinq. Quatre cent vingt-cinq! Messieurs; on se demande comment les poètes sont encore si nombreux, leurs rangs encore si pressés dans un siècle où les préoccupations de toute nature ramènent les esprits à des pensées si positives et quelquefois si sombres. Heureux enfants d'Apollon, qui peuvent oublier dans un si doux commerce les tristes réalités de la vie!

Toutes ces poésies ont chacune un mérite qui leur est particulier, et l'on peut affirmer qu'il y en a peu de médiocres; quelques-unes sont véritablement belles. Mais il faut pourtant avouer que l'impression générale que laisse la lecture de ces volumes est un peu sévère, je dirai presque froide. Les conditions que met l'Académie des Jeux Floraux aux compositions qui lui sont soumises en sont peut-être un peu la cause, non que l'on puisse trouver mauvais qu'elle exclue, comme elle le fait, les ouvrages qui

attaqueraient la religion ou les gouvernements, qui blesseraient les mœurs ou la bienséance; mais, dans la crainte de violer ce programme, dont les termes sont pourtant assez élastiques, les concurrents restent généralement dans une sphère élevée où l'attention a peine à les suivre et à demeurer avec eux. Les sentiments un peu métaphysiques que leur poésie exprime sont beaux, nobles, toujours purs, mais font regretter quelquefois qu'elle ne redescende pas sur terre pour y retrouver le domaine des passions, domaine éternellement jeune, éternellement fécond, où les moissons croissent d'elles-mêmes pour qui sait les cueillir.

Néanmoins, et malgré cette appréciation, qui n'est, après tout, qu'un sentiment personnel et peut-être insuffisant, on est heureux de lire ces volumes, de se reposer sur de beaux vers, sur de nobles pensées, et de se rafraîchir à une source immortelle, où, si l'Académie des Jeux Floraux puise beaucoup, celle de l'Aube, oserai-je le dire, ne se désaltère peut-être pas assez.

Si vous pensiez, Messieurs, qu'un rapport sur la poésie dût se terminer par la lecture d'une œuvre en vers, je vous prierais de me permettre de vous donner connaissance d'un fragment de l'épître qui a obtenu la violette de cette année. C'est une femme qui en est l'auteur, mais ce n'est pas la première qui ait été couronnée aux Jeux Floraux, et les noms des dames de Fontenelles, de Villeneuve, d'Encausse, de Catellan, d'Esparbès et de beaucoup d'autres sont populaires à Toulouse. Heureux privilége d'un sexe qui ne se contente pas de plaire, de charmer, et si souvent de consoler, mais qui sait

encore à ses avantages particuliers joindre ceux que l'orgueil de l'homme croyait son partage exclusif!

L'épître est adressée au Postillon de Lonjumeau, et porte pour épigraphe ces mots de Michel Montaigne :

« Je suis dégousté de nouvelleté, quelque visage » qu'elle porte, et ay raison. »

Elle est de Mme de Saint-Georges, née Montané, de Toulouse.

Beau postillon, que l'Opéra comique
Montre parfois au lever du rideau,
Et qui parcours, en trois bonds, en musique,
Le long relai qui mène à Lonjumeau;
Suspends ton vol, tes chants, tes doubles croches,
Pour regretter, tête à tête avec moi,
Les fiers chevaux, attelés aux vieux coches,
Dont tu brûlais le grand pavé du Roi.
C'était le temps des marquis, des duchesses,
Des cabarets et des belles hôtesses,
De la grand'route aux détours sinueux,
Et du galop, bruyant comme la foudre,
Des coups de fouet, des grelots, de la poudre...
Poudre de guerre?.... Eh! non, poudre à cheveux!...
Cher Chapelou, que tu fis bien de naître
Dans ce bon siècle, où, pour te voir passer,
De jeunes cœurs couraient à la fenêtre,
Et dans ton vol se laissaient ramasser.
Rien de cela ne tient plus la campagne,
Et désormais, du train dont nous allons,
Pour découvrir chevaux et postillons,
Il faudra fuir jusqu'au fond de l'Espagne.
Pour tes pareils, la France c'est l'Enfer,
Et notre siècle est leur âge de fer.
Age de fer, soit dit sans métaphore;
Car ce métal absorbe et couvre tout;
La poésie a là son Minotaure,

C'est la muscade : *on en a mis partout!*
Quatre bras noirs, sous leurs étreintes grêles,
Coupent le champ en lignes parallèles
Et vont se perdre aux flancs obscurs des monts.
Sentier fatal de l'antre des démons,
Chemin de fer, c'est ton tracé difforme,
Courbant le sol sous ta ligne uniforme!
  Chemin!... jadis cette chose et ce nom
Vous présentaient une riante image
De mouvement, de foule, de passage
De gens de rien et de gens de renom.
C'était la vie avec ses aventures,
Son imprévu, résumés en ce lieu;
Ses cavaliers, ses piétons, ses voitures,
Voyageant tous à la garde de Dieu!...
Mais le chemin nouveau, c'est autre chose;
C'est un désert, solitude morose
Dont nul n'approche, où nul n'ose passer;
C'est un péril que borde une barrière,
Un noir ruban, un futur cimetière
Dont le silence a l'air de menacer.
De temps en temps, par égal intervalle,
Au bruit poussé par un sifflet strident,
Comme un cyclope ou comme une rafale,
Un monstre affreux passe et roule en grondant.
C'est le convoi!... Sur ce sol de ténèbres,
Tout prend un nom et des aspects funèbres.
C'est le convoi qu'entraîne la vapeur,
Hideux serpent dont la masse animée,
Ivre de feu, de bruit et de fumée,
Vole et bondit sur l'aile de la peur.
Cette fournaise et son bouillant tonnerre,
Produit du Nord et de son ciel blafard,
Nous sont venus de la froide Angleterre
Avec son spleen, sa langue et son brouillard.
L'homme captif, qu'un *train* rapide emporte,
Croit voyager dans ces lourdes prisons :
Il ne voit rien de ces beaux horizons;
Le paysage est pour lui lettre morte :

Tantôt en l'air, perché comme un vautour,
Il va rasant le clocher et la tour;
Mais aussitôt, rejeté vers la terre,
Et des vautours, descendant aux hiboux,
Il s'enfouit, il s'efface, il s'enterre,
Creuse les monts et passe par-dessous.
Car le *tunnel* ressemble aux catacombes;
Pas de milieu : le plein ciel ou les tombes.
Telle est la loi du système nouveau :
Tout est sépulcre, ou tout est vol d'oiseau!
Le télégraphe et son fil électrique
Des deux côtés attriste et borne l'œil;
Ses noirs festons en lignes de musique,
Semblent noter quelque refrain de deuil.
L'œil papillotte ou s'emplit de poussière;
Aveugle ou borgne on arrive à peu près.
Et l'on nous dit que c'est un grand progrès?...
Non!... rendez-moi le chemin et l'ornière;
Rendez surtout, rendez la liberté,
Et le repos en montant la colline,
Et la visite à la haute ruine
Qui resplendit sous un soleil d'été!...
Rendez l'aspect du champ et de la lande,
Et le vieux pâtre et sa vieille légende,
Le cabaret fumant à l'horizon
Et la bergère et la claire fontaine,
Douce oasis dans la course lointaine,
Et le pain noir d'une pauvre maison!...
Rendez le chant, que tout bas on recueille,
Le nid d'oiseau qui tremble sous la feuille,
Et la Madone, au souris caressant,
Devant laquelle on s'incline en passant.
De tout le reste, oh! je vous tiendrai quitte :
Qu'importe à moi qu'on chemine plus vite?...
Lorsque la route est tracée au compas,
Vous arrivez; vous ne voyagez pas.
Aller plus vite est un progrès, en somme,
Pour un paquet, mais non pas pour un homme.
J'aime à gravir les sentiers détournés;

La ligne droite éteint le paysage :
Voir c'est avoir, dit un proverbe sage;
Vous cachez tout et vous me ruinez !...
Je n'aime pas vos hâtes tracassières;
Quand un roman m'intéresse et me plaît
Et que je veux le lire au grand complet;
Vous m'en donnez la table des matières;
C'est me voler !... On dit aux mécontents :
Mais on abrège et l'espace et le temps;
La belle avance! et le rare avantage!
On réduit tout... sauf le prix du voyage.
On dit encor que le nouveau chemin
A supprimé ce mendiant honnête,
Que vit Gilblas et qui tend une main,
Pendant qu'à l'autre il tient une escopette.
Rien n'est plus vrai; mais j'aimais cent fois mieux
Voir un bandit à la mine effrayante,
Qui, pour un peu d'argent et d'épouvante,
Me fournissait un récit curieux
A raconter le soir à la veillée :
Que d'être là, toujours l'âme éveillée
Sur un volcan, que je vois s'agiter,
Qui bout, rugit, et me secoue et gronde;
Puis, pour un rien, va me faire sauter,
M'expédiant tout droit dans l'autre monde.
C'est un abus! Les brigands d'autrefois
Ne demandaient que la bourse ou la vie :
On me prend tout et je n'ai plus le choix;
Car l'existence avec l'or m'est ravie.
Dumont-Durville, ardent navigateur,
Qu'ont respecté vents, pirates, abîmes,
N'est-il pas mort avec trois cents victimes,
Au guet-apens dressé par la vapeur?...
Mandrin jadis me poursuivait sans doute :
Mais aujourd'hui, sur la nouvelle route,
Le brigand marche en tête du convoi,
Et l'assassin, je le porte avec moi!
Cher Postillon, pauvre grandeur déchue,
A tes neveux la misère est échue.

Tes descendants, sous la nouvelle loi,
Semblent maudits; leur destin se rapproche
Du sort fâcheux de la mouche du coche,
Comme eux oisive, et comme eux sans emploi.
Ils sont heureux quand l'ingénieur daigne,
Sur le *rail-way*, les planter comme enseigne.
Là jour et nuit, en obstinés veilleurs,
Un bras tendu, l'autre sur la poitrine,
Muets signaux du convoi qui chemine,
Leur geste dit : « Allez verser ailleurs! »
Tel est leur sort à l'époque où nous sommes :
Pour les narguer, sous leur nez les chevaux
Vont en voiture, et briskas et landaus,
Dans les wagons, passent comme les hommes;
C'est désolant! Et l'on peut afficher
A tous les bouts de nos chemins de terre,
Cet écriteau fatal et solitaire :
« Terrain à vendre! ou sol à défricher! »
Mais la fortune aura ses représailles;
Car Saint-Denis n'est pas loin de Versailles :
La chute arrive après l'avénement.
Lève les yeux vers le bleu firmament;
Vois ce point blanc, gigantesque toupie
(Hier encor c'était une utopie) :
Coche du ciel, ô ballon voyageur,
Du postillon tu seras le vengeur!...
. . . .

LA FOI,

Vers par M. Clovis MICHAUX,

Membre correspondant.

Qui d'entre vous n'a vu, parfois en pâlissant,
Suspendre aux flancs soyeux d'un ballon frémissant
Un réseau, frêle esquif sur lequel, plein d'audace,
Un léger nautonnier s'élance dans l'espace.
Où va-t-il? à quel but aspire, dans son vol,
Cet Icare, emporté loin de notre humble sol?
Faute d'un point d'appui, s'égarant dans le vide,
Il navigue au hasard, sans boussole et sans guide;
Heureux quand, sain et sauf, il retombe des cieux,
Pour courir dans les bras de ses amis joyeux!
   Ce hardi vagabond, vain jouet de l'orage,
Dans mon esprit souvent a réveillé l'image
D'une âme qui, flottant sans règles et sans loi,
Ne sait pas s'appuyer sur l'ancre de la foi.
O la foi! qui dira sa puissance infinie?
Croire, c'est le secret du bonheur, du génie.
   Dogmes religieux, politique, beaux-arts,
Se groupent ici-bas sous divers étendards:
Il faut choisir. La honte est dans l'indifférence.
Plaignez l'homme qui vit, qui marche sans croyance.
Quand élèvera-t-il son cœur vers l'Eternel,
Ce sceptique, échappé de la tour de Babel,

Incertain si le monde et lui-même qui pense
Sont enfants du hasard ou de la Providence?
Nommerez-vous artiste un poète bâtard,
Qui, fol aventurier, n'a pas foi dans son art?
Comment frappera-t-elle aux portes de votre âme,
Cette âme qu'aucun but, qu'aucun sujet n'enflamme,
Qui du goût de chacun s'inspire, et tour à tour
Du *beau* va professant le mépris ou l'amour?
Qu'est ce penseur enfin, qui, lancé dans le doute,
Sans un fil conducteur pour assurer sa route,
Ne sait pas discerner, entre deux camps rivaux,
Le bien d'avec le mal, le vrai d'avec le faux?
A l'exemple du cœur, l'esprit, c'est là sa gloire,
Pour choisir, doit aimer; pour aimer, il faut croire.
Alors le jour se fait; au génie en travail
La Foi sert de flambeau comme de gouvernail.
Alors au but qui brille au bout de la carrière
Il marche d'un pas sûr, sous des flots de lumière.
Voyez-vous, dans Madrid, cet homme au front rêveur,
L'œil fixé vers un point qu'il suit avec ferveur,
Du reste, aveugle et sourd? Entendez sur sa trace
Le peuple s'écrier : Voilà le fou qui passe!
Cet homme, c'est Colomb, l'audacieux Génois,
Aux trois vieux continents cherchant un contrepoids;
Colomb, dont la pensée intrépide et féconde
Conçut avec amour et couve un nouveau monde.
Il est prêt à souffrir, à mourir pour sa foi.
Baffoué par un peuple, il convertit son roi.
Rien ne l'arrête; il part, plein d'un espoir sublime.
Ses nefs vers l'inconnu s'envolent sur l'abîme:
Colomb jette à l'Europe un solennel adieu,
Fier de livrer sa gloire à la merci de Dieu,
S'il ne poursuit qu'un songe au décevant mirage.
O bonheur! le triomphe a payé son courage.
Le voilà conquérant du sol qu'il a rêvé,
Criant comme Archimède : Enfin je l'ai trouvé!
Et Galilée, osant dans les champs de l'espace
Arrêter le soleil et lui marquer sa place,
L'entendez-vous, puni, mais très-peu repentant,

Dire, en frappant la terre : Elle tourne pourtant!
   Trop heureux l'écrivain, de qui l'intelligence
Dans un trésor de foi trouve aussi sa puissance!
Bien convaincu, l'esprit est sans peine éloquent :
C'est le feu qui grandit en se communiquant,
Le fluide, fidèle à sa route tracée,
Volant de corps en corps, plus prompt que la pensée.
La foi parle, et les cœurs répondent à l'envi.
Voyez le vieux Corneille, au spectateur ravi
Montrant, non sans fierté, sur la scène tragique,
Ses membres musculeux et sa taille héroïque.
Pourquoi, d'après son cœur jugeant le cœur d'autrui,
Sait-il, dans ses beaux vers, nous grandir jusqu'à lui,
Et, par un mâle effort relevant sa faiblesse,
Rendre à l'humanité ses titres de noblesse?
Ah! du manteau des forts athlète revêtu,
C'est que son âme antique eut foi dans la vertu.
Il demanda nos pleurs pour sa beauté suprême,
Et nous força d'y croire en y croyant lui-même.
Si le talent lui doit ses plus nobles écrits,
La foi prête sa force aux plus simples esprits.
De la fille des champs, si sa chaleur l'inspire,
O prodige! elle fait le salut d'un empire.
N'a-t-on pas vu la main d'une héroïque enfant
Arracher nos foyers à l'Anglais triomphant,
Et sauver, pour remplir sa mission divine,
Un trône glorieux penchant vers sa ruine?
Où l'humble Jeanne-d'Arc, si ce n'est dans la foi,
Avait-elle puisé son culte pour le roi,
Son amour pour la France, et l'énergique zèle
De combattre pour lui, puis de mourir pour elle?
   De l'histoire évoquez les plus grands souvenirs :
Tout culte a ses héros; tout dogme eut ses martyrs.
Mais quelle foi jamais en courages fertile
Egala sous le ciel la foi dans l'Evangile?
Parcourez en tout sens et la terre et les mers,
Demandez aux cités, écoutez les déserts,
Quel lieu ne va vous dire : Ici, d'humbles victimes
Sous de modestes fronts cachant des cœurs sublimes,

Pour l'honneur du nom d'homme, ont de leur dévouement
Laissé sur leur passage un pieux monument ?
Leur foi s'ouvrit l'accès des plus cruels rivages,
Brisa les rocs, dompta les cœurs les plus sauvages ;
Elle fut leur seul glaive, et devant leur tombeau
Son pur éclat encor nous luit comme un flambeau.
Dans Rome, quand du jour la voix s'est apaisée,
Allez entendre, un soir, la voix du Colysée.
Osez fouler ce sol, par les tyrans payens
Détrempé dans le sang et les pleurs des Chrétiens.
Ecoutez les soupirs, éloquente prière
Que confie à la nuit cette sainte poussière :
« Dans cette affreuse arène, un peuple hors de sens
» Du cri de nos douleurs s'est nourri trois cents ans.
» Quand le fer se lassait, l'oppresseur fanatique
» Nous jetait en pâture aux monstres de l'Afrique,
» Moins barbares que lui, car leur faim seulement
» Dans nos cœurs déchirés cherchait un aliment,
» Et ne savourait pas la détestable joie
» De voir souffrir la chair, et palpiter sa proie.
» Grâce pour nos bourreaux ! passant ou voyageur,
» N'appelez point sur eux la main d'un Dieu vengeur :
» Son Christ daigne avec nous partager sa couronne,
» Et nous avons souffert pour le Dieu qui pardonne. »
Trop heureux qui, voyant la tombe sans effroi,
N'a placé qu'en Dieu seul son espoir et sa foi !
Parmi nous, une femme, une reine, une mère,
Dans sa chute, livrée en spectacle à la terre,
Aux siècles a légué l'exemple d'un cœur fort
Se haussant jusqu'aux cieux pour regarder la mort.
Noble femme jetée aux vagues déchaînées,
Nous marchons dans son sang, depuis soixante années :
Ce sang que ses bourreaux ont versé sans pitié,
Nos pleurs, en le lavant, ne l'ont point expié.
Laissez-moi l'admirer, la plaindre, lui sourire,
La plaindre souveraine, et l'admirer martyre.
Laissez-moi sur sa tombe effeuiller quelques fleurs.
O qui pourrait peser et compter ses douleurs ?
Pour un trône étranger, quand un fatal génie

Lui fit quitter un jour sa belle Germanie,
Qu'elle était belle aussi, la fille des Césars!
Quel éclat le bonheur donnait à ses regards !
Que de vœux dont sa joie accepta le présage!
Et que de cris d'amour jetés sur son passage!
Elle enchanta, quinze ans, et le peuple et la cour.
Mais le peuple est de glace après quinze ans d'amour.
Soudain le sol trembla; les enfants de l'abîme,
Instruits à détester tout pouvoir légitime,
Foulèrent, en hurlant, sous leurs pieds abattu,
Ce trône inviolable où siégeait la vertu.
Leur dieu Moloch eut faim de victimes humaines.
Sur son autel sanglant on vit, chargé de chaînes,
Monter en criminel le plus juste des rois.
Veuve par le bourreau, c'est au pied de la croix
Que sa compagne apprit, dans sa longue torture,
L'héroïque secret de souffrir sans murmure.
Elle peut, sans mourir, voir ses sujets armés
De ses bras arracher ses enfants bien-aimés.
Seule, au fond d'un cachot, sa piété tranquille
Attend, sans l'espérer, un forfait inutile;
Depuis un an captive, on semble l'oublier.
Quel est donc l'attentat qu'elle doit expier?
Qui donc, en France, a soif du sang de cette femme?
Qui? Sur sa tête siège un tribunal infâme :
Il l'appelle à sa barre; il croit la condamner;
Mais tout ce qu'il peut faire est de l'assassiner.
De cet antre, où l'Enfer tient son lit de justice,
La voyez-vous sortir, et marcher au supplice?
Vers l'échafaud, des saints glorieux piédestal,
Une charrette ignoble est son char triomphal.
Pour hymnes, elle entend des clameurs de mégère,
En maudissant la Reine, insulter l'étrangère.
La reconnaissez-vous sous ses lambeaux flétris,
Cette Reine, autrefois l'idole de Paris?
Connaissez-vous ce front, qui n'a pour diadême
Que ses cheveux blanchis durant la nuit suprême?
Quel sublime sourire a transformé ses yeux
Dédaigneux de la terre et levés vers les cieux!

C'en est fait; de son but rien ne peut la distraire.
Elle arrive, elle monte à l'horrible calvaire.
En planant sur les flots de ce peuple égaré,
D'une immense pitié son cœur se sent navré.
Elle priait pour lui, quand, sous la hache immonde,
Un coup a retenti dont a frémi le monde,
L'ange à ses égorgeurs laisse un corps mutilé;
Mais sous l'aile de Dieu l'esprit s'est envolé,
Laissant aux uns l'opprobre, aux autres la mémoire
Du plus lâche forfait dont rougit notre histoire.

PUITS DE LA VILLE DE TROYES.

RAPPORT

FAIT A LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE L'AUBE,

Au nom de la Commission chargée d'examiner quels sont les Margelles et les Ferrements des Puits de la Ville qui méritent d'être conservés,

Par M. FLÉCHEY, Membre associé.

Messieurs,

Une lettre de M. Parigot, maire de la ville de Troyes, dont communication vous a été donnée dans votre séance du mois d'août 1853, vous informait que, par suite de l'établissement des bornes-fontaines, dont on s'occupe en ce moment, l'Administration municipale allait être amenée à supprimer les puits publics de la ville. En appelant votre attention sur cet objet, M. le Maire vous demandait de faire reconnaître d'abord, et de lui signaler ensuite quels sont les margelles et les ferrements dont l'archéologie pourrait réclamer la conservation. En

conséquence, une Commission composée de MM. Corrard de Breban, Camusat de Vaugourdon, Schitz, Le Grand et Fléchey, fut nommée immédiatement par vous, et chargée de procéder à cet examen dont elle vient vous présenter aujourd'hui le résultat.

Sur quatre-vingts puits environ que votre Commission a visités, treize seulement ont arrêté son attention. Ce sont ceux :

1° Du Marché-aux-Oignons,
2° De la rue de Chaillouet,
3° De la place de l'Hôtel-de-Ville,
4° De la place de l'Etape-au-Vin,
5° De la rue Surgale,
6° Du Marché-aux-Harengs,
7° De la rue Moyenne,
8° De la rue des Ursules,
9° De la rue de la Trinité,
10° De la rue des Forces,
11° De la rue du Bois,
12° De la Grande-Tannerie,
13° De la rue des Trois-Ormes.

Ce n'est pas que la Commission juge dignes d'être conservés tous les appareils extérieurs de ces treize puits; mais elle a trouvé dans chacun d'eux des parties, soit margelles, soit ferrements ou autres accessoires qui peuvent offrir quelque intérêt sous le rapport de l'art.

Les détails qui suivent vont faire ressortir ces mérites divers, et motiveront les conclusions de ce rapport.

Les puits compris sous les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 11 et 12, ont paru les plus remarquables.

N° 1. Puits du Marché-aux-Oignons, nommé autrefois *puits de la Clef-d'Argent.*

La margelle, de forme ovale à l'intérieur, et octogone à l'extérieur, porte, en relief, sur deux de ses côtés, un écusson aux armes de la ville, assez bien conservé.

L'armature en fer se compose de trois potences s'élançant en colonnes torses, coudées à la partie supérieure, et ornées de feuilles rampantes qui se terminent par un fleuron panaché.

Ces colonnes sont reliées entre elles par des traverses ingénieusement et artistement combinées, servant à suspendre un jeu de trois poulies qui retombent inégalement, ce qui donne à ce petit monument un cachet tout-à-fait original.

Ce travail semble remonter au xve siècle.

N° 2. Puits de la rue de Chaillouet.

La margelle est circulaire, avec corniches haute et basse. Le devant, entre les deux corniches, présente un écusson renfermant deux T placés en sautoir.

L'armature est formée de trois potences avec une embase et des embrassures au milieu. Ces colonnes, à quatre faces dans leur partie inférieure, sont à huit pans dans la partie supérieure, à partir de l'embrassure. Chacune de ces colonnes est couronnée par un écusson en fer battu, sur lequel figurent en relief des étoiles alternées avec des fleurs de lis dorées sur un fond d'azur.

Le haut de ces potences se termine par des consoles, reliées au moyen d'une embrassure traversée par un boulon qui suspend la poulie.

Ce puits, qui dans son ensemble a un air monumental, est de l'époque de la Renaissance.

N° 3. Puits de la place de l'Hôtel-de-Ville, nommé autrefois *puits de la Belle-Croix.*

La margelle de ce puits, de forme octogone, et privée de couronnement, repose sur une embase avec moulure, et n'a rien de bien remarquable; mais l'armature se distingue par une grande richesse d'ornementation. Elle se compose de quatre potences en fer avec embase et couronnement en cuivre, en forme de vase sculpté et doré. A ces quatre potences sont adaptées des fermettes à double console, renversées et contournées d'une manière gracieuse, et se réunissant, à la partie supérieure, à un anneau sous lequel se trouve un fleuron élégamment décoré, du milieu duquel sort le boulon servant de support à la poulie.

N° 4. Puits de l'Etape-au-Vin.

Inférieur au précédent par son armature en fer, qui est fort simple, il l'emporte sur lui par sa margelle qui est de forme octogone, avec embase et moulures haute et basse.

N° 5. Puits de la rue Surgale.

Il n'a de remarquable que sa margelle octogone, dont les proportions et les ornements sont pleins d'élégance. Sur le devant, au-dessus de l'écusson, dont les armes sont entièrement effacées, est gravé, au milieu de la frise, le millésime de 1611.

N° 6. Puits du Marché-aux-Harengs.

Sa margelle octogone, avec un écusson presque

entièrement effacé, et son armature en fer, composée de quatre potences carrées, coudées à la partie supérieure, sans aucun ornement, n'offrent pas un grand intérêt; mais sa poulie, dont le travail indique le XVIe siècle, et qui a conservé ses garnitures formées d'un quatrefeuille en ogive, est une pièce recommandable.

N° 7. Puits de la rue Moyenne, nommé encore aujourd'hui *puits de la Reigne,* et, dans le manuscrit de Duhalle, conservé aux Archives de l'Hôtel-de-Ville : ***Puits du Sagittaire*** ou ***de la Grenouille;***

N° 8. Puits de la rue des Ursules;

N° 9. Puits de la rue de la Trinité, connu autrefois sous la dénomination de *puits du Petit-Cerf;*

Quant aux ornements des puits compris sous ces trois numéros, ils n'offrent rien dans la régularité ni dans l'élégance de leurs formes qui ne se rencontre déjà dans les précédents.

N° 10. Puits de la rue des Forces.

Il se distingue par la forme inusitée de ses potences qui vont s'évasant à partir du dessus de la margelle.

N° 11. Puits de la rue du Bois, nommé *puits de Beaulieu* dans le manuscrit de Duhalle.

Il est remarquable par la forme de ses ferrements, qui se tordent à la partie supérieure, pour se joindre à une couronne qui termine le sommet de l'armature.

N° 12. Puits de la rue de la Grande-Tannerie, nommé *puits Velu* dans le manuscrit de Duhalle.

Ses ferrements se rapprochent par la forme de ceux du puits n° 1, et paraissent appartenir à peu près à la même époque.

N° 13. Puits de la rue des Trois-Ormes

Il a été ajouté à la liste, afin de donner un spécimen d'une armature en bois.

En conséquence, votre Commission vous propose, Messieurs, de demander à l'Administration Municipale :

1° Qu'il soit fait abandon des puits (margelles et ferrements) portant les n°s 1, 2 et 3, pour être remontés dans les cours et les jardins du Musée et de la Bibliothèque ;

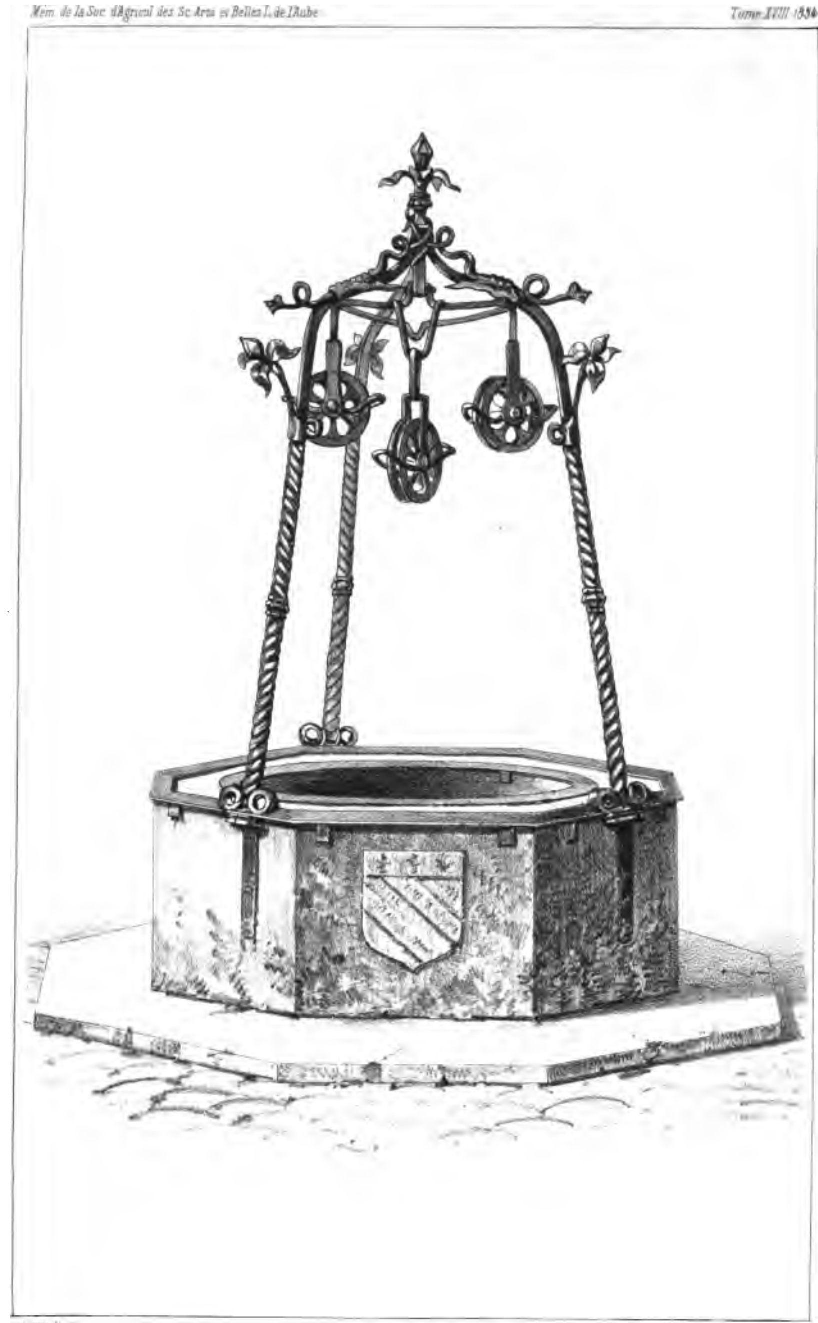
2° Que les margelles des n°s 4 et 5 et la poulie du n° 6 soient déposées au Musée de Troyes.

Elle vous propose encore d'insérer dans vos Mémoires le présent rapport, ainsi que les dessins des cinq puits principaux, en y ajoutant une planche de détails comprenant la poulie du puits n° 6, et les couronnements des puits n°s 11 et 12 ;

Et enfin de déposer dans vos archives les dessins originaux de ces treize puits, exécutés par M. Fléchey.

Dans sa séance générale du 17 mai 1854, la Société a adopté à l'unanimité les conclusions du présent rapport, et a décidé qu'il serait transmis à M. le Maire, en réponse à sa lettre datée du 13 août 1853.

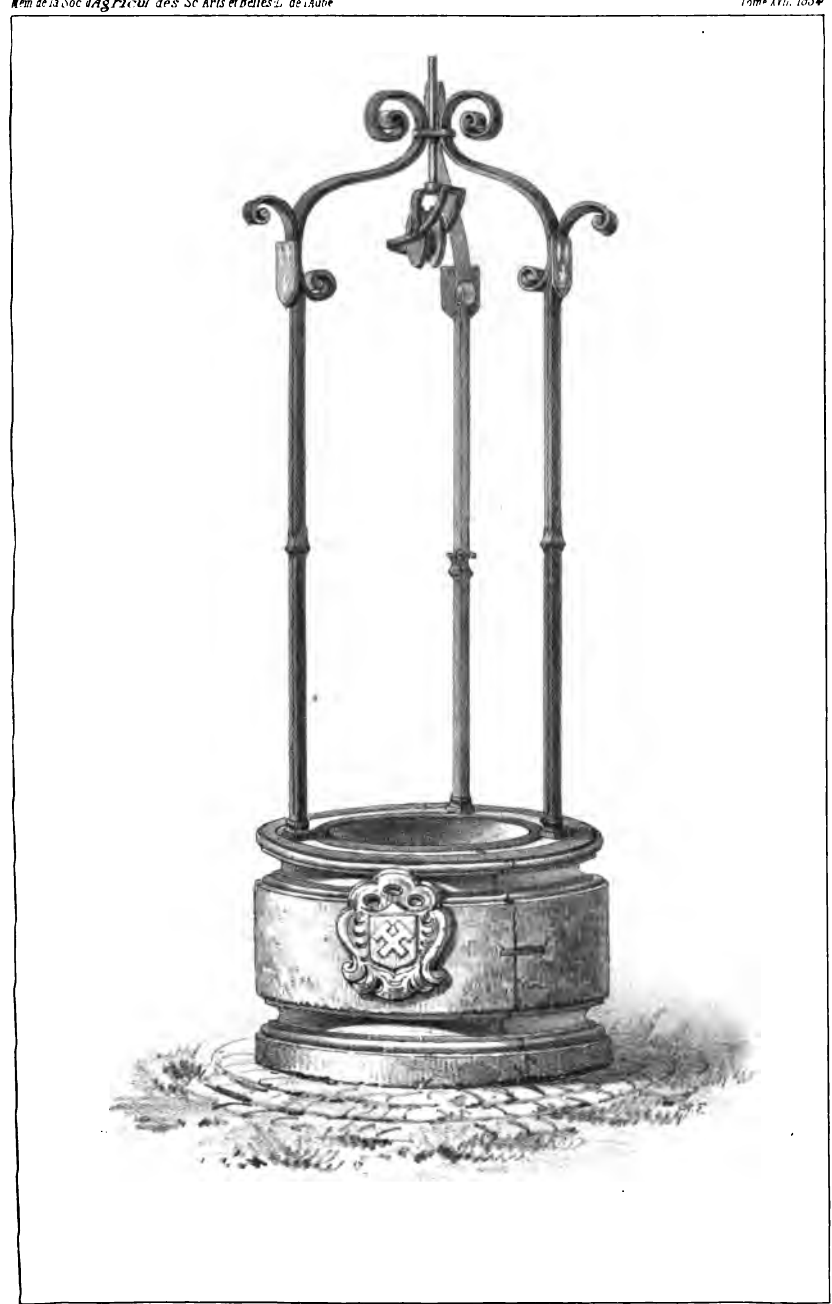
Mém. de la Soc. d'Agricul. des Sc. Arts et Belles L. de l'Aube Tome XVIII 1854



A. Flechey. lith. de Bouquot à Troyes

PUITS DE LA PLACE DU MARCHÉ AUX OIGNONS.

Mém de la Soc d'Agricul des Sc Arts et Belles-L de l'Aube Tome XVIII 1854



A Flechey. Lith. Bouquot à Troyes

PUITS DE LA RUE DE CHAILLOUET



Mém. de la Soc. d'Agricul. des Sc. Arts et Belles L. de l'Aube. Tome XVIII. 1854



A. Fléchey. lith. Bouquot à Troyes

PUITS DE LA PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

Mém. de la Soc. d'Agric. des Sc. Arts et Belles-L. de l'Aube. Tome XVIII 1854.

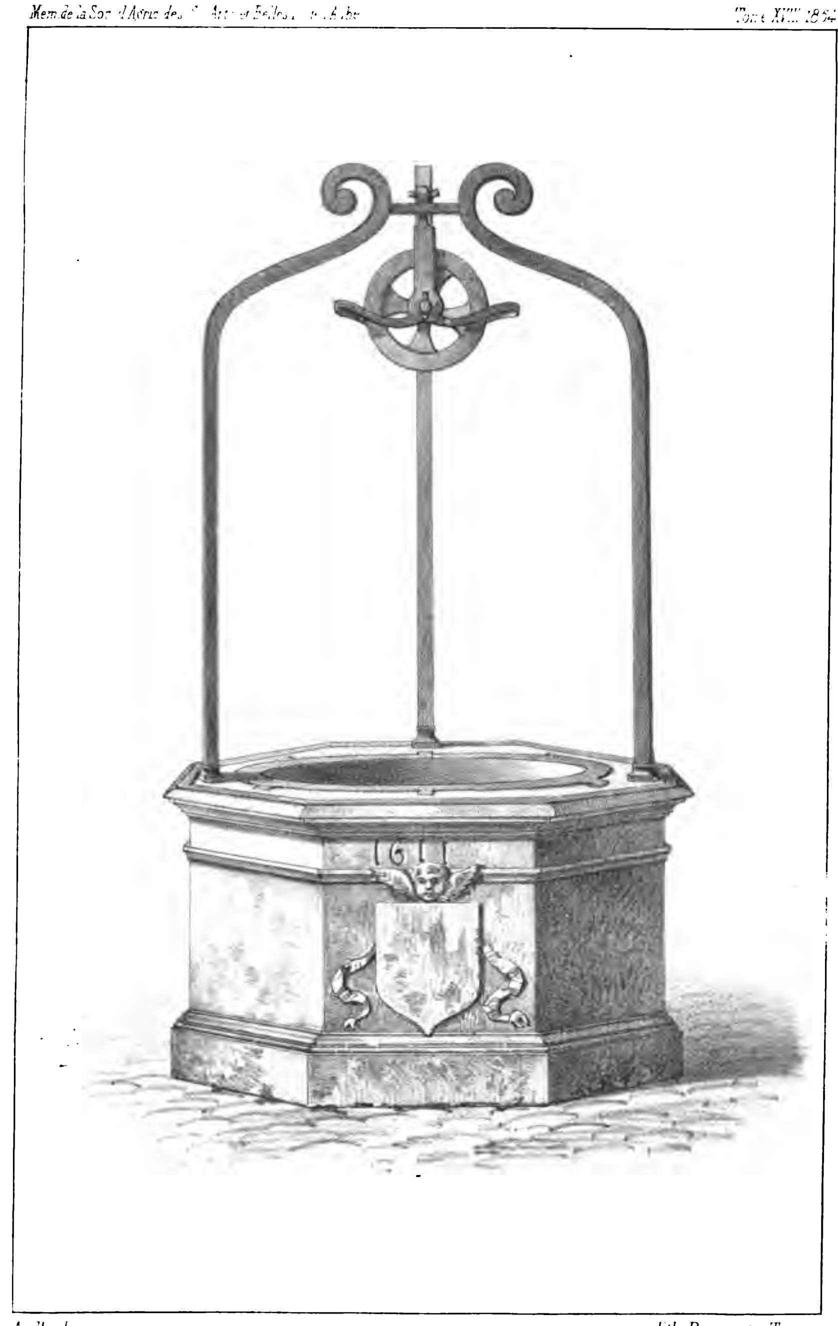


A. Flechey

Lith. Bouquot à Troyes

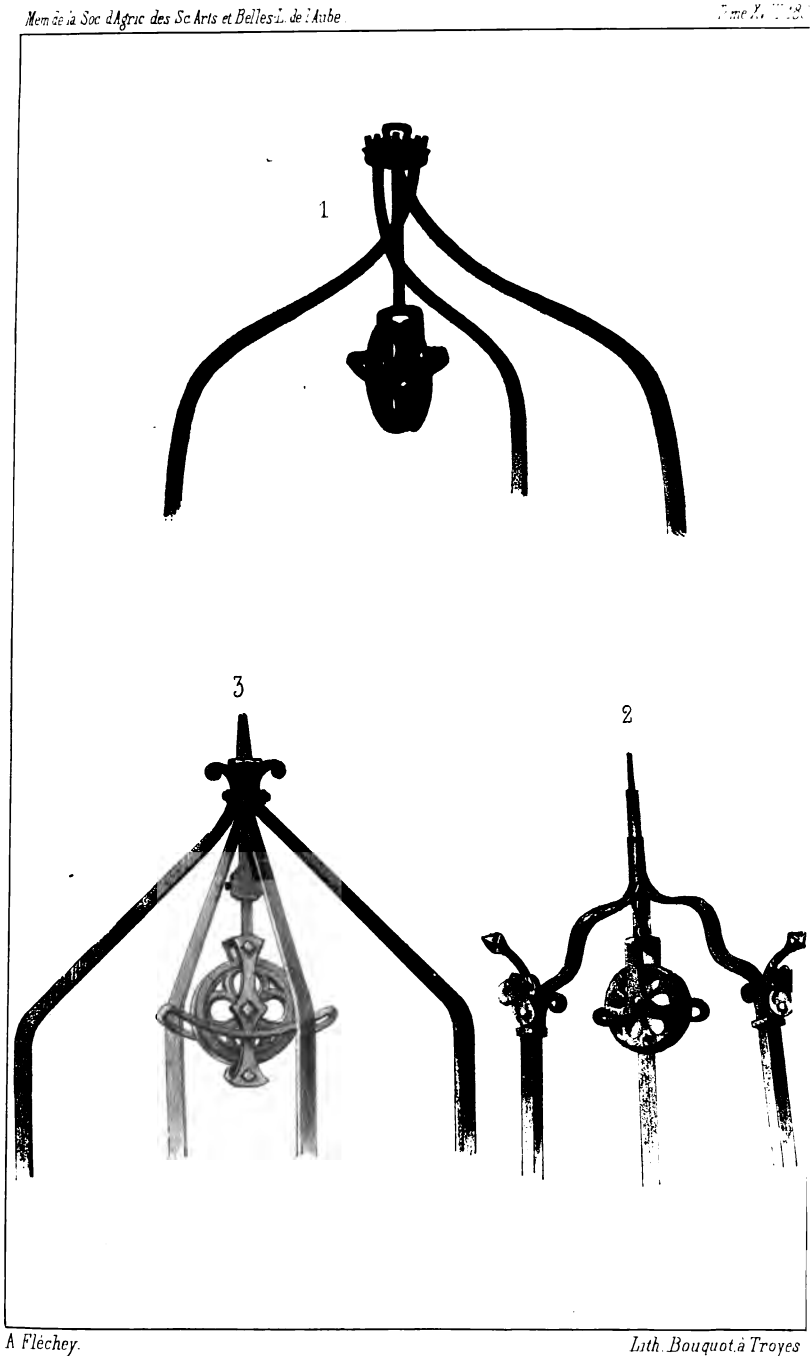
PUITS DE LA PLACE DE L'ÉTAPE-AU-VIN.

Mem. de la Soc. d'Agric. des Sc. Arts et Belles L. de l'Aube. Tome XVIII. 1854



A. Flechey. lith. Bouquot, à Troyes

PUITS DE LA RUE SURGALE.



A. Fléchey. *Lith. Bouquot à Troyes*

Figure 1. Puits de la rue du Bois.
Fig. 2. Puits de la rue de la Grande-Tannerie.
Fig. 3. Puits de la place du Marché-aux-Harengs.

RECHERCHES

SUR LE THÉATRE A TROYES

AU XVe SIÈCLE,

Par M. Théophile BOUTIOT,
Membre résidant.

Il y a témérité de ma part d'aborder un pareil sujet. Aussi est-ce avec crainte que j'entreprends de vous confier le fruit de mes recherches sur une matière qui, pour lui donner tout l'éclat qu'elle comporte, aurait besoin d'une plume exercée, d'un talent supérieur au mien. J'espère cependant, Messieurs, que votre bienveillante indulgence pardonnera à ma faiblesse et à mon insuffisance, car j'apporte avec mon travail, pour m'excuser près de vous, mon zèle et le désir d'exhumer de nos archives municipales le souvenir de quelques-uns des faits qui, au xve siècle, pour employer une expression du temps, servaient au *décorement* de notre antique cité, et la mettaient au rang des villes de France où les arts étaient le plus en honneur. Nous en pouvons croire des témoins authentiques, révélateurs des encouragements que l'administration urbaine accordait à ceux qui

consacraient leur vie aux arts et aux sciences. A la fin du xve siècle, le commerce, l'industrie, les arts utiles avaient à Troyes une importance conquise par l'activité de ses laborieux habitants; activité déployée pendant la paix qui suivit les guerres si désastreuses des Anglais. Après que Troyes eut recouvré ce calme, si nécessaire aux affaires commerciales, après que celles-ci eurent prospéré, et que les fortunes privées furent arrivées à un certain degré d'élévation, les arts d'agrément vinrent prendre, dans notre ville, une place qu'ils n'y avaient jamais occupée, et qu'ils quittèrent alors que naquirent les dissensions civiles et religieuses.

Je commence.

I.

La ville de Troyes est comprise dans le petit nombre des villes de France qui ont possédé ou possèdent encore en manuscrit un mystère de la Passion. Les villes d'Arras, d'Abbeville, de Valenciennes, d'Orléans, d'Angers, de Metz, de Rouen et de Troyes ont eu leur mystère de la Passion composé exclusivement pour chacune d'elles, si l'on en croit les différences qui y sont signalées.

Je n'irai point faire excursion en dehors de notre ville avec les érudits plus compétents que moi pour apprécier les beautés ou les naïvetés qui sont semées dans les différents mystères de la Passion aujourd'hui connus. Je n'ai d'autre intention que de réunir et de grouper des faits curieux et de signaler une œuvre qui avait le double caractère d'édifier et de réjouir le public troyen du xve siècle : édifier,

parce que l'œuvre avait pour thème un sujet religieux, traité d'après le dogme dans ses scènes principales; réjouir, parce que l'introduction des rôles de second ordre avait pour but d'exciter l'hilarité parmi la foule réunie au pied des échafauds sur lesquels se faisaient voir les nombreux acteurs du mystère.

Si nous ne connaissions l'entier oubli où étaient tombées les choses des premiers siècles de notre histoire nationale, on pourrait s'étonner du silence de nos annalistes sur l'existence du mystère de la Passion. Aucun d'eux ne nous révèle que cette œuvre littéraire est conservée à Troyes. Grosley et Duhalle, par quelques notes fugitives, ne nous apprennent que fort peu de choses sur un sujet d'études plein d'attraits, et ne nous disent rien des trois volumes dont, sans aucun doute, ils connaissaient la présence dans nos archives municipales.

La première fois que l'existence de ce précieux document littéraire, théâtral et artistique, fut révélé au public, ce fut, en 1842, par M. Vallet de Viriville, dans sa *Notice d'un Mystère par personnages représenté à Troyes, vers la fin du* xve *siècle,* publiée dans la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Ce manuscrit est porté, sous la date de 1410, au catalogue de nos archives municipales dressé en 1768. Aujourd'hui il figure à juste titre dans la belle collection de manuscrits que possède notre bibliothèque publique. Je dirai, avec M. Vallet de Viriville, que cette date de 1410 est évidemment erronée. Le caractère de l'écriture, la date à laquelle il fut *mis en ordre, relié et cloué,* ne permettent pas de le faire remonter au-delà de la dernière moitié, je dirai

même au-delà du dernier quart du xve siècle. Si, d'un autre côté, on se rappelle les faits de ce siècle, on peut être assuré que la ville de Troyes ne pouvait, avant l'année 1480, se livrer aux préoccupations attachées aux préparatifs d'un tel spectacle, ni s'abandonner aux distractions que ce spectacle entraînait nécessairement avec lui.

Si M. Vallet de Viriville a fait connaître ce mystère dans un recueil peu répandu dans notre cité, qu'il me soit permis de vous en entretenir après lui. Il est de mon sujet, et, en publiant les notes que je désire vous faire connaître, je ne puis garder le silence ni sur son existence ni sur sa composition. Mais, après la moisson, le glanage.

II.

Les guerres des xive et xve siècles n'empêchaient pas toujours de remplacer les alarmes et les douleurs par les plaisirs et par des fêtes, ne fût-ce qu'à Noël ou à la Circoncision, époque consacrée à la célébration de la fête des Innocents ou des Fous. Dès les premières années du xive siècle, on trouve à Troyes la trace de ces fêtes, que généralement on fait remonter au xiie. Dès 1308, le chapitre de la cathédrale inscrit dans ses comptes les sommes qu'il donne à ses clercs pour la fête des Fous. En 1368, il leur alloue 5#. En 1372, il défend à ses vicaires de célébrer cette fête sans sa permission.

En 1439, il autorise ses quatre enfants de chœur à faire la fête des Innocents, sans dérision, et il interdit aux hauts et bas vicaires de faire la fête des Fous dans l'église. Cette décision du chapitre n'était que

l'application du dernier décret du concile de Bâle, arrêté dans sa 21e session, ouverte le 9 juin 1435. Ce décret condamne les spectacles qui se donnaient dans les églises, à certaines fêtes, où l'on habillait les enfants en évêques et en rois pour en représenter les fonctions. Il condamnait en même temps les mascarades d'hommes et de femmes.

La prohibition du concile de Bâle ne s'appliquait qu'au lieu de la fête et non à la fête elle-même. Aussi, en 1443, le 20 novembre, le chapitre de Saint-Pierre décide-t-il « que la fête des Fous se ferait en la manière accoutumée, à savoir que les compagnons de l'église, petits et grands, feraient cette bonne et joyeuse fête hors de l'église; qu'ils iraient demander leurs rentes où ils avaient coutume; que leur prélat serait vêtu d'une belle robe longue, aurait un beau rochet sur cette robe, et, sur la tête, un beau chaperon fourré; qu'ils choisiraient un hôtel de messeigneurs les chanoines pour faire leur fête, et non une taverne publique; et, enfin, qu'ils ne feraient ni esclandre ni scandale, pour que lesdits Seigneurs n'aient cause de les punir. »

Malgré la défense de faire scandale, un chanoine fut condamné par ses pairs en 20 sous d'amende « pour les grandes sottises et les gestes extravagants qu'il s'était permis à la fête des Fous. »

Mais l'année suivante, le scandale fut plus grand encore. Chassée de l'église en 1435 et en 1439, la fête y rentre en 1444, et elle est suivie d'un spectacle sur la place publique, où l'on met en jeu la Pragmatique Sanction arrêtée le 7 juillet 1438, et sur laquelle le clergé était divisé : l'évêque et certains chanoines n'y sont pas épargnés. M. Tartuffe n'était pas en-

core de ce monde, mais Jean de Meung avait déjà et depuis longtemps donné naissance à Faux-Semblant, personnage que nous trouvons sur les planches, en compagnie de Feintise et d'Hypocrisie. On avait décoré de ces noms trois personnages dans lesquels on reconnut l'évêque Jean Léguisé et deux chanoines. Tous trois s'étaient efforcés de faire supprimer la fête, et, pour les punir de cette audacieuse réforme, les auteurs « du personnage » les avaient mis en scène.

Lisons quelques lignes des lettres-patentes du 17 avril 1445. Rappelant le décret du concile de Bâle, ces lettres condamnent *la Feste aux Fols*, « à » cause de l'irrévérence et dérision qui s'y fait de » Dieu et de l'office divin au très grant vitupère et » diffame de l'état ecclésiastique, et aussi des grandes » insolences, dérisions, spectacles publics, déguise- » mens et usage d'habits indécens, comme vêtemens » de fous, de gendarmes et de femmes, avec faux » visages, et de l'apostasie par les chanoines de leur » état et profession. » Ces lettres continuent en rappelant des faits dont la fête, célébrée quelques mois auparavant, n'avait servi que de passeport. On y lit donc : « Néanmoins aux fêtes des Innocens et de la » Circoncision dernières, sous ombre de ce que quel- » ques-uns disaient et publiaient que la Pragmatique » était révoquée et annulée, sur les instances du » pape Eugène, les clercs, vicaires et les chanoines » firent la fête des Fous avec plus d'excès, de moc- » queries, farces, rigmeries et folies qu'ils n'avaient » fait de mémoire d'homme; et, spécialement le di- » manche qui a suivi la fête, jour auquel ceux des » chapitres de Saint-Pierre, de Saint-Etienne et de

» Saint-Urbain, non contents des excès qu'ils avaient » faits la veille, le jour et le lendemain de la fête, » firent assembler à son de trompe le peuple de la » ville, au lieu le plus fréquenté, et, sur de hauts » échafauds, firent un certain personnage vitupérant » et injuriant tacitement l'Evêque et les plus nota- » bles de la cathédrale, qui avaient, en vertu de la » Pragmatique, demandé la suppression de la fête. Il » y avait en ce jeu notamment trois personnages qui » se nommaient *Hypocrisie*, *Feintise* et *Faux-Sem-* » *blant*, que les assistans jugèrent être l'Evêque et » deux des chanoines qui avaient voulu empêcher la » fête et dont les gens d'entendement furent mécon- » tens et scandalisés. Et de plus et qui pis est, ceux » qui faisaient le jeu disaient aucunes paroles erro- » nées et qui sentaient mal en la foi. » Puis, rappe- lant aussi la lettre du 10 mars précédent, donnée par l'Université aux Prélats et aux chapitres de France, le Roi donne mandement au Bailly de Troyes de prêter aide et main-forte à l'Evêque de Troyes et à l'Inquisiteur de la foi pour empêcher dorénavant la représentation de la Fête des Fous (1).

Mais avant que Charles VII eût condamné la fête des Fous et le spectacle qui l'avait suivie en 1444, les trois chapitres avaient fait amende honorable entre les mains de l'Evêque et de l'Inquisiteur de la foi. Les chanoines, en s'humiliant, promirent de ne plus faire la fête des Fous, devenue, dans leurs bouches, superstitieuse et détestable, de bonne et joyeuse qu'elle était deux ans auparavant. Ils déclarèrent, en

(1) Voir Grosley ou la collection Sémillard, Bibliothèque de Troyes.

outre, qu'ils ne souffriraient pas qu'elle fût célébrée à l'avenir « dans leur territoire. »

Néanmoins, elle aurait été faite l'année suivante, car les comptes du chapitre de Saint-Urbain constataient le paiement de quelques sommes données à l'occasion de la fête des Fous; constatation qui était reproduite pour l'année 1468.

III.

Si j'ai parlé de la fête des Fous, c'est que cette fête, qui, dans l'origine, se célébrait dans les églises, quitta ces édifices pour s'étaler sur la place publique; c'est que, de religieuse qu'elle aurait été, elle devint profane, en donnant place à la critique des gens et des choses du siècle; c'est que de cette fête sortirent par plus d'un côté les mystères qui lui succédèrent. Si le scandale fut la cause de la suppression de la fête des Fous, la dévotion aurait été le mobile de la création des mystères, qui, comme leur devancière, donnèrent l'hospitalité à la critique, à la satire, enfin au scandale. Après les mystères, vinrent les soties, les moralités, dont les sujets furent tout profanes. Et c'est ainsi que l'art théâtral se sécularisa. A Troyes, il est permis de penser qu'il en fut ainsi, avec les documents qui nous sont conservés.

IV.

Tout en passant sur la place publique, les scènes théâtrales n'en eurent pas moins des ecclésiastiques pour acteurs principaux. Ainsi, à l'occasion de la

reprise de la Guienne, en 1451, par Charles VII, la ville de Troyes, pour glorifier le succès des armées du Roi, fit représenter une moralité à personnages, et paya sur ses deniers communs la somme de 20 sous à Messires Félix Collet, Nicolas Brodey, prêtres, et autres, pour la dépense qu'ils avaient faite.

Plus tard et pendant sept ans (de 1483 à 1490), Nicole Molu, prêtre jacobin, remplit le rôle de Jésus dans le mystère de la Passion. A l'entrée de Louis XII dans sa bonne ville de Troyes, en avril 1510, messire Jehan Pigney, prêtre, *servit* de Dieu le Père au paradis, qui fut fait à la porte du Beffroy, et pour ses frais reçut 40 sous.

V.

Avant d'aller plus loin, je dirai qu'aux entrées solennelles des Rois, on entendait parfois et même dès la fin du XIVe siècle, des orgues portées dans les carrefours et mises en mouvement par des prêtres ou des chapelains. Dès l'an 1457, la ville de Troyes avait pour pensionnaires trois ménétriers (1), joueurs de hautbois, auxquels elle payait 3 livres de gage par an, portés plus tard à 4^{lt} 2^{s} 6^{d} pour le drap d'une robe de livrée. Il y avait, en outre, le trompette de la ville, aux gages annuels de six écus d'or,

(1) La ville de Troyes avait autrefois la cour et a aujourd'hui la rue des Trois-Ménétriers, dans le quartier de la cathédrale. Le nom de cette cour est dû, sans aucun doute, à ces trois ménétriers qui, au XVe siècle, étaient de la même famille et du nom de Chollot, et habitaient le Quartier-Bas.

et qui, avec les trois hautbois, composait l'orchestre officiel dont la ville disposait dans les cérémonies civiles ou religieuses. Ces ménétriers étaient, sans aucun doute, ceux qui étaient chargés de la partie musicale à la représentation des mystères dont nous allons avoir l'honneur de vous entretenir.

VI.

L'année 1483 est la première pour laquelle il est constaté, dans nos archives municipales, que le mystère de la Passion fut joué à Troyes. Voici comment. « Une délibération du conseil de ville « veut que, pour sûreté de la ville et de la chose » publique, et pendant les jours que l'on représen- » tera le mystère de la Passion, les portes de la » ville soient gardées par quatre hommes au lieu » de deux, et que les portes de la Madeleine et de » Comporté soient fermées. » Ici on ne paraît craindre qu'une surprise du dehors; mais en 1490 on veille à la sûreté intérieure en même temps qu'on se met en garde contre une surprise extérieure. Le conseil de ville décide « que, durant les » jours que se jouera et démontrera le mystère de » la glorieuse passion de N. S. J.-C., six hommes » seront au Beffroy, six hommes à Croncels, six » à Saint-Jacques, et deux à chacune des autres » portes. D'autres encore iront par la ville et dans » les quartiers, pour voir quels gens vont et vien- » nent. » A ces dates les ennemis n'étaient cependant pas aux portes de la ville. Quelle conclusion tirer de ces mesures de précaution, sinon que

la ville entière abandonnait ses affaires pour accourir au pied des échafauds, y voir jouer et démontrer la glorieuse passion de N. S. J.-C., et sans doute aussi rire des traits plus ou moins plaisants du follace.

VII.

Avant que d'ouvrir le livre du mystère de la Passion, quelques mots de son histoire pour donner satisfaction à la curiosité des bibliophiles.

Nous savons que, de nos jours, les entreprises qui vivent du plaisir public ne sont pas toujours prospères : c'est ailleurs comme à Troyes. Il en était déjà ainsi au xve siècle. La ville vint au secours des compagnons du mystère, comme aujourd'hui elle encourage, par ses dons, les arts et les artistes. Nous devons à l'embarras financier de ces compagnons de ne pas avoir à déplorer la perte du mystère de la Passion, comme nous pouvons regretter celle des mystères de saint Loup, de saint Jacques, de la Trinité, de la Paix, et d'autres encore. C'est aux soins de nos conseillers de ville que nous en devons la conservation, ainsi que les détails relatifs aux représentations.

En mai 1490, on joua le mystère de la Passion. Les entrepreneurs de la représentation, qui n'étaient autres que les acteurs mêmes, ne firent pas leurs frais. Pour les couvrir, ils demandèrent un secours à la ville : à cet effet ils présentèrent humble requête à MM. les clergie, bourgeois, manans et habitans de la ville, et leur exposèrent, à l'assemblée

du 11 juin, dite de la Saint-Barnabé, que leurs dépenses s'élevaient à six ou sept cents livres (ou 18,000 ou 21,000 fr. de notre monnaie actuelle, suivant M. Leber), et qu'ils n'avaient levé et reçu qu'environ 356#. L'assemblée générale décida qu'*en faveur et par considération de ce que le mystère avait été joué pour l'honneur et révérence de Dieu, et au décorement de la ville,* il serait accordé, aux compagnons dudit mystère, la somme de cinquante livres sur les deniers communs, mais à la condition « *que les compagnons seraient tenus de bailler et délivrer les livres de la Passion, en la chambre de ville, pour, là, les garder, pour les recouvrer et avoir, quand il en serait besoing, au temps advenir.* »

Le 5 juillet suivant, Jehan Carbonnier, charpentier, et Huguenin Raguin, cordonnier, pour eux et pour les autres compagnons, donnent quittance de 50# au receveur de la ville : sans aucun doute, en échange des livres de la Passion remis au clerc de la ville, et déposés au trésor.

Les conseillers de ville veillèrent avec sollicitude à la conservation de ces livres. Dans la même année, ils chargeaient Pierre Clérembault, trompette de la ville et écrivain, de les relier, fermer, clouer et mettre en ordre, et en trois volumes. Pour cela, ils lui accordèrent 40 sous. La quittance du trompette-écrivain-relieur est intéressante, puisqu'elle nous dit le nombre de volumes : on en verra plus loin la cause.

La ville entière, ses habitants et son conseil prenaient le plus vif intérêt aux représentations du mystère de la Passion. La jeunesse était encouragée, soit par les dons qui étaient faits pour couvrir les

dépenses de la représentation, soit même par des sommes d'argent accordées à ceux dont les dépenses personnelles excédaient les ressources. Les salles de l'Hôtel-de-Ville étaient mises à la disposition des compagnons pour l'étude et « le recors » du mystère.

VIII.

Les livres du mystère de la Passion se composent, comme nous l'avons dit, de trois volumes contenant chacun une journée, et chaque journée deux parties. La première est séparée de la seconde par ces mots : « Cy se fera le disner, » que l'on trouve écrit vers la moitié de chacune des journées, sans que le texte du poëme amène un repas sur la scène. Il y avait en ce moment une suspension de la représentation — un entr'acte — pendant lequel acteurs et spectateurs allaient prendre leur repas ou se reposaient d'un long travail ou d'une attention longtemps soutenue. Les dispositions matérielles du théâtre demandaient aussi a être modifiées comme la succession des événements le voulait, et comme les indications du texte le commandent.

IX.

Aidé du poëme et des indications du *Libretto*, on peut, au moins à peu près, reconstruire la disposition générale du théâtre ou des échafauds. Ceux-ci devaient être d'une grande étendue, car la scène n'est pas toujours unique, et bien souvent, au

même instant, les acteurs sont en action dans les différentes parties du théâtre. Les échafauds ont au moins trois étages. Le paradis ou le ciel dominant le monde ou la terre, et, au-dessous du monde, l'enfer, dont l'entrée était souvent représentée par l'énorme gueule d'un monstre. Il y avait aussi un lieu nommé la Fosse, où saint Pierre va pleurer sa faute. Les lymbes étaient figurées par une tour construite à jour, dans laquelle les âmes des morts étaient renfermées et paraissaient souffrir. Mais cette disposition du théâtre ne devait se faire voir au public qu'après la création, dont chacune des six journées est marquée par un changement à vue. Ainsi Dieu disant:

« Créons le ciel qui concerne et implique
» En son pourprins les corps bien curieux. »

Alors se tirait le ciel qui devait être de couleur rouge.

Et lorsqu'il disait :

« Et puis la terre qui est ferme et établie,
» Au plus bas lieu la voulons ordonner. »

Se tirait le ciel cristallin.

« Et en ung lieu assemblerons
» Les yaues dessoubz le firmament. »

A ces mots, la mer se faisait voir.

Puis après :

« Et toi, terre qui est sèche et pure,
» Gette arbres et herbes à la ronde. »

La terre produisait des herbes, des arbrisseaux et des arbres.

Et alors se tiraient le troisième et le quatrième ciel, où l'on voyait le soleil, la lune et les planètes. Les animaux se faisaient voir ensuite, puis le paradis terrestre et les quatre ruisseaux qui en sortaient.

Tous ces changements s'opéraient à la vue du

spectateur. Le paradis devait être d'une grandeur suffisante pour contenir Dieu et les anges. Le monde comprenait, dans la première partie de la première journée, le paradis terrestre et les lieux circonvoisins. L'enfer renfermait les démons, et, de plus, dans l'une et l'autre de ces divisions, des musiciens et des chanteurs devaient avoir place pour faire « silete doux et gracieux » en paradis, ou « silete » hideux et infernal » dans le sombre séjour des morts.

A la seconde partie de la première journée, le monde ou la terre avait changé de disposition. La scène est en Judée. On y voit Jérusalem, Bethléem; là se trouve l'hôtel de Sador, l'étable où naît Jésus. Les mages sortent de leur royaume, se mettent en marche, se rencontrent, montent et descendent une montagne, et font manière de spéculer, en quelque astrolabe, regardant le ciel. On voit un parc placé en avant de la porte de l'enfer, et dans lequel se promène Satan. Des scènes se passent à Bethléem, à Jérusalem, en Egypte, sur les bords de la mer. Enfin il y a un lieu visible au public où se retirent les personnages lorsqu'ils ont cessé de parler. Je ne poursuivrai pas au-delà cette décomposition de l'action; on comprendra sans peine que le théâtre du xve siècle avait des dimensions que n'ont aucune de nos salles de théâtre modernes, construites pour y représenter des œuvres purement littéraires, et non pour des scènes où l'action et le mouvement tenaient la première place. Enfin, encore un mot sur ce point. Dans la première journée paraissent 95 personnages, dans la deuxième 107, et dans la troisième 90, qui tous ont un rôle actif dans la représentation.

X.

La première partie comprend la création, la chute des anges, la naissance d'Adam et d'Eve, leur chute et leur expulsion du paradis terrestre, leur départ pour la vallée d'Ebron, le sacrifice d'Abel et de Caïn, le meurtre d'Abel, la mort d'Adam. Entre toutes ces scènes ont entend la glorification de Dieu par les anges, ou les imprécations des habitants de l'infernal séjour.

Elle se termine par ces quatre vers prononcés par le Sot :

« Il fault parler d'un autre metz.
» Je m'en vais veoir a la cuisine.
» C'est trop jeune, c'est à jamais.
» Je conseille que chacun disne. »

XI.

La deuxième partie de la première journée est celle qui a le plus de variété dans l'action, celle qui développe le plus les ressources théâtrales du xv[e] siècle; elle m'a paru une addition à l'œuvre primitive. Elle commence par une scène dans les lymbes, où se trouvent l'esprit ou l'âme d'Adam, ceux d'Eve, de David, d'Isaïe, de Jérémie et d'Ezéchiel. Tel est le texte originaire; mais, ainsi qu'on a ajouté les quatre vers qui terminent la première partie, on a fait précéder l'action par une entrée en scène ou monologue du Sot. On lit donc :

« Avez-vous mangez la dodine?
» Sortez, sortez de la cuisine.

» Avez-vous mangez la dodine?
» Il faut servir d'un autre metz,
» Convient se galant la chopine.
» Avez-vous mangez la dodine?
» Sortez, sortez de la cuisine,
» Vous nen vouldrez partir jamais.
» Avez-vous mangez la dodine?
» Il fault servir d'un autre metz.
» Bergers, vos brebis dirent baaiz,
» Aprenez-leur un autre notte,
» Menez-les trettous vendre a Metz;
» Que feussiez-vous a Aix-en-Othe,
» Faites le court qui ne se crotte.
» N'est-il pas temps quon recommence?
» Je men vais, moy, a (avec) ma marotte,
» En quelque lieu faire silence. »

Adam et Eve pleurent et gémissent sur leur faute. Adam demande à Dieu de leur être pitoyable et d'envoyer « le Messias. »

« Lequel, par sa grâce amyable,
» Nous rendra joye et tout soulas,
» Et sommes a cryé hélas
» En ce lieu il y a cinq mille ans. »

Les prophètes annoncent la venue du Christ. Dieu la promet, et aussitôt il envoie l'ange Gabriel à Marie et à Joseph. « A ce moment doit partir le Coulon (le Saint-Esprit) du paradis et venir vers N.-D. » Gabriel remonte au paradis, rend compte à Dieu de son message. Alors se fait silete ou concert en paradis. Scène en enfer. Les démons tiennent « consistoire » et décident qu'ils ne laisseront pas échapper les hommes du pouvoir de Lucifer. Silete en enfer. Après un dialogue sur le mystère de l'Annonciation, entre Marie, Joseph et Elizabeth, Dieu et l'ange Gabriel leur apparaissent, puis remontent en paradis. Sur un

autre point du théâtre, Cirinus, prévôt de Syrie, fait publier le mandement qui prescrit le dénombrement de la population. Sur l'avis qui leur a été donné par Dieu, Marie, Joseph et Joachim vont à Bethléem, conduisant un bœuf et un âne. Là, l'hôtelier Sador, chez lequel ils se présentent, leur dit :

« Vous n'y pouvez loger (en son logis), croyez-vous pas,
» Et quant place pour vous aroyt,
» Pourtant ne vous y logeroyt,
» Car je ne tiens point dhospital,
» Cest logis pour gens de cheval,
» Et non pas pour tels gens que vous.
» .... Se vous voulez passer
» Dun vieil appendis qui cy est,
» Mais le tout est tout descouvert.

Marie, Joseph et Joachim se logent « en l'appendis. » Alors arrivent les bergers Aloris, Isambert, Pelion et Rifflart, témoignant leur satisfaction d'avoir une place en l'appentis de Sador. Ici intervient encore un personnage dont j'aurai occasion de parler plus loin. C'est le Fou ou Follace qui leur dit :

« Vivent pastoureaulx
» Qui par les champs beaux
» Gardent leurs brebis,
» Moutons et aigneaulx.
» Vivent pastoureaulx
» De gros aulx nouveaulx
» Frottent leur pain bis.
. . . .

Il continue en ces termes :

« Respondez si *placet vobis*
» Vous me semblez damour transy,
» Je le connais à vos habiz,
» Respondez si *placet vobis*.
» Puisque bergers font du gros bis,

» Le loup naura jamais mercy,
» Respondez si *placet vobis*.
» Vous me semblez damour transy. »

. . . .

La délicatesse de nos oreilles me fait retrancher de cette citation les deux derniers vers que les baladins de nos jours n'oseraient plus lancer au public de la place.

La naissance du Christ n'est pas comprise dans le récit, mais, l'enfant né, Dieu et les anges viennent le visiter. Pendant cette scène il se fait silete d'instrumens sourds et en secret, et les anges sont dans de grandes lumières et jettent « des flammes de feu. » Ils chantent, dit le texte, le plus mélodieusement qui leur est possible : *Gloria in excelsis Deo*. Suit l'adoration des bergers. Les Mages ont paru aux extrémités du théâtre, accompagnés de chevaliers, de hérauts et de pages, qui préparent « les bahuts, les étendards, les chevaux, les torches et toutes les choses nécessaires à l'état d'un Roi. » Les Mages et leurs suites se mettent en route, se rencontrent et cheminent vers Jérusalem.

Le Sot leur dit :

« Je vouldroye, s'ils ont print du rost,
» Que j'en fusse participant.
» Il n'est pas que un si gros ost (armée)
» Nayent (n'ayant) quelque morceau friant. »

Pendant que les Mages se dirigent vers Jérusalem, les Bergers et le Sot sont en scène. Celui-ci, jouant sur le mot *corne* et ses dérivés, leur dit :

« Qui sont ses (*sic*) gens illec devant,
» Il me faut leur dire une sornette ;
» Berger, je te prie que je corne

» Une estempie de ton cornet.
» Je paierai pinte à la Licorne (1),
» Berger, je te prie que je corne.
» Le feras-tu tantôt de corne
» Il nest pas si Jehan cornet,
» Berger, je te prie que je corne
» Une estempie de ton cornet.
» Je men vois donc en ce congnet
» Reposer. Adieu, vous convient. »

Après quelques scènes de peu d'intérêt, il est dit :

« Joseph prendra comme à maniere dung couteau de pierre, » et fera maniere de circoncir l'enfant. »

Les Mages vont à Jérusalem, visiter Hérode Ascalonite, et l'entretiennent du but de leur voyage et de la naissance du Roi des Juifs. Hérode consulte Anne et Caïphe, qui lui expliquent les prophéties sur la venue du Messie, dans un langage semi-français, semi-latin. Les Mages reprennent leur route, arrivent à Bethléem, où ils sont reçus par Elysar, hôtelier du *Cygne*. Ils se reposent et ont en vision Raphaël, que Dieu leur envoie. Après l'adoration, ils vont à la mer, montent dans une barque « qui fait » manière de nager, et les Rois et leurs gens s'en » vont. »

Syméon le prophète vient en scène et dit :

« O vieillesse,
» Estat de rudesse,
» Dimpotence et de grant faiblesse.
» Tant ay vescu que je suis en tes laz.
» Ma jeunesse
» Est morte et me laisse,

(1) L'hôtel de la Licorne était situé Grande-Rue, en face de la rue des Mauberts, aujourd'hui du Maillet-Vert.

» Et natens que la mort mapresse,
» Comme homme mort et privez de soulaz.

Après la plainte de Siméon, vient la présentation au temple et la purification. La cérémonie accomplie, tous les assistans sortent du temple et « vont en » leur premier lieu. »

Satan, qui est demeuré dans le parc, près de l'entrée de l'enfer, se répand en regret de ne pouvoir

« ..... Trouver moyens et cautelles
» De parvenir à ses querelles. »

Les Juifs Siméon, Jacob et Gamaliel vont trouver Hérode et l'entretiennent de la naissance du Roi des Juifs. Hérode, voulant leur donner la liberté de parler « net et franc, » leur dit : « Couvrez-vous, » expression conservée de nos jours dans le langage judiciaire avec la même valeur. Ce dialogue fini, Gabriel vient annoncer le massacre des enfants mâles à Joseph et à Marie, qui, bientôt après, avec Jésus, se dirigent vers l'Egypte.

Satan a continué de tenir le parc, et, appelant les habitants de l'infernal séjour, Lucifer, Belzébuth, Cerberus, Astaroth arrivent à son appel. Il annonce à Lucifer qu'il n'a trouvé moyen de faire pécher la Vierge.

« Roy d'enfer (dit-il à Lucifer), je vous dis et presche,
» Ques partie de Galilée,
» Est (et) ne scay quel femme appellée
» Marie assez jeune pucelle,
» La plus courtoise et la plus belle,
» La plus doulce et la plus bénigne,
» La plus vertueuse et la plus digne
« Qui soit es mondains aujourdhuy.

» J'ay regarde et circuy
» De lavoir par aulcun malice,
» Mais il nest mal peche ni vice
» De quoy je la puisse occuper.

LUCIFER.

» Comment ne la scez tu tromper,
» Tu es tant subtil et tant cault,
» Deleal satan.

SATAN.

Il ne vault.
» Cest merveille que de sa vie
» Son ame est a Dieu ravye.
» Et meme quand je la regarde
» Advis mest que je brûle et arde,
» Embrase dedent mil feux.
» Et alors je men voys tout confuz,
» Hurlant comme un loup forcené.

Et un peu plus loin :

» Brief cest la plus saincte chose
» Que bouche saroit raconter.
» Je vis Judith, je vis Hester,
» Je vis Rachel, je vis Lya.
» Rien de comparaison ny a,
» Cest icy une passeroute.
» ..... Encor vous dirai-je plus fort,
» Ceste vierge a eu ung enfant.
» Et sy nay sceu comment ne quant,
» Toutesfoys scay-je bien en somme
» Quoncques not atouchement dhomme. »

Lucifer, courroucé de l'échec qu'a reçu sa puissance, lance contre Satan l'imprécation suivante :

« Faux dragon, faux mastin fuytiz,
» Paruesse tortue mortelle,
» Mapporte-tu ceste nouvelle,
» La plus despite et la plus mauvaise

» Que jamais en l'ardant fournaise
» Gorge de diable nous publye.
» Sus Belzebus, viens si le lye
» Devant moy de chesne de fer
» Enflambees du feu denfer,
» Plus ardant que feu de tempeste
» Quil soit brusle de part en part. »

Sur cet ordre, Satan est lié, puis battu et traîné partout « l'infernal ménage. »

On doit croire que cette scène était d'un bon effet tragi-comique. Et certes, voir Satan traîné la corde au cou devait plaire au public du xve siècle autant qu'à celui de nos jours, la punition des tyrans de mélodrame.

« Le consistoire » tenu par Lucifer et les démons décida que l'on irait tenter Hérode. Aussitôt, les démons se dirigent vers lui. Mais ce consistoire n'avait pas eu lieu sans grand tumulte, ce qui fait dire au Sot sur cette scène de l'enfer :

« ..... Voilà un buy bien criminal,
» Ses (ces) diables la moult mont étourdy,
» Soit a matin, soit a midy,
» On n'y voit rien que feu et flammes,
» Je ne scay (ce) quilz feront ses (de ces) femmes.
» Celles qui font leurs maris coups,
» Les ribaulz y seront secoups,
» Je le scay bien. Jy ai esté.
» Il y fait sy chault en esté,
» Quon y sue de fine détresse.
» Je men revins lors pour lappresse,
» A pied par faulte de cheval. »

Joseph, Marie et Jésus ont, pendant ce temps, cheminé vers l'Egypte. Ils y trouvent un prêtre payen. Des idoles jonchent le sol, « renversées les pieds dessus. »

Le Fol dit à ce prêtre payen, nommé Théodas, en lui parlant des idoles :

« Quachez les soubz vostre met
» Ou les recolez de levain,
» Vous les avez priez en vain.
» Il le fault, ils sont despiteux,
» Cestuy-cy est bien marmiteux (1),
» Le diable les a tous raviz.
. . . .
» Et questait-ce sy (ceci) saint Copin
» Vecy un bien sauvage dieu.
» Ma marotte en tenra leur lieu
» (Lors met sa marotte en la place des ydolles),
» Regardez quels mine elle faict.
» Touchant vos dieux, il en est fait
» Vela marotte qui domine.
» Hé Dieu quelle fait bonne mine,
» Elle parle presque latin.
» Bouttez-les dedans vos girons
» Et les portez vendre au marché,
» Vous les aviez trop hault juschée,
» Ils sont descendus à revers. »

Hérode ordonne ensuite le massacre des enfants. Ce massacre s'exécute sur la scène. L'enfant d'Hérode est tué. « Les chambrières » de l'enfant annoncent cette mort à Hérode. Cette nouvelle le rend furieux. Il se couche et demande une pomme et un couteau pour la peler. Sa rage redouble. Il se frappe du couteau qu'il a demandé, et se donne ainsi la mort.

Les démons Béric et Satan emportent son corps en enfer.

Lucifer dit, en le voyant :

« Il le fault ung peu festoyer,
» Il vient de loing et pour salu.

(1) Triste, dolent, piteux, affligé, hypocrite, gueux, qui fait le bon apôtre. (ROQUEFORT.)

» Estuvez-le en plong boulu,
» Confit de métal tout ardant,
» Nos loix a esté bien gardant,
» Cest raison qu'il eut ses souldees (qu'il soit payé). »

Ici, les diables font « grande tempête » en enfer. Sur ces entrefaites, le Fou prend la parole; mais je m'abstiens et ne cite rien de cette tirade. Bien qu'en ce lieu le Fou dise que « Bonnes sont choses assaisonnées, » ces choses m'ont paru d'un trop gros sel pour notre goût épuré.

Enfin Gabriel va annoncer à Joseph et à Notre-Dame qu'ils peuvent retourner en Galilée, et la première journée des mystères se termine par quelques courtes réflexions sur la mort si lamentable d'Hérode. Le Sot donnait congé au public, comme pour la première partie; mais le texte manque.

XII.

La deuxième journée nous place aux premières heures de la Passion de Jésus-Christ. Elle se continue jusqu'au moment où l'homme-Dieu est laissé aux mains des gardes, qui le narguent et le frappent. Jésus fait plusieurs miracles. Dans ce volume il manque quelques pages au commencement. Cette journée finit par ces vers, en forme d'épilogue, adressés aux spectateurs :

« Seigneurs en qui sens sa mesure,
» Scavoir est vraye congnoissance,
» Par nostre simple demonstrance
» Et assez simplement bastie,
» Avez peu veoir une partie
» De la vie de Jhesus-Christ,

» Comme l'ont baillé par escript
» Les bons evangelistes sains
» De foy et de charité plains.
» Et pour éviter vostre ennuy
» Nous ferons fin pour cejourdhuy
» Aux tres griefves extorcions,
» Peines et blasphemacions,
» Quen la maison d'Anne endura
» Tant comme celle nuyt dura,
» Ou sa benoiste char offry
» Et tant de bonté y souffry,
» Qui n'est pas à humaine bouche
» Que loffense totale touche.
» Dont s'il vous plaist en gré prenez
» Ce qui est fait et retournez.
» Demain a heure accoustumée,
» Si vous sera perconsommée,
» La glorieuse passion
» Jusques à la Resurrection. »

La troisième journée commence ainsi : *Incipit prologus supra mysterium resurrectionis Domini Nri J. C.*

Ce prologue contient neuf pages et commence par une invocation à Marie.

La première scène est au tombeau. Les gardes Ascanias, Marc Anthoine et Emilius sont près du « monument. » Le bruit que le Christ ressuscitera est arrivé à Caïphe, qui fait prendre les armes à ses sergents : Malcuidant, Dragon et l'Etonné. Les Apôtres viennent au tombeau ; après eux, les saintes femmes, qui ont été « chez l'épicier » chercher des parfums. Après un dialogue entre Dieu le père, Michel et Raphaël, *Il se devait faire grant tempeste en enfer et sur la terre pour la faire trembler.* Les gardes s'endorment, et, pendant leur sommeil, les anges

Michel et Raphaël enlèvent la pierre; Jésus-Christ se lève « à tout une croix et de suite s'en va vers Notre-Dame. » Jésus-Christ s'évanouit, c'est-à-dire disparaît; il va en quelque lieu des échafauds s'habiller en jardinier, puis va trouver la Madeleine. Pendant leur entretien, un arbre doit s'élever entre eux deux. Jésus descend dans la prison de Joseph, dont il brise la porte pour entrer, s'habille en pélerin, se place au milieu d'un groupe de pélerins qui ne le reconnaissent pas. Il s'évanouit comme précédemment, c'est-à-dire disparaît jusqu'à ce qu'il doive venir sur la mer, quand Thomas dit : *Comment esse tout.* Enfin, il reprend le costume qu'il portait lorsqu'il ressuscita et monte au ciel. Après l'ascension et au milieu du tonnerre, le Saint-Esprit descend « en façon de langues de feu, » sur les disciples.

Un épilogue suit cette dernière partie du mystère. Il est composé des personnages suivants : Dieu, Jésus, Michel, Justice, Sapience, Miséricorde, Vérité et Paix.

Enfin, la troisième journée est close par un « prologue finable et total » s'adressant au public. On y lit :

» Seigneurs qui demonstracion
» Avez eu de la Passion
» De nostre doux sauveur Jhesus-Christ
» Et de sa résurrection
» Et glorieuse assencion
» Et mission du Saint-Esperit.
» Se riens avons dit ou escript,
» Ou mal fait ou mal ordonné,
» Pour Dieu quil nous soit pardonné.
. . . .
» Nous contentons chascun en soy,

» Tenir le chemin de vray foy
» Sans y rien changer ne muer
» Que puist au contraire arguer
» Ne faire à la loy vitupere.
» Et pour finer nostre mystere,
» Joyeusement damour promus
» Et que la fin meilleur apere (1).
» Rendons grace a Dieu nostre pere,
» Chantons *Te Deum Laudamus*. »

XIII.

Tel est fort sommairement le thême du mystère de la Passion représenté à Troyes. Les épisodes les plus dramatiques de l'histoire du Christ : le chemin du Calvaire, le crucifiement, la mort de l'homme-Dieu n'y sont pas compris et paraissent n'y avoir jamais été. Ainsi le prouvent au moins la quittance de Clérembault le relieur, et l'état des trois livres de la Passion.

La première partie de la première journée et les deuxième et troisième journées sont de la même écriture. La seconde partie de la première journée est d'une autre main : sans doute d'un autre auteur. Celui-ci peut être Pierre Desrey, que nous verrons un peu plus loin remplir le rôle de Dieu le père. La même main aurait apporté des modifications importantes au texte originaire. Elle aurait introduit les personnages de Polyxène et de Lucrèce, suivantes de la Madeleine. Mais la plus grave est l'introduction, après coup et à diverses fois, du rôle du *Sot*,

(1) Paraisse meilleure.

du *Fou* ou *Folace*. Dans la première journée, les additions relatives au Fou sont conservées dans leur entier. J'ai rapporté les principales. Mais il n'en est pas de même dans les deux autres journées où, dans de nombreux endroits, on indique que le Fou prendra la parole, et, partout où se trouvent ces mentions, le texte manque. Est-ce une main animée d'un scrupule religieux qui a lacéré ces additions, écrites sans doute, comme celles de la première journée, sur de petits feuillets incorporés au volume? Le fait est possible. Et cependant, pourquoi détruire les unes et conserver les autres?

Si, d'un côté, on a ajouté au texte, souvent aussi un texte nouveau en remplace un plus ancien. Les indications du Libretto et notamment celles de la troisième journée, sont autant d'additions faites à l'œuvre primitive. Le mystère de la Passion ne serait donc pas le produit d'un seul jet, sorti entier de la main d'un auteur unique. Avec le temps, cette œuvre a été corrigée, modifiée ou augmentée et mise, on peut le dire, au courant des idées du temps.

XIV.

La leçon de l'*Histoire Sacrée* ne pouvait être dénaturée. Aussi est-elle conservée dans toute sa pureté, et

« Comme l'ont baille par escript
» Les bons évangelistes sains. »

Mais les situations secondaires du drame sont remplies par des personnages choisis et nommés par les auteurs. C'est là qu'il faut voir l'esprit du siècle.

Il se révèle, dans cette partie, des idées de critique sur les mœurs du temps et sur les habitudes de certaines classes de gens, qui sont encore vraies de nos jours. S'agit-il de nommer des pages? voici : Fleuret, Gringalet, Friolet et Moriquault. Est-ce un messager? voici : Légeret, Trotemenu et Maucourant. Les sergents de Caïphe sont : Malcuidant (Mécréant), Goulu, Malcus, Dragon et l'Etonné. Ceux d'Anne se nomment : Rouillard, Dantard et Gadifer.

Si l'on ne savait pas que la langue judiciaire du xv[e] siècle était un mélange de phrases ou parties de phrases latines et françaises, on pourrait prendre le langage de Cirinus, prévôt de Syrie, celui d'Anne, de Caïphe et de Jéconias, prêtre de la loi, pour des satires contre les gens de justice. Ici, ce langage n'est qu'un témoin des usages et de la langue du xv[e] siècle. Mais écoutons Anne demandant à Jéroboam si Jésus a été battu et frappé. Celui-ci lui ayant dit :

« Il a été frappé sus ventre et sus dos
» Tant comme ils ont peu deschargez. »

Anne reprend :

« Il n'y a pas trop grand dangier,
» Non obstant qu'en bonne justice
» Sergent excède son office
» Qui touche sur le malfaicteur. »

Ecoutons encore ce dialogue entre Cirinus, le prévôt de Syrie, et Légeret, son crieur et son messager. Le premier donne l'ordre au second de publier le mandement qui prescrit le dénombrement de la population.

LÉGERET.

« Je my en voids (vais) presentement
» A tout ma bouteille pour boire.

CIRINUS.

» Tu as tousjours ceste mémoire
» Commant quil soit pour le danger.

LÉGERET.

» Cest tout le cas d'ung messager,
» Il nest mandement qui le vaille.
» De bien boire et de bien manger,
» Cest tout le cas d'ung messager.

TROTEMENU, *autre messager, dit ailleurs* :

« De boire bons trais et souvent,
» Cest une règle en médecine,
» Pour avoir tantôt la poitrine
» Aussi plate que beaux barils. »

La médecine trouve aussi sa place dans la critique, car Achoppart, l'un « des tyrans » qui ont massacré les enfants mâles de la Judée, dit en quelqu'endroit :

« Je lui ay donné médecine
» Dont jamais ne sera malade. »

La scène suivante se passe entre Elysar, hôtelier du *Cygne*, et les gens des Mages. Lucianus, premier chevalier du roi Balthasar, recommande l'économie. Mais Elysar lui répond :

« C'est pour avoir meilleure mémoire.
» Ne craignez point a despencer,
» Laissez là vos seigneurs pencer
» *A debitoribus nostris*
» Et soignez *de fructu ventris*,
» Hardiement sans rien épargner.

PIRODES, *deuxième chevalier.*

» Cest parler dung hoste de bien,
» Or nous apportes de bon vin. »

CADORAS, *premier chevalier du roi Melchior, termine ainsi ce dialogue :*

« En court de roy
» Chascun y doibt estre pour soy,
» Qui ne le faict il nest pas sage. »

Cette morale paraît être de tous les siècles. Elle était du XVe siècle. On prétend qu'elle se pratique encore de nos jours.

XV.

Le mystère de la Passion, au XVe siècle, n'est donc pas seulement une morale en action, un récit pur et simple des faits de notre religion; c'est un cadre dans lequel on place en première ligne les origines de nos croyances religieuses, et, en second lieu, des critiques sur les choses et les hommes du siècle. On y trouve tous les genres : le grave, le comique, le pastoral, le dramatique; des chants et de la musique, dont les accords se modifient selon qu'ils partent du séjour des bienheureux ou du séjour des damnés. Des changements à vue captivaient la curiosité publique, et des situations aussi variées nécessitaient une mise en scène considérable.

Je ne poursuivrai pas plus loin une analyse déjà longue; je me hâte d'aborder les faits pris en dehors du texte : ils ont leur valeur; ils nous initient aux mystères du jeu de la Passion, je puis presque dire aux secrets des coulisses.

XVI.

Le mystère de la Passion aurait été représenté à Troyes, chaque année, depuis 1483 jusqu'en 1497. Il est à croire que la représentation s'en faisait sur la place du Marché-au-Blé, à cet effet la mieux disposée et la plus grande de la ville, et vers la fête de la Madeleine.

Les encouragements donnés par le conseil de ville aux compagnons du jeu de la Passion, se formulent, durant cette période, par des mentions sur les comptes de la ville. En 1490, à l'assemblée générale de la Saint-Barnabé, frère Nicole Molu, prêtre jacobin, remontre que, depuis plus de sept ans, à la prière de plusieurs bourgeois, il a joué le personnage de Jésus, qu'il a fait de grands frais pour ses habillements, a délaissé et abandonné sa vocation et ses prédications pour étudier et jouer son personnage. Cette requête fut accueillie avec faveur par l'assemblée, qui accorda au frère jacobin la somme de 20 ᵗᵗ t., représentative de 600 fr. de notre monnaie actuelle.

C'est à cette même assemblée que fut décidée l'acquisition du manuscrit de la Passion, moyennant 50 ᵗᵗ t. versées aux compagnons, afin d'acquitter leurs frais.

En 1485 on joua, au mois de juin, le mystère de la vie de Monseigneur saint Loup. Le conseil fit payer, à ceux qui l'avaient représenté, la somme de 30 ᵗᵗ, prélevée sur la vente des douze tasses d'argent livrées par les bouchers à la maladrerie des

Deux-Eaux, dont l'administration appartenait aux habitants de Troyes.

En 1492, messire Jehan Royer, prêtre, reçoit 22^{s} 6^{d} en trois aunes de petit drap blanchet, pour servir *à faire les corps des fontaines pour faire les mystères*.

En 1497, Simon Coiffart, Jehan de Saint-Aubin, notaires; Jehan Mairat et Jehan Ploton, sergents, reçoivent 50$^{\#}$ pour couvrir leurs frais de représentation, qui ont encore excédé les recettes.

Pierre Desrey, qui avait pour devise : Tout par honneur, et que j'ai signalé comme l'auteur présumé de la seconde partie de la première journée, et des nombreuses additions et rectifications signalées dans le mystère de la Passion, était un des acteurs principaux, et même on peut dire le principal, en 1497. En cette année il représenta le père éternel. La ville, pour ses frais, sa peine et son travail, lui accorda 100 sous.

Le conseil de ville attacha, dès l'origine, un grand prix à la conservation des trois volumes qu'il avait eu la sage précaution de faire mettre au trésor de la ville. Au mois de mars 1496, de notables personnages, se proposant de jouer le mystère de la Passion, à la fête de Madeleine, lui députèrent maître Guillaume Huyart, avocat du roi, Simon Liboron, conseiller en cour laye, plus tard procureur du roi, et Guion Coiffart, lieutenant du prévôt de Troyes, pour obtenir la remise des livres des mystères. Le conseil accorda « les papiers du mystère, la salle et » la chambrette placées au-dessus de la salle du » conseil, pour les recorder, à la condition que

» ceux qui auraient lesdits papiers s'obligeraient à » les restituer. »

A partir de 1497, un certain laps de temps se passa sans que le mystère fût représenté. Du moins je n'ai pas trouvé, dans les archives de l'Hôtel-de-Ville de Troyes, aucune mention relative au jeu de la Passion. La représentation en aurait été faite en 1506. Les compagnons firent encore des dépenses qui excédèrent leurs recettes de plus de 80#. Le conseil leur en accorda quarante à prendre sur la vente du sel, « attendu la perte, et que par cy-de- » vant quand ledit mystère a été joué, on donnait » aux compagnons, pour fournir à cette dépense, » des deniers de la ville. » Simon Coiffart, lieutenant du prévôt, en donne quittance pour tous les compagnons du jeu de la Passion.

Enfin, en 1523, on représenta le mystère de Monsieur saint Jacques. Le jeu de ce mystère dura quatre jours : le dimanche, le mardi, le vendredi et le dimanche suivant.

Messieurs, j'ai terminé cette notice, longue sans doute; mais, entraîné par le sujet, je n'ai pu résister au courant, et les lignes s'ajoutant aux lignes, j'ai pu excéder les limites de votre indulgente attention. J'espère cependant en votre bienveillance et pour me faire pardonner, je vous dirai les vers que les compagnons du Jeu de la Passion adressaient à leur public.

« Se riens avons dit ou escript,
» Ou mal fait ou mal ordonne,

» Pour Dieu qu'il nous soit pardonné,
» Le vray sentier voulons entretenir
» Sans quelconque erreur tenir.
» Se erreur disons et appliquons
» Dès maintenant la revocquons,
» Soubz mectons nos faiz et signes
» A vos corrections benignes
» Ou a ceulx qui parceu laront,
» Ou qui mieulx faire la saront. »

NOTICE

SUR L'ÉVALUATION

DE LA FINESSE ET DE LA QUALITÉ DES TISSUS DE COTON,

Par M. GRÉAU Aîné, Manufacturier,
Membre résidant.

Messieurs,

Il n'est personne qui, en voyant plusieurs tissus, n'ait sans doute éprouvé le désir d'avoir les moyens d'en apprécier la qualité et la finesse.

Je me propose, par cette notice, de satisfaire à un sentiment naturel de curiosité qui a un but d'utilité réelle, et de faire connaître en même temps aux fabricants et aux négociants des documents qu'ils peuvent ignorer, parce que cette question n'a pas encore été étudiée sous tous ses rapports.

L'évaluation de la finesse des marchandises est la base de l'art du tissage; elle repose sur l'élément de la fabrication. Il est regrettable que cet élément varie suivant les lieux de production; ce-

pendant, en l'examinant avec attention, il ne présente autant de différence apparente que parce que l'on se sert de facteurs qui ne sont pas les mêmes pour en exprimer la valeur : c'est ce que je vais démontrer, et ensuite je ferai connaître l'élément métrique que j'ai adopté dans ma fabrique. Il fait disparaître les anciennes dénominations, rend extrêmement faciles toutes les opérations du tissage, et il est probable qu'il sera accueilli par tous les industriels qui s'occupent de fabrication.

Pour me faire comprendre, je suis obligé d'entrer dans quelques détails.

DÉFINITIONS GÉNÉRALES.

Il n'y a pas de tissus à la navette qui ne soient composés de fils longitudinaux, dont la réunion se nomme *chaîne*, et de fils perpendiculaires à cette chaîne, qu'on désigne sous les noms identiques de *trame* ou *duite*.

Les fabricants du département de l'Aube fixent à 40 pouces = 480 lignes, la longueur du ros ou peigne qui doit contenir les fils de chaîne, dont le nombre sert de terme de comparaison pour apprécier le degré de finesse de l'étoffe.

Cette longueur de 40 pouces a été calculée de manière à ce que la largeur moyenne du tissu fabriqué se réduise à 37 pouces 6 lignes = 450 lignes.

On est convenu de diviser cette longueur de 480 lignes de peigne ou ros en 50 parties égales de 9 lignes 60 centièmes, qu'on nomme portée du peigne ou du ros. 480 lignes se réduisent à 450 lignes de

tissu fabriqué, et 9 lignes 60 centièmes se réduisent à 9 lignes de tissu fabriqué, qu'on appelle *portée linéaire*.

La quantité de fils contenus dans ces 9 lignes de tissu fabriqué constitue ce qu'on nomme *portée filéaire*, et elle se compose d'un nombre de fils de chaîne, variables suivant la finesse de cette chaîne.

La moitié de la portée filéaire s'appelle *cussette;* c'est le nombre de fils contenus dans cette cussette qui désigne le compte de l'étoffe, ou, ce qui est la même chose, le degré de finesse du tissu.

Le compte se forme par conséquent du nombre de fils contenus dans la 1/2 portée linéaire, qui est de 4 lignes 1/2; ce nombre est le même que celui contenu dans la cussette.

Deux cussettes forment la portée filéaire qui se compose du nombre de fils contenus dans 9 lignes.

Ainsi, lorsqu'on dit que le compte d'une toile est en 28, lorsqu'un autre est en 14, c'est dire que la finesse de la 1re : celle de la 2me :: 28 : 14.

Mais le nombre de fils d'une chaîne étant égal au nombre de fils contenus dans chaque portée de 9 lignes, multiplié par les 50 divisions du peigne, on aura les proportions suivantes pour les deux toiles en 28 et 14 :

$$(28 \times 2) \times 50 : (14 \times 2) \times 50 :: 2.800 : 1.400.$$
$$\text{ou } 28 : 14 :: 2.800 : 1.400.$$

On voit, par cette proportion, qu'il y a même rapport entre les fils de chaîne contenus dans 4 lignes 1/2 de deux tissus de différentes finesses qu'entre le nombre des fils de chaîne contenus dans la largeur totale de chacun d'eux.

Or, 4 lignes 1/2 étant le nombre qui exprime la

moitié de la portée linéaire de 9 lignes, et contient en même temps le compte de l'ouvrage, on aura la proportion suivante pour un 2.400 fils dans la largeur totale de 450 lignes.

4 l., 50 : x :: 450 lig. : 2.400, d'où x = 24.

Par conséquent, si avec une loupe, ayant à sa base l'ouverture d'un carré de 3 lignes de côté au 1/4 de pouce, on compte 16 fils dans un tissu à jauger,

Il suffira d'ajouter à . . . . . 16 fils
La moitié de 16 fils 8

On obtiendra dans 4 lignes 1/2 24 fils, qui indiqueront le compte du tissu et en même temps le nombre de fils de la cussette, ou la moitié de la portée filéaire.

En doublant ce nombre, on aura celui des fils contenus dans la portée filéaire, et comme dans la largeur totale il doit y avoir 50 portées filéaires, on obtiendra 2.400 fils. Produit de (24 × 2) × 50.

Ce calcul est exact si le ros ou peigne est de 40 pouces; mais ce dernier est variable suivant les lieux de production; et il y en a de 44 pouces, 38 pouces 6 lignes, 38 pouces, 36 pouces et 35 pouces 1 ligne.

La largeur de 36 pouces de ros étant adoptée par plusieurs fabricants de calicots, je vais la comparer à celle de 40 pouces pour connaître la différence de leur enchaînement.

Différence d'enchaînement.

Avec le ros de 40 pouces, on obtient, en marchandise fabriquée, une largeur moyenne de 37 pouces 6 lignes, soit. . . . . . 450 lignes.

Avec le ros de 36 pouces, la largeur moyenne est de 34 pouces, soit 408 lignes.

Pour une même quantité de fils, les largeurs de deux étoffes de même espèce sont en raison inverse du nombre des fils contenus dans chacune de ces largeurs; on aura donc pour deux calicots de 2.400 fils, dont la largeur de l'un serait de 450 lignes, et celle de l'autre 408 lignes, la proportion suivante :

450 lignes : 408 lignes :: x : 2.400,

d'où $x = \frac{2.400 \times 450}{408} = 2.647,059.$

L'excès d'enchaînement est par conséquent de 247 fils, 059.

Le nombre de fils 2.647,059 est celui qu'il faudrait mettre dans 450 lignes pour avoir un enchaînement égal à celui du calicot fabriqué avec 2.400 fils dans la largeur de 408 lignes.

Ainsi un calicot 2.400 fils, fabriqué sur 408 lignes, est de 10 fils 3/10es p. 0/0 plus enchaîné qu'un calicot 2.400 fils fabriqué sur 450 lignes.

Ce qui peut se prouver *à priori* par les deux proportions suivantes, en cherchant la quantité de fils contenus dans une ligne pour chacune de ces largeurs.

450 lignes : 2.400 fils :: 1 ligne : x fils.

408 lignes : 2.400 :: 1 ligne : x' lig.

D'où $x = \frac{2.400}{450} = 5$ fils, 333.

$x' = \frac{2.400}{408} = 5$ fils, 882.

L'excès de 5 fils 882 sur 5,333 = 0,549.

Soit 10.3 p. 0/0 en plus d'enchaînement pour 1 lig. sur le calicot de 408 lignes comparé au calicot de 450 lignes; de sorte qu'en multipliant cet excès 0 fils, 549 par 450 lignes, on retrouve, comme ci-haut, 247 fils, 059.

Pour évaluer la finesse des calicots fabriqués avec un ros de 36 pouces, on se sert encore de la loupe avec un carré de 3 lignes de côté, et en comptant le nombre de fils contenus dans ces 3 lignes, dans l'hypothèse d'une marchandise qui, fabriquée, se réduit à 34 pouces, dans un 2.400 fils, on trouve 17 fils 65 centièmes; en multipliant ce dernier nombre par 4, pour avoir le nombre de fils contenus dans un pouce, on trouve 70.60, et pour 34 pouces, 2.400 fils.

Le carré de 3 lignes de côté, produisant .	17 fils, 65
La moitié est de. .	8 fils, 82
Soit pour 4 lignes 1/2	26 fils, 47;

c'est-à-dire comme ci-haut, 10.3 p. 0/0 en plus d'enchaînement par rapport au compte 24.

Mais plusieurs fabricants de calicots n'ourdissent pas leurs chaînes par cussettes variables; ils prennent pour terme de comparaison de finesse le nombre de fils contenus dans la largeur totale du tissu fabriqué avec un ros de 36 pouces.

La portée filéaire est constante et de 40 fils, de sorte que, pour connaître le nombre de portées, il suffit de diviser par 40 le nombre de fils contenus dans la largeur totale pour avoir ce nombre. C'est ainsi qu'on trouve pour les calicots ci-après désignés le nombre de portées filéaires contenu dans 36 pouces de ros :

2.400	fils divisés	par 40	= 60	portées.
2.600	id.	id.	= 65	id.
2.800	id.	id.	= 70	id.
3.000	id.	id.	= 75	id.

3.200	fils divisés par	40	=	80	portées.
3.400	id.	id.	=	85	id.
3.600	id.	id.	=	90	id.
3.800	id.	id.	=	95	id.
4.000	id.	id.	=	100	id.
4.200	id.	id.	=	105	id.
4.400	id.	id.	=	110	id.
4.600	id.	id.	=	115	id.
4.800	id.	id.	=	120	id.

C'est le facteur qui désigne le nombre des portées que l'usage commercial a adopté généralement pour indiquer les finesses de calicots et croisés.

D'après cette manière de former la chaîne, pour l'obtenir on doit employer autant de râteaux différents qu'il y a de comptes divers.

Et l'on conçoit, par conséquent, l'utilité et la nécessité d'une seule et même unité de largeur pour fixer les divers degrés de finesse des marchandises.

Du compte ou élément métrique.

Depuis plus de trente ans, j'ai adopté dans ma fabrique les dimensions suivantes pour les agrès ci-après désignés :

Le râteau de 120 centimètres de longueur = 44 pouces 4 lignes.

Le peigne de 105 centimètres 1 millimètre = 38 pouces 10 lignes.

Le peigne réduit, en moyenne, la largeur du calicot fabriqué à 1 mètre = 100 centimètres.

Le *centimètre* est devenu l'unité élémentaire de la portée *linéaire* qui est composée de 2 centimètres.

Ce centimètre équivaut à 4 lignes 43 centièmes,

au lieu de 4 lignes 50 centièmes, qui est l'unité élémentaire ou la demi-portée linéaire de la fabrique du département de l'Aube.

Le nombre de dents contenues dans 2 centimètres 1 millimètre indique le degré de finesse, ou autrement la portée de mes peignes.

Le nombre de fils contenus dans la largeur de 1 centimètre constitue le *compte* de l'ouvrage, ou ce que les fabricants de Troyes nomment la cussette.

Deux cussettes forment la *portée filéaire.*

Il y a dans 100 centimètres 50 portées filéaires.

Pour faire une chaîne, dans l'usage habituel et dans le plus grand nombre des circonstances, je n'ai besoin que d'un seul râteau de 120 centimètres partagé en 100 parties par des broches distantes l'une de l'autre de 1 centimètre 2 millimètres.

Lorsque les chaînes n'ont pas dans leur largeur un très-grand nombre de fils, je me sers d'un râteau partagé en 50 parties distantes l'une de l'autre de 2 centimètres 4 millimètres.

Et enfin, pour monter des chaînes composées d'un très-grand nombre de fils, je fais employer un râteau partagé en 200 parties par des broches distantes l'une de l'autre de 6 millimètres.

Si l'on veut obtenir une chaîne en compte 24 pour produire une largeur de calicot de 1 mètre = 100 centimètres, on se servira du râteau de 120 centimètres partagé en 100 parties par des broches distantes l'une de l'autre de 1 centimètre 2 millimètres; la cussette étant de 24 fils pour 1 centimètre, on aura 100 × 24 = 2.400 fils.

Si la largeur à obtenir n'eût été que de 75 centimètres, on aurait eu 75 × 24 = 1.800 fils.

Dans le cas où l'on aurait voulu avoir une chaîne de coutil, largeur de 75 centimètres, dans un peigne en 24, la cussette du coutil étant de 48 fils, c'est-à-dire double de celle de calicot en compte 24, il aurait fallu employer le râteau de 120 centimètres divisé en 200 parties.

150 demi-intervalles du râteau contenant chacun 24 fils, produisent 3.600 fils = 75 × 48 fils = toujours 3.600 fils.

Ce montage, en divisant la chaîne, en opère la répartition d'une manière plus uniforme sur l'ensouple du tisserand.

J'ai dit que le nombre de dents contenu dans la largeur de 2 centimètres 1 millimètre, constitue la portée du peigne, c'est-à-dire son degré de finesse.

La finesse du peigne est toujours indiquée par celle du compte du tissu, lorsque le nombre de fils de ce dernier n'est pas considérable, et est subordonné à l'armure du taffetas; mais l'on conçoit qu'il y aurait une très-grande difficulté à vaincre pour faire des peignes dont les dents seraient d'une grande ténuité, et d'ailleurs ne résisteraient pas à la force imprimée pour presser les duites les unes contre les autres.

On peut alors employer des peignes plus ou moins gros, dont on obtient le partage en divisant le nombre des fils de la portée filéaire par le nombre des fils de l'armure qu'on veut employer, et on réunit dans chaque intervalle qui sépare une dent de la suivante le nombre de fils qui composent cette armure.

Par exemple : pour un coutil de 3.600 fils, dans une largeur de 75 centimètres, dont le nombre de fils de la portée serait de 96 fils, on aurait $\frac{96}{4} = 24$ dents pour la portée du peigne, ou $24 \times 4 = 96$ fils, et pour un basin de 3.600 fils, on aurait $\frac{96}{3} = 32$ dents pour la portée du peigne, ou $32 \times 3 = 96$ fils.

Dans le cas où l'on voudrait se rendre compte de la différence d'enchaînement du calicot fabriqué avec le ros de 95 centimètres, comparativement avec celui de 105 centimètres, on remarque que le ros de 95 centimètres donne en moyenne une largeur de tissu fabriqué = 90 centimètres, et le ros de 105 centimètres 1 millimètre, donnant 100 centimètres de largeur moyenne en tissu fabriqué, en appelant N le nombre de fils contenu dans là largeur de 100 centimètres, et N' le nombre de fils compris dans la largeur de 90 centimètres, on aura la proportion inverse :

100 : 90 : : N' : N,

D'où $N' = \frac{100 \times N}{90} = 1$ fois $N + \frac{1}{9}$ de N.

Soit maintenant $N = 2.400$,

On aura $N' = \frac{2.400 \times 100}{90} = 2.400 \left(1 + \frac{1}{9}\right) = 2.400 + 266{,}66 = 2.666{,}66$.

Ainsi, dans le cas où ayant un calicot fabriqué sur 100 centimètres, on voudrait obtenir un autre calicot aussi enchaîné que celui dont la largeur serait de 90 centimètres, et aurait également 2.400 fils dans cette largeur, il suffirait d'y ajouter le 1/9e de 2.400.

Des armures.

Le croisement des fils de la chaîne et de la trame, pour obtenir les divers genres de tissus, est ce que l'on nomme *Armure*.

On conçoit, d'après cette définition, que le nombre des armures est illimité ; cependant, tous les genres d'armures que l'on puisse établir dérivent de quatre armures fondamentales, sous les noms suivants : *Taffetas, Batavia, Sergé* et *Satin*.

1° L'armure taffetas, toile, calicot, dont les fils se partagent également pour former l'étoffe par leur croisure alternative avec les fils de trame, c'est-à-dire de manière à ce que les fils pairs lèvent, tandis que les fils impairs baissent ;

2° L'armure batavia ou finette, double croisé, dont la chaîne se partage également en deux parties, par un croisement tel que 2 fils lèvent, tandis que 2 autres baissent ;

3° L'armure sergé, qui donne lieu à deux produits : le premier qui se fait avec trois fils, dont le croisement s'opère de 3 en 3 et forme le basin ; le second, dont le croisement s'opère de 4 en 4 et forme le coutil à la course ;

4° L'armure satin, qui se fait par 5 fils : le croisement par 5 fils est combiné de manière à ce qu'un fil baisse lorsque les quatre autres lèvent.

Le tissu le plus simple est la toile ou taffetas ; ensuite le batavia ou finette, généralement désigné sous le nom de croisé : ces deux tissus ne présentent pas

d'envers; la toile offre à la vue une série de petits damiers; le croisé présente à l'œil un cordon oblique.

Dans l'un et l'autre de ces tissus, les fils de chaîne se partagent également, mais par une combinaison différente, quoique d'une égale simplicité.

Il n'en est pas de même dans les autres armures, dont les fils se partagent inégalement.

Par cette raison, les serges, coutils et satins ont tous un endroit et un envers bien distincts; ils présentent tous des cordons plus ou moins obliques, plus ou moins apparents.

Outre les combinaisons d'étoffes produites par l'arrangement des fils qu'on nomme armures, on trouve de grandes ressources de fabrication en faisant varier la grosseur des deux facteurs de l'étoffe, ou seulement celle de l'un des deux.

Les tissus où domine la chaîne s'emploient ordinairement pour pantalons, parce que dans ce cas l'étoffe offre plus de résistance dans le sens de la longueur sur laquelle s'exerce le plus grand effort qu'elle doit supporter.

Les tissus où la trame domine servent à une foule d'usages et se prêtent à des combinaisons très-variées: on obtient en général, dans ces tissus, plus de souplesse que dans ceux par la chaîne; et tout en employant des chaînes peu fournies en nombre, lorsqu'on les met suffisamment fortes, on obtient encore des tissus d'une très-grande résistance en tous sens qui peuvent très-bien s'employer en pantalons, etc.

On fabrique aussi en ce genre beaucoup de tissus où la chaîne est sacrifiée aux dépens de la trame; le

manque de résistance est alors compensé par beaucoup de flexibilité : ces derniers tissus servent pour doublures et s'appliquent à tous les usages qui exigent du moelleux et de la chaleur.

Dans les tissus où les fils de trame sont égaux ou à peu près à ceux de la chaîne, la résistance est égale dans les deux sens : tels sont la cretonne et le madapolam, dont l'emploi est consacré aux draps de lit et aux chemises.

Cependant, lorsque l'on veut obtenir dans un sens quelconque une plus grande réduction du grain de l'étoffe, on calcule les numéros de cotons de manière à obtenir ce qu'on désire; je vais entrer, à ce sujet, dans quelques détails qui sans doute vous intéresseront.

Des numéros de coton, de chaîne et de trame, pour les tissus obtenus avec l'armure du taffetas.

La cretonne est un tissu qui s'obtient avec l'armure du taffetas.

En recherchant les numéros de coton pour chaîne de cretonne qui, pour une largeur de 90 centimètres, doivent donner des cretonnes de 1.400 fils, 1.600 fils, 1.800 fils, 2.000 fils, 2.200 fils, 2.400 fils, il m'a été facile de m'apercevoir que le nombre des fils croissait, d'après la finesse du tissu, dans une progression arithmétique dont la raison ou la différence commune était 200, et que la finesse des fils devait croître également dans une progression arithmétique suivant une raison déterminée par le grain du tissu qu'on voulait obtenir, c'est-à-dire propor-

tionnellement au nombre de fils de chaque qualité pour la même largeur.

D'après ces considérations, il était évident qu'il fallait trouver le nombre de fils contenus dans l'élément métrique pris pour terme de comparaison, c'est-à-dire le centimètre, d'abord pour 1.400 fils, ce qui a donné 15 fils 55, et ensuite invoquer la pratique pour savoir quel était le numéro de coton qu'il fallait employer pour des cretonnes de 1.400 fils dans la largeur de 90 centimètres; or, cette pratique m'a démontré que, pour avoir ce numéro de coton, il fallait se rapprocher des 2/3 de 15,55 = 10,37; soit n° 10 pour la pratique.

Ce n° 10,37 obtenu, rien n'était plus facile que d'avoir ce numéro de coton pour 1.600 fils par la proportion suivante :

1.400 fils : 10,37 : : 1.600 : x = 11,85.

Mais 11,85 — 10,37 = 1,48, rapport arithmétique de la progression suivant le tableau ci-après :

NOMBRE DE FILS contenus DANS 90 CENTIMÈTRES.		NOMBRE DE FILS contenus DANS 1 CENTIMÈT.		NOMBRE DE FILS contenus DANS 2/3 CENTIMÈT.		NUMÉROS des cotons pour LA PRATIQUE.
		Fils.		Fils.		
1.400 fils.	Raison arithmétique, 200.	15,55	Raison arithmétique, 2.22.	10,37	Raison arithmétique, 1.48.	10
1.600		17,77		11,85		11,50
1.800		20, »		13,33		13
2.000		22,22		14,81		14,50
2.200		24,44		16,29		16
2.400		26,66		17,77		17,50

On conçoit, d'après ces observations, que, pour fabriquer des cretonnes dont le nombre de fils soit le même en chaîne qu'en trame, il faudrait employer les mêmes numéros en trame qu'en chaîne, et lors-

qu'on veut obtenir des tissus un peu plus réduits, il ne s'agit que de faire varier proportionellement le numéro du coton au nombre de duites qu'on veut avoir en plus.

Si l'on veut, au contraire, avoir des produits où la chaîne restant la même, le grain soit plus gros en trame, par une raison contraire, on fait varier en moins le numéro de la trame. Maintenant, j'ai à faire valoir une autre considération pour la fabrication des madapolams, c'est-à-dire de calicots très-forts : au lieu de prendre pour numéro des cotons de chaîne les 2/3 des nombres de fils qu'on obtient par centimètre, ce sont ces nombres eux-mêmes qui forment les numéros de cotons. On a :

NOMBRE DE FILS contenus DANS 90 CENTIMÈTRES.		NOMBRE DE FILS contenus dans 1 centimèt. OU N°s DE COTON.		NUMÉROS des cotons POUR LA PRATIQUE.
		Fils.		
2.600 fils.	Raison arithmétique, 200.	28.889	Raison arithmétique, 2.222.	29
2.800		31.111		31
3.000		33.333		33
3.200		35.555		35,50
3.400		37.777		37,50
3.600		40. »		40
3.800		42.222		42
4.000		4 4.444		44

Vous voyez combien il est facile de faire fabriquer d'excellents madapolams, puisque en prenant par exemple pour des 75 portées = 3.000 fils, le numéro 33,33 en chaîne et en trame, on aura des madapolams qui, si l'ouvrier est bon, donneront un grain parfaitement carré, et si l'on veut qu'il soit plus apparent par la trame, il s'agira de faire varier

en plus le numéro de la trame, proportionnellement au nombre de fils que l'on veut avoir.

Par exemple : si au lieu d'avoir un madapolam de 33,33 centièmes de fils de chaîne, sur 33,33 fils de trame, on voulait un madapolam qui offrît 20 pour cent de plus de trame au 1/4 de pouce qui, dans l'hypothèse de chaîne et trame égale, serait de 22,22, on aurait la proportion 33,33 : 22,22 :: 39 999 : x = 26,66 ; ce qui donne un tissu aussi remarquable par la beauté que par la solidité.

Les produits que nous venons d'obtenir avec l'armure du taffetas sont destinés, suivant leur degré de force ou de finesse, à faire, soit des draps de lit, soit des chemises, savoir : les cretonnes dans les plus bas numéros pour l'emploi de draps de lit, les cretonnes et les madapolams dans les numéros supérieurs pour celui des chemises.

Quant aux calicots pour l'impression et pour le blanc, ce sont des articles dont les cotons en trame sont généralement plus fins que ceux des cretonnes et des madapolams.

On les fabrique d'excellente qualité, en employant pour chaîne les numéros de coton indiqués par le nombre de fils compris dans le centimètre du compte de calicots sur lequel on opère, et en faisant varier en plus les numéros de la trame de 30 à 40 pour cent.

Si l'on désire obtenir des calicots fins et apparents pour teinture et impression, on emploie des fils de coton égaux en chaîne et en trame qui sont 25 à 30 p. 0/0 plus fins que ceux indiqués par les chaînes des madapolams et des calicots, et le nombre des duites, au 1/4 de pouce ou au centimètre, est déterminé par

le régulateur des métiers mécaniques qui produisent particulièrement ces sortes de tissus.

La percale est un tissu plus fin que le calicot. On la fabrique avec des fils de coton première qualité.

On l'emploie particulièrement pour chemise fine. Ce produit ne s'établit guère qu'à partir des 90 portées en 90 centimètres de largeur.

Les numéros des chaînes sont 10 p. 0/0 environ au-dessus de ceux des madapolams à compte égal, et on couvre ces chaînes par des trames 33 p. 0/0 environ plus fines.

Le jaconas est un produit qui est encore plus fin que la percale; c'est une espèce de mousseline demi-claire. Par exemple, les chaînes et trames sont à *compte égal*, 95 *portées*, 50 p. 0/0 environ plus fines que les chaînes et trames de la percale.

Il résulte de l'examen des six sortes de tissus faits avec l'armure de taffetas que la cretonne est une toile plus forte que le madapolam, le madapolam plus résistant que le calicot pour le blanc et l'impression, et enfin que la percale et le jaconas sont des tissus plus fins que les précédents.

Je vais maintenant vous entretenir du batavia, du sergé et du satin; mais les exemples que j'ai donnés pour l'armure du satin indiquent suffisamment la marche qu'il faudra tenir lorsque l'on connaîtra exactement les numéros de chaîne et de trame pour un compte déterminé.

Du Batavia dit finette, ou Croisé sans envers.

L'armure du batavia donne un cordon oblique

très-étroit, formé également en-dessus et en-dessous de l'étoffe qui n'a pas d'envers.

La chaîne se partage bien également par le mouvement des 4 fils qui constituent l'armure, mais chacun de ces 4 fils n'exécute que deux croisements, pendant que la navette passe quatre fois, ce qui fait voir que la trame peut s'entasser plus facilement que dans la toile où les fils impairs se lèvent, quand les fils pairs baissent en formant damier.

Ce croisé sans envers convient parfaitement pour doublure, soit en écru, soit en blanc, soit en couleur.

En employant pour la trame de cette armure un coton peu tordu, on fabrique un tissu qui peut se pelucher et présenter d'un ou des deux côtés un poil long et soyeux, qui en fait une doublure chaude.

En supposant la largeur de l'étoffe de 100 centimètres pour les comptes ci-après,

On a pour 2.400 fils, chaîne n° 24, trame n° 6 :

Fils de chaîne au 1/4 de pouce. .	16	Ce tissu doit être tiré à poil.
Fils de trame au 1/4 de pouce. .	18 2/3	

Pour 2.600 fils, chaîne n° 26, tissure n° 22 :

Fils de chaîne au 1/4 de pouce. .	17 1/3	Ce tissu peut être tiré à poil.
Fils de trame au 1/4 de pouce. .	44 2/3	

Pour 2.800 fils, chaîne n° 28, trame n° 24 :

Fils de chaîne au 1/4 de pouce. .	18 2/3	Ce tissu peut être tiré à poil.
Fils de trame au 1/4 de pouce. .	48 »	

Pour 4.000 fils, chaîne n° 48, trame n° 48 :

Fils de chaîne au 1/4 de pouce. .	26 2/3	Ce tissu, sans être tiré à poil, donne une doublure forte et fine.
Fils de trame au 1/4 de pouce . .	60 »	

En employant, pour une largeur de 100 centimètres et pour 4.400 fils, une chaîne n° 56, trame n° 65,

on obtient un croisé sans envers très-fin, portant au 1/4 de pouce :

Chaîne.	29 1/3	Ce croisé convient pour le blanc et l'impression.
Trame	49 1/3	

Du Sergé trois-fils ou Basin.

Le sergé trois-fils peut s'employer, suivant son degré de finesse, soit pour corsets, soit pour pantalons.

Avec l'armure du sergé, on produit dans les comptes fins ces basins rayés dont la belle fabrication ne redoute aucune concurrence étrangère.

En employant pour 3.600 fils dans une largeur de 100 centimètres,

Chaîne. . . . N° 42,
Trame. . . . N° 60,

on peut avoir :

Fils de chaîne au 1/4 de pouce, 24
Fils de trame. . . . . . . 37 1/3.

Du Sergé quatre-fils, dit Coutil à la course.

Le sergé quatre-fils est employé particulièrement pour pantalons de troupe.

Pour 4.800 fils dans une largeur de 100 centimètres, on a :

Chaîne. . . . . N° 15,
Trame. . . . . N° 5,
Fils de chaîne au 1/4 de pouce. 32
Fils de trame au 1/4 de pouce. 14 2/3.

On remarquera que, dans ce produit, il y a 54 p. 0/0 plus de chaîne que de trame.

Du Satin cinq-fils.

L'armure du satin cinq-fils est combinée, ainsi qu'il a été dit précédemment, de manière que l'un des fils baisse lorsque les quatre autres lèvent.

Pour un satin de 6.000 fils et 100 centimètres de largeur :

La chaîne est. . .	N° 28
La trame. . . .	N° 36
Fils de chaîne au 1/4 pouce.	40
Fils de trame au 1/4 pouce.	53 1/3.

Ce tissu présente naturellement, par l'effet de son armure, un aspect uni, brillant et glacé. Il convient parfaitement pour corsets.

CONCLUSION.

Tels sont, Messieurs, les documents que je soumets à votre appréciation ; j'aurais douté de votre sagacité, si, après tous les développements que j'ai donnés pour l'emploi de l'armure taffetas, je les avais continués pour les autres armures, puisqu'il ne s'agit que de soumettre les divers comptes à des proportions basées sur des numéros de coton que j'ai eu soin de déterminer pour l'un de ces comptes.

Le sentiment qui m'a dirigé pour cette communication m'a été inspiré par les succès de mon mémoire sur la destruction des tissus dans le blanchiement et la teinture.

En 1835, l'altération des produits par le blanchiment et la teinture, dans tous les pays de fabrication était si grande, leur combustion plus ou moins rapide était si générale, les sinistres se multipliaient tellement de toutes parts que, même à Troyes, on en était réduit à ne pouvoir expédier avec sécurité que des tissus écrus sortant du métier.

Je fus assez heureux pour trouver et sonder la plaie, et l'application des connaissances que j'ai acquises à l'Ecole Polytechnique me permit d'indiquer le moyen de la guérir.

Mon mémoire fut accueilli par votre suffrage, bientôt il fut confirmé par celui des sociétés savantes de Mulhouse, de Metz, d'Orléans et d'Evreux : M. Payen, organe et rapporteur de la Société d'Encouragement, l'a considéré comme acte de générosité envers l'industrie; dix-neuf années après sa publication, il est cité par M. Persoz, professeur de chimie au Conservatoire des Arts-et-Métiers, comme ayant rendu les plus grands services à l'industrie du blanchiment et de la teinture.

J'ai, en outre, la vive satisfaction de vous dire que, maintenant à Troyes, les sinistres ont disparu, et que mes conseils ont pu faire la fortune de ceux qui les ont suivis.

Aujourd'hui, ce qui détermine ma communication sur le tissage, c'est son dépérissement, c'est presque son abandon, et enfin c'est la crainte de sa destruction totale dans notre département.

La concurrence étrangère est venue copier tous les produits de nos fabricants, et les livrer à ses mé-

tiers mécaniques. J'ai pensé qu'en indiquant les moyens de production, dont l'application a fait placer ma fabrique en première ligne par le jury central de l'exposition générale de l'industrie française, c'était terminer utilement ma carrière commerciale; car, en faisant connaître à mon pays la source de mes succès, mon intention est évidente : elle me paraît être en harmonie avec vos actes. Je vous livre cette communication avec la confiance que vous l'accueillerez favorablement.

Troyes, 16 Juin 1854.

Les finesses des divers tissus de coton étant indiquées par le nombre de fils contenus dans le 1/4 de pouce ou 3 lignes, le tableau suivant fera connaître les divers rapports des lignes anciennes et du 1/4 de pouce avec les parties décimales du mètre, afin qu'on puisse s'en rendre compte immédiatement :

1 ligne ancienne	= 0,0023	= 2 millimètres 3 dixièmes.
1/4 de pouce	= 0,007	= 7 millimètres.
9 lignes anciennes	= 0,021	= 2 centimètres 1 millim.
4 lignes 1/2 anciennes	= 0,0105	= 1 centimètre 1/2 millim.

RAPPORT

SUR LA

Notice de M. Gréau Aîné,

CONCERNANT L'ÉVALUATION DE LA FINESSE ET DE LA QUALITÉ DES TISSUS DE COTON,

Par M. Gustave LE GRAND, Membre résidant.

Les éléments dont on se sert pour évaluer la finesse et la qualité des tissus varient suivant les centres de fabrication. Il en résulte beaucoup d'incertitude, parfois des erreurs, de graves mécomptes dans les relations commerciales.

L'auteur de la notice, soumise à l'appréciation de la Section des Sciences, signale cet inconvénient et présente un moyen de l'éviter.

Après avoir défini les expressions les plus usitées dans l'art du tissage; expliqué clairement ce que l'on entend par chaîne, trame ou duite, ros ou peigne, portée, portée filéaire et cussette, il démontre que,

dans le système actuel, on est souvent obligé d'employer autant de râteaux différents qu'il y a de comptes d'étoffe, ce qui nécessite des calculs nombreux, compliqués, pour fixer le rapport de la chaîne à la trame dans les différents cas, suivant le degré de finesse relative des tissus.

Votre honorable collègue expose comment on peut remédier à l'imperfection d'une pareille méthode, en substituant une mesure métrique aux mesures anciennes et variables aujourd'hui en usage dans les fabriques, et il met en lumière les avantages qui résulteraient de l'adoption d'un râteau unique, d'une longueur de 120 centimètres et d'un peigne ou ros de 105 centimètres, se réduisant en moyenne à une largeur ou lé de 100 centimètres. Dans son système, le centimètre représente la longueur d'une demi-portée, et les calculs à faire pour déterminer la chaîne en fonction de la trame deviendront très-faciles, ainsi que la notice en fournit de nombreux exemples.

M. Gréau ajoute que, dans sa pratique, il a depuis longtemps adopté cette manière de procéder, à laquelle même il attribue en partie la cause des distinctions honorables dont les produits de sa fabrique ont été l'objet à diverses expositions (1).

Passant ensuite à l'examen des quatre armures fondamentales employées par les fabricants, l'auteur fait connaître l'agencement du croisement des

(1) Une médaille d'or a été décernée à M. Gréau en 1827.

fils dans les tissus nommés taffetas, toiles, batavia dit finette, coutil à la course dit coutil-russe, basin, cretonne, madapolam et percale; il indique incidemment les motifs pour lesquels on rend la trame dominante sur la chaîne, ou au contraire la chaîne dominante sur la trame, et fournit encore à cet égard d'intéressants exemples.

La notice développe en outre un procédé fort simple pour déterminer les numéros de chaîne des tissus faits avec l'armure taffetas : suivant l'auteur, il suffit de prendre les $^2/_3$ du nombre de fils contenus dans un centimètre de cretonne, ou le nombre entier de fils contenus dans un centimètre de calicot, pour obtenir le numéro des cotons, alors que ces étoffes ont été fabriquées dans les meilleures conditions.

Tel est le résumé succinct du mémoire renvoyé à la Commission, composée des membres de la section des sciences.

Elle se plaît à constater que cet intéressant travail, en donnant la clef et la définition rigoureuse de beaucoup de termes usuels, tend à répandre d'utiles notions parmi les gens du monde, en même temps qu'il initie les fabricants eux-mêmes à d'excellentes méthodes, et qu'enfin la proposition qui y est faite d'adopter pour la portée et ses multiples, une unité métrique et uniforme, mérite surtout d'être signalée.

M. Gréau, en un mot, a témoigné une fois de plus de son amour pour le bien public, de son désir de voir sans cesse progresser l'industrie à laquelle il

s'est voué et qui déjà lui doit, comme on sait, de très-notables améliorations.

La Commission conclut à l'adoption du travail de M. Gréau et à son insertion dans les Mémoires de la Société.

Troyes, le 18 août 1854.

RAPPORT

SUR LA

DISTILLERIE DE BETTERAVES,

Etablie par M. Huot, *à la ferme de la Planche,*

FAIT AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE,

Par M. LASNERET Fils, Membre résidant.

Messieurs,

Un fait d'une haute importance agricole vient de se produire près de nous, à la ferme de la Planche (commune de Saint-Léger), appartenant à M. Huot, et exploitée par le propriétaire.

Une distillerie de betteraves y a été établie d'après le système tout récemment découvert par M. Champonnois. A peine l'invention de M. Champonnois avait-elle été annoncée (elle est de juin 1853), que M. Huot, en appréciant à l'instant même toute la portée et sans laisser à d'autres les frais et les soucis inséparables de tout essai, décida tout de suite l'ins-

donnent à peu près le même rendement en alcool, à la condition que les espèces soumises à la manutention seront les mêmes, dans tous les cas, et proviendront du même sol ; l'espèce et le sol offrent de notables différences : telles betteraves ne contiennent que 10 p. 0/0 de matière saccharine, quand d'autres en renferment 15 à 16 p. 0/0; mais, pour l'agriculteur qui doit tenir compte surtout des résidus destinés aux bestiaux, aucun système ne saurait soutenir la comparaison avec celui de M. Champonnois.

Les pulpes fournies par la distillation, par râpage et pressage, procédé suivi cette année dans plusieurs sucreries du Nord, ne sont que de 20 p. 0/0 du poids primitif sans que la qualité en soit supérieure ; si on traite la betterave par la cuisson avec travail sur matières pâteuses ou par la macération à l'eau, il faut à peu près faire le sacrifice des résidus.

Par le procédé suivi chez M. Huot, sur 2,250 kil. de betteraves employées en douze heures de travail, on obtient 1,800 kilog. de cossettes d'une consistance solide, d'une odeur agréable, formant, après leur mélange avec un quart en poids de menues pailles ou de fourrages hachés, l'alimentation de 60 têtes de gros bétail ; ce mélange s'échauffe et subit une espèce de cuisson pendant un séjour de vingt-quatre heures dans des cuviers. Les rations sont distribuées deux fois par jour aux bestiaux qui les dévorent avec avidité ; au milieu du jour, on donne de la paille. Les animaux ainsi nourris sont en parfait état ; des bœufs sont arrivés en cent jours à un degré satisfaisant d'engraissement : le travail de la distillation pouvant durer environ deux cents jours, on

fera passer dans les étables 120 bêtes pendant ce laps de temps.

La production de l'alcool d'une part, quand même le prix serait de beaucoup inférieur au cours actuel, d'autre part le profit à tirer d'animaux achetés maigres et livrés à la boucherie, formeront déjà un beau bénéfice; mais là ne se bornent pas les avantages à tirer de l'invention de M. Champonnois : le sol, loin de s'épuiser, s'améliorera d'une manière sensible par la masse énorme d'engrais que les bestiaux laisseront à la ferme; en même temps qu'on produira plus de viande, on produira beaucoup plus de blé. Le département du Nord, avec ses immenses cultures de betteraves, attestera la vérité de ce fait.

Si les agriculteurs du Nord ont trouvé dans la betterave une source de progrès et de richesses en vendant aux sucreries et aux distilleries leurs produits à un prix inférieur à celui qu'on retire quand on distille soi-même, et en rachetant des résidus comparativement peu considérables, combien la position ne sera-t-elle pas plus avantageuse pour celui qui, sans déplacement, sans frais de transports, se vend à lui-même sa récolte à un prix plus élevé, retrouve une quantité d'aliments profitables à ses bestiaux, en un mot pour celui qui concentrera plusieurs bénéfices dans la même main?

Après ce simple exposé, le meilleur éloge que nous puissions faire de la création de M. Huot, c'est d'ajouter que de nombreux visiteurs, des hommes compétents, chefs de grandes exploitations venus de divers points de la France, ont suivi à la Planche les opérations avec la plus minutieuse attention,

qu'ils se sont bien rendu compte des résultats, et que pour la campagne prochaine ils vont entrer résolument dans la voie nouvelle que M. Huot vient d'ouvrir à l'agriculture.

La Société impériale et centrale d'Agriculture de Paris, dans la séance solennelle du 23 juillet 1854, par suite du rapport de la Commission nommée pour la distribution annuelle des prix et des récompenses, a décerné une médaille d'or à M. Champonnois, auteur du procédé, et une médaille d'argent à M. Huot, qui le premier a mis en pratique la distillation rurale des betteraves.

Troyes, le 18 août 1854.

CLASSIFICATION

DES

ÉDIFICES DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE,

COMME

MONUMENTS HISTORIQUES,

Par M. JULES RAY, Membre résidant.

En 1853, dans le tome XVII des Mémoires de la Société Académique de l'Aube (page 217), nous avons publié la liste officielle des monuments historiques du département de l'Aube.

A cette époque, la Direction des Beaux-Arts, qui comprenait la conservation des monuments historiques, faisait partie du Ministère de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce. Depuis le 14 février 1853, une nouvelle organisation a eu lieu, et le service des monuments historiques se trouve placé dans les attributions du Ministère d'Etat et de la Maison de l'Empereur.

La Commission des monuments historiques s'est livrée à de nouvelles recherches et à des études qui avaient pour but de mieux classer les édifices du département de l'Aube, qui se font remarquer par la date de leur construction, par le genre de leur

architecture ou par les souvenirs qui s'y rattachent.

L'ancienne liste comprenait trente-deux monuments. Nous n'en comptons plus que trente dans la liste actuelle. Les neuf monuments dont les noms suivent ont été rayés sur l'ancien tableau :

1° L'église de l'Assomption, — à Pont-Sainte-Marie;

2° L'église Sainte-Maure, — à Sainte-Maure;

3° L'église Saint-Martin, — à Moussey;

4° L'église Saint-Martin, — à Piney;

5° L'église Saint-Pierre et Saint-Paul, — à Brienne-Napoléon;

6° L'église Saint-Laurent, — à Soulaines;

7° L'église Saint-Etienne, — à Bar-sur-Seine;

8° L'église Saint-Jean-Baptiste, — à Ricey-Haute-Rive;

9° L'église Saint-Gervais et Saint-Protais, — à Traînel.

Si ces édifices ne figurent plus sur la nouvelle liste, leur ancien classement indique néanmoins qu'ils offrent un certain intérêt, et l'on peut, il nous semble, conserver l'espoir de les voir rétablis un jour sur le tableau officiel.

Les nouveaux monuments qui ne figuraient pas sur l'ancienne liste, sont au nombre de sept; en voici les noms :

1° La chapelle Saint-Gilles, — à Troyes;

2° L'église Saint-Pantaléon, — à Troyes;

3° L'hôtel de Vauluisant, propriété de M. Munié, — à Troyes;

4° La porte de l'ancien palais des Comtes de Champagne, — à Troyes;

5° La maison de l'Élection, propriété de M. Devanlay, — à Troyes;

6° L'hôtel de Marisy, propriété de M. Aucoc, — à Troyes;

7° L'église Sainte-Tanche, — à Lhuître.

Il est facile de présumer, en examinant la valeur ou l'importance des édifices de la nouvelle liste, que le département de l'Aube possède d'autres monuments qui peuvent encore honorablement figurer à côté de ceux-ci, et offrir aussi un certain intérêt, soit sous le rapport de l'art, soit à cause des souvenirs historiques qu'ils rappellent. Nous pouvons en citer quelques-uns à l'appui de notre assertion :

Plusieurs dolmens celtiques de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine.

Le pont d'Aube, avec sa chapelle expiatoire, à Bar-sur-Aube. C'est de ce pont qu'en 1440 le bâtard de Bourbon fut *rué* à la rivière.

Le tombeau de sainte Maure, à Sainte-Maure, précieux par sa date. C'est probablement le monument le plus ancien de notre département.

La croix de pierre placée en tête du pont de Fouchères.

Le carrelage en faïence du château de Polisy, propriété de M. Thoureau.

L'hôtel de Chapelaines, rue de Croncels, à Troyes, appartenant à M. Eugène Paillot.

L'église Saint-Georges de Trouan-le-Grand, que

nous signalons à cause de son magnifique portail, de ses sculptures et de ses bas-reliefs.

L'ancien et pittoresque manoir des abbés de Molesme, à Rumilly-les-Vaudes, appartenant à M. Labille.

L'hôtel de Mauroy, rue de la Trinité, à Troyes, dont la construction en bois est intéressante au point de vue de l'art. Il appartient actuellement à M. Charles Huot.

Le puits de la Clef-d'Argent, situé rue du Marché-aux-Oignons, à Troyes, dont l'armature de fer est un chef-d'œuvre de serrurerie du xve siècle.

L'ancien château-fort de Chassenay, si riche en souvenirs historiques, et curieux encore par sa construction féodale et ses énormes fossés; propriété de MM. Bertherand.

Le pont à trois arches qui passe sous les remparts de la ville de Troyes, près de l'ancien fort Saint-Dominique.

Le cellier de Colombé-le-Sec, ancienne propriété agricole qui dépendait de l'abbaye de Clairvaux. C'est une des rares constructions monastiques qui nous restent. Elle appartient à M. de Maupas.

La porte flanquée de tourelles de l'ancien château de Dampierre, appartenant à M. le marquis de Dampierre.

Les ruines du château féodal de Foujon, près de Pont-sur-Seine, qui conservent en élévation des tours rondes, des courtines et des pans de murailles qui remontent au xiiie siècle. Cette propriété appartient à l'Hôtel-Dieu de Troyes.

La porte militaire d'Ervy, qui s'ouvre entre deux tourelles, et garde encore les traces des rainures de la herse et des appareils servant à la manœuvre du pont-levis. Cette porte, depuis longtemps menacée de destruction, est la dernière de cette espèce qui existe dans le département de l'Aube.

La porte de l'ancien manoir de Vermoise (hameau de Sainte-Maure), qui se recommande par son caractère d'élégance et de solidité; son ouverture, en plein cintre, se développe entre deux contreforts sur lesquels posent des tourillons en encorbellement, et son corps-de-logis est exactement ce qu'il était au XVI[e] siècle. Elle appartient à M. Thiesset.

Nous aurions pu nous étendre davantage sur les monuments de notre département qui nous paraissent dignes d'être recommandés à la sollicitude de la Commission des monuments historiques. Nous insisterons d'autant plus sur ce point, que les conseils municipaux, ayant constamment sous les yeux leurs anciens édifices, s'habituent trop souvent à les considérer comme inutiles ou comme gênant la circulation publique. Il est donc bien important que la Direction des Beaux-Arts, par un classement conservateur, vienne les signaler à l'attention de MM. les maires.

Dans les quelques mots que nous avions écrits en tête de la liste publiée en 1853, nous avions fait pressentir que l'église Sainte-Tanche, à Lhuître, serait classée. Nous n'avons pas été trompés dans notre attente. Espérons que les vœux que nous faisons en faveur d'autres monuments seront entendus.

Quelques personnes sont étonnées de voir figurer, parmi les monuments historiques, des propriétés particulières. Ce classement est un avertissement donné au propriétaire sur la valeur du monument qu'il possède, et dont la conservation lui est recommandée; cette inscription, sur le tableau des monuments historiques, constate l'importance de l'édifice, et c'est en même temps une promesse de subvention dans le cas où les ressources du propriétaire seraient insuffisantes pour exécuter les travaux de conservation.

Dans la liste actuelle, nous voyons figurer la porte de l'ancien *palais* des Comtes de Champagne; c'est, sans aucun doute, la porte du *château* que l'on a voulu dire. Depuis longues années, il ne reste aucun vestige du palais des Comtes.

L'ancienne liste ne comprenait que des édifices religieux; nous voyons, d'après les noms qui figurent sur la nouvelle liste, que la sollicitude de la Commission s'est étendue également sur un certain nombre de monuments civils.

Le tableau que l'on va lire a été dressé, à notre prière, d'après les documents officiels, par M. Henri Courmont, chef du bureau des monuments historiques, et secrétaire de la Commission permanente des monuments historiques.

TABLEAU DES MONUMENTS HISTORIQUES

DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES MONUMENTS.	NOMS DES COMMUNES.
	* *Arrondissement de Troyes.*	
1.	Cathédrale Saint-Pierre.	Troyes.
2.	Eglise Saint-Urbain.	Troyes.
3.	Eglise Sainte-Madeleine.	Troyes.
4.	Portail de l'église Saint-André.	Saint-André.
5.	Eglise Saint-Jean.	Troyes.
6.	Eglise Saint-Nizier.	Troyes.
7.	Chapelle Saint-Gilles.	Troyes.
8.	Eglise Saint-Pantaléon.	Troyes.
9.	Hôtel de Vauluisant.	Troyes.
10.	Eglise de la Nativité de la S. V.	Bérulle.
11.	Eglise de l'Assomption de la S. V.	Montiéramey.
12.	Vitraux de l'église Saint-Pierre-ès-Liens.	Ervy.
13.	Vitraux de l'église Saint-Martin.	St-Martin-ès-Vignes
14.	Jubé de l'église de l'Assomption de la S. V.	Villemaur.
15.	Porte de l'ancien palais des Comtes de Champagne	Troyes.
16.	Maison de l'Élection.	Troyes.
17.	Hôtel de Marisy.	Troyes.
	** *Arrondissement d'Arcis-sur-Aube.*	
18.	Eglise Saint-Etienne.	Arcis-sur-Aube.
19.	Eglise Sainte-Tanche.	Lhuître.
	*** *Arrondissement de Bar-sur-Aube.*	
20.	Eglise Saint-Maclou.	Bar-sur-Aube.

Nos d'ordre.	DÉSIGNATION DES MONUMENTS.	NOMS DES COMMUNES.
21.	Eglise Saint-Pierre.	Bar-sur-Aube.
22.	Eglise de l'Assomption de la S. V.	Rosnay.
	**** *Arrondissement de Bar-sur-Seine.*	
23.	Eglise de la Nativité de la S. V.	Fouchères.
24.	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens.	Mussy-sur-Seine.
25.	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens.	Ricey-Bas.
26.	Eglise Saint-Martin.	Rumilly-les-Vaudes
27.	Vitraux de l'église Saint-Loup.	Chappes.
28.	Eglise Saint-Jean-Baptiste.	Chaource.
	***** *Arrondissement de Nogent-sur-Seine.*	
29.	Eglise Saint-Laurent.	Nogent-sur-Seine.
30.	Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul.	Villenauxe.

Troyes, le 20 octobre 1854.

LISTE

DES

DONS FAITS AU MUSÉE DE TROYES,

AVEC LES NOMS DES DONATEURS,

Pendant l'année 1854.

(*Pour les dernières publications, voir les Mémoires de la Société de* 1849, *page* 223; — *de* 1850, *page* 599; — *de* 1851, *page* 271; — *de* 1852, *page* 753; — *de* 1853, *page* 575.)

Article 33 du nouveau règlement de la Société :

« Chacun des Membres de la Société doit contribuer, autant » qu'il est en lui, à l'augmentation du Musée.

» Les dons faits à la Société par ses Membres, ou par des per- » sonnes étrangères, seront inscrits sur un registre spécial, et » publiés en outre dans les journaux de Troyes et dans l'Annuaire » du Département, avec les noms des donateurs. »

MM.

Desguerrois, médecin à Troyes. — Des dents palatines de poissons fossiles, trouvées dans une carrière de craie, à Créney; — un échantillon de fer oligiste; — quinze beaux échantillons de minéralogie et de géologie provenant des Hautes-Pyrénées; — six coquilles fossiles du terrain jurassiques des Riceys.

Des Etangs, juge de paix à Bar-sur-Aube. — Un sceau du roi Louis XVIII, attaché à des lettres de naturalisation revêtues de la signature de ce prince, et données à un

habitant de Bar-sur-Aube; — un fragment de bois de cerf fossile, trouvé à Magnan, dans un banc de sable silicieux, à 3 mètres de profondeur; — des débris d'antiquités romaines, provenant de constructions découvertes sur la montagne de Ste-Germaine.

RIVIÈRE, boulanger à Troyes. — Un trébuchet de XVIe siècle, avec ses poids : le tout renfermé dans une boîte d'un travail curieux; — une fourchette du Moyen-Age, en alliage de cuivre, et une cuiller ancienne en étain, trouvées sur le territoire de Romilly.

BOUTIOT, économe des Hospices, à Troyes. — Deux doubles tournois de Henri III, frappés, l'un en 1583, l'autre en 1588. Ils faisaient partie de 900 autres pièces de la même valeur, trouvées en novembre 1853, dans les combles de l'église de Vendeuvre-sur-Barse.

MORAUX, vétérinaire à Arcis-sur-Aube. — La double tête d'un veau qui a vécu chez M. Cousin-Gouget, au Grand-Viâpres, et qui est mort par accident. Ces deux têtes réunies avaient un crâne commun, deux oreilles, quatre yeux et deux museaux. L'animal buvait indistinctement par l'une ou par l'autre gueule le lait qui lui était présenté.

GASTELLIER, maire à Isle-Aumont. — Une dent molaire d'éléphant fossile, trouvée dans les bancs de grèves d'Isle-Aumont.

FLÉCHEY, architecte à Troyes. — Deux petits boulets en pierre, trouvés dans le terre-plein du rempart en démolition, entre l'ancienne porte Saint-Jacques et le pont des Fileurs; — une cassolette en bronze, garnie d'émaux bleus et rouges, de l'époque Gallo-Romaine, trouvée au même lieu; — une tête de chenet du XVIe siècle, trouvée dans la rue de Bourbereau; — un petit creuset en terre, trouvé dans le même endroit; — deux clefs antiques, trouvées dans les fouilles exécutées à Troyes pour la pose des conduits des bornes-fontaines; — des fragments de poteries gallo-romaines, trouvées dans ces mêmes fouilles; — un cachet en corne, trouvé dans la tourbe, en

creusant les fossés, près de la porte de la Madeleine; — une statue de pierre, datant du Moyen-Age, trouvée dans une muraille, près de l'ancien Fort-Bouy; — un plat en terre sigillée, trouvé dans la rue des Trois-Têtes, et présumé être de l'époque Gallo-Romaine; — un fragment de vase orné de bas-reliefs, de la même époque; — un florin d'or du XIV[e] siècle, trouvé dans la rue du Bourg-Neuf; — deux monnaies gauloises, l'une trouvée près de l'ancienne glacière de la ville, l'autre à Paisy-Cosdon.

DEVON, cultivateur à Paisy-Cosdon. — Des fibules antiques et un fragment de poterie romaine, trouvés à Paisy-Cosdon. Ce fragment est intéressant, en ce qu'il porte le nom du potier.

CLÉMENT-MULLET, géologue à Paris. — Un *ex-voto* antique en terre cuite, rapporté de Rome.

BLASSON, préposé en chef de l'octroi, à Troyes. — Une ægagropile d'un volume remarquable, trouvée dans l'estomac d'un bœuf.

LES AGENTS DU SERVICE VICINAL du département. — Deux vases de verre, recueillis près d'un squelette, entre Essoyes et Fontette, dans les déblais du chemin de grande communication n° 12, d'Essoyes à la Haute-Marne.

AUDIFFRED, juge au tribunal de commerce, à Paris. — Une gouache, peinte par Charpentier, en 1778, représentant l'Abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains, de Troyes; — un échantillon de blé de Smyrne, récolté à Montgeron. Les épis se distinguent du blé ordinaire par le nombre de leurs grains.

PRIÉ, médecin aux Riceys. — Une ægagropile trouvée dans l'estomac d'une vache; le noyau de cette concrétion est un bas de laine.

Jules RAY, pharmacien à Troyes. — Un petit boulet en pierre, du XV[e] siècle, trouvé dans les démolitions de la Tour-Boileau, à Troyes. Le grain du calcaire indique qu'il provient de la couche oolitique.

Quénedey aîné, propriétaire aux Riceys. — Une vertèbre dorsale d'ichthyosaure, reptile antédiluvien. Ce fossile précieux provient du terrain jurassique des Riceys.

Payn, propriétaire à Chantemerle. — Une molette à broyer, en bronze, portant le millésime de 1592, et le nom du fondeur : *François Cordier*.

Henri Royer, étudiant aux Riceys. — *Fac-simile*, obtenu par la galvanoplastie, d'un bracelet antique trouvé à Bragelogne, sur un squelette.

Thierry, fabricant d'engrais, à Troyes. — Une poule domestique, race du Gange ; — un coq cochinchinois ; — un jeune sanglier.

Pérémé, architecte du département, à Troyes. — Un ossement d'éléphant fossile, provenant du département de la Manche.

Rogès, médecin à Troyes. — Un très-jeune fœtus humain, conservé dans l'alcool.

Crépinel, médecin à Troyes. — Un petit mammifère rongeur, le muscardin ; — une jeune chèvre monstrueuse, née sans oreilles.

Napoléon III, Empereur des Français. — Un grand tableau sur toile, peint par M. Eugène Maison, des Riceys. Cette belle toile a été exposée sous le n° 795, en 1853 ; elle représente : « Le pape saint Sixte II, saint Laurent et les premiers chrétiens surpris dans les catacombes de Rome, au temps de la persécution, en l'an 258, sous l'empereur Valérien. »

Le marquis de Chamoy, propriétaire à Chamoy. — Une petite hachette antique, en bronze, trouvée à Chamoy.

Bié, cultivateur à Pâlis. — Une pyrite de fer.

Dumanche-Saucey, propriétaire à Avant (canton de Ramerupt). — Un veau monstrueux, n'ayant ni tête ni pieds, et n'offrant qu'une forme indéterminée. Le veau né en même temps que cette masse informe était vivant et bien conformé.

Desjardins, propriétaire à Troyes. — Une belle coquille fossile, provenant de Pel-et-Der.

HERBIN fils aîné, négociant à Troyes. — Un nid de frelons d'un volume remarquable, trouvé dans un bâtiment du faubourg Sainte-Savine. Il mesure 1 mètre 88 centimètres de circonférence.

DE VILLEMEREUIL, propriétaire à Villemereuil. — Une mouette tridactyle, tuée à Villemereuil, en février 1854.

LEBON, propriétaire à Thieffrain. — Des échantillons de géologie, rencontrés à Thieffrain, en fouillant le sol; — une médaille romaine de Dioclétien, trouvée à Thieffrain.

LES MEMBRES DU CONSEIL DE FABRIQUE de l'église Saint-Remy, à Troyes. — Un épi de toit en terre vernissée, pouvant dater du XIIIe siècle, et provenant des bâtiments de l'église Saint-Remy. Cet ornement céramique a été décrit et figuré dans le volume du Congrès Archéologique de Troyes, imprimé en 1854.

PATIN fils, étudiant à Paris. — Cinq têtes disséquées de petits mammifères.

Aventin PRÉVOST, cultivateur à Clesles. — Un oursin fossile.

MUSNIER, receveur municipal à Troyes. — Une carapace de tortue de mer; — quelques minéraux et un crustacé provenant d'Amérique.

TROPHIME-CASSIN, cultivateur à Daudes. — Une petite statuette en bronze, trouvée à Daudes.

ROBIN, propriétaire à Maraye-en-Othe. — Un canard musqué.

Alexis MAÎTRE, propriétaire à Troyes. — Des échantillons de minéralogie provenant des mines de la Californie, rapportés par le donateur.

Louis FÈVRE, cultivateur à Mesnil-Vallon. — Des fossiles trouvés à 4 mètres de profondeur, près de la Grange-Lévêque, dans un banc de craie.

Prudent PATROIS, cultivateur à Auxon. — Une meule de moulin antique, — des fibules, — deux monnaies romaines, — divers débris d'objets en métal : le tout recueilli dans les fouilles d'Auxon (à Blanum).

LASNIER, agent-voyer à Arcis-sur-Aube. — Fers de lances, — lames de sabres et autres débris d'armes gallo-ro-

maines, trouvés dans les déblais du chemin du Chêne à Arcis.

GUILLAUMOU-JAVELLE, tuilier à Vendeuvre-s'-Barse. — Des échantillons de tuyaux de drainage, provenant de sa fabrique.

Arthur DE VILLEMERBUIL, officier de marine à bord de l'escadre du Levant. — Des objets d'antiquités; — des médailles grecques; — des échantillous de marbres, provenant de divers monuments antiques; — des fragments de mosaïques; — quelques plantes : le tout recueilli par le donateur, en Grèce et en Asie, dans les champs de Troie.

HUGOT, maréchal à Racines. -- La batterie d'une ancienne arquebuse, ou fusil de rempart, trouvée à Racines, dans la construction d'un pont; — une médaille moderne trouvée dans le même lieu.

Pour copie conforme au registre destiné à inscrire les Dons faits au Musée de Troyes.

Troyes, le 20 octobre 1854.

L'un des Conservateurs,

JULES RAY.

MERCURIALES DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE, PENDANT L'ANNÉE 1853.

Quantité d'hectolitres de Grains vendus sur les principaux Marchés du département de l'Aube, et Prix moyen de l'hectolitre par quinzaine.

MOIS.	Marchés par quinzaine.	FROMENT. Quantités.	FROMENT. Prix moyen. f. c.	MÉTEIL. Quantités.	MÉTEIL. Prix moyen. f. c.	SEIGLE. Quantités.	SEIGLE. Prix moyen. f. c.	ORGE. Quantités.	ORGE. Prix moyen. f. c.	AVOINE. Quantités.	AVOINE. Prix moy. f. c.
Janvier . . .	1re	7783	16 92	218	12 81	1305	10 70	1750	7 52	4572	5 72
	2e	6743	16 57	312	12 48	1187	10 33	2295	7 48	4468	5 88
Février . . .	1re	5548	16 54	210	12 80	1072	10 49	2154	7 42	4955	5 75
	2e	2878	17 06	193	12 81	714	10 48	1495	7 36	2409	5 82
Mars	1re	7036	16 72	280	12 69	1633	10 42	2527	7 43	6154	5 98
	2e	4728	17 03	217	12 90	1224	10 36	2167	7 99	5775	6 18
Avril	1re	6004	16 84	206	12 58	1437	10 10	1331	7 53	5055	6 38
	2e	8309	16 73	304	12 71	1813	9 99	4053	6 99	4977	6 40
Mai	1re	5767	16 99	184	12 72	1375	10 23	2166	6 95	3348	6 54
	2e	6072	16 71	197	12 71	1322	10 46	1859	7 05	4400	6 79

Juin. . . .	1re	4417	18 32	177	13 51	922	11 59	1817	7 11	3995	6 83
	2e	3871	21 03	159	15 25	1068	13 02	1606	8 82	3559	7 53
Juillet. . . .	1re	5260	22 70	201	16 52	1656	13 37	2047	8 07	3788	7 73
	2e	7208	23 07	193	16 55	1229	13 02	2126	7 65	5092	7 66
Août	1re	3906	24 62	134	15 57	746	13 54	658	7 88	2886	7 97
	2e	5817	26 98	196	18 85	1646	16 06	859	9 67	2550	8 05
Septembre .	1re	6777	26 67	171	18 62	2509	15 80	3321	10 79	5152	6 91
	2e	5349	27 95	265	18 95	2100	17 »	2453	11 86	4186	6 63
Octobre. . .	1re	7475	29 58	314	20 01	2034	17 16	4768	12 06	5769	7 14
	2e	5253	30 64	215	21 22	739	17 86	2446	13 23	4046	7 90
Novembre. .	1re	6605	32 76	199	23 11	1046	20 26	3076	14 22	4953	8 21
	2e	8010	32 72	305	22 83	1277	20 84	3652	15 57	5417	8 45
Décembre. .	1re	9593	32 22	661	24 13	1938	20 83	5129	15 65	7285	8 64
	2e	7108	33 24	627	25 34	1718	21 38	2858	16 06	4854	8 51
TOTAUX.		147517		6138		33710		58613		109645	
Prix moyen de l'année. .			23 45		17 77		14 32		10 49		7 08

Suite des *Mercuriales de l'année* 1853.

MOIS.	Marchés par quinzaine.	Comestibles divers. FARINES de Froment (le 100 kil.) Prix moyen.	PAIN (le kilogram.) Blanc.	PAIN Bis-blanc	POMMES DE TERRE (l'hect.) Prix moyen.	VIANDE (le kilogramme). Bœuf.	VIANDE Vache.	VIANDE Veau.	VIANDE Mouton	VIANDE Cochon	Fourrages (le quintal métrique). Foin.	Fourrages Paille.	Combustibles. BOIS (le stère). Chêne.	BOIS Autres essences	CHARBON (l'hectol.) de Bois.	CHARBON Fossile
		f. c.	c. »	c. »	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
Janvier	1re	» »	28 89	24 58	4 38	» 84	» 80	» 86	» 96	1 04	9 84	6 14	10 07	9 »	3 »	5 »
	2e	» »	28 61	27 92	4 69	» 84	» 80	» 88	» 96	1 06	9 84	5 26	10 07	9 »	3 »	5 »
Février	1re	» »	28 20	23 96	4 78	» 85	» 79	» 89	» 96	1 06	9 72	5 25	10 02	9 »	3 »	5 50
	2e	» »	28 20	23 75	5 11	» 83	» 79	» 88	» 90	1 08	9 57	6 10	10 06	7 80	3 »	5 »
Mars...	1re	» »	28 06	24 17	5 07	» 83	» 79	» 87	1 02	1 07	9 84	5 26	9 97	9 »	3 »	5 »
	2e	» »	28 22	23 75	5 52	» 84	» 80	» 86	1 02	1 07	9 61	5 32	10 03	7 71	3 »	5 »
Avril...	1re	» »	27 78	23 75	6 60	» 84	» 80	» 86	1 05	1 21	9 47	4 98	9 98	7 93	3 »	5 »
	2e	» »	27 78	23 75	5 48	» 86	» 81	» 86	1 08	1 10	9 82	5 23	9 98	7 87	3 »	5 »
Mai.....	1re	» »	28 31	24 17	4 88	» 86	» 81	» 88	1 04	1 09	9 14	5 06	9 82	8 12	3 »	5 »
	2e	» »	28 03	24 13	6 74	» 87	» 83	» 93	1 09	1 12	9 »	5 15	10 09	8 12	3 »	5 »

Juin....	1re	» »	29 17	25 21	5 10	» 88	» 85	» 94	1 09	1 11	8 96	5 10	9 78	7 74	3 »	5 »
	2e	» »	32 06	27 50	7 75	» 91	» 85	» 94	1 16	1 12	9 35	5 57	9 99	7 87	3 »	5 »
Juillet.	1re	» »	36 10	32 14	5 50	» 90	» 86	» 92	1 11	1 10	9 28	6 18	9 97	7 37	3 »	5 25
	2e	» »	36 22	32 28	4 25	» 89	» 86	» 88	1 02	1 11	9 33	5 30	10 09	7 75	3 »	5 »
Août...	1re	» »	37 47	33 92	4 50	» 89	» 86	» 89	» 98	1 14	9 03	5 28	10 »	7 82	3 »	5 »
	2e	» »	39 61	36 20	4 35	» 92	» 86	» 88	1 12	1 12	8 86	4 10	10 18	7 92	3 50	4 50
Sept....	1re	» »	42 92	37 92	4 92	» 93	» 88	» 96	1 08	1 18	7 77	3 90	10 05	7 85	3 »	5 »
	2e	» »	40 83	37 08	4 40	» 96	» 90	» 96	1 05	1 17	5 08	4 86	10 12	7 95	3 »	5 »
Octob..	1re	» »	43 06	39 17	4 81	» 94	» 91	» 94	1 05	1 23	7 32	4 62	10 12	7 92	3 »	5 »
	2e	» »	43 93	39 63	5 »	» 95	» 91	» 99	» 96	1 20	7 25	4 80	10 12	7 96	3 »	5 »
Nov.....	1re	» »	46 92	42 04	5 44	» 93	» 91	» 99	» 95	1 20	7 25	4 96	10 12	7 98	3 »	5 »
	2e	» »	48 20	43 13	5 »	» 94	» 93	» 98	» 96	1 19	7 08	4 62	10 18	7 94	3 »	4 87
Déc.....	1re	» »	46 97	43 25	5 47	» 95	» 91	1 »	» 96	1 18	7 08	4 45	10 13	7 86	3 »	5 »
	2e	» »	46 53	43 87	5 69	» 95	» 92	1 »	» 98	1 19	7 08	4 28	9 50	9 »	3 »	5 »
Prix moyen de l'année.......		» »	35 50	31 55	5 23	» 89	» 85	» 92	1 02	1 13	4 44	5 07	10 02	8 10	3 02	5 005

ETAT des Récoltes en Grains et autres Farineux,

ESPÈCES de GRAINS et de FARINEUX.	PRODUIT. NOMBRE D'HECTARES ensemencés en chaque espèce de Grains et de Farineux.	QUANTITÉ MOYENNE de semence par hectare.	NOMBRE DE FOIS que la semence se multiplie, année commune.	NOMBRE DE FOIS que la semence s'est multipliée en 1853.	PRODUIT PAR HECTARE en 1853.	PRODUIT TOTAL de chaque espèce de Grains et Farineux en 1853.	Quantité de grains ment pour la des habitants.
					hectol.	hectol.	
Froment . . .	75426 »	2 50	5 »	4 10	40 25	773116 50	562324
Méteil.	2843 »	2 35	5 »	3 42	8 04	22857 72	50397
Seigle.	45480 »	2 40	4 75	3 89	9 34	424783 20	278509
Orge	24991 »	2 45	5 »	6 98	17 11	427596 01	29177
Sarrasin. . . .	1997 »	» 75	7 »	9 40	7 05	14078 85	»
Maïs et millet.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»
Avoine	82846 »	2 45	5 50	5 48	13 43	1112621 78	»
Légumes secs.	2351 »	2 »	7 »	5 63	11 26	26472 26	21220
Autres grains.	1865 »	2 »	7 »	7 50	15 »	27975 »	796
TOTAUX. . .	237799 »	» »	» »	» »	» »	2829501 32	942423
Pom. de terre.	5895 »	15 »	8 »	3 97	59 55	351047 25	79574

faites en 1853, dans le Département de l'Aube.

CONSOMMATION. approximative d'hectolitres et de farineux annuellement nécessaire			TOTAL des BESOINS annuels.	COMPARAISON du PRODUIT avec la consommation.		QUANTITÉ APPROXIMATIVE de vieux grains restant à la date du 1er septembre, dans le département.	POIDS MOYEN d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la recolte de 1853.
nourriture des animaux domestiques.	pour les SEMENCES.	pour les distilleries, brasseries et tous autres usages.		Excédant.	Déficit.	hectol.	kilog.
»	188565 »	»	750889 »	22227 50	»	25842	78
»	6681 05	»	57078 05	»	34220 33	»	74
3000 »	109152 »	»	390661 »	34122 20	»	3940	70
98980 »	61227 95	17200	206584 95	221011 06	»	9257	62
10025 »	1496 25	»	11521 25	2557 60	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
690550 »	202972 70	»	893522 70	219099 08	»	14147	46
1800 »	4702 »	»	27722 »	»	1249 74	»	»
5860 »	3730 »	»	10386 »	17589 »	»	»	»
810215 »	578526 95	17200	2348364 95	516606 44	35470 07	53186	»
168980 »	88425 »	»	336979 »	14068 25	»	»	»

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LES N°s 29, 30, 31 & 32,

Formant la 33e année des Mémoires de la Société, et le tome XVIII de la collection.

ANNÉE 1854.

ERRATA.

Page 5, 2e ligne, *au lieu de* qu'ils supportaient, *lisez* qu'elles supportaient.

Page 18, 2e ligne, *au lieu de* il était, par ainsi dire, *lisez* il était, pour ainsi dire.

Page 56, 12e ligne, *au lieu de* Gui Fulcod, *lisez* Gui Fulcodi.

Page 58, 25e ligne, *au lieu de* Bielda, *lisez* Bieda.



AVIS AU RELIEUR,

Pour le placement des planches dans le 18e volume des Mémoires de la Société d'Agriculture de l'Aube.

TROYES. — TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE BOUQUOT.



